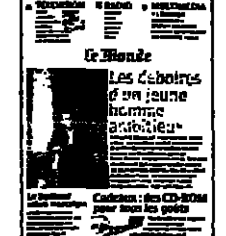
ant la fin de l'année ?

هكذا من الاصل

TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

■ Les soucis de Jean-Luc Delarue
■ Des CD-ROM au pied du sapin



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16448 – 7,50 F

DIMANCHE 14 - LUNDI 15 DÉCEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La justice décide de se doter de moyens accrus pour lutter contre la délinquance financière

Plus de 200 personnes seront regroupées fin 1998 sur un site parisien de 7 000 mètres carrés

LE PRÉSIDENT du tribunal et le procureur de Paris, qui avaient alerté le 8 octobre la chancellerie sur la faiblesse des moyens consacrés à la lutte contre la grande délinquance financière, ont été entendus. Dans une lettre adressée jeudi 11 décembre aux chefs de cour de la juridiction parisienne, le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, s'engage à créer, fin 1998, une véritable cellule économique et financière non loin du palais de justice de Paris.

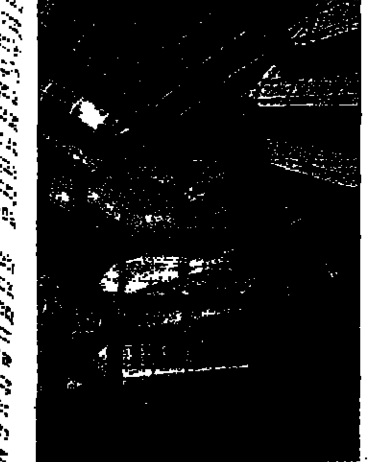
Regroupant sur un seul site de 7000 m² l'ensemble des services économiques et financiers du Palais, ce pôle accueillera les dix-neuf juges d'instruction chargés des affaires d'escroquerie ainsi que les douze magistrats de la galerie financière, en charge des grands dossiers comme Elf, le Crédit lyonnais ou l'ARC. S'y ajouteront les trente-deux magistrats des sections spécialisées du parquet de Paris. Dotés de moyens informatiques performants, ils seront secondés par des assistants de justice et des conseillers du ministère de l'économie et des finances, soit un total de plus de deux cents personnes.



Mme Guigou vient d'autre part d'adresser à tous les parquets de France une circulaire visant à accélérer la saisie des juridictions pénales par la Cour des comptes et ses chambres régionales. Ce renforcement prochain de l'arsenal anti-corruption intervient alors que les magistrats signataires de l'appel de Genève en faveur d'un *« véritable espace judiciaire européen »*, parmi lesquels Renaud Van Ruymbeke, s'inquiètent des *« entraves »* que continue de rencontrer la lutte internationale contre la délinquance financière.

A rebours de ce plaidoyer insistant pour une indépendance accrue de la justice, neuf magistrats, avocats et juristes signent, dans *Le Monde*, un manifeste *« contre toute tentative de rupture de l'unité de la nation par la suppression du lien organique entre les procureurs et le garde des sceaux »*. Proches de l'opposition, les signataires en appellent au chef de l'Etat.

Lire pages 8 et 15



Le plus grand musée du monde

IMMENSE campus blanc de 45 hectares dominant la mégalopole californienne, le Centre Getty de Los Angeles ouvrira ses portes au public le 16 décembre. D'un coût d'un milliard de dollars (six milliards de francs environ), ce « village » est l'œuvre de l'architecte américain Richard Meier. Education artistique, information, recherche, édition, restauration et conférences auront toute leur place dans cette citadelle des arts.

Lire page 24

Fin de grève à France 3

APRÈS ONZE JOURS de grève, les personnels de France 3 ont obtenu satisfaction sur la quasi-totalité de leurs revendications. Un nouveau protocole d'accord ayant été signé par six des huit organisations syndicales, vendredi 12 décembre, la mire a disparu de l'écran à minuit et les programmes ont retrouvé leur cours normal. Le travail devait reprendre, samedi, après que les quelques régions encore indécises se seront prononcées sur le nouveau texte. Ce conflit aura été l'un des plus longs de l'audiovisuel et aurait représenté un manque à gagner de 60 millions de francs. Aussi laissera-t-il des traces au sein de la société, réveillant notamment les dissensions entre la rédaction nationale et les régions.

Lire page 20

Mme la ministre fait faux bond aux lycéens du Goncourt

RENNES
de notre envoyé spécial

Ils sont quatre cents, quatre cents élèves de cinquante-deux établissements scolaires de *toute la France qui, en novembre, ont décerné* à Rennes le Goncourt des lycéens, le prix littéraire le plus incontestable, le moins attaqué aussi, car le moins susceptible de compromis dans les jeux tactiques de l'édition. Il a été attribué à Jean-Pierre Milovanoff pour *Le Maître des paons* (Julliard). Afin de saluer dignement le dixième lauréat de ce prix, les Rencontres de Rennes se sont tenues du 10 au 12 décembre. Le clou de ces Rencontres devait être, vendredi 12, un débat en présence de Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, qui bénéficiait jusque-là d'un visible coefficient de sympathie.

Deux heures avant le rendez-vous, les lycéens recevaient un message qui annonçait la défection de la ministre pour *« des raisons majeures »*. François Nourissier, au nom de l'académie Goncourt, largement représentée puisque le président était entouré de Didier Decoin, Françoise Chandernagor et Edmonde Charles-Roux, exprima son indignation : *« On peut être impoli envers les puissants mais pas envers les jeunes gens. »* Quelques instants plus tard, la ministre appelait le président pour renouveler ses excuses et proposer une rencontre ultérieure. Cela ne pouvait faire l'affaire des lycéens, frustrés d'un rendez-vous qu'ils avaient soigneusement préparé. Les enseignants, de leur côté, commentaient sèchement cet absentéisme que leur imputait naguère Claude Allègre.

Qu'à cela ne tienne, la ministre absente allait être remplacée au pied levé par une jeune lycéenne de Toulouse qui rejoignit la scène dans une ambiance électrique. A l'initiative de ce happening aussi audacieux qu'inédit, Erik Orsenna et Patrick Rambaud. Les deux romanciers se dissimulèrent derrière le siège de la Ségolène de substitution et délivrèrent par sa voix des formules drolatiques scandées comme les oracles d'une pythie hallucinée.

Ce contrepoint humoristique détendit une assemblée qui discuta alors sereinement des questions scolaires – les programmes de français, sévèrement critiqués, la conception de l'enseignement de la grammaire, cette discipline *« entachée de structuralisme mal digéré »*, soutint Patrick Rambaud approuvé par Erik Orsenna. Les deux écrivains se sont d'ailleurs promis d'écrire ensemble un roman de la grammaire française pour réconcilier au plus tôt les jeunes avec un art nécessaire injustement décrié.

Mais, une fois encore, ce furent les lycéens qui raflèrent la mise. En lieu et place d'un débat politique impossible, ils se métamorphosèrent en champions de la lecture et de la littérature vivante. Comme prévu, ils ont fait cadeau d'une chanson originale à Jean-Pierre Milovanoff avant de jouer une scène de *La Compagnie des spectres*, de Lydie Salvayre, en présence de la romancière, quelques heures seulement après la folle matinée offerte par les nouveaux « frères Goncourt ».

Bernard Le Doze, président de l'association Bruit de lire, qui organise les Rencontres de Rennes, est finalement un homme heureux. Au terme de ces péripéties, les partenaires de l'entreprise – lycéens, enseignants, jurés Goncourt et professionnels du livre (Fnac, maisons d'édition) – sont plus soudés que jamais. Cela mériterait bien une visite ministérielle pour la prochaine édition.

Philippe-Jean Catinchi

L'apprentissage du pouvoir



DOMINIQUE VOYNET

À PEINE rentrée de Kyoto, Dominique Voynet, première ministre issue des Verts en France, sera au centre de la réunion interministérielle sur l'aménagement du territoire, lundi 15 décembre.

Lire page 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1214 - 7,50 F

La droite cherche à dédiaboliser le FN

DEPUIS les élections législatives du printemps, le discours de la droite parlementaire sur le Front national a pris un tour nouveau. Aux élections régionales et cantonales de mars 1992, elle avait fait la démonstration de l'efficacité de la rigoureuse quarantaine dans laquelle elle avait tenu le parti de Jean-Marie Le Pen. Les alliances régionales nouées en 1986 avaient été rompues et la droite s'en était bien trouvée, récoltant vingt régions sur vingt-deux.

Après les élections de mai et juin, le poids du FN, qui avait atteint 15 % des voix sans presque mener campagne, allié à sa stratégie de « vote révolutionnaire », visant à faire battre le RPR et l'UDF, ont conduit nombre de membres de ces partis à craindre d'être confinés dans l'opposition pour de très nombreuses années, sauf à changer leur fusil d'épaule face à l'extrême droite. Leur pression a amené la plupart des dirigeants du RPR et de l'UDF à esquisser une nouvelle méthode, celle de la banalisation.

Sa mise en place se fait par petites touches. Dès son arrivée à la présidence du RPR, au mois de juillet, Philippe Séguin, sommé de prendre position, a innové en refusant tout à la fois d'*« ignorer »* le Front national, de le *« diaboliser »* et, toujours, de s'allier avec lui.

Devenu président de Démocratie libérale, Alain Madelin peut aujourd'hui faire entendre la thèse qu'il défendait déjà avant les élections législatives, à savoir qu'il faut à la droite ouvrir un *« débat »* avec le parti d'extrême droite. Selon l'ancien ministre, les électeurs du Front national cherchent par leur vote le respect que la droite traditionnelle n'aurait pas su leur porter. « Dédiaboliser » le Front national serait la condition nécessaire pour pouvoir les attirer à nouveau dans le champ républicain. Les croisades et interdits dans lesquels la droite se serait, par pusillanimité, laissé entraîner, seraient en fait une « ruse » mise au point par les socialistes et visant à ce que la droite alimente, elle-même, le vote extrémiste qui causera sa perte.

Cécile Chambraud

Lire la suite page 13 et nos informations page 5

■ Un « conseil de l'euro »

Les Quinze ont décidé, vendredi 12 décembre, de créer un « conseil de l'euro », organe informel et non décisionnel. Un accord *« inespéré »*, selon Dominique Strauss-Kahn. p. 3

■ Les taux français au plus bas

Emprunter de l'argent à long terme n'a jamais été aussi peu coûteux en France qu'aujourd'hui. p. 19

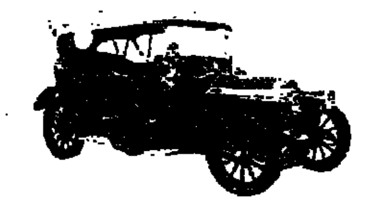
■ Bosnie : Paris accusé

Dans un entretien au *Monde*, Louise Arbour, procureur du TPI de La Haye, estime que *« les criminels de guerre se sentent en sécurité absolue dans le secteur français »* en Bosnie. p. 2 et notre éditorial p. 13

■ Nuit blanche sur l'immigration

L'Assemblée nationale a planché toute la nuit du vendredi 12 au samedi 13 décembre sur le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement. p. 6

■ Les tacots ont la cote



Les voitures anciennes redeviennent des objets de collection prisés. Dans les ventes aux enchères, leurs cours repartent à la hausse. p. 22

■ Le pari de Vincent Bolloré

L'entrée de l'homme d'affaires dans le capital de Bouygues surprend les milieux de la finance et du BTP. p. 16

■ Carlos sans légende

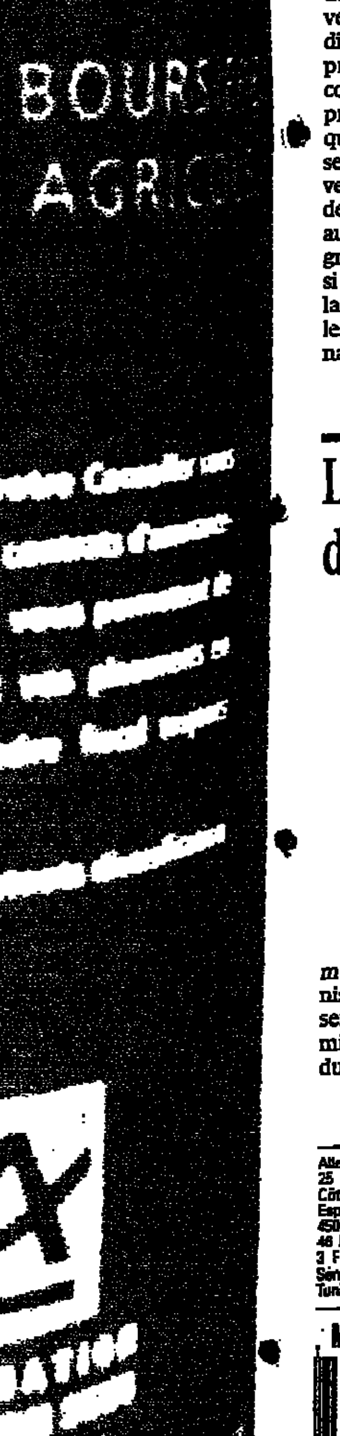
Au premier jour de son procès devant la cour d'assises de Paris, le prétendu *« révolutionnaire professionnel »* a notamment rendu hommage à la *« droite nationale »*, c'est-à-dire au FN. p. 9

■ La F 1 en France vaut bien une loi

Après l'annonce de l'absence du Grand Prix de France du calendrier 1998 de formule 1, le gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi allant dans le sens des exigences de la Fédération internationale. p. 21

■ Au « Grand Jury »

Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, sera l'invitée du « Grand Jury RTL - *Le Monde* - LCI » dimanche 14 décembre à 18 h 30.



TPI Les récents propos du ministre français de la défense, Alain Richard, très critiques à l'égard du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye, ont pour la première fois révélé publiquement la politique de Paris à l'égard de la juridiction chargée d'enquêter sur les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie. Le ministre a accusé le TPI de pratiquer une *« justice-spectacle »*. ● LE PROCUREUR DU TPI, Louise Arbour, estime que ces propos illustrent la politique *« inacceptable »* de non-coopération de la France, tant sur la recherche de la vérité que sur l'arrestation des criminels de guerre. Elle révèle que le secteur français de l'OTAN en Bosnie est un refuge pour les accusés, qui s'y sentent en *« sécurité absolue »*. ● À SARAJEVO, les femmes de Srebrenica ont de nouveau manifesté, le 11 décembre, pour réclamer que la lumière soit faite sur le sort des milliers de disparus. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

Paris est accusé de boycotter le Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie

Après les déclarations du ministre français de la défense dénonçant la « justice-spectacle » que pratiquerait le TPI, le procureur de la juridiction chargée de statuer sur les crimes de guerre estime que ces propos illustrent un « inacceptable » refus de coopération aux enquêtes et procès

LOUISE ARBOUR, procureur des deux tribunaux internationaux créés ces dernières années par l'ONU, celui de La Haye pour les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie (TPI) et celui d'Arusha, en Tanzanie, pour le génocide perpétré en 1994 au Rwanda (TPR), est arrivée vendredi 12 décembre à Paris. Invitée par un collectif d'organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, elle devait rencontrer, lundi, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, et participera à une réunion de travail avec des représentants du ministère de la défense.

C'est une visite difficile. Mme Arbour arrive une semaine après que le ministre français de la défense, Alain Richard, eut tenu en public, lors d'un déjeuner avec la presse, des propos totalement inacceptables pour elle. M. Richard, accusant le TPI de pratiquer une *« justice spectacle »*, avait déclaré qu'aucun officier français ne témoignerait jamais devant le Tribunal de La Haye autrement que par écrit. Cette franchise, sans doute incontrôlée, du ministre, explicitait en quelque sorte l'attitude de non-coopération que la France a adoptée de fait avec le TPI sans jamais l'assumer. Depuis un an et demi, plusieurs généraux ayant commandé les « casques bleus » en Bosnie pendant la guerre sont appelés comme témoins dans différentes affaires à La Haye. Ils n'y vont pas. Quand bien même le voudraient-ils, on ne les y autoriserait pas. Jusqu'à présent, aucun responsable français n'avait aussi ouvertement qu'Alain Richard admis ce boycottage du TPI par la France. On tergiversait. Il n'est guère possible en effet de reconnaître officiellement que la France se met ainsi en infraction vis-à-vis du droit international et du droit français. L'obligation de coopérer avec le Tribunal de La Haye s'impose à tous les Etats ; la France l'a fait entrer dans sa législation par la loi de 1995 sur l'entraide judiciaire avec le TPI. C'est sans doute par un malencontreux dérapage, sous le feu des questions des journalistes, que le ministre de la défense a dévoilé de la sorte la détermination de la France à se soustraire à cette obligation légale. Devant Mme Arbour qui, jusqu'à présent, avait usé de patience et d'opiniâtreté discrète, les responsables français seront donc dans une situation embarrassante.

INTERROGATOIRES PUBLICS

Les militaires, l'entourage du président de la République, les hauts fonctionnaires du ministère de la défense et ceux du Quai d'Orsay ne s'expriment guère sur le sujet. Lorsqu'il leur arrive de le faire, ils amalgament systématiquement la situation de témoin avec celle d'accusé, reflétant la peur panique de l'armée française de se voir mise en cause publiquement à La Haye pour le rôle qu'ont joué en Bosnie ceux de ses généraux qui ont encadré la Forpronu. *« Il n'est pas envisageable que des chefs militaires français ayant assuré des commandements au sein d'une force internationale assument ensuite seuls la responsabilité d'opérations internationales »*, disait le 8 décembre Alain Richard. Il est vrai que, sous le casque bleu, les militaires français ne relèvent en principe que de l'ONU, pas de l'état-major français ; il est vrai aussi que la France a été le plus gros contributeur aux forces de l'ONU en Bosnie. Mais la question n'est pas là, car les généraux français sont appelés à La Haye comme témoins, pas comme accusés.

Comme tous les témoins, ils devraient, s'ils acceptaient d'y aller, se soumettre à la procédure des interrogatoires publics contradictoires menés par la défense et le bureau du procureur. Cette pratique du droit anglo-saxon est, il est vrai, assez inquisitrice. Elle est justifiée entre autres par la nécessité de respecter scrupuleusement les droits de la défense, et non, comme semble le croire M. Richard, par le goût du *« spectacle »*. Elle est certes en totale rupture avec la culture de l'armée française, plutôt entraînée à se taire. Mais cela n'autorise pas pour autant à confondre appel à témoignage et mise en accusation, à moins de mauvaise foi, ou de mauvaise conscience.

Claire Tréan

Louise Arbour, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

En Bosnie, « les criminels de guerre se sentent en sécurité absolue dans le secteur français »

« Quelle est votre réaction aux propos du ministre français de la défense, Alain Richard, qui a accusé le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye de pratiquer une *« justice spectacle »*, et qui a affirmé que la France n'autoriserait *« jamais »* ses officiers à témoigner oralement ?

– Je vais soulever le problème des propos tenus par le ministre de la défense avec Hubert Védrine, le ministre des affaires étrangères. Je dois situer ces propos dans un certain contexte. Depuis mon arrivée au tribunal à l'automne 1996, je me suis toujours inquiétée des problèmes de coopération avec les militaires français. Cet automne, pour la première fois, on commençait à voir des progrès, modestes mais encourageants, confirmés lors de la visite d'Elisabeth Guigou le 17 novembre à La Haye. Je croyais que les lenteurs bureaucratiques allaient s'atténuer. Les propos du ministre de la défense m'ont donc surprise.

» Je trouve inconcevable que de tels propos, sur un ton si définitif, aient été ainsi prononcés. Le ministre a qualifié les procédures de *« spectacle »*. Cette expression est méprisante pour plus de deux cents témoins qui se sont présentés devant cette instance internationale, dont certains dans des conditions très courageuses étant donné la précarité de leur situation lorsqu'ils rentrent chez eux, sans protection. Ils ont témoigné, de façon orale, et se sont soumis à des contre-interrogatoires. Suggérer qu'ils se sont donnés en spectacle est méprisant et choquant.

» En ce qui concerne le refus d'autoriser les militaires français à témoigner à La Haye, j'ai deux inquiétudes. D'une part, vu le rythme auquel nous avons accès à leurs témoignages écrits, il est inquiétant de songer que c'est la procédure choisie par la France. Nous devons négocier question par question avec les juristes du ministère de la défense. D'autre part, cela nous conduit à croire que l'intention véritable est de contrôler l'accès du TPI à la vérité ! C'est un geste qui témoigne d'une volonté de ne pas coopérer avec le tribunal, et qui correspond d'ailleurs tout à fait avec la position extrêmement décevante des autorités militaires concernant l'arrestation des criminels de guerre présumés.

> « Cela nous conduit à croire que l'intention véritable est de contrôler l'accès du TPI à la vérité ! »

– Le gouvernement français vous a-t-il signifié qu'il ne participerait pas à des arrestations de criminels de guerre ?

– Non, mais les faits parlent d'eux-mêmes. La seule arrestation qui ait jamais eu lieu en Bosnie le fut en secteur britannique [la SFOR, force multinationale de l'OTAN, a divisé la Bosnie en trois secteurs : américain, britannique et français]. La vaste majorité des inculpés, dont les plus importants, sont en secteur français. Il y a des opportunités d'actions considérables en secteur français. Or nous devons faire face à une inertie totale. D'où la conclusion qu'il s'agit d'une politique concertée. Elle est inacceptable.

– La France est-elle le seul pays qui, ayant participé aux opérations de l'ONU en ex-Yougoslavie, critique, voire entrave, l'action du tribunal ?

– Le monde militaire en général n'a pas exprimé envers le tribunal l'enthousiasme que nous espérions. Je croyais que les milieux militaires, qui sont les premiers concernés par le droit de la guerre, se sentiraient impliqués. Car le droit de la guerre, c'est ce qui permet de distinguer un soldat et un meurtrier. C'est assez simple. On aurait pu s'attendre que l'OTAN exige que la première priorité de son mandat soit l'arrestation des criminels de guerre. On a assisté au contraire à une résistance, parfois passive, parfois active, des militaires.

» Si on doit comparer la politique des pays, il y a différents degrés de défaut de coopération. Ce qui m'inquiète est le caractère très négatif et très ferme des propos du ministre français de la défense. Des militaires belges ont témoigné devant le tribunal d'Arusha, des militaires britanniques ont témoigné devant le Tribunal de La Haye : ils n'en sont sortis ni traumatisés ni salis. Je peux comparer avec l'appui que nous offre le gouvernement britannique à tous les niveaux, politique, financier, pour les enquêtes, les arrestations... C'est un modèle, suivi par d'autres, l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis... La défaillance française, observée à tous les niveaux, est donc assez remarquable.

– Avez-vous des moyens de recours juridique pour forcer la France à autoriser ses officiers à témoigner ?

– Je ne veux pas spéculer sur les moyens qui sont à ma disposition. Il est clair qu'une juridiction internationale créée par le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas à être à la merci des diktats. Le statut du TPI prévoit que le mode de fonctionnement est l'audition orale des témoins. La France insistera-t-elle sur la ligne exprimée par le ministre de la défense ? Le plus étonnant, c'est que les inquiétudes du ministre ne sont pas fondées, puisque le TPI n'a aucune compétence pour évoquer la responsabilité morale, politique ou civile de telles personnes, d'institutions ou de gouvernements. Ce n'est ni notre mandat ni notre intention.

– Il y a eu une arrestation à Vukovar en juin, puis l'opération de la SFOR en juillet à Prijedor. Il y a eu la mise en place de nouvelles procédures, dont celle qui consiste à ne plus révéler l'identité des inculpés. Pensez-vous que l'action du TPI soit devenue plus efficace ?

– Il y avait eu zéro arrestation. Il y a maintenant eu une arrestation. C'est un progrès remarquable... Je vais continuer à ne pas émettre d'accusations publiques, car cela donne un avantage stratégique à ceux de nos partenaires qui ont l'intention de procéder à des arrestations.

– Quelle est l'attitude des Américains, qui pilotent le processus de paix en ex-Yougoslavie ? Eux non plus n'ont procédé à aucune arrestation.

– Effectivement. J'ai souvent des divergences de vues avec eux sur l'énergie qu'ils sont prêts à placer dans des arrestations. Ils coopèrent en revanche fortement avec le tribunal en nous apportant leur appui financier et politique. Par ailleurs, c'est sous l'autorité de Jacques Klein, le diplomate américain qui était responsable de la Force de l'ONU en Slavonie orientale [aujourd'hui haut représentant adjoint de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine] qu'a eu lieu l'arrestation de Dokmanovic à Vukovar. Un mois plus tard, la SFOR a mené l'opération de Prijedor. Ensuite, il y a eu la reddition volontaire de Croates de Bosnie, qui ne se serait jamais produite s'il ne s'était rien passé à Prijedor.

» Cela prouve la nécessité d'intervenir. Une intervention directe et ferme dans le secteur français pourrait avoir des conséquences positives. Car c'est dans le secteur français que se trouvent beaucoup de criminels de guerre, et ils s'y sentent actuellement en sécurité absolue. »

Propos recueillis par Rémy Ourdan



A Sarajevo, les femmes de Srebrenica défilent pour la vérité

SARAJEVO
de notre correspondant

REPORTAGE

Des rumeurs courent sur le sort des hommes disparus lors de la chute de la ville

Cinq cents mères de Srebrenica ont défilé silencieusement, jeudi 11 décembre, dans les rues de Sarajevo. Depuis le mois d'octobre, elles viennent le 11 de chaque mois (l'enclave musulmane a été conquise par les Serbes le 11 juillet 1995) battre le pavé de la capitale bosniaque. Coiffées de leur fichu, du traditionnel pantalon bouffant et de parkas fluo hérités de l'aide humanitaire, elles se savent aisément identifiables dans cette grande ville où l'on négocie dans la rue des affaires au téléphone cellulaire et où l'on a visiblement tiré un trait sur les années de guerre. Voilà sans doute pourquoi les mères de Srebrenica marchent la tête baissée et qu'elles ne lèvent le regard que sitôt ralliée la plate-forme du complexe commercial Skenderija, point de départ des cortèges. On s'y retrouve entre anciennes voisines de Srebrenica, on y verse une larme, on s'y raconte les anecdotes d'une vie sans hommes où il faut faire face, trouver à manger, grappiller ici et là un peu d'argent, être à la fois celle qui habille les enfants et celui qui coupe du bois.

Melida Valic, 32 ans, est l'une d'entre elles. Son mari, ses deux frères et ses trois cousins sont déclarés *« disparus »*. Melida vit à Tuzla, dans le nord-est de la Bosnie. *« Cela fait du bien de marcher ensemble une fois par mois,* dit-elle. *La première fois, ça n'a pas été facile. J'avais un peu honte à cause des gens... Ce n'est pas dans notre nature de nous exposer comme ça. Chacun le sait. »*

Ces femmes de la montagne – *« Chez nous les hommes parlent et décident »*, lâche Melida – ont pris leur destin en main. Elles marchent en brandissant des banderoles. *« Nous voulons la vérité. Où sont nos 10 000 fils disparus ? Europe, pourquoi tu te tais, réveille-toi ! »* L'époque est révolue où elles brisaient les vitres de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou du Comité pour les réfugiés à Tuzla. A Tuzla, des ateliers ont été ouverts, des pull-overs et des tapis y sont confectionnés. L'argent récolté alimente les caisses des cinq ou six associations qu'elles ont créées. Certaines suivent des psychothérapies de groupe ou individuelles.

DÉFINIR LES COMPÉTENCES

Révolue aussi l'époque où tout étranger (journaliste, expatrié humanitaire) était accusé de tous les maux. Les mères de Srebrenica ont appris à définir les compétences des uns et des autres et à identifier les institutions susceptibles d'offrir une réponse à leurs interrogations. Lors de la marche, elles observent un arrêt devant le bureau de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), devant le bureau du haut-représentant de la communauté internationale, et devant l'ambassade des Etats-Unis. Elles tendent des courriers à des diplomates aimables qui assurent qu'*« ils seront transmis à qui de droit »*. Elles frôlent le bâtiment de la présidence bosniaque mais ne s'y arrêtent pas. Les mères de Srebrenica sont sourdes aux rumeurs insinuant que l'*armija* (armée bosniaque) n'aurait pas défendu l'enclave et que ces ordres seraient venus directement du président Alija Izetbegovic. Cette allusion plongerait ces femmes dans un abîme de souffrance si elle était avérée.

FOUILLER LES CHARNIERS

Les mères écoutent ce qu'elles veulent bien entendre. Elles ne sont sensibles qu'aux rumeurs sous-entendant que *« leurs maris, fils ou pères seraient encore vivants »*. Elles s'accrochent à cet espoir même si l'on sait que la plupart des hommes reposent pêle-mêle depuis deux ans et demi autour de Srebrenica, après avoir été abattus par les soldats serbes.

« Comment admettre cette réalité lorsque, par ailleurs, on entretient des allégations invérifiables et souvent insensées ? », demande Oliver de Peyer, chargé du dossier des disparus au CICR. *« On raconte que certains auraient été emmenés en Australie et serviraient de main d'œuvre à des Serbes installés là-bas. D'autres travailleraient de force dans des mines, d'autres seraient détenus dans des camps. On se doit néanmoins de vérifier les allégations. On n'est jamais sûr de ne rien trouver »*, dit-il. Selon les chiffres du CICR, 19 697 personnes font en Bosnie l'objet de recherches par leur famille, dont 7 363 originaires de Srebrenica. Seuls 1 407 cas ont été éclaircis, c'est-à-dire que les corps ont été identifiés.

La solution serait de fouiller les charniers, mais elle bute sur le peu d'empressement qu'affichent les Serbes à laisser des enquêteurs remuer leur terre. Selon l'accord de Dayton, les autorités locales ont pour mission de mettre au jour les fosses communes. *« Cela n'avance pas. De temps en temps, un émissaire international tape du poing sur la table. Une équipe musulmane se rend en territoire serbe, et en échange des Serbes vont du côté musulman »*, explique M. de Peyre.

Les mères de Srebrenica attendent un vêtement, une pièce d'identité, une photographie, la dent caractéristique d'une mâchoire pour entamer un deuil qui sera douloureux mais apaisant, après deux années d'incertitudes. Rendues suspicieuses par la façon dont leur ville est tombée aux mains de l'ennemi (*« ONU, complice »*, martèlent-elles), par l'impunité persistante accordée à leur bourreau (le général serbe Ratko Mladic, recherché pour crimes de guerre) et par la quasi-certitude que Srebrenica a été sacrifiée (cette enclave musulmane en pleine entité serbe aurait été fauteuse de troubles pour les artisans de l'accord de paix de Dayton), elles n'ont plus confiance qu'en ces rendez-vous qu'elles se fixent chaque mois, dans les rues de Sarajevo, pour réclamer simplement la vérité.

Christian Lecomte



هكذا من الأصل

Les Quinze ont trouvé un compromis sur la mise en place du « conseil de l'euro »

Pour Dominique Strauss-Kahn, l'accord était « inespéré »

Après de laborieux débats, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se sont mis d'accord, dans la soirée du vendredi 12 décembre, sur la manière d'articuler les relations entre les Etats qui, à partir du 1er janvier 1999, participeront à l'euro et ceux qui resteront en dehors de l'Union économique et monétaire. Ils ont décidé de créer un « conseil de l'euro », qui sera un organe informel et non décisionnel.

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

Le compromis entre les Quinze, qui devait être finalisé samedi 13 décembre, prévoit la création d'un « groupe informel euro » où les pays participant à la monnaie unique – les *« in »* – pourront débattre des problèmes spécifiques la concernant. Sans nier aux *« in »* le droit de se concerter, les pays qui savent déjà qu'ils ne feront pas partie de la première vague de l'Union monétaire – la Grèce, parce qu'elle ne répond pas encore aux critères de Maastricht, la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède parce qu'ils ont voulu rester en dehors de l'entreprise – entendaient pouvoir être associés aux travaux du « groupe euro » chaque fois qu'ils le souhaiteraient. Le débat a opposé Tony Blair, le premier ministre britannique, à Jacques Chirac et Lionel Jospin ainsi qu'au chancelier Kohl et à Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge.

M. Blair, qui s'est exprimé à plusieurs reprises *« avec une certaine ténacité »*, selon Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, souhaitait donner un caractère quasi automatique aux droits des *« out »* de s'associer aux travaux du « groupe euro ». Fallait-il qu'ils soient *« invités »* ou bien pouvaient-ils revendiquer eux-mêmes le droit d'être présents chaque fois qu'ils le jugeraient nécessaire ? La Commission de Bruxelles devrait-elle intervenir pour arbitrer en cas de divergences ?

C'est autour de ces questions que les Quinze ont discuté, les *« in »* rappelant régulièrement que, faute d'une solution à l'amiable – souhaitée par tous –, ils décideraient seuls la création de ce « groupe euro ». Des projets de compromis ont circulé, notamment à l'initiative des Français et des Allemands mais aussi de Wim Kok, le premier ministre néerlandais. Quelques principes se dégagèrent. On rappela que seul le conseil Ecofin était compétent pour prendre des décisions et qu'on ne pouvait pas interdire aux *« in »* (ils seront sans doute onze) de délibérer seuls des problèmes spécifiques touchant la zone euro.

Le besoin de transparence fut souligné : les pays du club devraient, avant de se réunir, communiquer leur ordre du jour aux *« out »* afin de donner à ceux-ci la possibilité de marquer leur intérêt pour tel ou tel point. Mais les divergences persistaient : *« Il ne faut pas que l'opinion publique ait l'impression que nous soyons exclus »*, aurait dit M. Blair. A un moment, l'intervention de Jacques Chirac prit la forme d'un rappel à l'ordre destiné aux Britanniques : la bonne volonté ne pouvait venir que d'un seul côté.

Plus tard dans la journée, Jean-Claude Juncker, le premier ministre luxembourgeois qui présidait les travaux, décida de prendre en main le dossier. Une intuition heureuse puisqu'un compromis fut finalement trouvé, suffisamment souple pour immédiatement prêter à des interprétations variées ! L'idée est que les pays participant à la monnaie unique seront autorisés à se concerter en présence de la commission sur la gestion de l'euro ; mais que les *« out »*, dûment prévenus, pourront dire que tel ou tel point constitue *« une question d'intérêt commun »* et que celle-ci devrait alors être traitée par le conseil Ecofin. Le « groupe euro » se trouvait ainsi légitimé, accepté par les Quinze.

Mais la formule choisie pour ne pas exclure les *« out »* ne risque-t-elle pas de le priver de toute substance ? Dominique Strauss-Kahn, le ministre français des finances, qui a relevé que cet accord était *« inespéré »* il y a seulement trois semaines, est convaincu du contraire, expliquant qu'une demande britannique de porter un point sensible au niveau du conseil Ecofin n'empêcherait nullement les pays de l'euro d'en débattre au préalable de façon séparée. Ce compromis, imprécis, a quand même permis la création du « groupe euro ». Par prudence, les chefs d'Etat et de gouvernement ont néanmoins décidé de faire le point deux ans après l'entrée en vigueur de l'euro.

Philippe Lemaître

L'Europe et ses futurs nouveaux membres

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

L'âpre marchandage auquel la Grande-Bretagne a contraint ses partenaires sur la gestion de la zone euro a relégué au second plan, vendredi 12 décembre, le lancement des négociations sur l'élargissement de l'Europe, qui ouvre pourtant un nouveau chapitre dans le développement de l'Union. Les chefs d'Etat et de gouvernement des dix Etats que les Quinze ont acceptés comme candidats à une future intégration, ainsi que les dirigeants de la partie grecque de Chypre, devaient déjeuner ensemble, samedi à Luxembourg, et participer ensuite à une séance de travail officielle avec le Conseil européen.

De ce rendez-vous, la grande absente était la Turquie. Si les Quinze continuent de la considérer officiellement comme un Etat *« ayant vocation »* à devenir un jour *« européenne »*, elle demeure à l'écart. Le dîner des chefs de délégation, vendredi soir, a confirmé qu'une grande majorité des Européens n'étaient pas prêts à l'admettre dans la famille. Le président Chirac a néanmoins défendu, au cours du débat, la nécessité d'assurer *« l'ancrage de la Turquie à l'Europe »* pour garantir l'évolution de ce pays vers la démocratie.

Les Grecs ont maintenu leur hostilité. Ils se sont opposé au cours du dîner à ce que les Quinze invitent formellement la Turquie – sous réserve de certaines conditions préalables – à prendre part à une conférence réunissant tous les candidats à l'Union pour discuter, pendant la phase de pré-adhésion, des questions relevant de la sécurité et de l'avenir politique du continent. La question devait être à nouveau débattue samedi matin. La présidence a préparé dans la nuit un texte soulignant que tous les pays associés à l'Union et *« partageant ses objectifs internes et externes »*, s'engageant *notamment à régler les différends par des moyens pacifiques*, pourraient participer à la conférence.

NÉGOCIATIONS FORMELLES AU PRINTEMPS

Les Quinze ont en revanche facilement résolu, vendredi, le dilemme que leur posait l'ouverture, en 1998, de négociations avec une partie seulement des candidats à l'Union (les cinq, en dehors de Chypre, que la Commission a estimés les plus aptes à subir « à moyen terme » le choc de l'intégration). Une formule a été trouvée pour garantir qu'il s'agissait d'un *« processus unique »*, selon le porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna.

Officiellement, ce processus s'ouvre avec tous les candidats. Des négociations formelles s'ouvriront au printemps, sous la présidence britannique, avec les pays les mieux préparés (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie, Estonie), les cinq autres (Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Lituanie, Lettonie) étant admis à une phase de pré-négociations. Chaque pays sera traité en fonction des critères politiques et économiques fixés par la Commission. *« Il n'y a pas de nouvelle ligne de séparation en Europe »*, a souligné le chancelier autrichien, Viktor Klima.

Henri de Bresson

Boris Eltsine aurait eu un accident vasculaire cérébral

L'information donnée par une radio de Moscou, qui cite « une source médicale haut placée », a été officiellement démentie par le Kremlin

MOSCOU
de notre correspondante

Une information, aussitôt démentie par le Kremlin, sur un accident vasculaire cérébral subi par Boris Eltsine, hospitalisé depuis mercredi, a relancé les doutes sur les capacités du président à diriger le pays.

La radio Ekho Moskvy (« Echo de Moscou »), citant *« une source médicale haut placée »*, a affirmé, vendredi 12 décembre, que Boris Eltsine avait eu *« un spasme violent des vaisseaux du cerveau, lié aux changements brutaux de temps, à un état de fatigue général et au surmenage »*.

« Ensuite, a précisé cette source, *s'est rajouté un refroidissement, mais la situation s'arrange maintenant. »* Un porte-parole du Kremlin a répondu que Boris Eltsine *« n'a pas souffert de ça »*, rappelant l'avis du concile des médecins publié vendredi, sur l'état de santé *« satisfaisant »* du président, qui a officiellement été victime d'une infection virale respiratoire.

Le porte-parole présidentiel, Serguei Iastrjembski, a précisé de son côté que Boris Eltsine allait participer dimanche aux élections municipales de Moscou *« en présence de journalistes »*, dans sa maison de repos médicalisée de Barvikha. C'est là aussi que le président avait voté en juillet 1996, devant les seules caméras du Kremlin, après une attaque cardiaque qui fut présentée comme une extinction de voix.

Cependant, contrairement au cardiologue Renat Aktchourine qui assurait jeudi que Boris Eltsine *« devait avoir prochainement plusieurs rencontres de travail »*, M. Iastrjembski a souligné que le président n'envisage aucune rencontre avec des responsables politiques russes ces prochains jours.

La télévision russe avait simplement diffusé jeudi de brefs extraits, muets, d'une rencontre de M. Eltsine avec le chef de son administration, présentée comme ayant eu lieu le même jour, dans le cadre du *« travail »* qu'il poursuivrait durant son repos prévu pour *« dix à douze jours »*.

« FACTEUR ÉNORME D'INSTABILITÉ »

Les autres médias russes n'ont pas évoqué l'hypothèse d'*Ekho Moskvy*, vendredi, premier jour d'un pont férié marquant l'adoption de la Constitution de 1993. Mais un commentateur cité par l'Agence France-Presse a affirmé que M. Eltsine a *« déjà eu des problèmes d'alimentation sanguine du cerveau »*. *« Cela expliquerait son incohérence ces derniers temps, en particulier à Stockholm, où ses problèmes intellectuels ont été flagrants »*, a précisé Andreï Piontkovski, estimant que l'état du président *« ne peut plus radicalement s'arranger, ce qui est un facteur énorme d'instabilité politique »*.

Des députés parlaient auparavant d'*« une manœuvre du Kremlin »* pour reporter une table ronde entre Boris Eltsine et l'opposition, qui avait été programmée pour jeudi.

De leur côté, des journalistes ayant accompagné le président en Suède prévoyaient, avant même son hospitalisation, que ce dernier pourrait être mis quelque temps « au repos ».

Sophie Shihab

La France lance sans l'Allemagne le projet de satellites espions européens Hélios-2

LA FRANCE a pris l'initiative de lancer le programme Hélios-2 de satellites d'observation militaire, qui se veut européen, sans attendre une décision de l'Allemagne, qui, à l'origine, devait s'associer à un tel projet et semble avoir, aujourd'hui, d'autres préoccupations plus prioritaires en matière de sécurité, à cause du coût du programme d'avion de combat Eurofighter. Le ministre de la défense, Alain Richard, a prévu de s'entretenir de cette décision, le mercredi 17 décembre, avec des parlementaires français membres d'un groupe qui se consacre à l'espace.

Plusieurs réunions au ministère de la défense, à la délégation générale pour l'armement (DGA) et au Centre national d'études spatiales (CNES) ont précédé, la semaine dernière, cette orientation qui se traduira par un transfert au CNES de crédits provenant du budget militaire, puis par la notification d'un contrat officiel au constructeur, le groupe Matra Marconi Space (MMS). Il s'agit d'un contrat dit de développement et de réalisation, qui porte, au total, sur quelque 6 milliards de francs, engagés par tranches annuelles. La mise en orbite du premier satellite Hélios-2 n'est pas programmée avant 2002-2003 au plus tôt.

Depuis octobre 1995, le premier exemplaire d'une première génération de satellites d'observation militaire, Hélios-1, est opérationnel en orbite. A ce système se sont associées l'Italie et l'Espagne pour, respectivement, 14,1 % et 7 % d'un programme évalué, au total, à 9,6 milliards de francs. Outre ce premier exemplaire, qui pratique une observation optique par temps clair et dont les utilisateurs se disent satisfaits, un second satellite a été stocké pour une relève éventuelle après 1999.

En 1994, il a été envisagé de lancer, en coopération européenne, le projet Hélios-2, qui devrait offrir des capacités supérieures, notamment l'observation de nuit et par tout temps (grâce à des moyens infrarouges), une transmission plus rapide des renseignements recueillis et une précision accrue de ses images pour détecter des cibles d'intérêt tactique. Outre l'Italie et l'Espagne, sollicitées d'y participer, le principe d'un partenariat avec l'Allemagne avait été retenu au sommet franco-allemand de Baden Baden en décembre 1995, puis réitéré lors du sommet qui suivit à Dijon en mai 1996. Il s'agissait d'une participation de l'ordre de 10 %. Cependant, dès décembre 1996, au sommet de Nuremberg, l'Allemagne a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de sceller définitivement l'accord. La partie italienne reste incertaine à l'heure actuelle. Seule, l'Espagne a indiqué qu'elle s'apprêterait à y participer, à hauteur de 3 à 6 %.

11,6 MILLIARDS DE FRANCS

Le programme Hélios-2 concerne la mise en orbite, en 2002-2003, de deux satellites d'une masse, chacun, de l'ordre de 4 tonnes. Il est évalué – tout compris, avec les coûts inclus des satellites, de leur lancement et des systèmes d'exploitation au sol – à environ 11,6 milliards de francs.

Sans décision favorable de Bonn, la France vient donc de décider de commencer la phase de développement et de réalisation du programme sur ses seuls crédits, soit quelque 6 milliards de francs d'investissement. Dès 1998, une somme de 1,4 milliard de francs sera inscrite au budget. Toutefois, la DGA a prescrit un réexamen des coûts, de façon à obtenir une réduction substantielle – on parle de 30 % – des prix proposés. Le groupe MMS considère, pour sa part, qu'un tel objectif est difficile à atteindre, sauf si les coûts d'intervention propres au CNES et à la DGA sont eux aussi revus à la baisse et si les états-majors réduisaient leurs ambitions dans le domaine des performances attendues des satellites.

Le retrait de l'Allemagne, que la France espère provisoire, pourrait avoir plusieurs explications. D'abord, outre-Rhin, le ministère de la défense a donné la priorité budgétaire à la construction de l'avion de combat Eurofighter EF-2000, partagée avec le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Ensuite, le financement de Hélios-2 était fondé sur des participations de plusieurs administrations fédérales et régionales dont le schéma d'organisation n'a pu être mis au point. Le Bundestag, en revanche, vient d'approuver un projet de budget pour 1998, qui fait la part belle à un autre programme spatial européen, le Trimilsat, c'est-à-dire un réseau – impliquant l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne – de trois ou quatre satellites de télécommunications militaires qui pourraient être opérationnels après 2005.

Enfin, Bonn est la cible de fortes pressions de Washington pour l'achat d'un système clés en main d'observation militaire au groupe Lockheed-Martin-Loral ou, plus simplement encore, pour un abonnement à des informations recueillies par des satellites espions américains au profit des états-majors allemands.

Jacques Isnard

A peine nommé, le chef de la police judiciaire de Mexico a été démis de ses fonctions

Il est soupçonné de violations des droits de l'homme

Jesus Carrola, chef de la police judiciaire de Mexico, a démissionné, mercredi 10 décembre, six jours seulement après sa nomination par le nouveau maire de la capitale, Cuauhtémoc Cardenas. Il est accusé de diverses exactions et de collusion avec les barons de la drogue. Ce scandale est un revers pour M. Cardenas, qui avait prêté serment, le 5 décembre, et placé son mandat sous le signe de l'honnêteté.

MEXICO
de notre correspondant

Le nouveau maire de Mexico, Cuauhtémoc Cardenas, qui s'était engagé, lors de sa récente entrée en fonctions, à *« libérer la capitale de la délinquance »*, vient d'être contraint de remplacer le chef de la police judiciaire, Jesus Carrola, quelques jours à peine après l'avoir nommé. Cette décision intervient à la suite de la publication dans la presse d'informations préoccupantes sur le passé de M. Carrola et de son frère, soupçonnés tous deux d'avoir couvert une série de violations de droits de l'homme et d'être en cheville avec un des plus puissants cartels de la drogue du Mexique.

« Mexico est un champ de mines », avait solennellement affirmé le premier maire de la capitale élu au suffrage universel. Il était cependant loin de penser que les difficultés surgiraient d'abord à l'intérieur de sa propre équipe. Visiblement pris au dépourvu, M. Cardenas a néanmoins réagi avec célérité pour désamorcer la grave crise politique qui s'annonçait. Prié de préparer sa défense pour répondre aux graves accusations portées contre lui, le commandant Carrola a été temporairement suspendu de ses fonctions.

Pris notamment à partie par la famille d'une de leurs victimes, les frères Carrola sont accusés d'avoir *« fait régner la terreur »* à La Paz, capitale de l'Etat de Basse-Californie du Sud, à la fin des années 80, lorsqu'ils y dirigeaient la police judiciaire fédérale. On leur reproche aussi d'avoir systématiquement rançonné les commerçants et d'avoir torturé à mort un jeune homme de vingt ans qui avait été arrêté *« en possession d'une cigarette de marijuana »*.

LIÉ AU CARTEL DE TIJUANA

Révoltée par les méthodes des Carrola, la population de La Paz, en août 1989, avait défilé dans les rues de la ville avec le cercueil de la victime, puis avait attaqué le commissariat à coups de pierres, obligeant les deux frères à quitter précipitamment les lieux. Deux policiers furent condamnés à dix-sept ans de prison pour le meurtre, mais leurs supérieurs furent promus à de nouvelles fonctions, près de la frontière avec les Etats-Unis.

S'appuyant sur des informations fournies par les services de renseignement mexicains et par la DEA, le service antidrogue des Etats-Unis, la presse locale affirme que Jesus Carrola est lié au cartel de Tijuana, dirigé par les frères Arellano Félix. Enfin, le fonctionnaire choisi par M. Cardenas pour diriger la police de Mexico avait « omis » de signaler dans son curriculum vitae qu'il avait été démis de ses fonctions en 1996, lors de la grande épuration réalisée à la demande du procureur général de la République (ministre de la justice). Il faisait partie de la liste des quelque huit cents agents fédéraux qui n'avaient pas *« le profil éthique adéquat »*.

Ces révélations, qui feront l'objet d'une enquête, ont créé un profond malaise au sein des organisations de droits de l'homme et de l'opposition de gauche, principaux soutiens de M. Cardenas. Partisans et adversaires du maire de Mexico se demandent, en effet, comment ce dernier a pu nommer à la tête de la police, à un moment particulièrement délicat, une personnalité aussi controversée. A l'époque, les abus commis par les frères Carrola avaient fait la première page des journaux de Basse-Californie, chose que l'entourage de M. Cardenas ne pouvait pas ignorer.

A moins que le commandant Carrola ait réussi à convaincre ses interlocuteurs qu'il s'agissait de simples ragots colportés par la presse, comme semble le confirmer le contenu de son dossier déposé au bureau du personnel du ministère de l'intérieur : rien à signaler, pas même sa destitution, présentée comme une démission *« pour raisons personnelles »*.

Bertrand de la Grange

Les intellectuels islamiques iraniens veulent défendre les libertés

Un nouveau quotidien, « Jamee », sera leur principal moyen d'expression

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Ils ont pris au mot le nouveau président modéré iranien, Mohamad Khatami, et, quatre mois après son accession à la présidence de la République, ils sont à pied d'œuvre. Reprochant pudiquement à M. Khatami certaines *« lenteurs »*, ils veulent aller plus vite que la musique. « Ils », ce sont ces intellectuels islamiques qui furent les parangons du radicalisme au début de la révolution, puis se sont progressivement ralliés aux principes de la démocratie et qui ont soutenu M. Khatami parce qu'il s'est fait le porte-parole de la société civile et du pluralisme politique et religieux. Alors aujourd'hui, certains d'entre eux ont décidé de créer un nouveau quotidien, *Jamee* (« La Société »), qui entend, explique le rédacteur en chef, Machallah Chams El Waezine, traduire les slogans en actes.

Quel chemin parcouru par ces quadras depuis la révolution islamique de 1979 ! L'un d'eux, Mohsen Sazegara, qui sera le directeur du quotidien – dont le premier numéro paraîtra, espèrent-ils, en janvier 1998 –, faisait partie de la garde rapprochée de l'imam Rouhollah Khomeiny, dans son exil de Neauphle-le-Château, en France. Alors étudiant en physique, il n'avait que vingt et un ans et était rentré à Téhéran à bord de l'avion de l'imam. *« Nous étions des activistes,* raconte-t-il dans un sourire où se mêle l'autodérision et un certain attendrissement. *Nous transformions tout en manifestations de masse. Nous provoquions les crises. »*

Puis, comme pour ne pas avoir l'air de s'excuser, il ajoute : *« N'oubliez pas non plus que, dans les années 70, le monde entier avait une tournure d'esprit révolutionnaire. Mais le monde a changé ; dans l'intervalle j'ai moi-même étudié l'Histoire. Il y a eu l'expérience de la gestion de la société par la République islamique. Aujourd'hui, nous avons besoin de réformateurs. »* Pour qu'on ne se méprenne pas sur son propos, M. Sazegara tient à préciser qu'il ne conteste guère la légitimité de la révolution islamique, *« qui, à la différence du chah, entièrement fabriqué et porté par l'Occident, a une base populaire indiscutable »*, dit-il, même s'il s'oppose à *« certains courants ou certains aspects théoriques de cette révolution »*.

48 MILLIONS DE MOINS DE 30 ANS

L'équipe qui encadrera le nouveau journal gravite dans la mouvance du penseur islamiste moderniste iranien Abdolkarim Soroush. Il y a quelques semaines, M. Soroush a été empêché par des étudiants islamistes extrémistes de participer à un débat à l'université. Pas davantage que ses amis, il n'a déclaré forfait, raconte un fonctionnaire. Il s'est adressé aux étudiants par téléphone et ses propos ont été répercutés par haut-parleurs dans la salle.

« Nous plaidons, précise M. Chams El Waezine, *pour la non-violence dans la solution des divergences de vues, jusques et y compris la question du velayat-e-faqih* [la suprématie politique constitutionnelle du Guide spirituel de la République islamique par rapport à toutes les institutions de l'Etat]. *Nous voulons que soit reconnue la liberté de pensée et de parole. Notre devise sera la transparence et je souhaite vivement que le pouvoir soit convaincu,* ajoute-t-il, *qu'un tel journal est dans son propre intérêt. »*

L'Iran, disent-ils en chœur, a changé et il faut en tenir compte. C'est une société de jeunes. Les gens de plus de trente ans sont minoritaires (12 millions seulement sur les 60 millions d'Iraniens). Il y a quelque vingt millions de jeunes dans le cycle scolaire, deux millions d'étudiants et plus de deux autres millions de diplômés. C'est la première fois que 60 % de la population vivent dans les villes, contre 80 % à la campagne il y a une cinquantaine d'années. L'Iran ne peut pas rester figé. La politique doit suivre le mouvement et la droite traditionnelle ne peut pas ignorer cette tendance.

L'un des problèmes principaux de l'information dans une société fermée, renchérit Hamidreza Jalaei Pour, directeur responsable et président du conseil d'administration de *Jamee*, est l'exiguïté du circuit de l'information. Créer un nouveau journal, qui rapporte les faits sans biaiser, qui raconte ce qui se passe à l'intérieur des villes, des universités, dans le domaine des arts et des lettres, est dès lors fondamental.

UN MINISTRE PLURALISTE

La presse semble devoir prendre une importance de plus en plus grande dans les prochaines années en Iran. Ce ne sont pas les publications qui manquent dans ce pays : il y en a près de sept cents, dont une majorité relevant d'institutions officielles ou para-officielles, d'autres représentant les groupes de pression très puissants en Iran, d'autres enfin plus spécialisées.

Mais dans les seules deux dernières semaines du gouvernement conservateur, en juillet, quatre-vingts licences de journaux ont été accordées par le ministère de la culture et de l'orientation islamique. Une partie des conservateurs aussi donnent l'impression d'analyser l'échec de leur courant à la présidentielle de mai et de préparer l'avenir par des moyens pacifiques, constate Mourad Saghafy, rédacteur en chef du magazine culturel trimestriel *Goftegou* (« Dialogue »). Et pour le faire, ils semblent avoir choisi les journaux et les centres culturels, pour lesquels des dizaines d'autorisations auraient aussi été délivrées.

L'équipe de *Jamee* se réjouit de ce choix, puisqu'elle va dans le sens de l'acceptation de la différence. Le ministre de la culture, Attaollah Mohadjarani, se fait l'avocat de ce pluralisme. *« Il n'est pas possible,* dit-il, *que tout le monde pense de la même façon. Si c'était le cas, il n'y aurait plus d'évolution. Ce qui compte, c'est que les gens expriment leurs vues dans un cadre légal. Nous devons convaincre des forces, telles que les bassidjis et le Hezbollah* [qui jusqu'à présent ont systématiquement recours à la violence pour faire taire toute différence] *qu'ils ont le droit de s'opposer, de critiquer, d'écrire mais pas d'empêcher les autres de parler. »* Le pari n'est pas encore gagné.

Mouna Naïm

Washington juge « modéré » le ton du sommet de l'OCI

Les Etats-Unis ont *« salué avec circonspection »*, vendredi 12 décembre, *« le ton modéré »* de la déclaration finale du sommet de l'Organisation de la conférence islamique, qui s'était achevé la veille à Téhéran. Un porte-parole du département d'Etat, James Foley, a surtout relevé *« l'appel à la coopération et au dialogue* (...) *entre cultures et religions, et au rejet de l'idéologie de l'affrontement »*. Il a toutefois *« noté avec déception »* que l'OCI n'avait pas soutenu *« ouvertement le processus de paix »* israélo-arabe.

La dette étrangère de la Corée du Sud atteint 15 milliards de dollars

SÉOUL. La dette étrangère à court terme de la Corée du Sud, qui est exigible entre le 15 décembre et la fin de l'année, atteint *« entre 14 et 15 milliards de dollars »*, a indiqué, samedi 13 décembre à Séoul, un haut responsable de la Banque de Corée (BOK). Il a estimé que la banque centrale pourra utiliser quelque 16 milliards de dollars de réserves pour payer les dettes du pays et financer des contrats à l'export, ce qui lui laisserait 4 milliards de dollars à sa disposition à la fin de l'année. La Maison Blanche avait appelé, vendredi, la Corée du Sud à mettre en œuvre sans délai le programme de réformes élaboré par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre d'un plan de sauvetage économique. Le gouvernement sud-coréen a, par ailleurs, convoqué vendredi une réunion d'urgence des dirigeants des 35 plus grandes banques du pays, pour déterminer les moyens de stopper l'effondrement du système financier de la péninsule. – *(AFP.)*

Le gouvernement basque interdit une manifestation de Herri Batasuna

BILBAO. Le département de l'intérieur du gouvernement basque a interdit, vendredi 12 décembre, la *« manifestation nationale »* convoquée samedi à Bilbao par la coalition séparatiste basque Herri Batasuna (HB, bras politique de l'ETA) pour protester contre l'incarcération des 23 membres de sa direction collégiale. Les autorités basques estiment dans un communiqué que l'état de *« crispation »* de la société après l'assassinat par l'ETA, jeudi soir dans un bar d'Irun (nord), du conseiller municipal José Luis Caso *« rend prévisibles des incidents qui empêcheraient le déroulement normal de la manifestation »*. Les syndicats nationalistes basques ELA et LAB et l'association pacifiste Elkarri, qui avaient appelé à un rassemblement samedi et à une grève lundi, ont annulé leurs mots d'ordre.– *(AFP.)*

Madeleine Albright promet l'aide américaine au Congo-Kinshasa

KINSHASA. Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a exprimé sa satisfaction, vendredi 12 décembre, à l'issue de sa visite en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), l'un des temps forts de sa tournée africaine. Elle a qualifié Kinshasa de *« clé de l'avenir de l'Afrique centrale et de l'Est »*. Mme Albright a promis à la RDC une aide de 35 à 40 millions de dollars pour la reconstruction et la démocratisation du pays, et elle a confirmé l'intention américaine de verser 10 millions de dollars au fonds international pour la reconstruction de l'ex-Zaïre. Elle a toutefois rappelé que cette aide était soumise à l'approbation du Congrès qui, a-t-elle souligné, *« s'intéresse de près à la manière dont le président Kabila respecte ses obligations en matière de droits de l'homme et de démocratie »*, et à l'enquête de l'ONU sur les massacres de réfugiés rwandais. – *(AFP.)*

La République tchèque s'achemine vers des élections anticipées

PRAGUE. Le nouveau gouvernement tchèque aura un mandat *« limité »* et devra préparer la tenue d'élections législatives anticipées, a annoncé, vendredi 12 décembre, le chef des chrétiens-démocrates, Josef Lux, chargé par le président Vaclav Havel d'entamer des consultations politiques sur la composition et le programme d'un nouveau cabinet. M. Lux a ajouté que ce mandat serait sans doute *« le plus court »*, c'est-à-dire prenant fin, au plus tard, le 30 juin 1998. Depuis le début de la crise politique, déclenchée par la chute du gouvernement de Vaclav Klaus le 30 novembre, l'opposition social-démocrate réclame des législatives anticipées. Le congrès du Parti démocratique civique (ODS) de M. Klaus, qui se tient les 13 et 14 décembre, devrait adopter la même position. Le président Havel a déclaré qu'il nommerait *« dès la semaine prochaine un nouveau premier ministre »*. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le chef de la Commission spéciale de l'ONU** chargée du désarmement de l'Irak (UNSCOM), Richard Butler, a insisté, vendredi 12 décembre, sur le principe d'accès libre à tous les sites en Irak, à son arrivée à Bagdad. *« Ce que nous sommes chargés de faire, c'est d'aller sur les sites dont nous avons la preuve qu'ils recèlent des armes* [prohibées] *ou les moyens d'en fabriquer »*, a dit M. Butler, dont c'est la première visite à Bagdad depuis que l'Irak a accepté le retour des inspecteurs américains qu'il avait expulsés le 13 novembre. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient**, Martin Indyk, est arrivé vendredi 12 décembre à Tel-Aviv pour des entretiens avec des responsables palestiniens et israéliens, au moment où les Etats-Unis pressent Israël de préciser son projet de redéploiement de son armée en Cisjordanie. Cette visite prépare le terrain aux rencontres entre le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright, jeudi, *« en Europe »*, avec Yasser Arafat et Benyamin Nétanyahou. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **RWANDA : le bilan de l'attaque du camp de réfugiés tutsis** de Mudende, mercredi 10 décembre, est d'au moins 271 morts selon Kigali, et de 1 643 selon Kinshasa, le pire des massacres dans un camp de réfugiés au Rwanda. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est dit *« profondément bouleversé »* par *« ces tueries »* qui sont *« un rappel tragique du génocide de 1994 »*. L'attaque est attribuée aux extrémistes hutus qui poursuivent leur guérilla dans les provinces rwandaises. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : l'armée nigériane a mené un raid aérien** sur Kenema, dans l'est du pays, jeudi 11 décembre, qui a fait 25 morts et 52 blessés. L'attaque pourrait remettre en cause les discussions de paix. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : une mission d'experts du FMI s'est déclarée satisfaite,** vendredi 12 décembre à Moscou, de ses négociations avec le gouvernement russe, ce qui devrait ouvrir la voie au déblocage d'un prêt de 700 millions de dollars à la Russie, a indiqué un communiqué du FMI. Jugeant la collecte de l'impôt insuffisante en Russie, le FMI avait bloqué en octobre l'octroi de cette tranche de 700 millions de dollars, qui fait partie d'un prêt de plus de 10 milliards de dollars. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : le président du parti nationaliste hindou BJP** a déclaré, jeudi 11 décembre, que sa formation était favorable à la mise au point par l'Inde de l'arme nucléaire. *« Le BJP est partisan de la mise en place par l'Inde d'une force de dissuasion qui lui soit propre. Nous sommes pour le développement d'une arme de dissuasion »*, a affirmé Lal Krishna Advani lors d'une conférence de presse. Les experts affirment que l'Inde est sur le point de posséder l'arme nucléaire, mais New Delhi soutient que son programme a des fins purement civiles. – *(Reuters.)*



DROITE Le conseil national du RPR s'est réuni, samedi 13 décembre, à Paris, pour entendre les conclusions de la consultation que le parti a engagée parmi ses militants après les élections législatives de mai et juin. Philippe Séguin devait préciser la stratégie qu'il préconise et les grandes lignes de la rénovation qu'il entend mener à bien. Il propose, notamment, que les militants élisent eux-mêmes à l'avenir le président de leur parti. ● LES NOMS des candidats néogaullistes à la direction des listes RPR-UDF aux élections régionales ont été rendus publics. Leur choix témoigne d'une volonté de renouvellement. Dans les Pays de la Loire, Olivier Guichard, président du conseil régional, a annoncé son retrait. ● LES CHARGÉS DE MISSION nommés auprès des membres de la direction du RPR préfigurent la composition mais aussi les divisions possibles de la future équipe dirigeante.

Philippe Séguin propose aux militants du RPR d'élire leur président

Le conseil national du parti néogaulliste engage la prochaine étape de sa rénovation, qui pourrait se traduire par un changement de nom et instaurer un mode de désignation de ses dirigeants inspiré de celui qui a cours au Parti socialiste

LE RPR a un « patron ». Pour qui l'ignorerait encore, celui-ci se nomme Philippe Séguin. En quelques occasions, déjà, depuis son élection, le 6 juillet, à la présidence de son parti, l'ancien maire d'Epinal s'est plu à rappeler le sens des mots. Il ne saurait être seulement le président du RPR puisque, à la différence de son prédécesseur, Alain Juppé, il en est aussi, depuis six mois, le directeur général. Il n'en est pas pour autant le PDG, puisque le président-fondateur de la maison, Jacques Chirac, en demeure, selon le terme désormais consacré, *« la référence »*. Faute de mieux, il en est donc le patron, mais façon patron-boulanger : M. Séguin joue les modestes mais il travaille sa pâte.

Ses compagnons l'ont, en tout cas, entendu ainsi, samedi 13 décembre, en prenant connaissance de l'ordre du jour du conseil national du RPR, réuni dans un grand hôtel parisien. Dès 10 heures, le « patron » devait cadrer tous les aspects du débat interne, à charge pour Eric Raoult, Charles Pasqua, François Fillon et Etienne Pinte de préciser, par la suite, l'état d'avancement de la préparation des prochaines élections régionales, la future organisation du mouvement ou encore le niveau de ses ressources financières pour l'année à venir.

Sur un mode encore un peu plus rude que celui qu'il avait rodé dans son récent entretien au *Monde* (nos éditions du 10 décembre), M. Séguin a critiqué l'action du gouvernement, l'accusant par exemple de s'en prendre, non seulement aux entreprises et aux familles, mais aussi aux retraités et aux veuves. Evoquant un *« revirement »* sur les fonds de pension, le député des Vosges a pu se moquer, sans le nommer, de la *« navigation à la godille »* du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, qui lui avait répondu la veille dans *Le Monde*.

Donnant, à propos du débat sur l'immigration, un aperçu de ce que pourra être sa volonté de parvenir à une synthèse des différentes sensibilités du RPR, M. Séguin a aussi abondé dans le sens de M. Pasqua en affirmant que *« devenir Français (...) n'est pas un droit* [mais] *un privilège »*. Pour ajouter, tout aussitôt après, en deux temps : *« C'est un privilège qu'il faut accorder généreusement, plus généreusement que les autres, parce que la France est la France et parce qu'il est bien qu'elle soit plus généreuse. Mais c'est un privilège tout de même. »*

« SUR UN PIED D'ÉGALITÉ »

A propos de la cohabitation, le président du RPR a enfoncé le clou : non pas tant à l'encontre de Lionel Jospin ou de ses ministres, qui ne cherchent qu'*« abaisser le président de la République »* ou à *« bâillonner »* sa parole, que vis-à-vis de l'intéressé lui-même. *« Jacques Chirac a reçu un mandat du peuple pour sept ans, qu'il a non seulement la faculté, mais le devoir de remplir »*, a ainsi affirmé M. Séguin. Revenant enfin sur la *« manipulation »* à laquelle se serait livré le premier ministre avec le dépôt de textes sur le code de la nationalité et l'immigration, le député des Vosges a conclu par ces mots son devoir d'opposant : *« Les intérêts de M. Jospin et ceux de M. Le Pen convergent magnifiquement »*, ou encore, *« M. Jospin prend le risque de faire le lit du Front national. Cela fera une raison de plus de nous opposer à lui. »*

La transition était aisée. *« Nos militants rejettent toute alliance avec le Front national. Pour autant, ils n'acceptent pas la mise à l'index de ses électeurs, ces citoyens français dont nous n'avons pas toujours su comprendre les attentes et les angoisses, et qui se sont laissés séduire par une formation qui, au fond, et tout à la fois, dénature la nation et oublie la République »*, a déclaré M. Séguin. Sur ce chapitre, le « patron » s'affirme. Il ne juge pas utile de faire valider cette ligne par ses troupes. Aussi longtemps qu'il sera à son poste, le RPR ne passera, dans les régions, *« aucun accord de gestion avec le FN »*, mais il ne servira pas davantage de *« roue de secours à la gauche »*. Si la droite n'a pas de majorité lors de l'élection des présidents de conseils régionaux, a expliqué M. Séguin, *« nous laisserons nos adversaires à leurs alliés objectifs »*.



Sur le plan de l'oganisation interne, le président du RPR a voulu lui-même ouvrir les portes. *« On ne se trompe jamais en rendant la parole aux militants »*, a-t-il laissé tomber à l'adresse de ses prédécesseurs. Un document d'orientation, s'appuyant sur les quelque mille cinq cents débats organisés au niveau des circonscriptions, sera donc envoyé aux adhérents. Les contributions connues, du type de celles de Pierre Lellouche, de Michel Barnier, de Jacques Godfrain (*Le Monde* du 12 décembre), comme celles du groupe sénatorial dans son ensemble, des anciens députés, Daniel Garrigue, Michel Hannoun et Marcel Porcher, seront diffusées *« pour information »* dans les fédérations.

Autre innovation, il sera proposé aux militants d'élire, à l'avenir, le président du « Rassemblement » – puisqu'il apparaît que la dénomination de Rassemblement pour la République (RPR), adoptée en 1976, pourrait être contractée – au suffrage universel direct. Enfin, les mandataires, désignés jusqu'ici par les secrétaires départementaux, eux-mêmes nommés par le secrétaire général du RPR, seront désormais *« sur un pied d'égalité en terme de droit de vote »*.

REFUS DU « CAPORALISME »

« Il nous faut concilier un débat aussi ouvert que possible, dans le cadre des statuts actuels », indique M. Séguin. C'est-à-dire que les mandataires des prochaines assises du 31 janvier et 1er février seront, en principe, désignés par voie hiérarchique. *« Je vais donc recommander aux secrétaires départementaux de désigner ces mandataires sur la base d'un vote qu'ils auront préalablement organisé, mais je ne peux pas faire plus »*, ajoute l'ancien maire d'Epinal, qui affirme refuser *« le caporalisme, sans souhaiter le basisme »*.

Ultime gage de démocratisation, M. Séguin s'est aussi engagé à ce que, pendant la première quinzaine de janvier, une sorte de commission des résolutions, comme on dit au Parti socialiste, reflétant toutes les sensibilités, travaille à une synthèse. Les assises pourront alors se réunir *« à la porte de Versailles, là même où Jacques Chirac écrivit (...) une des plus belles pages de la campagne présidentielle »*. Nostalgie.

Jean-Louis Saux

Charles Pasqua et « l'assise populaire »

Conseiller de Philippe Séguin chargé de la réforme des statuts du RPR, Charles Pasqua a indiqué, samedi 13 décembre, devant les membres du conseil national, qu'à l'avenir, *« l'élection »* devra *« être la règle »* et *« la nomination l'exception »* dans le choix des responsables du parti. L'ancien ministre a cependant consacré l'essentiel de son intervention à définir les objectifs du *« nouveau rassemblement »* en train de *« naître »*, dont le *« premier »* doit être de *« retrouver la totalité de l'assise populaire »* et de rompre avec le *« conformisme de prétendues élites »*. M. Pasqua en a profité pour le faire savoir une nouvelle fois : *« L'Europe qui se dessine n'est pas la nôtre. »* Il a critiqué de nouveau l'abandon de la manifestation de volonté dans le projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la nationalité, et a plaidé pour que l'équilibre de la Constitution ne soit pas substantiellement modifié. *« L'équilibre des institutions est bon, pour peu qu'une volonté politique l'anime »*, a-t-il assuré.

Renouvellement dans les « têtes de série » régionales

A QUELQUES JOURS de la conclusion d'un accord RPR-UDF pour la désignation des chefs de file de la droite aux élections régionales du 15 mars, le mouvement gaulliste a commencé – c'est de bonne guerre – à marquer son agacement vis-à-vis de quelques-unes des prétentions de ses amis de la confédération libérale et centriste. La publication, de façon unilatérale, samedi 13 décembre, de ses propres « têtes de série » dans la quasi-totalité des départements de métropole et d'outre-mer ne s'explique pas autrement.

« Ils commencent à sacrément nous chauffer », dit l'un des onze membres de la direction provisoire du RPR en parlant de ses... amis de l'UDF. A en croire un autre, encore plus anonyme s'il est possible, cela ne va pas mieux au sein du RPR lui-même : *« On a droit à tout : les ragots, les affaires de fric, les photos compromettantes... Tout cela entre compagnons... »*

Bref, à sept exceptions près, la direction nationale du RPR avait tout de même arrêté la liste, vendredi soir, de ses chefs de file départementaux pour les élections régionales : ceux-ci seront soit franchement tête de liste de la droite, soit numéro deux dans les départements où, d'un commun accord, l'UDF aura la charge de mener la bataille.

CINQ CAS DÉLICATS

Outre la Corse, qui jouit d'un statut particulier et dont le sort a été réservé par le RPR, cinq régions sur vingt-deux (en métropole) soulèvent encore quelques difficultés (*Le Monde* du 12 décembre). Quatre d'entre elles sont actuellement gérées par le RPR :

● **En Bretagne**, malgré la présence de « poids lourds » de l'UDF – Alain Madelin, président de Démocratie libérale, et Pierre Méhaignerie, président (FD) du conseil général d'Ille-et-Vilaine –, le RPR compte se préserver un droit de suite après le retrait du président sortant, Yvon Bourges, âgé de soixante-seize ans. Il apporte son soutien au commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires, Yves-Thibault de Silguy, ancien conseiller au cabinet d'Edouard Balladur.

● **Dans les Pays de la Loire**, Olivier Guichard, âgé de soixante-dix-sept ans, a officialisé, vendredi, son retrait de la vie publique, non sans apporter sa caution à François Fillon, député (RPR) et président du conseil général de la Sarthe, proche de Philippe Séguin (*lire ci-dessus*). Hervé de Charette, président du PPDF, qui brigue, lui aussi, cette succession, ne bénéficie pas du soutien de tous ses amis de l'UDF.

● **En Bourgogne**, l'UDF remet en cause le président (RPR) sortant, Jean-François Bazin, élu en remplacement de Jean-Pierre Soisson, maire d'Auxerre et actuel député UDF, qui avait bénéficié, en 1992, de voix du Front national.

● **En Champagne-Ardenne**, le président sortant, Jean Kaltenbach (RPR), âgé de soixante-dix ans, est pareillement contesté par l'UDF.

● **Dans le Centre**, après le retrait contraint de Maurice Dousset, président (UDF-DL) du conseil régional à la suite d'une décision de justice le déclarant comptable de fait, c'est le RPR qui manifeste quelques velléités d'assurer cette succession. Afin de contrecarrer les ambitions de Renaud Donnedieu de Vabres, l'un des plus proches collaborateurs de François Léotard, le RPR a notamment désigné Yves Fromion, député, comme chef de file dans le Cher ; Lydie Gerbaud, ancienne attachée de presse de Jacques Chirac, dans l'Indre ; ainsi que Philippe Briand, député, qui, dans l'Indre-et-Loire, devrait être préféré, en principe, à l'ancien ministre balladurien Bernard Debré.

● **En Franche-Comté**, où le président sortant, Pierre Chantelat (UDF-DL), âgé de soixante-quatorze ans, était contesté, le RPR a d'autant plus fait taire ses ambitions que Jacques Calvet, ancien PDG de Peugeot, n'a pas répondu positivement aux appels qui lui avaient été lancés par des élus de la région.

Hors ces régions, jugées sensibles, la direction du RPR réserve quelques autres départements : soit par pure opportunité – c'est le cas de la Meurthe-et-Moselle, où le deuxième tour d'une élection législative partielle est organisé, dimanche, à Lunéville –, soit en raison de conflits – c'est le cas de l'Hérault –, soit encore pour faire pression sur l'UDF : c'est le cas du Rhône. Tel Moïse avec ses tables de la Loi, M. Séguin n'hésite pas, ainsi, à brandir l'article 4 de la Constitution, selon lequel *« les partis politiques concourent à l'expression du suffrage »*, pour dénier le droit à l'un de ses anciens compères, Charles Millon, président (UDF) sortant du conseil régional Rhône-Alpes, de refaire affaire avec Alain Mérieux, ami de M. Chirac, sans tenir compte des querelles intestines que l'éventuelle succession de Raymond Barre à la mairie de Lyon attise déjà.

FÉMINISATION

Au total, la direction provisoire du RPR n'est pas mécontente d'elle-même. Renouvellement, avait-elle promis ? Trois présidents sur huit passeront la main : outre MM. Bourges, en Bretagne, et Guichard, dans les Pays de la Loire, Michel Giraud cède la place, en Ile-de-France, à Edouard Balladur, pour peu, évidemment, que les électeurs le veuillent bien. Féminisation ? Une vingtaine de femmes, contre cinq seulement il y a six ans, seront en tête de liste, parmi lesquelles les anciennes ministres Colette Codaccioni dans le Nord et Lucette Michaux-Chevry (mise en examen pour escroquerie et faux en écritures publiques) en Guadeloupe. Rajeunissement ? C'est vraisemblable. L'ensemble des candidats ne sera toutefois connu qu'en janvier.

J.-L. S.

D'Olivier Guichard à François Fillon

A la veille du conseil national du RPR, vendredi 12 décembre dans l'après-midi, le président du conseil régional des Pays de la Loire, Olivier Guichard, a fait connaître son ultime décision. L'ancien chef de cabinet du général de Gaulle espérait encore, *« il y a quelques mois »*, pouvoir conduire, *« une dernière fois »*, la liste de droite en Loire-Atlantique. *« La poursuite de certaines campagnes* ad hominem *et des déclarations répétées à la presse me font penser que ce n'est pas le cas »*, a reconnu, vendredi, M. Guichard.

Sans, bien sûr, jamais le nommer, l'ancien « baron » gaulliste rejette ainsi par le mépris une candidature à sa succession trop tôt déclarée, celle de l'ancien ministre giscardien Hervé de Charette, président du PPDF. Pour qui n'aurait pas compris, le vieux monsieur ajoute, sur le mode gaullien : *« A la suite des entretiens que j'ai eus avec lui, François Fillon est désormais prêt (...) pour prendre ma succession. »* M. de Charette a répondu, peu après, dans un communiqué, que *« la présidence future ne se lègue pas par héritage »*.

Les chargés de mission : une direction en pointillé

***PEU APRÈS** les assises du 6 juillet*, ils n'étaient que dix à entourer Philippe Séguin dans l'« équipe de transition » chargée de préparer la rénovation du RPR. Grâce à l'ordre alphabétique, Nicolas Sarkozy n'était que le dernier, avec le titre, il est vrai, de « coordonnateur et porte-parole » de cette équipe.

Le 17 novembre cependant, soit à moins de deux mois et demi du renouvellement de la direction du mouvement néogaulliste, le « vrai-faux » numéro 2 du RPR s'est vu accorder la possibilité de recruter sept chargés de mission : Jean-François Copé, ancien député de Seine-et-Marne, maire de Meaux, pour le budget ; Jean Bardet, député du Val-d'Oise, et Georges Tron, député de l'Essonne, comme adjoints au porte-parole ; Christian Estrosi, député des Alpes-Maritimes, pour le tourisme ; Jacques Pélissard, député du Jura, pour la formation professionnelle ; Jean-Michel Fourgous, ancien député des Yvelines, pour les PME-PMI ; Olivier Dassault, ancien député de l'Oise, pour le commerce extérieur.

Dans le même temps, Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine, était nommé auprès de Charles Pasqua et chargé de la synthèse du débat. Puis, fin novembre, François Cornut-Gentille, député de la Haute-Marne, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, Jean-Paul Hugot, sénateur de Maine-et-Loire, Patrice Martin-Lalande, député de Loir-et-Cher, étaient nommés chargés de mission auprès de François Fillon, chargé des fédérations, tandis que Roselyne Bachelot, députée de Maine-et-Loire, et Danièle Damin, conseillère régionale de Midi-Pyrénées, se voyaient dotées de l'action féminine, Anne Monseu des relations avec les professions juridiques, et Philippe Briand, député d'Indre-et-Loire, des sections professionnelles, sous la responsabilité de Guy Drut, délégué à l'animation.

Ces nominations avaient surtout pour objectif de rééquilibrer une équipe de direction fortement marquée par l'immédiat « après-Juppé ». Membre actif de la *task force* de l'ancien premier ministre et chargé du programme de la droite lors de la campagne législative du printemps, M. Copé se présentait ainsi comme l'ennemi juré de M. Sarkozy. Bien que séguiniste, M. Dupont-Aignan faisait partie de l'ancienne direction du RPR avec le titre de directeur des études. Les balladuriens, marginalisés sous la présidence de M. Juppé, sont revenus en force avec MM. Estrosi, Martin-Lalande, Pélissard et Tron.

Même s'ils ne vont pas jusqu'à « se compter » lors des assises du 31 janvier et du 1er février, les signataires de contributions tels que Pierre Lellouche, député de Paris, ou Michel Barnier, député de la Savoie, voudront voir leur influence reconnue. Demeure une inconnue : l'attitude qu'adopteront dans le nouveau Rassemblement les animateurs des multiples clubs ou associations-satellites, tels que l'Association des amis de Jacques Chirac, présidée par Bernard Pons, ; les Clubs 89 de Jacques Toubon ; l'Association nationale pour le débat, de Jean-Jacques de Peretti ; Demain la France, animée par Charles Pasqua ; l'Association pour la réforme de M. Balladur ; France moderne, de M. Juppé ; sans oublier le Mouvement initiative et liberté, cousin germain du FN, qui continue, en toute liberté, de diffuser sa prose dans les grandes réunions du RPR.

J.-L. S.

Le débat sur l'immigration divise la gauche et désarme la droite

Les députés ont aboli la condition d'entrée régulière pour l'obtention d'un titre de séjour et rétabli les commissions consultatives de recours, que la loi Debré avait supprimées. Jean-Pierre Chevènement a été mis en minorité, dans un vote, par les écologistes

Le débat sur le projet de loi présenté par M. Chevènement, ministre de l'intérieur, relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France, a duré toute la nuit du vendredi 12 au samedi 13 décembre et devait reprendre dimanche. La mauvaise humeur des députés écologistes et l'organisation déficiente des socialistes ont eu pour effet de permettre l'adoption d'un amendement supprimant une disposition qui autorisait la délivrance d'un titre de séjour à deux petites catégories d'étrangers en situation irrégulière, oubliées par la circulaire de régularisation en cours d'application. Cette déconvenue, saluée par l'opposition comme une victoire, n'a pas eu de conséquence sur la suite de l'examen du texte, dont les dispositions ont été adoptées. Les députés ont rétabli notamment, sur un amendement de la commission des lois, les commissions de séjour qu'avait supprimées la loi Debré. Ils ont abrogé une disposition de la loi Pasqua de 1993 qui faisait de l'entrée régulière sur le territoire une condition impérative pour obtenir un titre de séjour.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT n'aura guère connu de répit au long de l'examen à l'Assemblée nationale de son projet de loi sur l'immigration. Le ministre de l'intérieur avait obtenu, jeudi 11 décembre, que l'opposition cessât la guerre de tranchées engagée depuis quarante-huit heures sur son texte (*Le Monde* du 13 décembre). Vendredi, la faible mobilisation de la majorité plurielle et ses divisions internes ont empêché M. Chevènement de savourer pleinement le *gentleman's agreement* conclu, la veille, avec la droite.

Dès le début de l'après-midi, le gouvernement connaît deux alertes sérieuses : minoritaire dans l'Hémicycle, la gauche est battue dans les votes sur deux amendements de l'opposition concernant les conjoints de scientifiques et certaines catégories très spécifiques de bénéficiaires du regroupement familial. La minceur du sujet fait paraître sans gravité ces déconvenues, qui ne sont pourtant que les premières.

La discussion s'ouvre alors sur la création d'un titre de séjour « *vie privée et familiale* », une des dispositions majeures du texte, unanimement soutenue par les associations et tout aussi fermement combattue par la droite. Inscrivant dans le droit français l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme, cette mesure doit au passage permettre au gouvernement de régler un certain nombre de cas oubliés par la récente circulaire de régularisation. Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes) dénonce une mesure « *complètement laxiste* ». A Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes), qui s'insurge contre ce « *RER de l'immigration* », le ministre détaille les quatre critères qu'il entend combiner : « *Force de liens familiaux sur le territoire français, existence ou absence de liens familiaux dans le pays d'origine, régularité du séjour de la famille en France, durée du séjour et régularité de l'entrée.* »

TENSION

La tension monte lorsque la communiste Muguette Jacquaint (Seine-Saint-Denis), puis l'écologiste Noël Mamère (Gironde) réclament à leur tour la suppression de cette carte d'un an pour la remplacer par un titre de dix ans, ajoutant ainsi leurs propositions d'amendement à celles du RPR, de l'UDF et de l'unique député Front national. « *Ces amendements ne sont pas semblables* », souligne maladroitement le rapporteur de la commission des lois, Gérard Gouzes (PS). « *Ils sont tous identiques !* », constate, en souriant, le président de séance, Pierre Mazeaud (RPR). Tournant ses regards vers les bancs clairsemés du PS, puis vers ceux des écologistes, M. Chevènement met une dernière fois en garde les tenants de la « *politique du pire* ».

Les communistes rentrent dans le rang, Mme Jacquaint se prononçant contre leur propre amendement. Les deux députés Verts, Guy Hascoët et Noël Mamère, choisissent, eux, de s'abstenir. Dès lors, faute de députés socialistes en nombre suffisant, l'amendement est adopté à une voix de majorité, sous les applaudissements de la droite.

LA COLÈRE DU MINISTRE

Le ministre a du mal à contenir sa colère. Tandis que Jacques Peyrat (RPR, Alpes-Maritimes), absent de l'Hémicycle lors du vote, salue déjà cette victoire dans un communiqué de presse, M. Chevènement gratifie les socialistes d'une charge contre les députés qui « *préfèrent rester à la buvette* ».

Les Verts sont encore moins ménagés : le ministre dénonce ceux qui, « *par maximalisme* (...), *vont mêler leur voix à celles de la droite* ». A minuit, les deux députés Verts quittent l'Hémicycle. Désabusés, ils annoncent qu'ils ne reviendront pas avant le vote, mardi : « *On a été suffisamment instrumentalisés, ça suffit* », soupire M. Hascoët. « *On nous a traités avec le mépris le plus total sur l'ensemble de nos amendements* », ajoute M. Mamère.

Cet incident sans conséquence sur le texte, puisque le gouvernement pourra annuler ces votes lors d'une deuxième délibération, traduit les tensions existant dans la majorité plurielle, mais aussi et surtout le malaise persistant des socialistes sur le sujet de l'immigration. « *Les élus PS sont pris entre les associations et la masse des électeurs qui n'ont pas envie qu'on en fasse trop*, avoue Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste. *Ils ont plutôt envie de discuter des 35 heures...* »

Plus nombreux par la suite, les députés socialistes ont permis l'adoption de plusieurs dispositions du projet, notamment l'attribution de cartes de séjour aux malades atteints d'une pathologie grave, la création d'une carte de dix ans pour les retraités, ou encore la suppression de la condition d'entrée régulière pour l'obtention de la carte de résident. A l'initiative de la commission des lois, ils ont rétabli la commission de séjour avec avis consultatif *(lire ci-dessous)*, et porté de quinze à dix ans la durée de présence en France – régulière ou non – ouvrant droit à une carte de séjour.

Samedi matin, au terme de près de dix heures de débat *non stop*, les députés sont venus à bout de l'article 10, qui renforce les peines encourues par les réseaux d'immigration clandestine, tout en dépénalisant le soutien apporté aux irréguliers par leur famille. M. Chevènement a rejeté toutes les restrictions proposées par la droite, mais il a également refusé d'étendre le bénéfice de cette mesure aux associations d'aide aux étrangers, comme le souhaitait la commission des lois. A 7 h 30, et en attendant la reprise des débats dimanche matin, le ministre continuait, invariablement, d'afficher sa recherche de l'« équilibre ».

Nathaniel Herzberg et Jean-Baptiste de Montvalon

Le retour de la commission de séjour, toujours controversée

LA COMMISSION de séjour, chargée d'émettre un avis dès lors qu'une préfecture envisage de refuser des papiers à une personne qui pense y avoir droit, a-t-elle une véritable utilité ? Lorsque, en 1993, Charles Pasqua décida que l'avis de cette commission ne serait plus que consultatif, il assura que celle-ci garderait un rôle important ; l'opposition estimait, elle, que l'instance deviendrait purement décorative. En 1997, quand Jean-Louis Debré supprima la commission, il expliqua qu'elle ne servait plus à rien, puisque son avis ne s'imposait plus au préfet ; la gauche assura au contraire que cette formation, même consultative, demeurait essentielle pour contrôler l'administration.

Il y a deux mois, Jean-Pierre Chevènement, lui-même, ne cachait pas tout le mal qu'il pensait de cette « *instance inutilement alourdissante* ». Vendredi 12 décembre, le ministre de l'intérieur a pourtant soutenu le rétablissement de la commission, en expliquant que le préfet « *manque parfois d'un éclairage différent de celui du chef du service des étrangers* ».

De tels revirements ne relèvent pas seulement de l'opportunité politique ; ils traduisent, aussi, la diversité des pratiques des préfectures. Entre 1993 et 1996, par exemple, les deux départements accueillant le plus grand nombre d'étrangers ont eu des comportements opposés : à Paris, les avis de la commission de séjour étaient systématiquement ignorés, alors que la préfecture de Bobigny, au contraire, les suivait presque tous.

« AUCUNE RAISON DE NOUS DÉJUGER »

La préfecture de police de Paris explique sans mal sa position : « *Nous saisissions la commission lorsque nous pensions avoir de bonnes raisons de refuser un titre. Suivre un avis contraire, c'était reconnaître que nous avions mal fait notre travail. Aussi, excepté lorsque les débats faisaient apparaître des éléments nouveaux, nous n'avions aucune raison de nous déjuger.* »

A Bobigny, l'analyse est aux antipodes : « *Cette commission alourdissait tout, c'est sûr, mais c'était un mécanisme amortisseur de contentieux. La personne était entendue par trois magistrats, dans un débat contradictoire. Il apparaissait toujours des éléments supplémentaires. Sauf à estimer que la composition de la commission était biaisée, je ne vois pas au nom de quoi nous n'aurions pas suivi les avis.* »

Les commissions comptaient – et compteront de nouveau – un juge au tribunal administratif. Or, c'est devant ce tribunal que sont contestés les refus de titres de séjour. « *Vous imaginez la réaction des magistrats qui découvrent que la préfecture s'est assise sur leur avis ?*, sourit Me Pascale Taelmann, avocate spécialiste du droit des étrangers. *Avec un avis favorable, un simple recours gracieux auprès du préfet était donc souvent suffisant.* »

Avocats et associations attendaient donc impatiemment le rétablissement de cette commission. Avec avis décisionnel ? « *Evidemment, on aurait préféré*, affirme l'avocat Gérard Tcholakian, *mais on s'est en même temps aperçu qu'après 1993 de nombreuses commissions, libérées de certaines responsabilités, disaient enfin ce qu'elles pensaient vraiment.* »

Les Verts et les communistes, qui réclamaient le retour à l'avis décisionnel, devraient trouver là un certain réconfort.

N. H.

هكذا من الأصل

e et désarme la droite

Patronat et syndicats reconduisent pour un an l'accord ARPE

Le CNPF refuse d'étendre le dispositif

RÉUNIS, vendredi 12 décembre, au siège du CNPF, les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et le patronat se sont mis d'accord pour reconduire, en le modifiant légèrement, le dispositif de préretraites contre embauches (ARPE) pour les salariés nés en 1940 et ayant cotisé pendant quarante ans à la Sécurité sociale.

Avec 97 000 bénéficiaires, à la fin d'octobre 1997 – dont 89 000, fin juillet, pour 77 000 embauches trois mois plus tard –, le dispositif de l'ARPE a dépassé l'enveloppe budgétaire prévisionnelle qui lui avait été allouée par l'Unedic. La formule est « victime de son succès » : 50 % des salariés remplissant les conditions demandent à partir, alors que les partenaires sociaux avaient fait leurs calculs de financement pour un taux de 40 % seulement. Aussi le patronat souhaitait-il revoir les trois paramètres qui déterminent l'entrée en vigueur de l'ARPE, afin de rendre ce dispositif plus restrictif et moins coûteux.

Le préretraité ARPE, qui part à 58 ans, coûte en moyenne 117 000 francs par an. L'embauche d'un jeune revient, dans ces conditions, à 234 000 francs, puisque le dispositif court sur deux ans. Le CNPF proposait une réduction du montant de l'allocation versée à 60 % du salaire brut, contre 65 % initialement ; un allongement à 162 trimestres de la durée de cotisation requise ; enfin, un report de la date d'entrée dans le dispositif. Au bout de cinq heures de négociations et de deux suspensions de séance, le patronat a abandonné ses deux premières exigences.

Sur proposition de la CFTC, un compromis a été trouvé sur la troisième demande. Patronat et syndicats ont convenu de fixer la date de départ au premier jour du mois qui suit la date anniversaire de l'intéressé, soit à 58 ans révolus, au lieu de 57 ans et demi. Cette mesure doit dégager une économie de 300 à 350 millions de francs. En outre, 500 millions de francs, provisionnés à la demande de la CFDT en décembre 1996, seront affectés au fonds paritaire pour l'emploi. Au total, 800 millions de francs ont été dégagés sur le budget initial de l'ARPE, dont la dérive est estimée à 3,4 milliards de francs.

« NÉGOCIER, C'EST POSSIBLE »

FO a une nouvelle fois réclamé l'ouverture de négociations sur l'élargissement de l'ARPE aux salariés, âgés de 56 ans, qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans. Alors que FO a fait valoir la promesse du gouvernement de verser 40 000 francs pour chaque bénéficiaire d'une extension de l'ARPE, Bernard Boisson, vice-président de la commission sociale du CNPF, a rappelé que le CNPF n'avait pris aucun engagement et que *« si l'Etat est souvent très généreux au départ, ensuite, il revoit à la baisse sa participation »*.

Pas d'extension, mais pas de prolongation non plus : le patronat a laissé clairement entendre qu'il ne souhaite pas pérenniser le dispositif, qui doit être rediscuté dans un an. L'accord prouve néanmoins qu'*« il est encore possible de négocier dans ce pays, même à la veille du 16 décembre »*, a déclaré Claude Jenet (FO), en faisant référence à l'élection d'Ernest-Antoine Seillière à la présidence du CNPF. *« On a sauvé l'essentiel »*, a déclaré Maurice Lamoot pour la CGT.

Alain Beuve-Méry et Caroline Monnot

Daniel Lebègue, favori de Matignon pour la Caisse des dépôts

APRÈS de très longues semaines de réflexion, le gouvernement a, semble-t-il, tranché : il souhaite que Daniel Lebègue succède à Philippe Lagayette comme directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. C'est du moins la proposition qui a été transmise à l'Elysée dans l'espoir que celle-ci reçoive l'aval du chef de l'Etat et que la nomination puisse être décidée lors du conseil des ministres du 17 décembre. Dans un premier temps, le gouvernement a travaillé sur une liste de six noms possibles dont ceux de Michel Prada, actuel président de la Commission des opérations de Bourse (COB), et Daniel Lebègue, ancien directeur du Trésor et actuellement vice-président de la BNP (*Le Monde* du 24 novembre). Initialement, à l'Elysée, on ne faisait pas mystère du fait qu'on aurait vu d'un bon œil la promotion de Chritian Noyer, l'ancien directeur de cabinet au ministère des finances de Jean Arthuis. C'est finalement le nom de M. Lebègue qui sera soumis à la présidence de la République.

DÉPÊCHES

■ **DÉPENSES MALADIE : la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a annoncé**, vendredi 12 décembre, que ses dépenses ont augmenté de 0,4 % en octobre par rapport au mois de septembre, après des hausses de 0,3 % en août et de 0,1 % en septembre. Les versements aux hôpitaux publics ont progressé de 0,3 % et les dépenses de médecine de ville de 0,5 %, alors que ces dernières étaient restées stables en septembre. La CNAMTS constate *« un retour à une croissance marquée sur la plupart des postes de dépenses »*. Ce mauvais résultat compromet un peu plus la réalisation de l'objectif de dépenses imposé aux médecins libéraux pour 1997.

■ **COHABITATION : François Bayrou, président de Force démocrate**, a déclaré, vendredi 12 décembre, sur France-Inter, que la cohabitation est *« un affaiblissement »* mais qu'elle *« ne marche pas si mal »*. Rappelant qu'il est favorable à une modification constitutionnelle qui fasse coïncider les élections présidentielle et législatives, il a regretté que l'on ait *« toujours tendance à considérer que l'élection la plus récente efface les choix de l'élection précédente »*.

■ **RÉGIONALES : Pierre Blotin, numéro deux du Parti communiste**, s'est vu refuser par les socialistes du Gard la conduite d'une liste d'union de la gauche dans ce département pour les élections régionales. Le PS gardois a également refusé que le maire (PC) de Nîmes, Alain Clary, tente ce rassemblement. Les socialistes craignent que les communistes ne se servent de la conduite d'une liste unique pour, en cas de victoire de la gauche, disputer au maire (PS) de Montpellier, Georges Frêche, la présidence de la région Languedoc-Roussillon. – *(Corresp.)*

■ **RETRAITES : le conseil d'administration du régime de retraite des cadres (Agirc) a décidé**, vendredi 12 décembre, de ne pas revaloriser les pensions de ses allocataires au 1er janvier 1998. Le CNPF et la CFDT ont voté pour cette mesure, FO, la CFTC et la CFE-CGC se sont abstenues et la CGT a voté contre. Cette décision s'explique par la situation financière difficile du régime, qui fait face à un manque de rentrées de cotisations.

■ **MÉDECINS : le conseil national de l'ordre des médecins a demandé**, vendredi 12 décembre, un report de la date-butoir pour l'aide à l'informatisation des cabinets médicaux, fixée au 31 décembre, et sollicité *« l'arbitrage du gouvernement »* sur ce dossier. Les médecins libéraux ont jusqu'à la fin de l'année pour demander à la Caisse nationale d'assurance-maladie une prime à l'informatisation de 9 000 francs, dont 7 000 francs sont financés par le corps médical lui-même à travers une contribution exceptionnelle acquittée dans le cadre du plan Juppé.

L'impôt de solidarité sur la fortune est soumis à une révision législative

Le motif d'exonération invoqué par l'homme d'affaires François Pinault est au centre du débat

La révélation, par *Le Canard enchaîné*, du fait que François Pinault, l'un des hommes les plus riches de France, avait trouvé une faille fiscale lui permettant de ne pas acquitter l'impôt sur la fortune, a déclenché deux effets contradictoires : le gouvernement a fait procéder à une enquête, et les députés socialistes ont fait adopter un amendement qui revient à reconnaître que M. Pinault est dans son droit.

L'IMPÔT de solidarité sur la fortune (ISF) fait de nouveau l'objet d'un débat entre experts, qui, pour être passablement obscur, n'en soulève pas moins une question intéressante : certains contribuables ont-ils découvert une faille dans les textes, qui leur permet d'échapper en toute légalité à l'impôt ? Ou bien leur stratagème est-il contraire à la loi, les contribuables concernés s'étant dès lors exposés à un redressement fiscal ?

Le Canard enchaîné du 3 décembre a révélé que l'homme d'affaires François Pinault n'avait pas acquité d'ISF pour 1997 (*Le Monde* du 4 décembre), grâce à un emprunt de 140 millions de francs contracté auprès d'une banque pour racheter des actions de son propre groupe, Pinault-Printemps-Redoute. Comme l'ISF pèse sur le patrimoine net, c'est-à-dire sur les actifs, déduction faite du passif, M. Pinault a donc échappé cette année au fisc.

Beaucoup d'experts ont fait valoir que cette astuce pour échapper à l'ISF constituait en fait une infraction à la législation et pouvait donc conduire à un redressement fiscal. Les biens professionnels sont en effet exonérés d'ISF, et il n'est donc pas possible à un contribuable d'imputer sur ses biens personnels, rentrant dans la base de l'impôt, une dette contractée pour des biens exonérés. Le code général des impôts est très clair à ce sujet. L'article 885-D rappelle d'abord que les règles d'évaluation de l'ISF sont les mêmes que pour *« les droits de mutation par décès »*.

Or, dans ce cas, l'article 769 précise que *« les dettes à la charge du défunt, qui ont été contractées pour l'achat de biens compris dans la succession et exonérés des droits de mutation par décès, ou dans l'intérêt de tels biens, sont imputées par priorité sur la valeur desdits biens »*.

Faisant référence explicitement à cet article 769 du code, le ministère des finances a publié, dès le 3 décembre, un communiqué qui, s'il ne faisait pas directement allusion au cas de M. Pinault, suggérait que ce dernier était en infraction. *« C'est sur la base de ces principes que la direction générale des impôts procède aux vérifications des déclarations d'ISF »*, disait le communiqué. Sous-entendu : l'homme d'affaires s'est exposé à un redressement.

Cependant, les députés socialistes membres de la commission des finances de l'Assemblée se sont pris à penser qu'il y avait peut-être une faille dans le code général des impôts. Si on lit bien le fameux article 769, il dit que l'imputation d'une dette pour l'acquisition de biens professionnels doit se faire *« par priorité »* sur la valeur de ces biens, mais pas exclusivement.

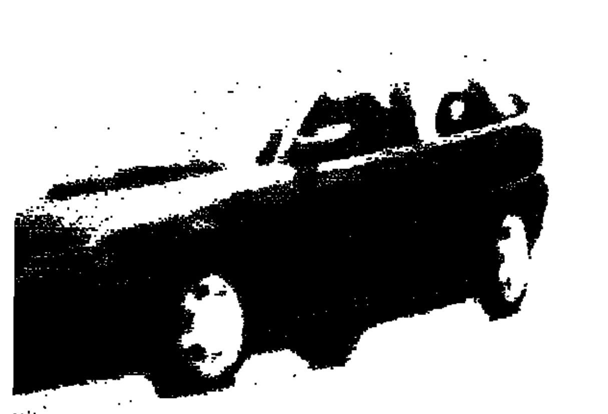
LES EXPERTS PERPLEXES

Pensant bien faire, les commissaires socialistes ont donc déposé, le 11 décembre, un amendement ainsi rédigé : *« les dettes contractées pour l'achat ou dans l'intérêt de biens exonérés de l'ISF s'imputent sur la valeur desdits biens »* (*Le Monde* du 13 décembre). Les mots *« par priorité »* sont donc gommés. De la sorte, se sont-ils dits, plus personne ne pourra, à l'avenir, avoir recours à l'astuce fiscale de M. Pinault.

Les experts du ministère des finances ont été plongés dans un abîme de perplexité quand ils ont découvert, vendredi 12 décembre, cet amendement. Non que, dans la majorité, il n'y ait la moindre hésitation pour 1998 : tout le monde est d'accord sur le fait qu'aucun contribuable ne doit pouvoir recourir à un tel stratagème. Mais, à Bercy, on a vite compris que l'amendement signifiait, implicitement, que pour 1997, M. Pinault était parfaitement dans son droit. Tout au long de la journée, les fiscalistes du ministère des finances ont donc été priés de réfléchir en catastrophe sur le sujet : la législation actuelle est-elle suffisante – et l'amendement superflu – ou bien faut-il en effet la modifier ?

En réalité, il semble que les députés socialistes aient mis le doigt sur un vrai problème. Le gouvernement recommandera de revoir légèrement la rédaction de leur amendement, mais il semble qu'il ne soit pas totalement inutile. Et que M. Pinault ne soit peut-être pas hors la loi...

Laurent Mauduit



JUSTICE Un pôle de lutte contre la grande délinquance financière, regroupant les magistrats spécialisés du parquet de Paris et les juges d'instruction économiques et financiers, va être créé fin 1998. Au total, plus de deux cents personnes, dotées de moyens informatiques performants, travailleront dans des locaux de plus de 7 000 mètres carrés. ● LE GARDE DES SCEAUX entend ainsi répondre à l'appel de plusieurs juges chargés des principales affaires financières – Elf, Crédit lyonnais, Arc – qui, dernièrement, réclamaient des moyens supplémentaires pour mener à bien leurs investigations. Mme Guigou souhaite aussi harmoniser les actions des juridictions financières (Cour des comptes, chambres régionales des comptes) et pénales. ● EN MATIÈRE de coopération internationale, aucun progrès notable n'a encore été enregistré depuis le lancement, en 1996, de l'Appel de Genève.

Un pôle de lutte contre la grande délinquance financière va être créé

A Paris, la chancellerie va considérablement renforcer les moyens des magistrats spécialisés dans les affaires économiques et financières. Les instructions de certains dossiers tentaculaires, comme ceux du Crédit lyonnais ou d'Elf, seront ainsi facilitées

A LA FIN de l'année 1998, une véritable « cellule » économique et financière devrait voir le jour à Paris, non loin du palais de justice de l'Ile de la Cité. Ce « pôle », qui devrait compter plus de deux cents personnes, regroupera les magistrats spécialisés du parquet de Paris et les juges d'instruction économiques et financiers, mais aussi des assistants de justice et des conseillers venus du ministère de l'économie et des finances. *« La juridiction parisienne pourra ainsi constituer un modèle d'organisation en matière de lutte contre la grande délinquance financière, modèle qui pourra être reproduit dans d'autres juridictions »*, souligne le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, dans un courrier adressé, jeudi 11 décembre, aux chefs de cour de la juridiction parisienne.

Depuis des années, les magistrats parisiens sont confrontés à un grave problème de locaux : dressé sur 5 hectares, le palais de justice est une résidence fortifiée de l'époque gallo-romaine qui a été transformée en palais royal sous les Capétiens, avant de devenir la Cour suprême de justice du royaume, puis le siège du tribunal révolutionnaire. Cette histoire fait le charme des lieux mais elle ne prédispose guère à la fonctionnalité : le palais, qui jouxte la Sainte- Chapelle et la Conciergerie, compte 24 kilomètres de galeries et une trentaine d'entrées. *« Pour aller d'une section à l'autre du parquet, il faut prendre son parapluie quand il pleut »*, sourit un magistrat. *« Le palais comporte beaucoup de mètres cubes, mais peu de mètres carrés »*, résumait Elisabeth Guigou, le 2 décembre, à l'Assemblée nationale.

A ce problème de locaux, s'ajoutent, pour la délinquance économique et financière, des problèmes d'effectifs et de méthodes de travail : le tribunal manque de magistrats spécialisés, d'assistants de justice et de matériel informatique. Soulignant que le contentieux pénal s'était *« considérablement alourdi »*, le président du tribunal, Jean-Marie Coulon, et le procureur de Paris, Gabriel Bestard, avaient alerté le garde des sceaux dans un courrier daté du 8 octobre. Un mois plus tard, Eva Joly demandait, dans un entretien accordé à *La Tribune*, *« des conditions décentes et un local digne »* pour instruire l'affaire du Crédit Lyonnais. Le lendemain, sa collègue Laurence Vichnievsky affirmait dans *Le Parisien* que les juges financiers étaient actuellement *« dans l'impossibilité matérielle »* de traiter leurs dossiers.

Depuis, les échanges entre la juridiction parisienne et la chancellerie se sont multipliés. Dans un premier temps, des mesures à court terme ont été prises : un coup de pouce budgétaire devrait permettre d'achever la construction, au rez-de-chaussée du palais, d'une salle de confrontation de 50 mètres carrés. Quatre logiciels « IAO » (instruction assistée par ordinateur) devraient en outre parvenir au tribunal dès le début de l'année : inventés par un magistrat de la chancellerie, ils permettent de stocker sur un CD-Rom des dossiers de plusieurs dizaines de milliers de pages reproduits par scanner. Les magistrats de la Cour de justice de la République, mais aussi Eva Joly ou Jean-Pierre Zanoto, qui instruisent ensemble le dossier du Crédit lyonnais, en sont déjà dotés.

Plus largement, la chancellerie et les chefs de cour envisagent de regrouper sur un seul site l'ensemble des services économiques et financiers du palais. Le nouvel espace, qui pourrait compter environ 7 000 mètres carrés, accueillera ainsi les dix-neuf juges d'instruction de la cinquième section, qui suivent notamment les dossiers d'escroquerie, et les douze de la galerie financière, qui instruisent par exemple l'affaire Elf, ARC ou Crédit lyonnais. Devraient s'y ajouter les trente-deux magistrats des sections spécialisées du parquet de Paris : la cinquième, qui suit les escroqueries et les abus de confiance, la neuvième, qui s'occupe du droit des sociétés et du droit douanier, fiscal et boursier, la dixième, qui est chargée du droit de la consommation, du droit de la concurrence et du droit pénal du travail, et la onzième, qui est spécialisée dans le droit bancaire. Au total, plus de deux cents personnes pourraient être concernées.

Au-delà des agencements géographiques, qui devraient permettre de libérer plus de 2 000 mètres carrés au sein du palais, ce déménagement pourrait être l'occasion de *« sortir de l'artisanat »* afin de dessiner le visage des « pôles » financiers de l'an 2000. Aux magistrats et aux greffiers spécialisés, qui seront dotés d'outils informatiques plus performants, pourraient ainsi se joindre des assistants de justice. Instaurés par la loi du 8 février 1995, ces jeunes diplômés qui ont accompli quatre ans d'études supérieures sont nommés pour une durée de deux ans. Titulaires d'un DESS de droit fiscal ou de droit des affaires, ils peuvent, par exemple, faire des recherches de jurisprudence ou préparer des notes sur un dossier. En 1998, leur nombre devrait passer de trois cents à cinq cent vingt, et une partie d'entre eux pourraient être affectés à cette cellule parisienne.

Les magistrats financiers pourraient également recevoir le concours de « conseillers » venus, par exemple, du ministère de l'économie et des finances. La forme juridique de ces détachements et les fonctions exactes de ces collaborateurs d'un type nouveau ne sont pas encore définies, mais l'objectif est clair : il s'agit de faire venir de la Commission des opérations de bourse, de la direction du Trésor ou des chambres régionales des comptes des personnes ayant une expérience solide en matière de marchés financiers, de marchés publics, de comptabilité bancaire ou de circuits de financements transnationaux afin qu'ils livrent des avis techniques de haut niveau. Cette réforme destinée à aider les magistrats dans des dossiers d'une grande technicité pourrait exiger la rédaction de nouveaux textes.

Pour élaborer ce projet, la juridiction parisienne bénéficiera de l'appui technique du ministère de la justice. Des correspondants ont d'ores et déjà été désignés, place Vendôme, au sein des directions chargées de l'organisation judiciaire, des affectations de personnels, des problèmes immobiliers et budgétaires, mais aussi, de la rédaction des mesures législatives. L'échéancier prévu est rapide : un premier rapport de préfiguration devrait être remis à Elisabeth Guigou à la fin du mois de janvier 1998. Le garde des sceaux souhaite que l'installation de ce nouveau « pôle » financier ait lieu avant la fin de l'année 1998.

Anne Chemin

Première publication des rapports du SCPC

Le ministère de la justice a annoncé, jeudi 11 décembre, dans un communiqué, la publication des deux premiers rapports du service central de prévention de la corruption (SCPC), ceux de 1995 et 1996. Ces textes, qui étaient jusqu'alors restés confidentiels, seront disponibles auprès des éditions du *Journal officiel* dans les semaines qui viennent. *« Cette publication répond au souci de transparence du gouvernement sur une question qu'il juge prioritaire »*, conclut le communiqué. Créé en 1993, le SCPC est un service placé auprès du garde des sceaux. Il est chargé de *« centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention »* de la corruption, mais il a été privé de tout pouvoir d'investigation par le Conseil constitutionnel, qui craignait des *« atteintes à la liberté individuelle sans garantie de l'autorité judiciaire »*.

Harmoniser l'action des juridictions financières et pénales

AU FIL des ans, la Cour et les chambres régionales des comptes se sont peu à peu imposées comme une pièce centrale de la lutte contre la délinquance économique et financière. Pour améliorer la communication entre ces juridictions financières et les juridictions pénales, Elisabeth Guigou vient de diffuser à tous les parquets de France une circulaire de vingt et une pages. *« Il est essentiel que* [les affaires financières] *fassent l'objet d'échanges d'informations entre les deux ordres de juridiction, notamment afin d'assurer une certaine cohérence de leur action »*, souligne le texte.

Les chambres régionales des comptes, créées en 1982, et leur ancêtre, la Cour des comptes, sont de plus en plus souvent à l'origine d'enquêtes judiciaires. C'est la Cour des comptes qui a transmis au parquet de Paris le dossier de l'ARC et celui des malversations du Crédit Lyonnais. Ce sont les chambres régionales qui ont découvert les irrégularités commises lors de la passation des marchés publics dans la région Ile-de-France ou l'étrange utilisation des deniers publics faites, dans l'Oise, par le président (RPR) du conseil général, Jean-François Mancel.

De 1992 à 1995, le nombre de dénonciations transmises à la justice par la Cour et les chambres régionales des comptes n'a cessé d'augmenter, passant de dix-sept à soixante-quatre. Dans une étude publiée en 1996, la sous-direction des affaires économiques et financières de la chancellerie constatait ainsi que dans plus de la moitié des cas, la justice avait ordonné des investigations : 26 % des dossiers donnaient lieu à une information judiciaire et 30 % à une enquête préliminaire. Les trois quarts des élus mis en cause étaient des maires, des adjoints ou des conseillers municipaux.

Ces dossiers sont cependant confiés à la justice avec retard. Le délai moyen de transmission aux parquets est en effet de cinq ans alors que la prescription des délits intervient le plus souvent trois ans après la commission des faits. *« Sauf en cas de jurisprudence particulière en matière de point de départ de la prescription* [les auteurs faisaient référence aux abus de biens sociaux], *la dénonciation porte sur au moins deux ans de faits prescrits*, regrettait l'étude. *Les mécanismes de fraude alors mis en place ont pu perdurer et produire de nouvelles infractions. »*

Pour éviter de telles mésaventures, la circulaire diffusée par Elisabeth Guigou encourage les parquets à instaurer des contacts réguliers avec les juridictions financières. *« L'efficacité de l'action judiciaire et de celle du juge des comptes*, note-t-elle, *repose essentiellement sur la qualité et la précocité des échanges d'informations auxquels procèdent les ministères publics respectifs. »*

Le texte plaide ainsi en faveur de réunions de travail régulières, annuelles si possible, et encourage la désignation, au sein des tribunaux, d'un correspondant des juridictions financières. Il clarifie aussi les règles de communication et incite le juge des comptes à saisir le procureur *« le plus tôt possible »*.

A. C.

Les tristes singularités de la corruption à la française

LYON
de notre envoyé spécial

Faute d'avoir su préserver la notion d'éthique publique, la France est un pays contaminé par l'argent où la corruption progresse ; les règles du marché ayant supplanté celles de l'Etat, l'argent et l'intérêt personnel auraient pris le pas, notamment grâce à un système de castes et de privilèges, sur des valeurs telles que l'intégrité et l'équité : tel pourrait être le portrait, peu flatteur, de la société française dressé au cours du colloque international intitulé « Corruption : enjeu des démocraties », organisé dans les locaux d'Interpol, à Lyon, du 8 au 10 décembre, et auquel assistaient des magistrats, des policiers et des universitaires de nombreux pays.

« Comment peut-on penser légiférer contre la corruption quand, dans le même temps, un système d'amnistie absout à chaque élection les méfaits, même légers, des citoyens d'un pays », s'est interrogé, non sans malice, l'ancien premier ministre du Québec, Pierre-Marc Johnson. Mais les différents intervenants n'ont pas limité leurs propos au traitement particulier dont bénéficie chaque Français pour ses contraventions lors d'une élection présidentielle. Ainsi, l'actuel président de France Télécom, Michel Bon, a souligné les dégats considérables causés par les passes-droits et les manquements aux règles d'égalité dans l'entreprise française. *« Je crois profondément à l'exemplarité. L'intégrité doit être indiscutable, jusqu'à l'absurde. Il faut éclairer la zone grise qui précède la corruption. L'exemple commence par les gestes les plus simples comme ne pas faire poster son courrier personnel par l'entreprise ou encore expliciter clairement les conditions qui encadrent les déjeuners d'affaires, les cadeaux de fin d'année et la gestion du patrimoine des cadres dirigeants »*. S'inspirant de son expérience à la tête des magasins Carrefour, M. Bon a indiqué que la hiérarchie devait être irréprochable. *« L'énorme proportion des coupables finit toujours par détruire chez les non-coupables le sentiment de culpabilité »*, a-t-il conclu.

Yves Mény, directeur de l'Institut universitaire européen, qui fut l'un des premiers, en France, à théoriser les dérives liées à la corruption, a analysé *« les conditions de démarrage de la corruption »* liées aux systèmes institutionnel et politique français. *« Le pantouflage, la confusion des pouvoirs, le cumul des mandats, l'absence de contrôle politique et administratif concourent à la perpétuation d'une corruption sophistiquée. »*

« MÉCANISMES INSIDIEUX »

Au titre d'exemple, M. Mény a pointé l'ambiguïté des primes d'ingénierie de nombreux fonctionnaires, calculées sur la base des investissements réalisées pour les collectivités locales ou des organismes privés, et qui représentent, dans certains cas, près d'un tiers des salaires. *« Sur la Côte d'Azur*, a-t-il ajouté, *75 % du POS* [plan d'occupation des sols] *est actuellement en révision, ce qui offre la possibilité d'effectuer tous les aménagements imaginables en vue d'opérations immobilières »*. Pour lui, *« tous ces mécanismes insidieux de corruption ont échappé aux réformes »*.

La législation française en matière de marchés publics a également été soumise à rude épreuve. *« Contrairement aux volontés du législateur, les marchés négociés ont pu devenir la norme alors qu'ils ne devaient être qu'une exception. En 1991, plus de la moitié des marchés de l'Etat et un tiers des marchés des collectivité ont été passés par cette voie qui permet de choisir le plus souvent sans mise en concurrence préalable le partenaire de son choix »*, a expliqué le conseiller d'Etat André Guihal. *« Sachant que la commande publique représente environ 10 % du PIB*, a-t-il poursuivi, *on peut se faire une idée de l'impact de la corruption sur l'activité économique du pays. »* Les marchés publics ont été présentés comme une des sources principales de financement des partis politiques. *« Dans ce domaine, nous sommes souvent opposés à des discours se référant à du Machiavel mal assimilé indiquant que si l'homme politique a été corrompu pour son parti, alors ça va »*, a commenté M. Mény.

Mark Pieth, président du groupe sur les paiements illicites à l'OCDE, à l'origine de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers lors des transactions commerciales internationales qui sera signé, à Paris, le 17 décembre, a d'abord fait état des menaces proférés contre lui par le CNPF. *« Un membre de cette organisation a déclaré dans la presse qu'il valait mieux pour moi que je porte un imperméable et des lunettes noires si je venais à entrer sur le territoire français »*, a-t-il ainsi déclaré lors du colloque.

Cette initiative de l'OCDE, soutenue par la plupart des organisations internationales, entend limiter la corruption légale des multinationales, aux premiers rangs desquelles se trouvent les groupes d'armements. Si les parlements nationaux ratifient la convention, il ne sera plus possible de déclarer au ministère des finances – comme actuellement – le montant des pots-de-vin nécessaires à l'obtention d'un marché et de bénéficier, en plus, de déductions fiscales liées à ces versements.

Jacques Follorou

Des magistrats relancent l'idée d'un espace judiciaire européen

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

« Le bilan est simple. C'est un bilan zéro, rien n'a changé depuis un an. » Après avoir lancé, le 1er octobre 1996, avec six autres magistrats européens, l'Appel de Genève, qui dénonçait la corruption internationale et réclamait la *« création d'un véritable espace judiciaire européen »*, le conseiller Renaud Van Ruymbeke ne peut que constater que l'élan qu'il avait suscité est au point mort. L'Appel a recueilli un large écho dans le monde judiciaire – en France, cinq cents magistrats l'ont signé – mais, en pratique, rien n'a changé, les nombreuses conventions européennes destinées à faciliter l'entraide judiciaire n'étant toujours pas ratifiées.

C'est donc pour relancer une dynamique qui menace de s'essouffler que deux cents magistrats européens se sont réunis vendredi 12 et samedi 13 décembre à Bruxelles pour dénoncer une *« justice entravée »* et interpeller les politiques sur les moyens de lutter efficacement contre la délinquance financière. Pour Renaud Van Ruymbeke, la coopération judiciaire internationale est toujours *« embryonnaire et archaïque »*. Alors que l'exécution des commissions rogatoires internationales implique des délais de plusieurs mois et que les extraditions tardent à être exécutées, les magistrats sont de plus en plus dénués de pouvoirs face à une délinquance financière ingénieuse et multiforme qui joue des nouvelles technologies. Selon lui, *« le contraste est frappant entre cette lenteur imposée au juge et la rapidité avec laquelle le trafiquant fait valser l'argent dans les paradis fiscaux »*.

Le conseiller Van Ruymbeke a, par ailleurs, lu à la tribune une lettre que venait de lui adresser Eva Joly. *« L'instruction de mes dossiers*, écrit le juge en charge de l'affaire Elf, *démontre tous les jours combien il est urgent de pouvoir dépasser le cadre strictement national pour lutter efficacement contre la grande délinquance financière, les abus de biens sociaux et ses corollaires : l'enrichissement personnel indu et la corruption (...). La création d'un espace judiciaire européen unique permettant un traitement direct de juge à juge est indispensable. »*

MOYENS DILATOIRES

Pour les magistrats en charge des affaires de corruption internationale, il n'est donc point de salut sans la création d'un espace judiciaire européen unique. Les entraves à la conduite des enquêtes sont en effet légion. Juge d'instruction à Créteil en charge de l'affaire des HLM de Paris, Eric Halphen a ainsi expliqué que lors d'un déplacement en Suisse il n'a pas pu assister à l'audition que son collègue étranger menait en son nom auprès d'un témoin. Laurence Vichnievsky, en charge avec Eva Joly de l'affaire Elf, a expliqué qu'elle ne peut se rendre à l'étranger sans en faire la demande écrite et motivée et sans attendre plusieurs jours avant de pouvoir recevoir le budget nécessaire pour se déplacer.

Face à ces moyens dilatoires et aux différences de législation et de procédure entre pays, qui retardent considérablement les investigations des magistrats, les participants au congrès de Bruxelles ont adopté une série de recommandations simples et concrètes. Ils souhaitent que les commissions rogatoires internationales, qui sont aujourd'hui acheminées par les parquets généraux ou par voie diplomatique, soient directement transmises de juge à juge sans intervention possible de l'exécutif ; que le secret bancaire ne soit plus opposé à la conduite des investigations ; que des groupes de juges spécialisés assistés d'experts financiers soient constitués – c'est le cas au parquet de Genève ; et enfin, comme en Italie, que des sections de police financière soient rattachées directement aux juridictions, afin que les juges disposent pleinement de la police judiciaire.

Cécile Prieur

■ **MANIFESTE : les neuf initiateurs du manifeste intitulé « Un parquet légitime pour une justice républicaine », dont nous publions le texte en page 15, ont décidé d'en faire une pétition. Les éventuels signataires peuvent écrire à Me Daniel Richard, Le Manifeste pour la justice, BP 190, 111, rue de Sèvres, 75006 Paris.** (page 15 cross-reference above)

هكذا من الاصل

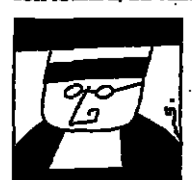
« Révolutionnaire professionnel », Carlos rend hommage au général de Gaulle et au Front national

Devant la cour d'assises de Paris, il s'en prend à l'association SOS-Attentats

Lors de la première journée, devant la cour d'assises de Paris, du procès d'Illitch Ramirez Sanchez, *alias* Carlos, accusé du meurtre, le 27 juin 1975, de deux policiers de la DST et d'un compagnon de route libanais, l'ex-« *terroriste numéro un mondial* » a contesté les conditions de son arrestation, le 14 août 1994, au Soudan. Il s'en est pris violemment à l'association SOS-Attentats.



CARLOS entre dans le box des accusés comme il pourrait sortir du métro. Il tient un sac en plastique à la main. Avec son blouson beige et son foulard, du ventre et une moustache fine, il est un monsieur passe-partout qui s'assoit. Le président de la cour d'assises de Paris, Yves Corneloup, lui dit « *Levez-vous* », et il répond, vite agacé, « *Oui, oui* ». Carlos toise méthodiquement les hommes et les femmes qui s'apprêtent à être désignés comme jurés. Décline son identité. « *Je m'appelle Illitch, mon nom de famille c'est Ramirez Sanchez, né à Caracas. Ma profession : révolutionnaire professionnel dans la vieille tradition léniniste. Mon domicile ? Le monde est mon domaine mais la dernière adresse est Karthoum.* »



PROCÈS

Les phrases sont inaudibles, le micro ne marche pas. Carlos parle trop vite, avec un accent qui le rend incompréhensible. Il saisit la liste des futurs jurés, demande : « *C'est moi qui tire au sort ?* » S'embrouille, mais veut assurer lui-même sa défense. Le président lui explique quelques points de procédure, puis s'adresse à son avocate : « *Mᵉ Coutant-Peyre, aidez-le.* » Le petit homme aux cheveux gris se vexe : « *Mais je connais la procédure, vous savez, tout est procédure.* » Il se trompe à nouveau, tente de se rattrapper en rappelant son passé de fils d'avocat : « *Le milieu judiciaire, c'est mon milieu social. Quand j'étais gosse, je jouais avec les filles d'avocats et de magistrats. Quand j'étais grand, je jouais avec leurs épouses !* » Un capuchon de stylo à la bouche, Carlos dévisage les femmes qui passent devant lui pour atteindre leur siège de juré. Ses yeux s'attardent, il sourit, attend une réponse du regard, fronce parfois des sourcils. Le public éclate de rire, le président rappelle la salle à l'ordre. Carlos vit sa première apparition publique.

L'homme tente d'entretenir le mythe. Il s'excuse, il est un peu sourd d'une oreille à cause de « *l'explosion d'un mortier* ». Il salue la salle, lui demande « *Vous m'entendez ?* » en changeant les têtes des micros, regrette de parler vite « *mais, avec les gens en espagnol à Caracas, c'est comme ça* ». Il se définit tour à tour comme « *un révolutionnaire connu* », « *un responsable politique* », voire un « *diplomate* » qui proteste du fait que le Soudan ne l'ait pas « *expulsé au Yémen* » plutôt que de le livrer aux policiers français de la Direction de la surveillance du territoire (DST). Il se dit avoir été « *couvert de sang* », mais du sang « *de centaines et de centaines d'enfants, de civils, victimes des agressions israéliennes* ». Il parle du général de Gaulle, « *un très grand homme* » ; regrette la tenue du procès Papon, « *c'est un scandale* » ; dit qu'il « *n'est pas un voleur de poules mais un cas politique* » ; précise qu'il a « *un cœur gros comme ça* » ; fait une digression sur les Congolais « *qui ne sont pas grands, la plupart* ».

« CE N'EST PAS PERSONNEL »

Il rend hommage à la « *droite nationale* », en réalité le Front national, le seul parti dont les députés n'ont pas voté la loi de 1986 portant sur l'indemnisation et les droits de poursuite judiciaire accordés aux victimes d'attentats commis en France. Une « *exception* » dans ce qu'il considère comme un complot unanime de la classe politique française : « *Je suis révolté qu'on exploite avec cynisme les victimes des attentats, employer ces méthodes-là pour mobiliser l'opinion publique contre la cause sacrée de la Palestine.* » Pour Illitch Ramirez Sanchez, son procès est « *une ignominie* ».

Poursuivi pour le meurtre de deux policiers et d'un ancien compagnon de route qui l'a « *donné* » dans un appartement parisien, le 27 juin 1975, Carlos ménage les parties civiles qui « *sont sympathiques, pas leurs avocats qui utilisent leurs douleurs pour des manipulations inacceptables* ». Il adresse ses respects aux jurés « *qui sont de bons Français* ». Il précise même aux magistrats que « *ce n'est pas personnel* » quand il leur récuse le droit de le juger. Mais il se refuse, lui, à couvrir « *cette monstruosité* » que constitue le dossier d'accusation « *une machination du Mossad avec la complicité de hauts fonctionnaires français* ». « *Pour moi, je vis dans un vide juridique* », clame-t-il en dénonçant les conditions de son arrestation au Soudan le 14 août 1994. L'avocat général Gino Necchi lui répond que la Cour de cassation a déjà tranché la question « *en mettant en évidence l'idée que les conditions opérées par les autorités locales ne doivent pas être jugées par une juridiction française dans la mesure où il s'agit d'une plénitude de souveraineté* ».

L'avocate de Carlos, Mᵉ Isabelle Coutant-Peyre, préfère parler d'un habillage juridique. « *La police politique – car la DST, on ne l'appelle pas autrement – ramène Carlos de Karthoum. L'avion se pose à Villacoublay à 10 heures. Comment se fait-il qu'on lui notifie le mandat d'amener seulement à 13 heures ? Ces gens n'avaient pas le droit, ni le pouvoir d'arrêter Carlos à Khartoum, de le garder ficelé, drogué depuis 3 heures du matin. Bien sûr que la France ne peut pas juger ce qui s'est passé là-bas. Qui a payé et combien ?* », ironise-t-elle tout en demandant la mise en liberté de son client.

Mais Carlos et son avocate concentrent avant tout leurs charges contre l'association SOS-Attentats présente aux côtés des parties civiles et qui le sera aussi dans les cinq autres procédures qui attendent Illitch Ramirez Sanchez, pour des attentats commis entre 1974 et 1983. Accusant l'association d'être illégalement constituée, de n'avoir comme adresse qu'une « *boîte postale* », Carlos sourit, en précisant : « *J'avoue que moi-même dans ma vie, j'ai parfois employé des moyens pas tout à fait légaux, ce qui m'a été imposé par les circonstances* ». Accusé... accusant, Carlos reproche à l'association d'aller chercher les victimes chez elles, de les manipuler au service d'un « *sionisme révisionniste* ».

« VOUS, LES SIONISTES »

Et rien ne semble plus arrêter le petit homme dans ses constructions furieuses : « *Notre ennemi, l'ennemi de l'humanité, c'est l'impérialisme américain et ses avatars, dont l'avatar sioniste : au nom des souffrances de la communauté juive pendant la seconde guerre mondiale, ils prétendent occuper la terre sainte de nous tous les croyants et qui appartient avant tout au peuple palestinien.* »

L'homme s'agite, hisse le ventre au-dessus du box des accusés, tente des effets de manche devant les avocats des parties civiles, Mᵉ Francis Szpiner et Jean-Paul Lévy : « *Vous, les sionistes, les révisionnistes, vous intimidez, vous pouvez dire n'importe quoi. Jusqu'aux années 70, la France était une terre d'asile, maintenant les sionistes se croient tout permis ici. Avec un seul objectif, l'impérialisme des Etats-Unis, la puissance hégémonique que personne ne peut disputer sinon on se fait traiter de fasciste, d'antisémite. Je vais attaquer les mythes sionistes. On imagine que la défense doit mentir pour cacher ses turpitudes. Les petitesses sont de votre côté, l'exploitation de la misère humaine* ».

Sur le banc des parties civiles, les familles des victimes frémissent, un homme est prêt à se lever, de colère. Après une suspension d'audience, Carlos entre dans son box d'accusé, fait remarquer au président qu'il ne dispose pas de table pour écrire. « *La cour d'assises est ce qu'elle est, vous savez, c'est un monument historique, elle a toujours été comme ça* », lui répond le magistrat du haut de son siège. Carlos, lui, ne peut s'empêcher de dévoiler alors sa vision de l'ordre : « *Normalement, monsieur le président, ce serait mieux pour moi d'être assis à votre place.* »

Dominique Le Guilledoux

Prison avec sursis pour un policier municipal

Il est responsable de la mort accidentelle d'un jeune, qui avait été suivie de trois nuits d'affrontements à La Seyne-sur-Mer

TOULON
de notre correspondant

Pierre Binelli, le policier municipal impliqué dans un accident de la circulation au cours duquel Robert Etienne, un jeune homme de dix-huit ans de La Seyne-sur-Mer (Var), avait trouvé la mort, le 11 novembre, a été condamné, jeudi 12 décembre, par le tribunal correctionnel de Toulon à quatre mois de prison avec sursis, 1 000 francs d'amende et 150 000 francs de dommages et intérêts. Le procureur de la République avait requis six à huit mois de détention assortis en partie du sursis, d'une mise à l'épreuve et d'une suspension définitive de permis de conduire.

Déféré devant le parquet, le 28 novembre, et prévenu d'homicide involontaire, de blessures involontaires, de défaut de maîtrise d'un véhicule et de refus de priorité à droite, Pierre Binelli avait été placé sous mandat de dépôt. L'accident mortel de circulation avait servi de détonateur aux trois nuits d'échauffourées qui, du 14 au 16 novembre, avaient opposé des jeunes de la cité Berthe, dont était originaire le pilote de la moto, aux forces de l'ordre.

Jeudi, le palais de justice de Toulon bénéficiait d'une protection exceptionnelle. L'entrée à la salle d'audience était gardée par des CRS presque aussi nombreux que la cinquantaine de policiers municipaux venus de la Seyne, de Toulon ou de Vitrolles pour témoigner leur soutien à leur collègue. Pierre Binelli s'est montré particulièrement timoré face à ses juges. Le regard cloué sur ses chaussures, il a répondu d'une voix sourde aux questions de la présidente, Isabelle Verdeaux. Celle-ci a essayé de comprendre les circonstances de l'accident et n'a obtenu que des réponses furtives.

Le prévenu s'est borné à répéter qu'il n'a pas vu la moto arriver en face de lui, sur cette longue ligne droite de près de deux cent mètres avant d'amorcer son virage à gauche, même si un rapport d'expertise estime le contraire. Quand la présidente lui a demandé pourquoi il n'a pas déféré à trois convocations des services de police faisant suite à cet accident, il a marmonné qu'il avait peur et se sentait menacé.

Le procureur, Albert Lévy, a alors reproché à Pierre Binelli une certaine « *rudesse avec les jeunes de la cité Berthe* », mais le prévenu s'est contenté de dodeliner de la tête. Abattu, il suivit sans réaction apparente la plaidoirie du bâtonnier, Jean-Bernard Wegel qui défendait les intérêts de la famille de Robert Etienne et du passager de la moto, blessé dans l'accident. Pour lui « *le refus de priorité est flagrant. Si la voiture de M. Binelli n'avait pas coupé la route sans respecter la priorité, Robert ne serait pas mort* ». « *Quand la population de la cité Berthe*, a ajouté Mᵉ Wegel, *a appris que l'on essayait de disculper le chauffeur de la voiture, elle s'est soulevée, elle a pris feu.* »

UNE PÉTITION

Cet argument sera repris par le procureur évoquant « *une affaire qui a exacerbé les passions. M. Binelli, en sa qualité de policier municipal, a failli en tentant d'échapper à ses responsabilités, en utilisant un vide policier qui, lors du premier constat de l'accident, s'est caractérisé par l'absence d'alcotest, d'appareil de photo et une radio défaillante... Nous avons vécu une sorte de déni de justice, de déni de police.* » Fustigeant ceux qui « *ont intérêt à maintenir un rythme de délinquance pour favoriser un discours sécuritaire* », M. Lévy a pointé le doigt sur l'accusé. « *Ce discours, je l'ai entendu dans d'autres familles, dans la bouche de ceux qui vous protégeaient quand je suis venu vous voir.* »

Pour Mᵉ Michel Clément, défenseur de l'accusé, « *Binelli a été placé sous les feux de l'actualité dans le cadre d'un accident comme il s'en déroule tous les jours. Aujourd'hui, on veut en faire un bouc émissaire à ériger sur le bûcher de la cité Berthe* ». Il a appuyé sa réprobation en déposant sur le bureau de la présidence trois mille deux cents signatures « *manifestant incompréhension, indignation et soutien à Pierre Binelli.* »

Cette pétition a été suscitée par l'Union nationale autonome de la police municipale. Le président national de ce syndicat, le Varois, Georges Martin, a estimé que « *Pierre Binelli est un bouc émissaire au nom de la raison d'Etat. Cette affaire est symbolique en cette période où les policiers municipaux sont au centre des débats. Avec ce policier municipal qui, au sortir de sa détention, a désormais perdu toute possibilité de servir à nouveau dans notre corps, on s'est trompé de cible. On s'est un peu vengé d'une situation dans laquelle on tente de désavouer toute la profession.* »

José Lenzini

Le skinhead David Beaune a été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle

ROUEN
de notre envoyé spécial

David Beaune n'est pas parvenu à convaincre ses juges. Dans la soirée du vendredi 12 décembre, les jurés de la cour d'assises de Seine-Maritime l'ont reconnu coupable du meurtre d'Imad Bouhoud, un jeune beur âgé de dix-neuf ans, le 18 avril 1995, et l'ont condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle. Il écope ainsi de la même peine que celle infligée à Mickaël Gonçalves, son comparse, jugé pour les même faits, le 4 juillet, par le tribunal de Braga, au Portugal. Les deux jeunes hommes s'accusaient l'un l'autre de la responsabilité du meurtre d'Imad Bouhoud, mort noyé dans les eaux du bassin Vauban, au Havre.

Dans son réquisitoire, l'avocat général Jean-Louis Lecué a souligné qu'« *il est fondamental de dire haut et fort que David Beaune a commis un meurtre raciste* », et a demandé à la cour de lui infliger une peine de vingt ans de réclusion criminelle. Mᵉ Jean-Michel Vincent, avocat de l'accusé, a, pour sa part, mis en avant l'histoire difficile de David Beaune. Abandonné à l'âge de deux ans par ses parents, « *il avait besoin d'une autre famille* », a-t-il notamment suggéré.

A l'énoncé du verdict, David Beaune n'a pas paru surpris. Avant que la cour ne se retire pour délibérer, il a une dernière fois pris la parole, affirmant ne pas réclamer « *la clémence* » de ses juges. Plus tôt dans la journée, il avait déjà dit : « *Je vais m'expliquer sur les faits. Je suis là pour assumer mes actes.* » Une stratégie différente de celle adoptée jusque-là. A l'ouverture du procès, David Beaune était, en effet, apparu borné, presque arrogant, quand il revendiquait à la barre son appartenance au mouvement skinhead et son attachement aux idées racistes et xénophobes (*Le Monde* du 11 décembre). Cette attitude suicidaire augurait mal de la suite. Pourtant, au fil des audiences, l'accusé avait modulé son propos, allant même, au soir du premier jour, jusqu'à adresser des excuses à la famille de la victime.

PLUSIEURS LETTRES

A l'ouverture du troisième et dernier jour d'audience, David Beaune a pris toute sa part de responsabilité dans la mort d'Imad Bouhoud. Bien sûr, de nouveau il affirme ne pas avoir poussé le jeune beur dans le bassin Vauban. « *C'est Mickaël Gonçalves qui l'a fait, alors que je retenais Imad par le col de son blouson* », précise-t-il. Le président Jean Reynaud s'étonne alors que l'accusé n'ait jamais formé de demande de mise en liberté. « *Vous considérez-vous coupable de quelque chose ?* », a-t-il demandé. « *Oui, de complicité de meurtre.* » « *Pourquoi ?* » « *Parce que j'ai lâché Imad Bouhoud.* » « *Au début*, ajoute-t-il, *j'avais bien la haine. La prison a alimenté cette haine. Maintenant, c'est comme des regrets, j'essaie de trouver quelqu'un pour me sortir de ça.* »

Il y a des accents de sincérité dans l'intervention de David Beaune. Il prend tellement de précaution, met tant de conviction à répondre aux questions qu'on finirait par le croire. Mais il y a ces lettres, sur lesquelles le président Reynaud revient inlassablement. Ces lettres écrites en détention provisoire et envoyées à des amis skins par le canal clandestin du parloir, à l'abri de la censure judiciaire. Ces lettres dans lesquelles David Beaune s'accuse clairement du meurtre d'Imad. Alors qu'il est mis en examen pour « *non-assistance à personne en danger et non-dénonciation de crime* », ces lettres, retrouvées lors de perquisitions, feront tomber l'accusé pour « *meurtre* ».

« *Tu sais, j'ai dit que j'ai pas poussé le bicot à la flotte, mais en fait, je lui ai donné une frite et deux coups de boots et je l'ai poussé* », assure-t-il dans un courrier envoyé en 1995. Pourquoi donc ces lettres si l'accusé est innocent ? « *Des bruits couraient au Havre, un skin se vantait d'avoir tué un Arabe alors qu'il n'était même pas là. Le mouvement commençait à se diviser. Les uns prenaient partie pour Mickey* [surnom de Mickaël Gonçalves], *d'autres pour moi. Certains se sont même battus à ce sujet. Je ne voulais pas de division, alors j'ai dit que c'était moi.* » « *Vous avez un cahier rouge ?*, demande le président. *Vous y écrivez des choses, je cite :* "Nous étions le 18 avril, jour de la Saint-Parfait. Il faisait froid. La folie de la mort a envahi mon être.

Nous sommes allés vers le bassin Vauban *[avec Imad]*, nous l'avons précipité dans l'eau. Il a coulé. Ma soif de sang a été assouvie." *Plus loin :* "Le remords n'existe pas. J'ai découvert émerveillé que le remord est une pure fiction.". » « *Je vous ai dit ce qui s'est réellement passé. Dans mes lettres, c'était un peu bidon* », explique David Beaune.

Une autre lettre enfin, plus récente, puisque saisie le 22 novembre par la censure judiciaire, et qui témoigne de l'ancrage des idées racistes et xénophobes : « *Bientôt je reviendrai reprendre la lutte avec mes frères*, y lit-on. *Moi, je fais du Safarix, pas besoin d'aller en Afrix, tu vas à Barbès et là tu commences le tir à vue et bang, bang.* »

Convictions profondes ou affabulations excessives ? A l'heure du verdict, les explications du skinhead n'ont pas permis de trancher. Reviennent simplement en mémoire les paroles de l'expert-psychologue, entendues au premier jour du procès, sur la volonté permanente de David Beaune d'aller au bout de sa propre destruction.

Acacio Pereira

DÉPÊCHES

■ **POLICE : neuf personnes ont été interpellées**, mercredi 10 décembre, au cours d'une opération anti-drogue menée par la police dans la cité du Luth à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Des dégradations de véhicules et de cabines téléphoniques, des jets de pierre sur les policiers, ont marqué l'intervention de la trentaine de fonctionnaires. L'Association humanitaire gennevilloise d'éducation (AHGE) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) évoquent des « *interpellations musclées* » de la police, accompagnées, selon eux, d'« *injures racistes* ». Selon les témoignages des policiers, une vingtaine de jeunes se sont rassemblés autour d'eux et les ont injuriés. Des coups ont été échangés : deux fonctionnaires ont été légèrement blessés, ainsi que cinq ou six jeunes.

■ **JUSTICE : le tribunal de grande instance de Paris a placé**, vendredi 12 décembre, la société civile professionnelle des commissaires-priseurs Guy et Philippe Loudmer en redressement judiciaire pour une période de quatre mois. Un mandat d'arrêt a été lancé à l'encontre de Philippe Loudmer alors que son père est incarcéré depuis le 24 octobre.

■ **ENLÈVEMENT : une commerçante âgée de cinquante-trois ans**, Yveline Bensoussan, a été enlevée à son domicile d'Ajaccio, lundi 8 décembre, par trois hommes armés et encagoulés. Les ravisseurs, qui ont réclamé, mardi 9, une rançon de 600 000 francs, n'ont, depuis, donné aucune nouvelle. Yveline Bensoussan était commerçante à Marne-la-Vallée (Val-de-Marne) avant de s'installer, il y a quelques mois, à Ajaccio où elle a ouvert une boutique de vêtements avec son mari.

L'accusé est confronté aux documents sur le premier convoi de 1942

Le président de la cour d'assises relève que les rapports du service des questions juives de la préfecture de la Gironde faisaient état de la « satisfaction » des autorités allemandes soucieuses d'un « maximum de résultats »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Le 15 juillet 1942, les gendarmes sont intervenus vers 20 h 30. Face à eux, le jeune cultivateur avait vingt ans, les yeux bleu-gris, le visage rond. A leur demande, Benjamin Librach, juif né à Varsovie, a, paraît-il, déclaré : *« J'ai pris connaissance de l'arrêté pris contre moi et j'entends y obéir. »* La brigade de Pompignac (Gironde) a consigné ces détails dans son procès-verbal, que les assises de Bordeaux projettent, vendredi 12 décembre, sur trois écrans géants.

Interpellé à son domicile, Benjamin Librach fait partie des toutes premières personnes parmi les cent quatre-vingt-quinze qui seront arrêtées dans la région bordelaise lors de la première grande rafle de l'été 1942, dans la nuit du 15 au 16 juillet. L'un des cent soixante et onze juifs à partir ensuite, après « triage », dans le convoi du 18, qui le déportera du camp de Mérignac vers celui de Drancy, antichambre d'Auschwitz. La cour d'assises a déjà évoqué, mardi et mercredi, le cas de son cousin Léon, naturalisé français, transféré une semaine avant lui.

Vendredi 12 décembre, le président Castagnède poursuit avec fermeté l'interrogatoire de l'accusé et s'arrête sur une note de Pierre Garat, chef du service des questions juives placé sous l'autorité directe de Maurice Papon. Le 16 juillet, Garat rend compte des opérations : *« La liste remise à l'autorité allemande comportait 105 noms. Ce matin 16 juillet à 6 heures, le nombre des personnes arrêtées s'élevait à 70. Ce chiffre révèle un déchet de 30 % environ. »*

Telle une vague sur le banc des parties civiles, l'émotion fait répéter le mot dans chaque bouche. *« Le mot déchet ne me plaît pas beaucoup,* confesse Maurice Papon. *On voit ce qu'il veut dire. » « La note est établie pour M. le préfet régional, en communication à M. l'intendant de police sous le couvert de M. le secrétaire général. Qu'est-ce que cela signifie ? »*, demande le président. L'ancien haut fonctionnaire décortique la sémantique préfectorale : *« Pour le préfet régional : parce qu'il est le pilote de cette malheureuse affaire. En communication à l'intendant de police : parce que celui-ci en est l'exécuteur. Et sous le couvert du secrétaire général... Ça, c'est le moins important. Garat est placé sous mon autorité. C'est le coup de chapeau à la hiérarchie. C'est pour ne pas me court-circuiter. »* La veille, Maurice Papon, au contraire, s'était dit « *largement court-circuité* ».

« LES MOTS CHOQUAIENT MOINS »

Puis l'analyse se poursuit sur les « *remarques d'ensemble* » formulées, dans sa note, par Garat. Les Allemands *« ont pu se rendre compte que toutes dispositions avaient été prises pour que l'opération soit effectuée avec le maximum de résultats. A cet égard, les services de "barrage" eux-mêmes ont exécuté avec netteté et efficacité les consignes qui leur ont été données. » « J'aurais rédigé cette phrase avec beaucoup plus d'égards et de nuances »*, affirme Maurice Papon. *« Pourquoi ne pas l'avoir fait ? »* La veille, l'accusé avait expliqué qu'il avait retiré une phrase « *choquante* » d'un autre courrier de son subordonné.

« Dans l'ensemble, écrit plus loin Garat, *ces opérations, très pénibles, ont été menées par les services de police avec le plus grand dévouement et le plus grand tact. » « Les policiers ne sont pas des voyous !* lance Maurice Papon. *Et de l'écho même* [de la communauté juive], *ils s'en sont tirés avec dignité. »* Garat écrit en effet : *« Il semble que les internés et la communauté juive (entretien verbal avec le grand rabbin) ont parfaitement compris l'origine de la mesure et apprécié que celle-ci ait été opérée par la police française. »* Nouvelles rumeurs dans la salle.

« Finalement, sans faire de mauvais esprit, remarque le président, *avec cette note, tout le monde est content... » « Permettez-moi de ne pas adhérer,* répond l'ancien secrétaire général. *Depuis un demi-siècle, le sens des mots a changé. Deux générations sont passées qui ont transformé cette société. Les mots choquaient moins que maintenant. »*

Après une brève suspension d'audience, trois vies émergent des écrans géants. Le président Castagnède examine le rapport d'un inspecteur de police qui, préposé à un « *barrage* » , le 16 juillet, rend compte de l'arrestation de trois juifs interpellés à la gare Saint-Jean : Barnathan Albert, 40 ans, manœuvre turc sans papier d'identité, porteur de l'étoile jaune. Littaur Frantz, 27 ans, apatride sans étoile, employé émigré ayant fui Amsterdam « *pour échapper à la mesure générale qui frappe les juifs* », « *en France depuis cinq jours* ». Sztark Joseph, 51 ans, manœuvre polonais qui « *prenait son train pour Libourne* », « *porteur de l'insigne juif* ».

LETTRE AU CHEF DE GARE

Le président demande au technicien audiovisuel de zoomer sur des mentions manuscrites dans la marge, en dessous d'un tampon avec la francisque. Il lit : *« Déporté. Déporté. Libéré. »* Puis il constate : *« Sztark est le seul à avoir plus de quarante-cinq ans. Il n'était pas déportable. »* Pour Barnathan et Littaur, *« n'a-t-on pas été au-delà ? Ceux-là ne figuraient pas sur les listes »*. Le juge s'interroge sur la nécessité qu'il y avait à déporter des juifs pris dans les rets des barrages, si ce n'était pour faire nombre. *« C'est dramatique, bien sûr,* reconnaît l'accusé. *C'était le plan opérationnel de* [la] *police. »* Le président observe que, selon Garat, seuls deux hauts responsables allemands supervisaient les opérations. *« Avaient-ils dépêché une troupe ? » « Je ne sais pas et je ne crois pas* (...). *Mais ni Luther ni Doberschutz n'étaient des plaisantins. C'étaient des nazis ! »*

Puis, au travers d'un nouveau bilan établi le 18 juillet *« pour M. le préfet régional, sous le couvert du secrétaire général »*, le président relève que vingt-quatre personnes ont été exemptées de la déportation, *« dix pour leur nationalité, dix pour le caractère aryen de leur conjoint, quatre pour raison de maladie et infirmité »*. Ces exemptions découlent, semble-t-il, des conditions mêmes fixées par les Allemands. *« Garat a fait ce qu'il a pu,* affirme Maurice Papon. *S'il n'avait pas négocié, les Allemands ne se seraient pas privés. »* Et l'ancien secrétaire général de faire remarquer que son subordonné formule aussi de « *vives protestations* » contre l'arrestation de trente-trois juifs français détenus par les Allemands.

La cour examine ensuite une lettre, cette fois signée Maurice Papon. Adressée au chef de gare principal de la gare Saint-Jean, le 17 juillet, le courrier vise *« la location pour le 18 juillet courant de wagons de voyageurs nécessaires au transport d'environ 200 personnes (...). Le lieu de destination du convoi est Drancy ». « A tout prendre, monsieur le président, il valait mieux affréter des wagons de voyageurs que des wagons de marchandises,* intervient l'accusé. *Je ne pense pas qu'un geste comme ça soit constitutif d'un crime contre l'humanité ! »*

LA LECTURE DES NOMS

Le 18 juillet, à 6 h 30, cent soixante et onze juifs déportés quittaient donc le camp de Mérignac pour la gare Saint-Jean. Alors, à destination de Paris-Austerlitz, le convoi s'ébranlait à 8 h 53. *« L'opération s'est passée sans incident,* rapporte au préfet Pierre Garat, *et l'autorité allemande a témoigné sa satisfaction des conditions générales dans lesquelles elle s'est déroulée. »* Deux jours plus tard, le préfet adressait à son tour à l'intendant de police *« l'expression de* [sa] *satisfaction pour la manière dont a été menée à bien l'opération »*.

Pour clore l'audience, le président Castagnède fait projeter la liste des juifs faisant partie du convoi du 18 juillet 1942 et lit, lentement, les noms des victimes, dont la famille s'est constituée partie civile. Puis, d'un ton sec, il rappelle à Maurice Papon les motifs de son renvoi devant la cour d'assises : *« Complicité d'arrestation, de séquestration, d'assassinat »*, le tout revêtant le caractère de *« complicité de crimes contre l'humanité »*.

« Je suis d'autant plus surpris de ces accusations, répond sans ciller l'accusé, qui, depuis deux jours, ne se lève plus, *que nous venons de voir ce dossier minutieusement et qu'à aucun moment n'apparaît ma signature ni dans les arrestations, ni dans les transferts, ni dans les entrées au camp de Drancy. Je me demande si ces arguments que vous venez de rappeler ne sont pas purement et simplement le fruit d'une erreur. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

L'enregistrement du procès se fait en présence d'un magistrat et d'un fonctionnaire nommé par le premier président de la cour d'appel.

Les félicitations du préfet Sabatier après la déportation de 171 juifs vers le camp de Drancy

Le 20 juillet 1942, au surlendemain de la déportation de cent soixante et onze juifs de la région de Bordeaux vers le camp de Drancy, le préfet régional Maurice Sabatier adressait une note à l'intendant régional de police : *« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre au personnel sous vos ordres l'expression de ma satisfaction pour la manière dont a été menée à bien l'opération de police effectuée le 15 courant sur l'invitation de la police allemande de sûreté, et conformément à l'accord intervenu entre les autorités allemandes et le gouvernement français* [NDLR : accords Bousquet-Oberg, *Le Monde* du 13 décembre]. *J'ai d'ailleurs signalé au ministre de l'intérieur que les services de police avaient agi en l'occurrence avec tout le tact et le dévouement qui s'imposaient. »*

Sur l'exemplaire, reçu par l'intendance de police, une main a rajouté en marge à gauche : *« Faire une note rapide aux services qui ont collaboré à cette opération. »*

Me Alain Lévy, l'apparente tranquillité d'un émotif

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Le regard doux derrière de larges lunettes, le ton posé, l'allure affable ne doivent pas faire illusion.

PORTRAIT

Cet avocat de l'une des parties civiles ne plaide pas pour la responsabilité limitée de l'accusé

Il y a du bouledogue chez Alain Lévy. Sa spécialité : l'interrogatoire *au finish*. Chaque acteur de l'audience a son style : Michel Zaoui, tout de courtoisie, joue autour de l'accusé une danse des sept voiles dont on comprend, mais trop tard, qu'elle est assassine ; Arno Klarsfeld provoque Maurice Papon, toujours une fois de trop, car telle est la loi du genre ; le président Jean-Louis Castagnède, dans le rôle du faux naïf, parvient à tisser une subtile toile d'araignée autour de l'accusé. Alain Lévy, lui, adopte la tactique la plus simple, celle du rouleau compresseur. Attention à celui qui voudra lui faire lâcher son os !

Il ne suffit pas de grand-chose pour que la mécanique s'emballe, que l'émotion prenne le pas sur l'analyse. Une réflexion qu'il juge déplacée, une remarque qu'il perçoit comme blessante et le voilà, tout rouge, qui sort de ses gonds. *« Je suis quelqu'un de très calme qui part très vite »*, avoue cet homme de cinquante-deux ans, né à Boulogne-Billancourt d'un père juif, représentant de commerce, et d'une mère catholique. *« Je suis juif par rapport à l'antisémitisme »*, précise ce libre-penseur qui, une fois passés ses DES de sciences politiques et de droit public à Nancy, et après avoir occupé une place d'assistant, rêvait d'être professeur de droit.

En décembre 1980, sa rencontre avec Joe Nordmann, le vieux routier de tous les combats de la gauche communiste, allait changer son orientation. S'il se dit, aujourd'hui, « *toujours à gauche, mais plus ouvert* », le jeune Alain Lévy a d'abord eu une phase « gauchiste ». En mai 68, n'est-il pas celui qui met la fac de droit de Nancy en grève ? On le pressent pour devenir secrétaire général du Snesup, le syndicat de l'enseignement supérieur. Il refuse.

ORDRES « ILLÉGAUX »

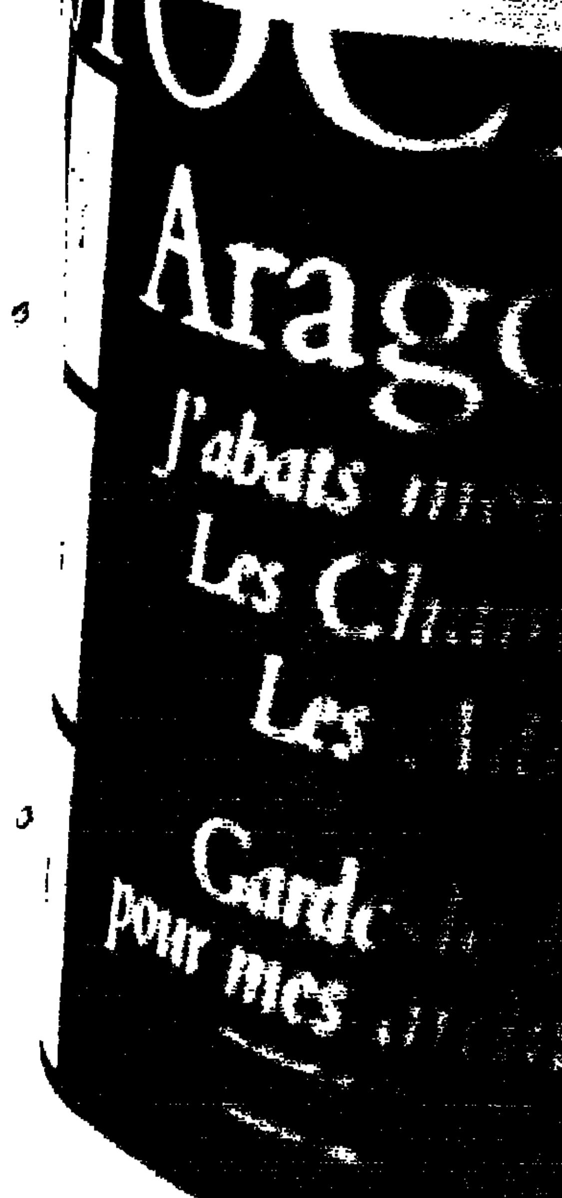
C'est alors que Joe Nordmann lui propose de travailler dans sa petite équipe d'avocats généralistes. Il accepte. Petit à petit, alors que Joe Nordmann prend du champ, Alain Lévy le remplace à la tête du cabinet, qui se spécialise dans le droit social, devenant le conseil de la CGT, de nombreux comités d'entreprise et d'offices HLM.

Alain Lévy se retrouve tout naturellement dans les trois procès pour crime contre l'humanité puisque Joe Nordmann avait déposé la première plainte contre Touvier en 1971. Pour le procès Papon, où il représente la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (Fndirp), il a mis six mois pour s'imprégner totalement du dossier et a réorganisé son cabinet en conséquence. *« Ce n'est pas un procès du passé, mais contemporain,* affirme-t-il. *Il s'agit de savoir jusqu'où un fonctionnaire peut aller dans l'exécution d'ordres illégitimes et illégaux. »*

La défense de Maurice Papon ? *« Je ne pensais pas qu'il se battrait aussi fortement, ce qui nous oblige à être particulièrement attentifs, à anticiper ses réponses, à ne pas se laisser piéger. »* Bref, à se replonger tous les soirs dans « le dossier », que cet amateur de bonne chère évoque avec une moue gourmande tant il s'y sent à l'aise, pour tenter de définir une stratégie d'audience. Ce qu'il fait avec Michel Zaoui, à qui le lie une réelle amitié. Avoir « fait » ensemble Barbie, Touvier, et maintenant Papon, cela crée des liens. Logeant dans le même hôtel de Bordeaux, assis côte à côte sur les bancs de la défense, prenant la plupart de leur repas ensemble, les deux compères se répartissent les questions, échangent leurs documents, préparent les audiences.

Les relations sont, en revanche, de plus en plus tendues avec Serge et Arno Klarsfeld, auxquels il reproche principalement de vouloir plaider la responsabilité limitée de Maurice Papon et ne pas demander qu'on lui inflige la peine maximale. *« Il n'y a pas de déclinaison du crime contre l'humanité, le crime le plus terrible entraîne la peine la plus lourde »*, s'emporte Alain Lévy. Le calme est « reparti ».

José-Alain Fralon



JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 11 décembre sont publiés :

● **Casinos** : un décret fixant les règles relatives à l'installation et au fonctionnement des casinos, cercles, jeux et loteries en Polynésie française.

● **Fonction publique** : un décret portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au *Journal officiel* du vendredi 12 décembre sont publiées :

● **Conseil constitutionnel** : plusieurs décisions du Conseil constitutionnel à propos des élections législatives des 25 mai et 1er juin 1997. Sont déclarés inéligibles pour une durée d'un an Mouloud Rezouali, Christian Dernelle et Christian Salvetti (1re, Vaucluse), ainsi que Charles de Chambrun (1re, Gard).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Alice

est née le 27 novembre 1997.

Diane et Philippe BRAML

M. et Mme **FERHAT**
sont heureux d'annoncer la naissance de

Adam Basil Zakarya,

le 5 décembre 1997, à 3 h 45, à la clinique Girardin, 95880 Enghien-les-Bains.

Valérie VELCHE,
Vincent PARADIS
et Agathe
sont heureux d'annoncer la naissance de

Clémence, Marie, Adèle,

Paris, le 11 décembre 1997.

Anniversaires de naissance

– Le 14 décembre 1997
est une journée majeure,
à dix-huit ans, le monde est à toi.
Bon anniversaire,

Emilie.

Maman.

– 13 décembre 1997.

Mimi,
cinquante ans ?
J'en crois pas mes yeux !
Bienvenue au club, petite sœur !

Tendresses.

Tony et Jeannette.

Décès

– Mme M. Bouchicot,
son épouse,
et ses enfants,
M. et Mme G. Bouchicot,
M. et Mme A. Bouchicot,
M. et Mme H. Bouchicot
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicolas BOUCHICOT,

survenu à Vendôme, le 11 décembre 1997.

Les obsèques ont lieu le lundi 15 décembre, à Naveil-Vendôme (Loir-et-Cher).

– De Grasse, Saint-Césaire-sur-Siagne.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges BRET,
cadre SCOA Ghana-Niger,
ancien député du Niger,
capitaine de réserve,
croix de guerre du TOE,
officier de l'ordre national
du Niger,

survenu à son domicile, à Saint-Césaire, le 9 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Brigitte Delville-Levaillant,
son épouse,
Catherine et Wali Atchekzai
font part du décès de

Georges DELVILLE,

survenu le 8 décembre 1997.

Ses obsèques auront lieu le mardi 16 décembre.

L'inhumation se fera dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse.

64, rue Jules-Vallès,
93600 Aulnay-sous-Bois.

– *Mme Jacques Michel, née Annick* Roulleaux,
son épouse,
Marc et Christine Michel
et leurs enfants,
Catherine et *André* Herbelin
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Claude Michel,
ses frère et belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques MICHEL,
ingénieur du génie maritime,
X 39,

rappelé à Dieu, le 11 décembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris-16e, le lundi 15 décembre, à 15 heures.

Des dons peuvent être adressés à l'association FX Bagnoud, 7, rue Violet, 75015 Paris.

Remerciements

– L'ensemble du personnel du centre municipal de santé Louise-Michel de Romainville
a la tristesse de faire part du décès de notre collègue et amie, le

docteur Mariuccia
LUCCIONI-MABEKA,

et prie sa famille et ses proches d'accepter le témoignage de leur sympathie.

CMS,
15, rue Carnot,
93230 Romainville.

Anniversaires de décès

– Le 13 décembre 1987,
mourait d'un accident de voiture

Marc LORIMY.

Nous nous réunirons en son nom pour son anniversaire, le 10 janvier 1998, 256, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris-10e, à partir de 19 heures, chacun apportant textes et musiques qu'il aurait aimés.

Tél./Fax : Lorimy 01-47-54-97-77.

– Il y a quatre ans, le 13 décembre 1993,

Pierre GUELAUD

nous quittait.
Hildegard,
son épouse,
Claire et Olivier, Stéphane, Marc, Anne-Catherine,
ses enfants,
Clémence, Maxime et Marion,
ses petits-enfants,

rappellent son souvenir.

Marie-Louise PAULINE,
née NETTRE,

nous quittait le 13 décembre 1987.

Ayez une pensée pour elle et pour son mari,

Georges PAULINE,

ainsi que pour son fils

Michel DAVID.

– Le 11 décembre 1996,

Bojidar ST. STEFANOVITCH,
résistant-déporté
juin 1941-mai 1945,

s'est éteint dans la paix.

« Lead kindly light
Amid the encircling gloom. »

Douchane, Yves, Jean-Christophe et Monique.

Souvenirs

– A mon compagnon

Jean-Louis FRASCA,

assassiné le 14 septembre 1996.

Seul en jouit le marbre qui le serre.
Tu nous manques.

Conférences

CONFÉRENCE GRATUITE
dans le cadre du cycle
« L'An 2000 :
vers le troisième millénaire ».

L'Association d'amitié France-Chili vous invite à la conférence d'Alexis Guardia, ancien *directeur* de l'Institut de statistiques chilien. « L'économie chilienne et le contexte latino-américain ».

A la maison de l'Amérique *latine*, le mardi 16 décembre, à 18 h 30.

217, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01-49-54-75-00.

Conférences-débats

– Dans le cadre de l'exposition « Les Ibères » organisée par l'AFAA, conférence-débat à l'auditorium du Grand Palais, square Jean-Perrin, Paris-8e, le mercredi 17 décembre 1997, à 18 h 30.

La mémoire de l'art.
Les traces, les vestiges *et* les ruines.

Avec Christian Caujolle, Jean Clair, Fabrice Hybert, Anne et Patrick Poirier.

Entrée libre.

Communications diverses

– Pour préparer le centenaire du lycée Sainte-Marie de Cholet (Maine-et-Loire), l'Association des *anciens élèves* souhaite mettre à jour son annuaire. Veuillez transmettre vos coordonnées à :

L'Amicale des anciens élèves de l'Institution Sainte-Marie,

43, rue Saint-Bonaventure,
49300 Cholet.

Fax : 02-41-49-16-40.

Vente aux enchères

– L'Association *pour le développement* des soins palliatifs fondatrice organise une vente aux enchères de cent vingt-six œuvres offertes par des artistes, peintres et sculpteurs pour soutenir son action auprès des *malades et des familles. Cette* vente, dirigée par Mme Cornette de Saint-Cyr, aura lieu mardi 16 décembre, à 15 h 30, à l'Espace Nesles, 8, rue de Nesles, Paris-6e. Exposition les 15, 16 et *17 décembre*, de 9 heures à 22 heures. Renseignements : ASP-Fondatrice, 01-45-26-58-58.

Félicitations

Christel,

bravo pour ton concours, tu nous as comblés.

Papa, maman.

Soutenances de thèse

– **Marie-Paule Dhaille-Hervieu** a soutenu, le mardi 9 décembre 1997, une thèse intitulée **« Communistes au Havre, communistes du Havre. Société, culture et politique, 1930-1983 »**, sous la direction de M. Antoine Prost, à l'Institut *d'études* politiques de Paris, avec mention très honorable et félicitations du jury.

– **Ousmane Damba** soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat en droit le 15 décembre 1997, à 15 h 30, à la faculté de droit de Paris-Saint-Maur, salle G 100.

Sujet : **« Les contrats économiques internationaux et la souveraineté des Etats : le cas des pays en voie de développement ».**

Membres du jury : M. J.-F. Prévost, directeur de thèse, professeur à Paris-V, M. Hervé Cassan, professeur à Paris-V, Mme Marie-France Christophe-Tchalaloff, professeur à Paris-V, M. Tiébault Flory, professeur à Paris-Saint-Maur, M. Claude Leclerq, professeur à Paris-Saint-Maur.

– **Mme Valentine Zuber** a soutenu avec succès, lundi 1er décembre 1997, à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, en Sorbonne, une *thèse de doctorat intitulée* **« Les conflits de la tolérance (XIXe-XXe siècle). Michel Servet entre mémoire et histoire »** devant un jury composé de :

M. Jean Baubérot, directeur d'études à l'EPHE, directeur de thèse,

M. Bernard Dompnier, professeur à l'université Blaise-Pascal-Clermont-Ferrand-II,

M. André Encrevé, professeur à l'université Paris-XII,

Mme Jacqueline Lalouette, professeur à l'université Blaise-Pascal-Clermont-Ferrand-II,

M. Claude Langlois, directeur d'études à l'EPHE,

M. Jean-Marie Mayeur, professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne,
et elle a été déclarée digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention très honorable et les félicitations du jury.







هكذا من الاصل

Dominique Voynet, ministre autrement



GUILLAUME ZUILI/VU

A Kyoto, elle a bataillé contre l'effet de serre. Lundi, elle sera au centre des discussions du comité interministériel d'aménagement du territoire (Ciadt). La première ministre Vert en France veut faire passer les écologistes de la culture de la rue à celle du gouvernement

CHAMPAGNE ! Elle n'est pas près d'oublier ce 4 novembre 1997. Ce soir-là, son ami Yves Cochet, une des figures historiques des Verts, préside la séance au Palais-Bourbon. Dans l'Hémicycle, Guy Hascoët, l'un des six députés écologistes, dit *« tout le plaisir qu'il éprouve à intervenir »* sur le budget de *« madame la ministre »*, ajoutant sur le même ton élogieux que son *« encore jeune ministère est essentiel »*. Son premier budget de ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est adopté sans encombres. Et voilà même qu'un député de l'opposition songe à lui souhaiter son anniversaire, en plein débat. Quelques heures plus tard, Dominique Voynet arrose ses trente-neuf printemps à la buvette du Palais-Bourbon. Ses *« potes »* lui ont fait la surprise d'une grosse brassée de fleurs. *« On avait l'impression que l'Assemblée et le gouvernement appartenaient aux Verts »*, sourit Yves Cochet.

Autres jours, autres émotions. Lundi 2 juin, au lendemain de la victoire de la gauche, Lionel Jospin reçoit la porte-parole des Verts. Il lui demande d'être ministre. Elle refuse. Il y a Jeanne, sa *« petite gamine »*, qui n'a que trois ans. Ses électeurs du Jura. Elle, qui voudrait bien exercer le métier de député... *« Je suis la personne la plus connue des Verts*, explique-t-elle aujourd'hui. *Je me suis dit : il ne faudrait pas acheter le silence des écologistes contre une place de ministre. »* Dominique Voynet propose alors Alain Lipietz. *« Trop impétueux ! »*, répond le premier ministre qui, le lendemain, téléphone à Marie-Christine Blandin. Sans succès. La présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais est une intégriste du non-cumul. Elle ne veut pas laisser une présidence obtenue à l'arraché. Le lendemain, alors que ses amis, réunis autour du téléphone, avenue Parmentier – le siège des Verts, dans le 11e arrondissement de Paris – la supplient d'accepter, la future ministre sanglote. Et dit *« oui »* à Jospin.

« Il ne faudrait pas faire de cette soirée une légende. Cette hésitation n'a duré que quelques heures. » Pleurer, *« faire la chochotte, la coquette »*, ce n'est pas dans ses habitudes. De l'heure où elle a choisi d'être ministre, Dominique Voynet ne regrette plus rien. *« Attention ! Je ne suis pas malheureuse »*, prend-elle soin de préciser à ses visiteurs, au mois de juillet. En septembre, elle confie à certains son *« plaisir »*. Après une rencontre avec la Confédération nationale des fédérations départementales de chasseurs, en juillet, l'un des participants avait lancé le plus beau compliment qu'elle pouvait attendre de cette assemblée masculine : *« Elle a une paire de couilles bien pendue. »*

Très vite, Dominique Voynet se révèle à l'aise dans le pouvoir. Davantage même, selon plusieurs de ses amis, *« que dans le contre-pouvoir »*. *« Rétrospectivement, je pense que tous ces conflits bébêtes chez les Verts, ça finissait par me dégrader le moral et le caractère »*, convient-elle volontiers. Le mandat commence par un feu d'artifice : Lionel Jospin, dans son discours de politique générale, le 19 juin, annonce l'arrêt de Superphénix et du canal Rhin-Rhône. Quelques mois plus tard, elle savoure le succès de la mise en place de la circulation alternée à Paris sous un ciel bleu. L'opinion publique et la presse semblent découvrir l'écologie, et sont ébaubis : *« Victoire idéologique »*, *« autocivisme »*, *« air de liberté »*, *« Paris rendu au silence »*... Des magazines lancent des pétitions pour des villes sans voitures.

TOUT, pourtant, a dû s'improviser. *« En 1995, ses habits de candidate à la présidentielle pendaient depuis quelque temps dans sa garde-robe. Cette fois, le costume a dû être taillé sur mesure »*, s'émerveille Gérard Onesta, un fidèle de « Verts au pluriel », le courant anti-Waechter. Sans réseau, elle compose son cabinet à la débrouille : quelques Verts seulement (Pierre Radanne, Denis Baupin, Alain Rist), au grand dam de son parti. Une garde rapprochée, comme le journaliste Vincent Jacques le Seigneur. Et, réaliste, des profils plus classiques : un inspecteur des finances, militant PS, conseiller en affaires économiques et budgétaires, Thierry Wahl ; un autre énarque comme directeur de cabinet, Jacques Maire, dont on s'aperçoit, après l'avoir recruté, qu'il est le fils d'Edmond.

Il y a forcément des ratés, de la précipitation. Comme ce communiqué de presse du mois de septembre où, pour prendre de vitesse son camarade et néanmoins rival Jean-Claude Gayssot, elle donne son avis sur la construction d'une troisième piste à l'aéroport de Roissy, sans attendre les arbitrages ministériels. Ou encore l'annonce publique de la nomination de M. Radanne à l'Agence de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement (Ademe), avant que cette dernière ait été faite en conseil des ministres. Le 26 novembre, lors d'une conférence de presse où elle présente sa politique nationale de lutte contre l'effet de serre, Dominique Voynet, visiblement agacée par plusieurs questions de journalistes sur la fameuse pastille verte, cent fois annoncée, donne deux informations contradictoires en quelques minutes : expliquant d'abord que le gouvernement hésite encore entre différentes formules, affirmant ensuite que les arbitrages sont faits, mais que l'annonce en a simplement été repoussée pour éviter de *« parasiter »* sa communication sur le réchauffement de la planète...

« Depuis que je suis au gouvernement, j'ai appris qu'entre le blanc et le noir, il y a beaucoup de couleurs de gris », explique-t-elle publiquement le 1er décembre devant les associations environnementales qu'elle a choisi de rencontrer régulièrement. Visiblement, la benjamine du gouvernement a découvert le réalisme du pouvoir. *« Il est rare, là-bas, d'avoir la satisfaction morale de trancher entre le bien et le mal, comme je le faisais dans les communiqués des Verts avant le 1er juin »*, explique-t-elle encore en évoquant Matignon. Elle découvre, tâtonne, se décourage parfois, mais veut d'abord se débrouiller toute seule. *« Je suis une grande fille »*, tranche-t-elle, raillant volontiers, devant ses amis, ceux qui voient Lionel Jospin deux fois par semaine, comme son rival franc-comtois, Jean-Pierre Chevènement.

> « Depuis que je suis au gouvernement, j'ai appris qu'entre le blanc et le noir il y a beaucoup de couleurs de gris »

D'ailleurs, il y a d'autres apprentissages plus difficiles. Avec les Verts, avec les députés, difficile de trouver cette *« parole à trois pattes »*, comme dit Guy Hascoët, vice-président vert du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Alors que le ministre de l'intérieur présente son avant-projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, Dominique Voynet commence par expliquer à ses militants qui réclament l'abrogation des lois Pasqua-Debré, le 28 août, qu'*« on ne fait pas de la politique seulement avec des mots et avec des symboles »*. Puis, quelques jours plus tard, face à la grogne des Verts réunis à Calais, qu'elle *« aurait préféré qu'on abroge »* ces lois, avant d'exprimer son *« malaise »* devant l'ouverture du capital de France Télécom. Depuis, pourtant, la ministre ne sort plus de son champ d'exercice. Et, à la télé, à la radio, ponctue désormais ses réponses d'un précautionneux préambule : *« Dans le domaine de compétences qui est le mien... »*

Tenue comme les autres aux consignes de discipline et de silence dictées par le premier ministre, Dominique Voynet apprend le juste milieu et le fil du rasoir. Comme de ne pas demander la permission, pour éviter de désobéir. Le 15 novembre, elle participe, en tête, à la manif du Collectif pour les droits des femmes, mais *« quelques minutes seulement »*, *« à titre personnel »*. Marie-George Buffet, Michèle Demessine et les copines socialistes ont, elles, obéi à Lionel Jospin. Elle s'indigne volontiers de la discrétion des ministres communistes sur l'euro, elle qui a toujours défendu la monnaie unique. Ou peste discrètement contre Bernard Kouchner, si enthousiaste lors de l'autorisation donnée à la culture, en France, du maïs transgénique de la société Novartis, le 27 novembre, et devenu discret depuis la polémique qui a éclaté au début du mois de décembre.

Ecolo, Dominique Voynet n'en est pas moins *« scientiste »*, comme disent ses proches. Elle ne craint pas le progrès. Dans le passé, son expérience de médecin lui *« a fait voir les bons côtés des manipulations génétiques »* : persuadée que ce maïs-là ne présente pas de danger, elle préfère se battre pour obtenir un moratoire sur les autres variétés de culture. Un peu de *« chantage à l'affectif »*, comme elle sait si bien faire, quelques reproches *« ultra-culpabilisants »*, commente le chef de file de l'opposition de gauche, Philippe Boursier, et voilà les Verts qui rangent leurs motions appelant à la démission de la ministre. *« Dominique n'est pas une idéologue, ni une intellectuelle. Elle a un gène de cheftaine*, résume Yves Cochet. *Elle a cette grâce de pouvoir convaincre. »*

Chez les Verts, on garde pour « Dom » un attendrissement devant la fille *« nature »*, *« province »*, qui a gardé son accent franc-comtois, dit le nouveau secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennahmias : à la tête du mouvement, il la *« protège »* du mieux qu'il peut. Première invitée de « Public » de Michel Field, le 7 septembre, la voilà qui se *« refringue »* pendant le générique, soupire son ami « Ben ». On pardonne que, sur France-Inter, trois jours plus tard, elle évite les questions des auditeurs de « Radio-Com » et quitte le studio après l'interview, parce qu'elle est en mal de baby-sitter. On applaudit quand, invitée avec Edouard Balladur, à « Soir 3 », pendant la campagne des élections législatives, elle répond à une Christine Ockrent contrariée de voir ainsi bafouée la règle de l'émission : *« Non, je n'ai aucune question à poser à M. Balladur »*. Car, plus difficile, « Dom » veut être ministre *« autrement »*. Elle a déjà pensé aux détails. Un scooter électrique pour aller plus vite à Matignon mais sans polluer. Refus, en public, de la langue de bois : elle ne parlera jamais, dans un discours, de débat *« citoyen »*, et *« elle n'a pas le mot République à la bouche toutes les trois phrases »*, relève Noël Mamère. Surtout, elle rêve de plus en plus souvent de la vie des ministres danois ou suédois, qui lâchent leur bureau à 17 heures. Après le petit-déjeuner, à l'heure du goûter, ses visiteurs la croisent parfois dans l'ascenseur avec Jeanne, cartable sur le dos, ou voient leur rendez-vous abrégé par une mère – et, depuis septembre, une jeune grand-mère – inquiète d'accorder à sa seconde fille du temps et de l'affection.

> Jeune mère et grand-mère, elle rêve de lâcher le bureau à 17 heures, comme les ministres danois

Il n'y a nulle affectation à cela, rien de Ségolène Royal, jure son cabinet. La photo de sa fille, à la « une » de *Politis*, à la veille des élections législatives, le 29 mai, encadrée dans le bureau ministériel, c'est pour faire plaisir aux copains de l'hebdomadaire le plus voynetiste de France. Et Jeanne sur ses épaules, en novembre 1995, pour la grande manifestation pour les droits des femmes ? *« Une manière de montrer qu'on peut être pour l'avortement, et qu'on peut s'autoriser une petite gâterie »*, souriait alors la militante.

DE son départ en vacances en Irlande avec son compagnon, au mois de juillet, quelques semaines après la mise en place du nouveau gouvernement et en pleins pics de pollution à Paris, de son interview à *Charlie-hebdo*, où elle avoue avoir fumé un pétard et répond *« merde ! »* au journaliste qui lui demande si elle en consomme encore, Lionel Jospin ne dit rien. *« Il apprécie la vraie militante »*, explique un conseiller de Matignon. Quand, le 6 décembre, elle le rencontre en tête à tête pour s'inquiéter de certains arbitrages difficiles, il l'assure de son soutien chaleureux et indéfectible. *« Il trouve aussi qu'elle gère avec un certain talent ses relations avec les Verts »*, suggère Jean-Christophe Cambadélis. Le premier ministre sait aussi que la gauche, sans elle, ne serait pas vraiment plurielle. Car la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement compte bien davantage que ce *« 1/27 du gouvernement »*, trop arithmétique, qu'elle revendique, faussement modeste. Lundi, elle sera au centre des discussions du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt), dont elle est le chef de file désigné par Matignon. Même si ses conseillers la jurent *« capable de démissionner si, par exemple, on remettait en cause la fermeture de Superphénix »*, Dominique Voynet refuse aujourd'hui d'y penser. *« Je prends garde de ne pas entériner l'idée que je serais au gouvernement la caution verte, marrante mais dérangeante »*, confie la ministre, le 30 novembre, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI ».

Souvent sur la brèche, entre compromis et non-renoncements, la ministre veut laisser, en France, des traces et des preuves vertes ; en politique, des réflexes pluriels. Elle plaide pour des accords avec le PS aux prochaines élections régionales, commence à placer de *« vrais »* écolos à la tête d'organismes publics relevant de son administration : Pierre Radanne sera à l'Ademe pour cinq ans, Marie-Françoise Mendez à la tête de l'Agence de l'eau de l'Adour-Garonne. Elle pense aussi aux scrutins plus lointains : en 1999, elle ferait une bonne tête de liste aux élections européennes avec, si possible, Daniel Cohn-Bendit comme suppléant.

Elle connaît, bien sûr, la devinette qui fait tant rire les militants verts. *« En 1988, Antoine Waechter était le candidat à l'élection présidentielle ; en 1989, aux européennes, c'était Lalonde et Antoine Waechter ; en 1995, ils étaient trois à vouloir se présenter : Lalonde, Waechter et Dominique Voynet. Et quel sera le nouveau candidat des Verts pour l'élection présidentielle en 2002 ? »* Personne n'a encore la réponse. Mais, espère Gérard Onesta, compagnon de plongée sous-marine et conseiller officieux, *« Dominique est peut-être la seule à pouvoir faire mentir cette histoire »*.

Ariane Chemin et Clarisse Fabre

LE COURRIER DES LECTEURS La controverse provoquée par *Le Livre noir du communisme* et l'éditorial de Jean-Marie Colombani « Le communisme et nous » (*Le Monde* du 5 décembre) ont suscité un abondant courrier, dont nous publions ci-dessous un échantillon. Par ailleurs, nombre de nos correspondants relèvent avec agacement dans les articles du *Monde* trop d'inexactitudes de détail. Celles-ci témoignent, selon eux, d'un regrettable manque de rigueur, que la publication de rectificatifs ne suffit pas à excuser. Il en va de même des fautes d'orthographe, qu'ils estiment trop fréquentes.

Par négligence ou inattention

par Thomas Ferenczi

L'AVIS DU MÉDIATEUR

PAR NÉGLIGENCE ou inattention, nous écrivent nombre de nos lecteurs, vous commettez trop de petites erreurs. Au lendemain de la mort de Barbara, nous dit l'un d'eux, vous avez repris à la « une » du *Monde*, sans la contredire, une dépêche indiquant que la chanteuse ne s'était jamais mariée : un simple coup d'oeil au *Who's who* vous aurait permis de constater qu'elle était divorcée. Deux jours plus tard, écrit un autre lecteur, vous avez expliqué que la chute du premier ministre tchèque Vaclav Klaus avait pour origine un versement de 1,2 milliard de francs à son parti. Il s'agissait de millions, *non de milliards, comme l'a indiqué le lendemain* notre correspondant à Prague. Une telle confusion est fréquente, nous fait observer l'auteur d'une autre lettre. On pourrait multiplier les exemples. Ils ont pour effet d'irriter ceux de nos lecteurs qui connaissent le sujet traité et de les rendre méfiants à l'égard des articles traitant de sujets qu'ils ne connaissent pas.

Le manque d'attention est également la cause d'une autre catégorie de fautes qui exaspère nos lecteurs : les fautes d'orthographe. Certaines procèdent de confusions grossières. Ainsi cette « perle » relevée par plusieurs d'entre eux : *« Le dossier chypriote a donné lieu à un* balai *diplomatique »* (*Le Monde* du 29 novembre). Ou encore : *« On le voit mal négocier de son propre* grès *un tel virage »* (1[er] novembre) ; *« Les rapports entre les policiers municipaux et les policiers nationaux sont* emprunts *de méfiance réciproque »* (9 décembre). D'autres sont de purs et simples barbarismes : *« Les* conjonctivistes *sont optimistes sur la reprise de l'activité »* (1[er] novembre) ou *« son rival,* cheveau-léger *autoproclamé »* (5 novembre).

Passons sur *embarassé* avec un seul *r* (22 octobre), *désespéremment* avec deux *m* (5 novembre), *pronnoncer* avec deux *n* (9-10 novembre) ou *sussure* avec deux *s* et un *r* au lieu d'un *s* et deux *r* (7-8 décembre). Passons aussi sur l'emploi d'un infinitif au lieu d'un participe passé : quatre étudiants *« coupables d'avoir* glaner *en tapinois des bonnets de lutin »* (17 septembre). Ou inversement : *« Son impassibilité l'a fait longtemps* passé *pour un triste sire »* (24 octobre) ; *« sa concubine avait laissé* brûlé *le dîner »* (5 novembre), *« M. Jospin est allé* voté *à Cintegabelle »* (29 novembre).

Passons également sur l'emploi d'un pluriel au lieu d'un singulier : *« La France et la Commission voudraient que la Turquie* soient *invitée »* (28 octobre) ; d'un féminin au lieu d'un masculin : « Caduque, *le mandat donné le 18 septembre... »* (1[er] novembre) ; d'un indicatif au lieu d'un subjonctif : *« Ceux qui s'indignent que Claude Allègre* a *invité les Français »* (30 novembre-1[er] décembre, dans le « chapeau » de l'avis du médiateur !).

Les fautes les plus répandues portent sur l'accord du participe. Après le verbe *être* : *« Ces bonnes intentions se sont trop souvent* révélés *des vœux pieux »* (22 octobre) ; *« la cinquième journée de la Ligue des champions s'est* étalé *sur deux journées »* (28 novembre) ; *« France 3 s'est* forgée *une belle image* (10 décembre) *»*.

Ou, plus souvent, après le verbe *avoir* : *« Un homme décoré de la francisque et de la médaille de la Résistance en les ayant* mérité *toutes les deux »* (24 octobre) ; *« tous ceux qu'un sort funeste a* relégué *dans les marges des villes »* (28 novembre). Certains grammairiens suggèrent de renoncer, en pareil cas, à la règle de l'accord, que le langage parlé méconnaît de plus en plus. En attendant, respectons-la.

LES MÊMES INSTINCTS

Le communisme, comme le nazisme, a voulu forger un "homme nouveau". L'un comme l'autre pratiquaient l'endoctrinement, l'embrigadement, la mise au pas (la fameuse "Gleichschaltung"). Les deux idéologies faisaient appel aux *mêmes instincts : la haine, l'envie,* la soif de vengeance et de revanche, la fascination de la force et de l'exercice du pouvoir... Marc Ferro a montré que la violence, la terreur avaient commencé avant octobre, dans les milieux populaires, milieux qui nourrirent et fortifièrent le nouvel Etat né d'octobre (*Le Monde* du 28 janvier 1977). Les rebelles, déviationnistes ou dissidents furent exilés, emprisonnés ou liquidés. Sous le totalitarisme hitlérien ou le totalitarisme soviétique (et les autres "avatars"), l'alternative était la même : la soumission au parti (unique) ou le camp de concentration, le KZ ou le Goulag... Quelle différence entre Félix Dzerjinski et Heinrich Himmler ? Quelle différence entre la Gestapo et le Guépéou ? "Le Guépéou" chanté par Louis Aragon ? Oui, n'en déplaise à certains, aussi savants soient-ils : le procès de ce communisme-là est encore à faire. Et qu'on n'invoque pas Le Pen pour le refuser ! Oui, on attend encore la "repentance" des laudateurs du stalinisme.

Lucien Kieffer
Le Mans (Sarthe)

ATROCITÉS

En 1940, notre famille a pu quitter Varsovie pour la Lituanie, peu de temps après occupée et annexée par l'URSS. Un an après, mes parents, ma grand-mère, ma soeur (sept ans) et moi (neuf ans) avons été déportés en Sibérie. Nous y avons passé cinq ans. Pendant deux ans, mes parents et ma grand-mère ont été au Goulag. La vie y était telle que décrite par Soljenitsyne dans *L'Archipel du Goulag*, c'est-à-dire atroce. Mais ils en sont sortis vivants, ma grand-mère, il est vrai, ayant perdu un oeil. En 1946, nous sommes rentrés en Pologne et avons appris que tous nos proches qui y sont restés (grands-parents paternels, oncles, tantes, cousins...) ont été assassinés par les Allemands au camp d'extermination de Treblinka. Je n'ai aucune gratitude pour la NKVD qui nous a ainsi sauvé la vie, car ce n'était pas son intention. Je n'ai non plus aucune prédilection pour le communisme. Mais force est de constater la différence entre les deux cas. Je rejoins donc le point de vue de Primo Levi : les deux régimes, nazi et communiste, ont été criminels l'un et l'autre, mais l'ordre de grandeur des crimes commis n'est pas le même.

Joseph Kirszenberg
Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)

MARXISME ET COMMUNISME

Je reste dubitatif – c'est un euphémisme – quant à l'idée de criminalité comme essence du communisme. Je crois que ce serait confondre idée philosophique et application politique : pour reprendre une comparaison célèbre, Robespierre s'inspirait des idées des Lumières. Mais celles-ci ne prônaient pas le massacre. Marx a toujours dit et écrit qu'il ne considérait pas la Russie comme le terrain idéal pour l'application de ses idées : développement économique et social en retard sur l'Ouest, traditions et mentalités politiques encore éloignées de la démocratie et de la pratique des libertés. C'est hélas !, justement à cause de ces facteurs que la situation révolutionnaire y était la plus explosive et c'est donc là qu'historiquement éclata la première révolution marxiste. Mais il fallut adapter la pensée marxiste. Les soviétiques et Staline parlaient de marxisme-léninisme : ce terme n'est-il pas symbolique de l'effort d'adaptation indispensable de la philosophie marxiste aux réalités russes, différentes des réalités que Marx avait observées pour échafauder ses théories ? Cette spécificité nationale amena au développement d'une forme pratique de communisme qui s'éloigna bien vite du projet marxiste originel.

Alain Rajot
Colombes (Hauts-de-Seine)

IDÉOLOGIES

L'actuelle comparaison entre le nazisme et le communisme masque en partie les sources des méfaits commis et les véritables responsabilités. Il faut en particulier établir le rôle réel des idéologies. Le nazisme rassemble sur une idée de haine et d'exclusion de certaines catégories d'individus en fonction de la race. Le nazi hait l'autre qui lui ressemble et donc le menace. Le communisme rassemble sur l'idée d'un monde où tous seraient traités de la même manière. La thèse bolchevique est qu'il faut passer par la suppression de la classe dirigeante : c'est sans doute là que repose son erreur originelle. Le communisme a été dévoyé et développé en Russie par un groupe d'hommes qui y ont trouvé pouvoirs et intérêts. Le christianisme rassemble sur l'idée de l'amour du prochain. Il a été dévoyé par les Eglises. Le libéralisme repose sur l'agressivité qui existe en chacun : que le plus fort gagne. Le capitalisme essaie de l'utiliser partout dans le monde d'aujourd'hui. Le libéralisme est responsable de millions de miséreux. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. Nous sommes tous responsables. Les leçons de l'Histoire ? Enseigner aux hommes à être vigilants sur les idéologies et leurs applications, enseigner aux hommes qu'en eux-mêmes peut résider le danger.

Guy Chaty
Paris

REPENSER LA POLITIQUE

N'est-il donc pas encore possible de déclarer l'égalité dans le crime et la méthode criminelle entre communisme et nazisme, sans craindre, dans le même temps, que cela ne fasse le jeu de l'extrême droite ? On ne s'est jamais demandé jadis (et on a bien fait) si dénoncer les crimes nazis allait faire le jeu du Parti communiste français... Mais allons un peu plus loin : si l'on doit dénoncer sans la moindre réserve, clairement, le communisme (sous toutes ses formes, dont la plus absolue serait le stalinisme), comme on doit dénoncer le fascisme (sous toutes ses formes, dont la plus absolue serait le nazisme), ne doit-on pas simultanément s'interroger sur la nature de la démocratie libérale planétaire, du capitalisme (sous toutes ses formes...), avec ses morts, ses êtres broyés, ici et là, au nom du profit, du rendement (voilà le "fil rouge"), et même si cela s'effectue selon une méthode différente de celle qui fut appliquée au nom de la race ou, aussi, au nom de la classe sans passer pour un suppôt de la réaction ou du populisme ? Ne serait-il pas temps, à l'orée du XXI[e] siècle, de surmonter notre aveuglement sur la nature profonde de ces trois régimes ? N'est-ce pas la seule condition pour mener à bien une tâche urgente : repenser ce qu'on appelle la "politique" et penser autre chose ?

Dominique Saatdjian
Neuilly (Hauts-de-Seine)

La droite cherche à dédiaboliser le FN

Suite de la première page

Le refus de tout accord avec l'extrême droite affiché par l'ensemble des dirigeants des formations de l'ancienne majorité est le dernier point d'accord avec ceux qui, comme François Léotard, se refusent à adopter cette nouvelle orientation. En répétant que *« le Front national se diabolise lui-même »*, le président de l'UDF indique qu'il est hostile à la suppression de la barrière installée depuis le début des années 90 entre la droite et l'extrême droite.

Plusieurs raisons motivent ce changement de cap. D'abord, beaucoup d'élus – ou anciens élus – de droite ont perçu la défaite de juin comme d'une nature différente des précédentes en raison des dégâts provoqués dans leurs rangs par les consignes de vote du Front national. Robert Pandraud, député (RPR) de la Seine-Saint-Denis, qui, au contraire, avait bénéficié du soutien de l'extrême droite au second tour, n'a pas hésité, en guise de remerciement, à dîner, le 16 juin, avec M. Le Pen. Sans aller jusque-là, nombre d'élus – ou de battus – *de droite pensent que puisqu'*aucune des stratégies essayées jusqu'à présent n'a donné de résultat, il faut tenter autre chose.

Ce désarroi avait convaincu certaines personnalités de droite de presser le RPR et l'UDF, dès le lendemain de *la défaite du 1[er] juin*, de considérer le Front national comme un concurrent plutôt que comme un adversaire, voire, demain, comme un partenaire s'il venait à évoluer comme une partie de l'extrême droite italienne. Ils pensaient pouvoir rallier sans trop de difficultés ceux qui, au fil des années, se sont convaincus que, pour refouler le FN, le mieux est d'adopter son discours. La campagne de François Guillaume pour l'élection législative partielle de Meurthe-et-Moselle, dont le second tour a lieu dimanche 14 décembre, en est une illustration exemplaire. Face à cette tentation, dont la conséquence serait un éclatement de la droite, les chefs de partis ont dû réagir.

De pestiféré de la vie politique, le Front national se voit ainsi reconnu comme un acteur, sinon comme les autres, du moins à part entière. Cherchant à en attirer les électeurs, la droite prend le risque de rendre fréquentables ses représentants pour ses propres élus locaux. Le parti d'extrême droite l'a bien *compris*, qui concentre ses sollicitations sur les candidats aux élections cantonales. Son délégué général, Bruno Mégret, fait assaut de prévenances à leur endroit.

CHANGEMENT DE TACTIQUE

D'abord il refuse ostensiblement de cautionner les nouvelles déclarations de M. Le Pen sur les chambres à gaz et veut *« en finir avec ces réminiscences incessantes sur ce passé »*. Puis il propose des accords de désistement réciproques ponctuels, qui ne manqueront pas d'apparaître à certains comme la seule voie de « salut » électoral.

Pour les élections régionales, la marge de manœuvre de l'extrême droite semble plus étroite. M. Séguin a confirmé que la position du RPR, consistant à ne présenter un candidat à la présidence d'une région qu'en cas de majorité absolue ou relative, pourrait conduire, dans le cas contraire, à laisser une région passer à gauche, mais aussi aux mains du FN. Pour envisager de conserver une présidence de région contre une gauche plus nombreuse, grâce à l'aide du Front national, un candidat du RPR ou de l'UDF devrait convaincre l'ensemble de ses amis d'accepter de sauter le pas en dépit de l'interdit lancé par les chefs de partis sur tout accord.

Répondre point par point au Front national revient parfois à venir sur le terrain même où il souhaite entraîner le RPR et l'UDF. C'est le cas lorsque les responsables de la *confédération libérale*, à l'exception de M. Léotard, demandent au gouvernement de soumettre au référendum les projet de loi sur la nationalité et sur l'immigration. Ils justifient leur démarche en accusant le gouvernement de n'avoir présenté *ces projets que pour attiser la* mauvaise humeur des électeurs de la droite et mettre en difficulté ses partis. Cependant, après avoir fait la guerre à la gauche au sujet de la nationalité et menacé de la continuer au sujet de l'immigration, l'opposition parlementaire a changé de tactique, estimant sans doute qu'elle avait suffisamment démontré sa détermination à s'opposer aux projets du gouvernement.

En effet, le risque, à trop vouloir banaliser le Front national, serait aboutir au résultat inverse de celui qui est recherché et de le mettre, une fois encore, au centre du jeu politique.

Cécile Chambraud

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La France hors la loi

DE tous les pays appelés à soutenir le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, la France s'illustre par un boycottage quasiment total de la juridiction de La Haye. L'attitude française est particulièrement remarquée dans deux domaines vitaux : la conduite des enquêtes et l'arrestation des accusés.

Paris interdit à ses officiers ayant servi dans la Force de protection des Nations unies (Forpronu) de témoigner lors des procès. Et Paris s'oppose, en coulisse, avec la même intransigeance, à l'arrestation des criminels de guerre, notamment dans le secteur français de l'OTAN en Bosnie (Mostar-Sarajevo-Pale). Le procureur du TPI, Louise Arbour, a indiqué au *Monde* (*lire page 2*) que cette zone est devenue une sorte de sanctuaire pour les criminels de guerre recherchés par la justice internationale. Y résident Radovan Karadzic, l'ex-« président » serbe bosniaque, devenu le symbole du blocage du processus de paix, et aussi des inculpés, serbes ou croates, qui ne bénéficient pas du niveau de protection de M. Karadzic, et dont l'arrestation ne devrait pas effrayer des commandos occidentaux.

Un responsable français a évoqué publiquement la question de la coopération avec le TPI. Alain Richard, ministre de la défense, a parlé d'une *« justice spectacle »*. Or, si le TPI est critiquable, ce n'est justement pas pour son caractère spectaculaire. Les victimes de la guerre et les défenseurs du concept d'une justice internationale critiquent au contraire la lenteur des procédures. Cette méticulosité, outre qu'elle est indispensable à une justice sereine, est peut-être aussi la garantie que les enquêtes du TPI auront valeur pour l'Histoire.

C'est le refus de l'armée française d'envoyer ses soldats témoigner devant une juridiction internationale qui est à l'origine de la position de Paris. Mais il faut aussi souligner, puisqu'une majorité des accusés sont serbes, que les militaires français ont toujours eu des convictions plutôt pro-serbes. Y a-t-il *une autre raison ? On l'ignore.* La France n'a jamais assumé ouvertement cette politique de refus de coopération. Et personne, à la présidence de la République, à Matignon ou au Quai d'Orsay, n'a jugé bon de commenter les propos de M. Richard. Nul ne sait si le ministre s'exprimait au nom de la France ou au seul nom de l'armée.

Paris n'a pas, sur ce processus de paix, la cohérence dont font preuve ses partenaires, notamment le gouvernement britannique depuis l'élection de Tony Blair. Il se place hors la loi. Et il envoie un signal fort aux ex-belligérants. A Pale ou à Belgrade, on peut penser que le refus de *coopérer avec le TPI ne portera* pas à conséquence, puisqu'un pays occidental, signataire du traité de paix et acteur majeur de la Force internationale de l'OTAN, se l'autorise.

En d'autres termes, la politique actuelle de la France renforce l'impunité dont jouissent les criminels de guerre. Ce faisant, elle joue contre la paix.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Les cadeaux des citoyens américains

SUR L'OCÉAN le « train de l'amitié » continue de rouler vers nous... L'*American Leader*, que commande le capitaine Smithies, a provisoirement abandonné son nom pour prendre celui d'*Amitié*. Une *Amitié* qui contient pour plus de 4 000 tonnes de cadeaux : 3 000 000 de livres de blé et de farine, 385 000 livres d'aliments pour enfants, 355 000 livres de pâtes et 1 500 000 de livres de lait évaporé, 312 000 livres de sucre, et *plus de 500 tonnes de produits* divers, sans compter l'essentiel, le coeur des habitants du Kansas, de la Virginie, du Kentucky ou de la Floride.

Parti de Los Angeles le 7 novembre avec 22 wagons, le train *de l'amitié en comptait plus de 700* à son arrivée à New York, où de nombreuses marchandises étaient déjà entreposées. De sorte que la SNCF devra mettre 1 000 wagons à la disposition de l'*Amitié* pour qu'elle puisse rayonner le plus vite possible dans toute la France vers les habitants les plus déshérités des grandes villes : Le Havre, Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rouen, Brest, Saint-Nazaire, Ajaccio, etc.

M[me] Poinso-Chapuis, ministre de la santé publique, et M. Jefferson Caffery, ambassadeur des Etats-Unis, accueilleront au Havre, le 16 décembre, le navire de l'*Amitié*, que nul vent officiel n'a poussé vers nos rivages. Ce geste spontané, que des milliers de citoyens américains ont fait sur le parcours de 5 000 kilomètres suivi par le train, touchera profondément les Français, *qui ne manqueront pas* d'écrire leur gratitude.

F. D.
(14-15 décembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La géniale invention de Rudolf Diesel

Il y a cent ans était commercialisé en Allemagne « le plus économique des moteurs à pétrole ». Devenu richissime, son créateur dilapida sa fortune dans des placements hasardeux, avant de disparaître, dépressif, à 55 ans. 40 % des voitures vendues aujourd'hui en France sont équipées de ce dispositif

EN cette fin de XIXe siècle, la vapeur est encore le symbole du progrès. Elle fait battre le cœur de l'industrie lourde et propulse les chemins de fer. Pourtant scientifiques et entrepreneurs sont en quête d'une autre mécanique. Les énormes chaudières, outre qu'elles explosent régulièrement, ont un très faible rendement. Elles ne transforment en travail qu'à peine 10 % de l'énergie dégagée. Hors de portée des petites entreprises artisanales, le tout-vapeur menace aussi de devenir un frein à l'expansion du capitalisme. Encore faut-il trouver la technique qui permettra de promouvoir la *« décentralisation industrielle »* car on ne peut pas compter sur les moteurs qui animent les automobiles. Ils manquent de souffle comme de fiabilité et leur rendement thermique interdit de les utiliser pour des installations fixes.

Pourtant, les traités de thermodynamique connaissent le moteur idéal. Dans ses *Réflexions sur la puissance motrice du feu*, le physicien Sadi Carnot théorise en 1824 ce que seraient les performances d'une machine thermique parfaitement efficace dont la totalité de la chaleur fournie serait exploitée. Dans les amphithéâtres des écoles d'ingénieurs, le « Cycle de Carnot » fait figure de « nouvelle frontière ». Comment parvenir à ce moteur parfait ou, du moins, s'en approcher ? A la fin de l'année 1870, cette question ne quitte pas l'esprit d'un élève-ingénieur de la Technische Hochschule (Ecole supérieure technique) de Munich. Rudolf Diesel, né à Paris en 1858 de parents allemands émigrés, est un étudiant brillant. *« Le désir de réaliser le processus idéal de Carnot régla mon existence. Je quittai l'école et entrai dans la vie active mais l'idée ne me quitta jamais »*, écrira-t-il plus tard. Il entre chez un constructeur de machines frigorifiques, voyage beaucoup mais continue de mener des recherches personnelles, notamment sur un moteur à ammoniac.

Le 28 février 1892, il dépose devant l'Office impérial de Berlin le brevet d'un moteur dont la pression de fonctionnement est très élevée et dont l'allumage s'effectue de façon spontanée, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser ce que nous appelons aujourd'hui une bougie. Ce recours à la combustion interne (la température élevée atteinte par l'air pressurisé provoque l'explosion du combustible) n'est pas inédit mais il est incomparablement mieux exploité que les essais précédents, notamment ceux d'un certain Otto Köhler. Quatre années de difficiles et parfois conflictuelles mises au point sont nécessaires pour parvenir à un prototype. Rudolf Diesel, guidé par son intuition et partisan avéré de la *« décentralisation industrielle »*, a mal évalué les difficultés concrètes de fabrication. Les dirigeants de la Maschinenfabrik Augsburg – spécialisée dans la production de machines à vapeur et à essence qui deviendra en 1898 la MAN (Maschinenfabrik Augsburg-Nuremberg), aujourd'hui réputée pour ses poids lourds – se sont immédiatement intéressés au brevet de Rudolf Diesel. L'empire industriel Krupp passe contrat et s'investit également dans les recherches.



DEUTSCHES MUSEUM MÜNCHEN



Ci-dessus : en août 1893, dans la Maschinenfabrik Augsburg, premier essai du prototype de moteur mis au point par Rudolf Diesel. A gauche, l'inventeur en juin 1897 à Kassel (Allemagne), lors de l'assemblée générale de l'Union des ingénieurs allemands. Ci-dessous, le premier moteur commercialisé – un bicylindre d'une puissance de 60 chevaux – est installé dans une fabrique d'allumettes de Bavière.

MAN AG AUGSBURG

MAN AG AUGSBURG

Au cours du second semestre 1897, la décision est prise de commercialiser le moteur. Tout n'est pas parfait. Les hautes pressions et les températures élevées du moteur provoquent des fuites au niveau des soupapes et des joints. Le choix du carburant le mieux adapté est difficile. Diesel tente longtemps, mais sans succès, d'utiliser de la poudre de charbon, et finit par utiliser le pétrole et *« l'huile lourde »*. Des progrès sensibles sont obtenus en installant un compresseur d'air qui facilite l'injection du combustible dans le cylindre. Le prototype le plus abouti tourne à 180 tours-minutes pour une puissance de vingt chevaux mais le compresseur provoque régulièrement des explosions, le tamis utilisé pour filtrer le carburant s'encrasse sans cesse et les performances varient considérablement selon la qualité du combustible utilisé. La pression à l'intérieur du cylindre atteint 34 atmosphères et non pas 250 et le rendement thermique ne dépasse pas 31,9 %. Pourtant, ce moteur est largement plus efficace que les autres.

Rarement, invention et inventeur auront été aussi rapidement consacrés. Célébré par la communauté scientifique, Rudolf Diesel devient millionnaire en quelques mois

En 1897, des licences de construction de moteurs sont accordées à de nombreuses sociétés allemandes et Diesel prend la décision de créer sa propre entreprise : la Compagnie du moteur Diesel d'Augsbourg. Le premier exemplaire commercialisé est un bicylindre dont la puissance atteint 60 chevaux. Il est installé dans une fabrique d'allumettes de Bavière. Les améliorations portées par MAN sur le compresseur et le filtre de carburant en améliorent le fonctionnement. Le succès est immédiat. On vient du monde entier pour acheter les licences de construction du *« plus économique des moteurs à pétrole »* mais certains accusent Diesel de plagiat. Le plus virulent est Emile Capitaine, ingénieur de nationalité allemande, qui le traîne devant les tribunaux. En 1898 a lieu une confrontation des moteurs réalisés par chaque partie. Diesel en sort vainqueur.

Rarement invention et inventeur auront été aussi rapidement consacrés. Rudolf Diesel, célébré par la communauté scientifique, devient millionnaire en quelques mois. Il passe un contrat de 1 un million de dollars avec Adolphus Busch, un riche Américain qui cherche une source de production d'électricité pour sa brasserie de Saint-Louis (Missouri). En 1900, il décroche le grand prix de l'Exposition universelle de Paris. La même année, pourtant, son usine doit fermer. Incapable de fabriquer des moteurs fiables – faute, semble-t-il, de personnel compétent –, la Compagnie d'Augsbourg cesse son activité.

A partir de cette période, Rudolf Diesel voit sa création lui échapper. Il n'est plus pour grand-chose dans les améliorations qui y sont apportées. Son petit moteur crachotant se transforme en groupes électrogènes géants (pour alimenter les tramways de Kiev, on installe la première centrale électrique Diesel, composée de six moteurs à quatre cylindres tournant à 160 tours-minute) et en moteur marin. La première péniche diesel, *Petit Pierre*, fréquente le canal Rhin-Marne. En 1901, à l'initiative de l'armée française, l'*Aigrette* est le premier sous-marin diesel (un moteur électrique prend le relais en plongée), plus discret et plus efficace que les sous-marins à vapeur et leur cheminée télescopique auxquels il faut vingt minutes pour s'immerger... A la veille de la première guerre mondiale, les moteurs Diesel de sous-marins développent des puissances de 1 200 à 1 600 chevaux. Ces performances les imposent peu à peu sur les bâtiments de la marine marchande. En 1912, le cargo danois *Selandia* est le premier à recevoir un moteur Diesel.

Entre deux voyages à l'étranger pour négocier la vente de licences, Rudolph Diesel s'intéresse à la *« question sociale »*. En 1903, il publie un livre dans lequel il expose les principes du *« solidarisme »*, sorte de capitalisme social à tendance communautariste (la Caisse du Peuple permet de financer des *« ruches »*, petites entreprises capables de créer de la richesse et de financer des prestations sociales). Cette publication n'a aucun succès. De même, sa volonté de voir toutes les entreprises développant des moteurs Diesel *« échanger leurs expériences et leurs inventions »* reste sans suite. En France, le gouvernement insiste auprès des entreprises qui développent des moteurs destinés à l'armée pour qu'elles ne transmettent pas leurs plans...

Psychologiquement fragile, Diesel devient dépressif. Investisseur peu inspiré, il dilapide sa fortune en placements immobiliers et pétroliers malheureux. Sa famille ignore l'état de ses finances et ses amis s'inquiètent. Au matin du 30 septembre 1913, alors que le steamer *Dresden* parti d'Anvers accoste dans le port anglais de Hartwich, Rudolf Diesel manque à l'appel. Son corps sera repêché un peu plus tard sur une plage belge...

Après la guerre, le champ d'activité du moteur Diesel, qui perd peu à peu son D majuscule, s'élargit. La montée en puissance est assez lente, en raison surtout des contraintes de poids, mais régulière. On installe des moteurs diesel à bord de locomotives dès les années 30. Ils intéressent tardivement l'industrie automobile. Le premier camion diesel présenté en 1924 par MAN était ce que l'on appelle aujourd'hui un *« concept car »*. La première voiture de série diesel est la Mercedes 260 D de 1936, mais elle demeure une exception. Les constructeurs automobiles ne s'intéresseront sérieusement au diesel que sur le tard, lorsqu'ils disposeront de groupes propulseurs compacts et plus légers destinés aux gros rouleurs et aux taxis. *« L'essence est trop chère, vive le diesel »*, titre l'*Argus* en avril 1959 pour saluer la sortie de la version 403 diesel, première voiture française de série. Près de quarante ans plus tard, le diesel totalise en France 40 % des immatriculations. Popularisé par l'automobile, l'invention centenaire du brillant élève-ingénieur de Munich s'était depuis longtemps imposée dans d'autres domaines.

Jean-Michel Normand

★ ***Les Cahiers de Science et Vie*, hors-série n° 31, février 1996. Tél. : 01-46-48-48-48.**

Populaires, peu gourmands mais polluants

JUSQU'AU début des années 80, les choses étaient limpides. Le diesel était réservé aux poids lourds, aux taxis et aux représentants de commerce. Par la suite, les moteurs sont devenus moins bruyants, moins trépidants et plus efficaces grâce, notamment, aux turbocompresseurs. Stimulé par un traitement fiscal préférentiel, le diesel s'est installé dans les habitudes de consommation. Entre 1980 et 1990, il est passé de 9,9 % à 33 % des ventes de véhicules neufs en France avant de culminer à 48,7 % en 1995, selon le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Aujourd'hui, plus d'une voiture sur cinq en circulation est un diesel. Pour l'ensemble de l'Europe, la progression (de 13 % à 22 % du marché de 1990 à 1996) aura été moins fulgurante.

En prenant de l'ampleur, le diesel est devenu un enjeu politique. Il s'est brusquement retrouvé au centre d'une controverse sur la qualité de l'air. Les « anti-diesel » dénoncent la pollution imputable au gazole – notamment, les particules imbrûlées et les oxydes d'azote –, alors que les « pro-diesel » insistent sur la moindre consommation d'énergie et les rejets atténués d'oxydes de carbone. Régulièrement, la publication d'études établissant un lien entre la pollution de l'air (d'origine automobile, domestique ou industrielle) et les décès par maladies cardio-vasculaires et respiratoires relance la polémique qui se cristallise autour des vilaines fumées noires des bus ou des poids lourds.

Curieusement, ce débat est strictement franco-français. En Allemagne, les Verts ne se mobilisent pas contre le diesel. Outre-Rhin, on considère que le mérite des moteurs à gazole, moins gourmands, réside surtout dans leur capacité à réduire la consommation globale de carburant.

Faut-il, comme le réclame le ministère de l'environnement, entamer un alignement de la fiscalité du diesel sur celle de l'essence ? Cela serait a priori souhaitable. Reste que les implications économiques et sociales d'une telle décision sont importantes. Réduire le traitement de faveur dont bénéficie le diesel serait mal accueilli par les marques françaises, surtout par le groupe PSA (Peugeot-Citroën) premier diéséliste européen, mais aussi par les transporteurs routiers. En outre, il semble que, malgré le supplément de prix exigé, les possesseurs de voitures Diesel se recrutent davantage dans les milieux ayant des revenus moins élevés que la moyenne. La motorisation Diesel, en privilégiant la valeur d'usage – on gardera plus longtemps sa voiture, que l'on espère, en outre, revendre à bon prix – colle parfaitement aux grandes tendances consuméristes des temps de crise. Néanmoins, les automobilistes ayant opté pour le diesel alors qu'ils ne parcourent pas plus de 10 000 ou 15 000 kilomètres par an n'ont probablement pas fait une bonne affaire.

Hier assimilé – avec raison – à une mécanique increvable mais rustique, le diesel s'est également forgé ces dernières années une image technologique et sophistiquée. Alors que les motoristes améliorent constamment les moteurs à essence, on ne parle que des nouveaux moteurs Diesel (Volkswagen, Rover, Opel, Renault) à injection directe (appelés Tdi ou Dti) et des prochaines motorisations *« common rail »* prévues pour les prochains mois. Le *« common rail »* est une rampe commune aux différents cylindres qui permet d'injecter sous pression le mélange air-gazole dans chaque cylindre et d'ajuster de façon extrêmement précise la quantité de carburant désirée. Cela va permettre de réduire la consommation, les vibrations, mais aussi les émissions d'oxydes de carbone et de particules. Fiat a déjà ouvert la voie avec le moteur de la nouvelle Alfa Roméo 156. Mercedes, BMW ou Peugeot, en particulier, commercialiseront prochainement des moteurs de ce type.

Diffusé depuis un siècle, le moteur de l'ingénieur Diesel est-il la motorisation de demain ? Selon les experts de PSA, la part du diesel en Europe pourrait grimper de dix points dans les dix prochaines années pour atteindre jusqu'à 30 % du marché. En France, les experts de Peugeot-Citroën estiment que la marge de progression est beaucoup plus restreinte. Selon Jean Houot, directeur des études économiques chez PSA, cette analyse repose sur trois éléments : *« En premier lieu, la croissance du marché tient surtout à la multimotorisation des ménages : or, souvent, une deuxième voiture ne roule pas assez pour que le choix du diesel s'impose. Ensuite,* poursuit-il, *la quasi-totalité des gros rouleurs, ceux qui parcourent plus de 20 000 kilomètres par an, sont déjà passés au diesel. Enfin, il semble que les femmes, qui conduisent de plus en plus, resteront encore assez réticentes à l'égard du diesel. »*

J.-M. N.

Rudolf Diesel

هكذا من الاهل

Contrôler les dépenses de santé ou dérembourser ?

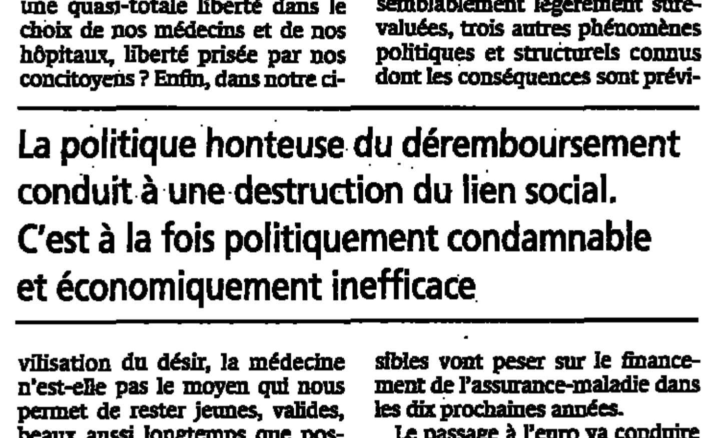
par Jean de Kervasdoué

IL est moralement juste, médicalement utile et financièrement indispensable de baisser la part prise par les dépenses de soins dans notre pays. Un taux de dépenses dites « de santé » se situant entre 8,5 % et 9 % du PIB en 2005 devrait être un objectif politique affiché. Nous dépassons aujourd'hui le chiffre de 10 %. Le taux suggéré ici ramènerait la France au niveau médian des pays de l'Union européenne qui ont des indicateurs de santé comparables aux nôtres et ne rationnent pas les soins – comme c'est le cas au Royaume-Uni.

Inacceptable ? Les dépenses médicales sont considérées comme des dépenses nobles. Elles accroissent le bien-être de la population. Elles prolongent la vie. Elles permettent de prendre en charge les malades et les déshérités traités dans notre pays de manière plus équitable qu'ailleurs. Elles améliorent la qualité de vie en réduisant notamment la dépendance des plus âgées.

Pourquoi donc limiter ces dépenses lors que l'on ne limite pas des consommations à l'évidence plus futiles comme les vacances, moins prestigieuses comme les assurances ou l'automobile ? En outre, ces dépenses créent des emplois stables, qualifiés, bien répartis sur le territoire national.

Pourquoi donc ne pas se faire l'avocat de plus de dépenses, surtout quand l'on croit aux bienfaits des innovations en médecine ? En outre, le système de santé français ne nous permet-il pas d'exercer une quasi-totale liberté dans le choix de nos médecins et de nos hôpitaux, liberté prisée par nos concitoyens ? Enfin, dans notre civilisation du désir, la médecine n'est-elle pas le moyen qui nous permet de rester jeunes, valides, beaux aussi longtemps que possible ?



La politique honteuse du déremboursement conduit à une destruction du lien social. C'est à la fois politiquement condamnable et économiquement inefficace

Ces arguments et quelques autres font que la classe politique n'est pas convaincue de la nécessité de contrôler les dépenses de santé : *« On étouffe financièrement l'hôpital, on brime l'emploi dans un secteur où s'expriment chaque jour de nouveaux besoins, etc. »* C'est la contrainte financière seule qui pousse à la maîtrise et pas une analyse de sa nécessité politique. Quels sont les arguments qui pourraient la fonder ?

La plus grande part des dépenses de soins médicaux est remboursée par l'assurance-maladie : 73,6 %. Ces dépenses sont des dépenses publiques financées par les cotisations sociales, la CSG, quelques taxes, sans oublier le RDS, machine infernale qui fait payer demain à nos enfants des dépenses de fonctionnement d'aujourd'hui.

La coexistence entre financement public et financement privé au premier franc est inflationniste. Supposons que des assurances privées existent pour les catégories solvables de la population : les 20-60 ans qui ont un emploi, sont peu malades durant cette époque de la vie, coûtent en moyenne peu cher à l'assurance-maladie. Il est donc à la fois possible pour les assureurs de baisser substantiellement les primes, d'améliorer le taux de couverture et donc de mieux rembourser médecins, cliniques, hôpitaux et médicaments.

Les médecins de la population active sont alors mieux payés que les autres, dont la clientèle est pauvre ou âgée, ce qui crée une telle tension politique qu'il y a toujours un ajustement vers le haut des honoraires de ces professionnels de santé !

C'est comme cela que s'est créée aux Etats-Unis pendant quarante ans une augmentation du prix des services de santé. On en mesure les résultats : premier dépensier, ce pays se classe au 17e rang des pays occidentaux pour ses indicateurs de santé !...

La France a déjà en Europe le niveau de remboursement le plus bas. Nous pensons que c'est parce que ce niveau est bas que les dépenses sont élevées : en outre, ces déremboursements progressifs depuis 1980, notamment de la médecine de ville (plus de 6 % en quinze ans, soit 50 milliards de francs) posent aux plus démunis qui n'ont pas d'assurance complémentaire (neuf millions de Français) des problèmes d'accès aux soins dentaires, voire aux médecins généralistes. Ils vont de plus en plus aux urgences hospitalières pour être pris en charge.

Les seules raisons financières (accroissement des dépenses) suffisent à justifier qu'il n'est donc pas souhaitable de transférer aux assureurs privés les dépenses d'assurance-maladie ou d'augmenter le ticket modérateur. C'est le patronat qui a demandé, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis, à l'Etat d'intervenir pour juguler cette inflation des dépenses médicales.

En outre, la politique honteuse du déremboursement conduit à une destruction du lien social, l'un des points forts de la citoyenneté, c'est donc à la fois politiquement condamnable et économiquement inefficace.

Le financement public doit donc s'accroître. Cela n'est possible que si le niveau des dépenses baisse. Sans préjuger de l'équilibre des comptes sociaux pour 1998, dont les recettes sont vraisemblablement légèrement surévaluées, trois autres phénomènes politiques et structurels connus dont les conséquences sont prévisibles vont peser sur le financement de l'assurance-maladie dans les dix prochaines années.

Le passage à l'euro va conduire à comparer les charges sociales entre pays de la monnaie unique, ce qui va se traduire en France par un transfert accru des charges sociales vers la CSG.

Le financement des retraites de la génération du baby-boom devra mobiliser, entre 2005 et 2010, à droits inchangés, entre 300 et 350 milliards de francs, soit 4 % du PIB ! Cela n'aura-t-il aucune conséquence sur l'assurance-maladie ? On peut en douter.

Le RDS – encore lui – va être jusqu'en 2013 à la charge de nos enfants – aux épaules déjà bien chargées par le financement des retraites. Mais ce n'est pas tout : les bénéficiaires de l'assurance-maladie, pour l'essentiel les plus de soixante ans, coûtent plus cher qu'ils n'ont cotisé durant leur vie active tant que les dépenses de santé croissent à un rythme supérieur au produit intérieur brut, ce qui est le cas, car il faut ajouter au taux de croissance budgété les déficits.

Nous sommes et serons dans cette situation de devoir choisir entre réduction des dépenses et diminution des remboursements. La mise en œuvre d'une telle politique, quand elle est annoncée, prend du temps : de trois à cinq ans au moins.

Cette nécessité financière et politique est aussi médicale. La très grande liberté laissée aux producteurs de soins conduit à des gâchis : certains médicaments à l'efficacité non prouvée sont toujours remboursés ; la durée de séjour pour des interventions chirurgicales fréquentes est souvent trop longue, ce qui est à la fois coûteux et dangereux ; 27 % des admissions en urgence dans des hôpitaux de l'est de la France sont dus à des maladies iatrogènes ; l'autoprescription des médecins n'est pas en France contrôlée comme elle l'est dans d'autres pays occidentaux, ce qui conduit entre nos départements et régions à des variations inexpliquées du revenu des médecins, des taux d'interventions chirurgicales, etc.

Tous les pays occidentaux mettent en place une gestion médicalisée, sauf la France, à part les références médicales opposables (RMO) qui ne sont dans ce domaine qu'un balbutiement. Je suis en outre persuadé qu'une telle politique peut être menée avec les médecins sans réduire leurs honoraires, voire en les augmentant. Ce poste en effet ne représente que 11 % des dépenses d'assurance-maladie, et la faible rémunération de l'acte des généralistes est vraisemblablement la cause majeure de leurs surprescriptions.

Pourrions-nous encore dire longtemps que nous aimons nos enfants, que nous les protégeons, quand nous leur transférons des charges qu'ils ne pourront pas à l'évidence supporter ? Il faut choisir aujourd'hui entre contrôle des dépenses et déremboursement.

Jean de Kervasdoué, *ancien directeur des hôpitaux, est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.*

Un parquet légitime pour une justice républicaine

LES signataires du présent manifeste, tous professionnels de la justice et du droit, s'élèvent contre toute tentative de rupture de l'unité de la nation par la suppression du lien organique entre les procureurs et le garde des sceaux.

Contre toute tentative de rupture de l'unité de la nation par la suppression du lien organique entre les procureurs et le garde des sceaux

La Constitution de la Ve République, par ses articles 20 et 21, fait de la conduite de la politique pénale et de l'action publique une attribution exclusive du ministre de la justice, seul responsable légitime devant le peuple. Toute forme d'autonomie des procureurs remettrait dangereusement en cause le principe selon lequel *« la loi est la même pour tous soit qu'elle protège soit qu'elle punisse »*.

L'un des droits fondamentaux et sacré des citoyens demeure l'égalité devant la loi et la justice.

La nécessité de lutter efficacement contre le phénomène de la corruption et de la criminalité organisée, véritables périls pour une démocratie, commande de rechercher des mécanismes judiciaires totalement transparents pour lever définitivement le soupçon et non de déposséder l'Etat de sa mission régalienne qui est de faire rendre la justice en toute équité.

Le démembrement de l'action publique est contraire à nos institutions. Il aurait pour conséquence inéluctable de porter atteinte aux droits des citoyens en les exposant à l'arbitraire d'un nouveau pouvoir sans responsabilité directe.

Ni le garde des sceaux, ni le gouvernement dont il est membre, ne peuvent, de leur propre autorité ou par simple voie législative, renoncer à la plénitude des attributions qu'ils tiennent de la Constitution en modifiant, comme c'est déjà le cas, l'équilibre institutionnel entre pouvoir exécutif et autorité judiciaire.

Seul le Parlement, réuni en congrès, ou le peuple, par voix référendaire, sont légitimes pour modifier dans ce domaine nos institutions. Si cela apparaît souhaitable.

En conséquence, au nom de la République, les signataires du présent manifeste en appellent au chef de l'Etat, arbitre suprême et gardien des institutions, pour protéger la justice de toute atteinte à son indépendance et à son crédit.

André Decoq *est professeur des universités,* ***Yves Monnet*** *est premier avocat général honoraire à la Cour de cassation,* ***Bernard Prévost, Daniel Richard, Francis Szpiner*** *sont avocats au barreau de Paris,* ***Georges Fenech*** *est substitut général à Lyon,* ***Roland Drago et François Terré*** *sont professeurs des universités, membres de l'Institut,* ***Alain Terrail*** *est avocat général à la Cour de cassation.*

هكذا من الأمل

CAPITAL L'entrée de Bolloré à hauteur de 8,7 % dans le capital de Bouygues suscite de nombreuses interrogations. Lors de leur rencontre, mardi 9 décembre, Vincent Bolloré a assuré Martin Bouygues qu'il s'agissait d'un *« placement financier à long terme »*. ● ADMIS COMME ALLIÉ par la famille, ce nouvel actionnaire devrait prendre rapidement entre 10 % et 12 % du capital de Bouygues. Il siégera au conseil d'administration. ● UNE FOIS DANS LA PLACE, le PDG de Bolloré Technologies va pouvoir mieux apprécier le potentiel du groupe. Il semble surtout intéressé par l'activité de communication – TF 1 et le téléphone mobile – en pleine expansion. ● LE DÉMANTÈLEMENT de Bouygues, pronostiqué par les milieux d'affaires, paraît, cependant, difficile à réaliser, notamment parce que le bâtiment n'attire plus les investisseurs.

Vincent Bolloré engage un pari à long terme sur le groupe Bouygues

Le PDG de Bolloré Technologies devrait prendre entre 10 % et 12 % du capital de l'entreprise de bâtiment dans les prochaines semaines. Admis par la famille du fondateur comme allié, le nouvel actionnaire s'intéresse surtout à TF 1 et à la téléphonie mobile

QUE VEUT Vincent Bolloré ? Depuis que le président de Bolloré Technologies a annoncé, mardi 9 décembre, à la surprise générale, être entré dans le capital de Bouygues, tout le monde s'interroge sur ses intentions : les concurrents, les milieux d'affaires et les salariés du groupe de bâtiment et de travaux publics (BTP).

« C'est un placement financier », a assuré Vincent Bolloré à Martin Bouygues. Le 9 décembre, à midi, quelques heures avant l'annonce officielle, les deux hommes se rencontrent. Ils ont été ensemble en classe de neuvième mais se sont perdus de vue depuis longtemps. Vincent Bolloré vient d'apprendre au PDG de Bouygues qu'il a acquis 8,7 % de son capital – un investissement de 1,5 milliard de francs – et l'assure que ses intentions sont pacifiques. Un moment décontenancé, Martin Bouygues se ressaisit. N'ayant pas les moyens de s'opposer à cette entrée, il décide de prendre Vincent Bolloré au mot. Puisque celui-ci lui dit que son opération est amicale, elle le sera.

Pour Martin Bouygues, l'arrivée inattendue de Vincent Bolloré est un moindre mal. Il sait qu'il contrôle mal le capital de la société familiale : avec son frère Olivier, sa mère, et l'appui des salariés, il ne maîtrise que 24,7 % des actions et 36,3 % des droits de vote. Conscient de cette faiblesse, le marché ne cesse de spéculer sur un possible rachat. En quelques semaines, plus de 18 millions d'actions ont changé de main. La famille a besoin d'un partenaire pour éviter d'éventuelles agressions ? Vincent Bolloré se dit prêt à accepter ce rôle. Dans la foulée, Martin Bouygues lui propose un siège au conseil d'administration.

L'acceptation de Vincent Bolloré par la famille Bouygues a arrêté, pour l'instant du moins, les spéculations en Bourse. Dans les prochaines semaines, il devrait renforcer sa position et prendre entre 10 et 12 % du capital. Mais il n'a aucune intention de lancer une offre publique d'achat (OPA). Bien que la prise de contrôle du groupe Rivaud l'an dernier lui ait donné une réelle aisance financière, il n'a pas les moyens de lancer une opération d'au moins 20 milliards de francs. Ni surtout l'envie. Installé au sein du groupe, il veut le juger de l'intérieur, s'initier à ses métiers, et en apprendre les coulisses. *« Le groupe Bouygues dans son ensemble ne l'intéresse pas. Le BTP l'effraie un peu. Les métiers de services de la Saur lui semblent trop petits. Mais il est très attiré par les activités de communication* [TF1 et le téléphone] », confie un proche du dossier.

Depuis qu'il a acquis les fonds propres qui lui manquaient grâce à Rivaud, Vincent Bolloré pense à nouveau à se diversifier. Comme de nombreux patrons, il regarde attentivement ces nouveaux métiers de la communication, nés du rapprochement de la télévision, des télécommunications et du multimédia. Dans un avenir proche, ils feront partie des rares secteurs à connaître une forte croissance dans les économies occidentales. L'adjonction de telles activités permettrait de transformer son conglomérat et de lui donner un nouvel élan. Un peu à la manière de François Pinault, quand il est passé du bois à la grande distribution.

L'investissement de Bolloré dans Bouygues représente toutefois un pari. Récupérer une partie des actifs du groupe dans la communication n'est pas aussi facile qu'il y paraît. Contrairement aux plans des banquiers d'affaires, le groupe de BTP, bien que mal contrôlé et sous-capitalisé, ne peut pas être démantelé rapidement. La famille Bouygues s'est assuré, de tout temps, le verrouillage d'un conseil d'administration qui partage ses vues sur le développement du groupe. Si la voix de Vincent Bolloré, en tant que deuxième actionnaire, peut porter au conseil, elle pourrait difficilement faire basculer le pouvoir, sauf en cas de difficultés imprévues.

Même si Bouygues a réfléchi à une réorganisation et envisage de se transformer en holding, la scission de son activité BTP est pour l'instant très délicate : les structures juridiques sont encore très imbriquées les unes dans les autres, et sa mise en Bourse paraît impossible tant les investisseurs fuient le secteur. Enfin, Martin Bouygues peut-il accepter la séparation de cette activité, qui est le creuset du groupe créé par son père et qui s'est révélée, ces derniers temps, sa meilleure protection contre des opérations inamicales ?

A quarante-quatre ans, Vincent Bolloré paraît prêt à attendre que la situation se décante. Il a toujours su se montrer patient. Il a piétiné pendant près de trois ans aux portes du groupe de transport maritime Delmas-Vieljeux avant de pouvoir mettre à profit les dissensions familiales pour en prendre le contrôle. Il est resté huit ans comme actionnaire passif dans le groupe Rivaud avant de rafler la mise. Il se donne quatre à cinq ans chez Bouygues pour tirer parti de son investissement.

Martine Orange

Les investisseurs ne veulent plus s'engager dans le bâtiment

VINCENT BOLLORÉ n'est pas homme à se laisser impressionner par une des forteresses du capitalisme français. Une chose, pourtant, l'inquiète chez Bouygues : l'activité de bâtiment et travaux publics (BTP). Il n'est pas seul à avoir de telles craintes. Le dossier Bouygues, l'une des sociétés françaises les plus facilement *« opéables »*, a beaucoup circulé. A chaque fois, les éventuels candidats ont renoncé, dissuadés par le poids du BTP, un secteur jugé trop risqué. Les chances de pouvoir revendre ce pôle à un repreneur ou à des financiers leur sont apparues tout aussi infimes, malgré sa taille de numéro un européen.

Les investisseurs français ne veulent plus mettre un sou dans un secteur où ils ont perdu des milliards depuis le début des années 90. Les actionnaires, mal traités même lorsque le secteur gagnait beaucoup d'argent, refusent de s'y engager à nouveau. Quant aux concurrents étrangers, ils hésitent en raison des usages du milieu et des relations étroites avec les pouvoirs publics français.

Pour se désengager partiellement de la Société générale d'entreprise (SGE), numéro deux français du BTP, la Générale des eaux a dû consentir des sacrifices. Au lieu de céder ses actions autour de 160 francs comme elle l'espérait, elle a accepté de les vendre à des investisseurs étrangers à 135 francs. Grâce à cet effort, la Compagnie a pu annoncer, mardi 9 décembre, que sa participation dans la SGE était passée de 85 % à 51 %. A moyen terme, la Générale des eaux devrait sortir totalement du secteur, si elle trouve des repreneurs. Suez-Lyonnaise des eaux se trouve dans la même situation : le nouveau groupe a classé son pôle de BTP, recentré autour de GTM-Entrepose, dans les métiers dits « d'appui », donc non stratégiques. Quant à Eiffage ou Spie, ils ne doivent leur survie qu'à leurs salariés, qui ont racheté les actions de leur employeur pour continuer à travailler.

CROISSANCE ZÉRO

Cette désaffection n'est pas près de disparaître. Après sept années de crise qui se sont traduites par un recul de 10 % de l'activité et la disparition de la quasi-totalité des PME employant plus de 100 salariés, le secteur ne connaît toujours pas d'embellie. Pour 1998, la Fédération nationale du bâtiment prévoit une croissance zéro de l'activité. Ce qui pourrait amener une nouvelle perte de 10 000 emplois dans un secteur qui en a déjà supprimé plus de 175 000 depuis le début des années 90.

Pour survivre, les entreprises du bâtiment ne jurent plus que par les travaux électriques, la seule activité en croissance du secteur, ou par les grands chantiers à l'étranger. Sous la contrainte financière, la plupart renoncent peu à peu à casser systématiquement les prix et à travailler à perte. Certains revoient toute leur organisation et leurs méthodes de travail pour s'adapter à la demande. A juste titre : en Belgique, le coût de la construction est inférieur de 30 %, en moyenne, à celui de la France.

Ces groupes doivent se dépêcher de changer leurs comportements. S'ils ne retrouvaient pas rapidement la confiance d'actionnaires sûrs, mais aussi celle de clients lassés par l'absence de qualité et les prix proposés, ils seraient tout simplement condamnés à disparaître, d'une façon ou d'une autre.

M. O.

Accord conclu sur la libéralisation des services financiers à l'OMC

UN ACCORD *« historique »* sur la libéralisation mondiale des services financiers a été conclu aux premières heures, samedi 13 décembre, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève, aussitôt salué par toutes les grandes nations commerciales et les entreprises du secteur. Le président américain, Bill Clinton, s'est félicité de cet accord, alors que son pays a fait planer jusqu'à la dernière minute le doute sur l'issue des discussions.

Cet accord *« auquel ont souscrit plus de 70 nations pour libéraliser le commerce des services financiers va assurer l'accès à des marchés dans des secteurs où l'Amérique est leader mondial, à savoir les banques, le courtage de titres et les assurances »*, a déclaré le président selon un communiqué reçu à Genève. M. Clinton a aussi souligné qu'après la récente instabilité financière en Asie, *« il est particulièrement encourageant de constater qu'un nombre aussi important de pays aient décidé d'aller de l'avant plutôt que de reculer »*.

Ce thème a été repris aussi bien par le négociateur en chef de l'Union européenne, Sir Leon Brittan, que par le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Renato Ruggiero. *« Cet accord va contribuer à restaurer la confiance en Asie et va offrir d'importantes possibilités pour l'Europe et les Etats-Unis. C'est un grand jour pour chacun de nous »*, a déclaré Sir Leon Brittan.

MÉFIANCE AMÉRICAINE

L'accord doit libéraliser, à partir du début de 1999, les activités internationales des banques, assurances et firmes de courtage dans 95 % d'un marché mondial se chiffrant à environ 30 000 milliards de dollars (178 000 milliards de francs). Les représentants de ces secteurs ont joué un rôle-clé pour faire changer d'attitude l'administration Clinton mise sous pression par un Congrès de plus en plus méfiant à l'égard de l'OMC. Cette dernière signe tout de même son troisième accord multilatéral mondial en un an, après les techniques de l'information en décembre 1996 et les télécommunications de base en février.

La libéralisation prévue est cruciale, vu l'importance du secteur financier. On estime que, chaque jour, près de 1 200 milliards de dollars sont échangés dans le monde sur les seuls marchés des devises. Selon les derniers chiffres publiés par la BRI (Banque des règlements internationaux), le volume des prêts internationaux accordés par les banques dans l'ensemble du monde approche actuellement les 5 175 milliards de dollars.

La très grave crise qui frappe depuis des mois plusieurs pays d'Asie, tels que la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et maintenant la Corée du Sud, avait fait craindre qu'un accord ne soit impossible. – *(AFP.)*

Alcatel CIT se redresse plus vite que prévu

L'ANNÉE 1997 devrait s'achever, pour le fabricant matériels de télécommunications Alcatel CIT, sur des résultats meilleurs que prévu. La filiale française d'Alcatel, qui avait annoncé, en octobre 1996, un plan social visant à supprimer environ 1 500 postes, pourrait afficher des comptes voisins de l'équilibre, ce qui n'était prévu que courant 1998. En 1996, Alcatel CIT avait enregistré une perte d'exploitation de 500 millions de francs. La direction se refuse à tout commentaire. Un comité central d'entreprise doit se tenir les 16 et 17 décembre.

Outre l'effet des réductions d'effectifs et celui des baisses de coûts, l'entreprise tire profit d'une croissance plus forte que ce qui était anticipé fin 1996. Le chiffre d'affaires 1997 devrait se situer à 12,07 milliards de francs, contre 11,2 milliards en 1996 et 12,2 milliards en 1995.

L'activité est portée par trois secteurs : les équipements d'infrastructures pour les réseaux de téléphonie mobile, les matériels de transmission et les systèmes d'accès (produits qui se situent entre le central téléphonique et l'abonné). L'activité centraux téléphoniques, cœur de métier du groupe, demeure en léger repli.

Compte tenu de la progression des commandes – 12,2 milliards de francs en 1997, puis 14,4 milliards en 1998, contre 11,3 milliards en 1996 –, l'entreprise table sur un chiffre d'affaires de 13,6 milliards de francs en 1998. Elle n'entend cependant pas revenir sur le plan social. Les effectifs seront ramenés de 9 405 personnes fin 1996 à 8 354 personnes fin 1998. Les arrêts des activités industrielles à Ormes (Loiret) et Lannion (Côtes-d'Armor) ne seront pas remis en cause. Certaines productions seront prolongées, à Ormes, pour trois trimestres en 1998.

PRODUCTIONS LOCALES

La direction considère que les éléments qui ont conduit au plan social demeurent. L'évolution technique entraîne un besoin moins important en personnel de fabrication. Et les marchés d'exportation impliquent de plus en plus souvent la nécessité de produire localement, ce qui réduit la charge de travail en France.

Enfin, Alcatel CIT paie son tribut au redécoupage des compétences au sein d'Alcatel. Les équipements de transmission et d'accès sont, par exemple, essentiellement fabriqués, respectivement, en Italie et en Belgique. Alcatel CIT se contente de vendre ces produits. En revanche, la société fabrique les centraux ou les équipements pour réseaux de téléphonie mobile.

Selon certains représentants syndicaux, si elle n'entend pas revenir sur le chiffre des suppressions de postes, la direction d'Alcatel CIT procède à plus de reclassements internes que prévu. Par rapport aux 1 500 suppressions de postes, 700 salariés auraient trouvé une solution. et 350 auraient été reclassés dans le groupe, chiffre qui était l'objectif de la direction au terme du plan social, fin 1998.

Philippe Le Cœur

Generali et Allianz cherchent un compromis sur les AGF

DEUX MOIS, jour pour jour, après le dépôt d'une offre publique d'achat (OPA) à 55 milliards de francs de Generali sur les AGF, l'assureur italien attend toujours le feu vert de Bercy qui permettra à l'opération d'entrer dans sa phase active. Depuis le 18 novembre, l'allemand Allianz a déposé une contre-offre, sollicité par les AGF pour contrer la démarche hostile de Generali. Le Conseil des marchés financiers (CMF), seul habilité à définir la période d'ouverture des OPA, refuse d'examiner le dossier d'Allianz tant que Bercy ne se sera pas prononcé. Les deux OPA restent donc virtuelles.

La situation est surréaliste. Le raid de Generali, le premier mené par un groupe étranger sur une entreprise française, a suscité l'émoi des pouvoirs publics et de la place financière. Le conseil des AGF l'a rejeté à l'unanimité. Mais la puissance du chevalier blanc qu'a choisi Antoine Jeancourt-Galignani faute de solution française inquiète.

Après un mois de guerre de tranchées, les deux groupes recherchent un compromis pour éviter les surenchères suicidaires, et des signaux d'apaisement apparaissent de toutes parts. Mardi 2 décembre, pour la première fois depuis le début de l'OPA de Generali, Antoine Bernheim, son président, et Antoine Jeancourt-Galignani ont échangé quelques mots à l'occasion d'une réunion de la Fédération française des sociétés d'assurances. Samedi 6 décembre, le patron des AGF a mis en garde contre des opérations menées *« à des prix fous »*, ce qui pourrait être le cas si, par effet d'entraînement, les offres de Generali et d'Allianz étaient améliorées sur le plan financier. Un membre du conseil d'administration de Generali déclarait, le 5 décembre, que *« l'affrontement ne bénéficiait à personne »*.

NÉGOCIATIONS

A Milan, les alliés et actionnaires de Generali semblent peu enclins à prendre de front Allianz, qui possède la deuxième compagnie d'assurances italienne, la RAS. Malgré la détermination d'Antoine Bernheim et de Claude Bébéar, le président d'AXA, qui s'est résolument rangé derrière Generali, à poursuivre l'opération, les deux groupes négocient les moyens de sortir de l'impasse. La compagnie d'assurances allemande AMB, filiale à 33,5 % des AGF, est au centre des discussions. Allianz, qui en possède 5 %, devra la céder, en cas d'OPA réussie sur les AGF, en raison de la position dominante qu'elle lui donnerait sur le marché allemand. Pour Generali, acquérir le troisième assureur d'outre-Rhin représenterait une bonne opération.

En revanche, la compagnie Athéna, que convoite toujours Generali, est depuis quelques jours la propriété à 100 % des AGF. Elle ne peut, en aucun cas, être l'objet d'une négociation entre Allianz et Generali. Athéna faisant partie intégrante des accords entre les AGF et Allianz, il est peu probable qu'elle fasse ultérieurement l'objet d'une cession. Pas plus que l'autre filiale des AGF, la compagnie d'assurances crédit Euler (ex-SFAC), que certains observateurs voyaient passer dans le giron d'AXA.

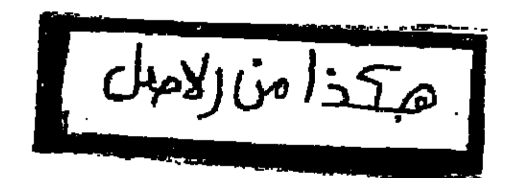
L'évolution de la bataille des AGF devrait prendre un tour décisif dans les jours qui viennent. Soit les discussions intenses permettent de dégager un consensus, soit Generali décide de surenchérir. Dans un cas comme dans l'autre, il reviendra au gouvernement de régler le cas de la Compagnie française du commerce extérieur (Coface), détenue à 57 % par les AGF, et qui gère un certain nombre de procédures publiques. La première compagnie de réassurance française, la SCOR, pourrait en prendre le contrôle.

Babette Stern

DÉPÊCHES

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur français a racheté**, vendredi 12 décembre, 100 % de Casema, filiale des PTT néerlandaises et premier câblo-opérateur du pays, pour 5,1 milliards de francs.

■ **IBM : la filiale française du groupe informatique a annoncé**, vendredi 12 décembre, la suppression de 152 postes dans l'activité recherche de son centre de La Gaude (Alpes-Maritimes). 60 emplois seront supprimés par le biais de préretraites, le reste faisant l'objet de redéploiements internes.



L'art d'assurer ses objets précieux contre le vol

Afin d'empêcher les mauvaises surprises et d'éviter des procédures de dédommagement longues, coûteuses et souvent hasardeuses, des précautions techniques et juridiques s'imposent lorsqu'on a la chance de posséder, à son domicile, des biens de valeur

L'IMAGINATION des cambrioleurs est souvent fertile et les mauvaises surprises sont pénibles pour les victimes. Voilà pourquoi il est fondamental non seulement de protéger ses objets précieux en limitant le plus efficacement possible les accès d'un logement aux intrus, mais aussi de les assurer pour le cas où la prévention aurait échoué.

● Quelques règles comportementales simples

Lorsqu'on possède un ou quelques objets précieux – tableau, tapis, bronzes, bijoux, commode..., il faut respecter certains préceptes de prudence à l'égard de l'environnement :

– Ne pas laisser ses dates et lieu (x) *de vacances sur un répondeur* ;

– Ne pas se contenter de tirer des rideaux pour faire croire à une présence. Les destinataires du « message » n'en seront pas dupes, leur tâche s'en trouvera facilitée, et le cambriolage ne sera pas indemnisé, pour défaut d'utilisation des fermetures exigées au contrat.

Dans le même esprit, si un contrat d'assurance impose l'installation de serrures à 3 ou 5 points, certifiées par la norme A2P des assureurs, à 2 ou 3 étoiles ou d'un système d'alarme agréé par eux, mieux vaut respecter ces obligations, sous peine de déchéance de garantie le jour d'un sinistre ou – au mieux – d'une réduction proportionnelle d'indemnités (le nombre d'étoiles, de 1 à 3, détermine la capacité de résistance à l'effraction).

Certains violent inconsciemment d'autres prescriptions tout aussi importantes, en ignorant qu'il est inutile de respecter toutes les normes techniques de sécurité – alarme, serrures, porte principale blindée.... – si la porte de service d'un appartement est en aggloméré ; ou si la porte de garage – attenant et communiquant avec un pavillon – n'a été choisie qu'en fonction du prix, en sacrifiant la solidité.

● Du maillon à la chaîne

Dans la chaîne de sécurité, la cohérence constitue une donnée essentielle, dans la mesure où c'est le maillon le plus faible de l'ensemble qui détermine le degré maximal de fiabilité obtenue. A ce sujet, quiconque possède quelques objets de taille réduite auxquels il tient, pour des raisons liées à leur valeur financière ou affective – tableau (sans le cadre), argenterie ou bijoux de famille –, peut louer un coffre de banque à l'année pour quelques centaines de francs.

Enfin, le respect de toutes les prescriptions techniques peut être annulé par la violation d'une petite contrainte juridique : la durée d'occupation des lieux. Ainsi arrive-t-il fréquemment que des retraités passent plusieurs mois par an dans une résidence secondaire, en vacances au loin, chez leurs grands enfants...

A défaut d'en avoir informé leur assureur – ou un intermédiaire mandaté – et d'avoir payé une surcotisation, ils s'exposent à une déchéance de garantie en cas de cambriolage, la plupart des contrats limitant l'autorisation d'inoccupation à 60 ou 90 jours par an, non compris les week-ends et ponts. Une fois ces données respectées, encore faudrait-il être sûr de percevoir une indemnité correspondant à la valeur réelle d'un objet qui serait volé.

● De la valeur déclarée – pour les objets courants – à la valeur agréée – pour les objets précieux

Lorsqu'une personne est victime d'un cambriolage, le code des assurances et les contrats l'obligent à montrer :

– la réalité du vol, par des traces d'effraction par exemple.

– l'existence des objets volés (photos), ce qui s'avère souvent difficile.

– leur valeur.

En effet, si chacun peut produire la facture récente d'un téléviseur, comment le faire pour le tableau en pied d'un ancêtre ou le guéridon d'un maître du XVIII[e] siècle transmis de génération en génération ? S'il est assuré en valeur déclarée *(par son propriétaire) dans le cadre* d'un simple contrat d'assurance multirisque habitation, tout semble simple et bon marché.

En revanche, la valeur de l'objet ne devra pas dépasser, selon le contrat, de 30 % à 50 % du capital maximum garanti, souvent fixé à 300 000 francs pour un appartement. Dans ce cas, l'assuré percevra donc une indemnité maximale de 90 000 ou 150 000 francs, même si son tableau volé en valait le double. Voilà pourquoi une autre solution, sur mesure donc légèrement plus coûteuse mais combien plus adaptée à des œuvres de valeur, s'impose. Pour un maximum de sérénité.

● La valeur déclarée, ou l'assurance sans souci

Quand bien même un assuré a conservé des photos de ses *meubles volés, rien n'empêche* l'expert d'une compagnie de soutenir qu'elles ne prouvent nullement leur caractère authentique, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de copies. Il doit donc à la fois pouvoir prouver l'existence des objets volés, leur conformité à la définition des objets de valeur mentionnée au contrat et leur valeur au jour du sinistre.

Or cela s'avère facile lorsqu'on a souscrit un contrat en valeur agréée (par l'assureur) spécifique à un ou à quelques objets, accompagné de photos ou vidéos prises par l'expert dans leur cadre habituel.

> Quand bien même un assuré a conservé des photos de ses meubles volés, *rien n'empêche* l'expert de soutenir qu'elles ne prouvent nullement leur caractère authentique

Dès lors que cette expertise – coûtant en moyenne 1 % à 2 % de la valeur – a été acceptée par un assureur et utilisée pour tarifer sa garantie, il lui *sera ensuite* très difficile d'en discuter l'existence ou sa propriété par l'assuré, puisque la possession d'un meuble, de bonne foi, vaut titre, et ladite valeur...

Sauf à invoquer une trop grande antériorité *la* rendant obsolète, une brutale chute de la demande donc de la cote ou encore une expertise effectuée au tarif *« antiquaire, ou galeriste »* et non *« salle des ventes »* plus modeste et plus facilement contestable.

Dans ce cas, il faut bien conserver à l'esprit que, si une cote a fortement augmenté depuis la souscription et l'évaluation ; l'indemnisation aura quand même lieu sur la base du montant contractuel – devenu trop faible pour réparer le préjudice réellement subi en achetant un objet semblable –, mais à partir duquel le tarif des garanties avait été fixé.

A l'inverse, si une cote a brutalement et fortement chuté, l'indemnisation aura lieu sur sa nouvelle base – *réduite* – au nom du *« principe indemnitaire »* qui interdit un enrichissement suite à un sinistre dommage ; et ce, bien que les cotisations aient alors été excessives au regard du montant effectivement *garanti...*

● Les clés d'un bon choix

Même si l'on possède peu d'objets précieux, mieux vaut les assurer en valeur agréée et faire réactualiser l'expertise à intervalles réguliers – deux ans en moyenne sauf événement exceptionnel frappant leur cote –, d'autant que les tarifs des renouvellements pourront être négociés au départ.

Ces décisions impliquent un petit inconvénient : l'assureur est tenu de signaler au fisc les contrats vol couvrant des valeurs supérieures à 100 000 francs, mais il est faible au regard des risques de non-assurance.

En toute hypothèse, les précautions techniques et juridiques précitées ne réduisent nullement l'intérêt de faire appel à un intermédiaire et à un assureur sérieux, c'est-à-dire *réputés de bonne foi. A défaut,* les meilleures clauses peuvent buter sur l'interprétation *« originale »* d'un chef de contentieux et entraîner des procédures longues et coûteuses, si ce n'est hasardeuses.

Didier Verneuil

La France au quatrième rang européen

Depuis quelques années, les efforts de prévention ont permis de réduire le nombre de vols à 8 pour 1 000 en moyenne en France, qui *se classe ainsi au 4[e] rang européen après le Portugal (2 pour 1 000)*, la Grèce (4 pour 1 000) et l'Espagne (6 pour 1 000). A l'autre extrême, on trouve les Pays-Bas (37 pour 1 000) et le Royaume-Uni (27 pour 1 000).

Par ailleurs, l'Assemblée plénière des sociétés d'assurances-dommages (Apsad) délivre le label A2P aux serrures, verrous, volets, qui ont été testés dans le laboratoire du Centre national de prévention et de protection ; et des qualifications aux installateurs jugés compétents, après la réussite d'exercices pratiques en situation. La liste de ces installateurs et matériels est accessible sur Minitel code 3614 A2P (0,37 franc la minute), ou en écrivant à Seddita, 9, rue d'Enghien, 75010 Paris.

Le gouvernement veut favoriser l'épargne en actions

Bercy souhaite assouplir les règles fiscales sur l'assurance-vie

LE GOUVERNEMENT a annoncé cette semaine un assouplissement des nouvelles règles fiscales sur l'assurance-vie prévues dans le budget 1998 (*Le Monde* du 11 décembre). Il s'agit notamment d'inciter les épargnants à investir en actions. Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, va ainsi proposer de *« maintenir l'exonération d'impôts sur le revenu au-delà d'une durée de détention de huit ans pour les contrats investis à hauteur de 50 % en actions »*. Ces contrats devront *« obligatoirement comprendre une proportion de 5 % de leur actif investi en titres non cotés et investissements à risque »*, indique un communiqué de Bercy.

« Afin d'orienter dès 1998 une partie importante de l'épargne française actuellement détenue sous forme d'assurance-vie, il sera également proposé d'autoriser le basculement de ces anciens contrats vers les nouveaux contrats principalement investis en actions en franchise fiscale. Cette importante adaptation du dispositif initial sera intégrée à la Loi de Finances avant la fin de l'année », ajoute le ministère.

Le projet de loi de finances pour 1998 prévoyait initialement que les revenus des capitaux investis sur les contrats en assurance-vie seraient, au bout de huit ans, imposés sur le revenu par un prélèvement libératoire de 7,5 %, au delà d'un plafond de 30 000 francs de retraits d'intérêt pour les célibataires et de 60 000 francs pour un couple. Jusqu'à présent, les revenus de l'assurance-vie étaient exonérés d'impôt sur le revenu. Cette mesure s'applique aux nouveaux contrats qui seront ouverts à partir du 1[er] janvier 1998 ainsi qu'aux versements effectués sur des contrats existants à partir *de cette date.*

« INVESTISSEURS NATURELS »

En outre, le passage de la CSG à 7,5 % (contre 3,4 % auparavant), l'extension aux assurances-vie des prélèvements de 1 % destinés à la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) et de 1 % au profit de la CNAV (Caisse nationale d'assurance-vieillesse) ont fait passer le total des prélèvements sociaux sur les revenus des assurances-vie de 3,9 % à 10 %.

Selon le projet de budget, l'imposition totale des contrats d'assurance-vie souscrits après le 1[er] janvier 1998 devait donc passer de 3,9 % à 17,5 %. L'autorisation de basculement des contrats existants vers les contrats investis en actions devrait permettre aux assurés qui feraient ce choix de n'être imposés qu'à hauteur de 10 %. La mesure annoncée par le gouvernement complète un amendement voté la semaine dernière par le Sénat, qui exonérait de prélèvement libératoire les contrats d'assurance-vie investis dans des sociétés de capital-risque non cotées.

Cette mesure s'inscrit en outre dans la volonté du gouvernement de développer encore plus l'investissement en actions à l'approche de l'euro. *Au cours des entretiens* de la COB, mardi, M. Strauss-Kahn a rappelé que *« les fonds de pension sont des investisseurs naturels en actions »*. Il a souligné qu'il n'y avait pas de produit d'épargne *« directement adapté »* à la volonté des épargnants de préparer leur retraite. *« Il n'y a aucune raison de ne pas en mettre un en place sans que cela soit en concurrence avec l'actuel système de répartition et les systèmes de retraite complémentaire existants »*, a souligné le ministre.

M. Strauss-Kahn a précisé jeudi que le gouvernement devrait être en mesure de présenter un projet de loi à la fin du printemps après que les experts ou parlementaires mandatés auront rencontré pendant quelques mois toutes les parties prenantes.

Quand le fisc se montre charitable...

A l'approche des fêtes de fin d'année, les sollicitations d'organisations charitables se font généralement plus nombreuses. Le fisc sait alors se montrer clément en ristournant *aux généreux* donateurs une partie de leur don. Voilà qui encouragera les hésitants à passer à l'acte. Et qui incitera ceux qui comptaient déjà le faire à donner plus !



FISCALITÉ

Pour les dons aux œuvres ou organismes d'intérêt *général* (fondations et associations reconnues d'utilité publique comme la Croix-Rouge, associations culturelles ou de bienfaisance...), la réduction d'impôt est égale à 50 % du don dans la limite de 6 % du revenu imposable. Exemple : un contribuable dont le revenu imposable est de 250 000 francs pourra réduire ses impôts de 7 500 francs au maximum s'il effectue un don de *15 000 francs. Les dons aux* œuvres d'intérêt général autres que celles citées ainsi que les dons au profit d'établissements d'enseignement publics ou privés agréés ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % prise dans la limite de 1,75 % du revenu imposable.

Attention : les deux limites de 6 % et de 1,75 % ne peuvent se cumuler. Ainsi, un contribuable qui aurait fait des dons relevant de la limite de 6 % ne pourrait dépasser ce plafond s'il effectue aussi des dons soumis eux-mêmes à la limite de 1,75 %. Autre avantage parfois méconnu : la réduction *d'impôt accordée pour les dons* ou cotisations aux partis et groupements politiques. Elle est égale à 40 % des sommes versées dans la limite de 5 % du revenu imposable. Cette limite de 5 % ne peut se cumuler avec celles de 1,75 % et de 6 %. Troisième avantage accordé aux généreux donateurs : *les dons effectués au profit* d'organismes sans but lucratif dont l'objet est de fournir des repas gratuits à des personnes en difficulté, de les aider à se loger ou de leur fournir des soins, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant versé pris en compte dans la limite de 2 000 francs. La réduction d'impôt maximale atteint donc 1 200 francs dans ce cas. Remarque : les 2 000 premiers francs versés pour l'aide aux personnes en difficulté ne sont pas pris en compte pour apprécier la limite de 1,75 % ou 6 % du revenu imposable. Veillez à bien conserver les justificatifs des dons effectués car ils devront être joints à votre déclaration de revenus pour que la réduction d'impôt vous soit accordée.

Laurent Edelmann

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	12-12-97	Diff.
Coflexip	658	+5,11
Elf Aquitaine	641	−5,87
Esso	478	−2,40
Total	597	−2,76
Elyo	—	—

PRODUITS DE BASE

	12-12-97	Diff.
Air Liquide	890	−3,99
Eramet	218	−1,35
Gascogne (B)	465	−1,06
Metaleurop	54,75	−7,82
Pechiney	223	−5,90
Rhone Poulenc A	256,50	−3,75
Rochette (La)	25	−8,75
Usinor	80,45	−12,45
Vallourec	344	−8,63
CFF.(Ferrailles)	427	−0,69
Oxyg.Ext-Orient	3750	+2,72

CONSTRUCTION

	12-12-97	Diff.
Bouygues	713	+7,37
Ciments Francais	236,90	−1,29
Colas	906	+9,42
Eiffage	250	+0,48
Groupe GTM	421	+8,50
Imetal	740	+5,21
Lafarge	369,90	−3,54
Lapeyre	334	−6,70
Saint-Gobain	802	−3,02
SGE	151,50	+3,06
Vicat	500	—

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	12-12-97	Diff.
Alcatel Alsthom	727	−2,67
Bull#	64,65	−0,23
Carbone Lorraine	1805	+11,07
CS Signaux(CSEE)	183,80	+0,98
Dassault-Aviation	1305	−4,74
Dassault Electro	599	−2,91
De Dietrich	266,10	−4,85
Fives-Lille	345	−1,14
Intertechnique	1300	−0,76
Legrand	1131	−3
Legris indust.	204,80	−2,84
Sagem SA	2650	+0,37
Sat	1655	−0,60
Schneider SA	310,10	−7,76
SFIM	1000	—
Sidel	386,20	+10,34
Thomson-CSF	174	+5,32
Zodiac ex.dt divid	1330	−2,84
CNIM CA#	167	+1,89
Faiveley #	186,20	−3,52
Gebo Industries #	810	+10,80
GFI Industries #	1160	+5,45
HIT Ly #	520	+0,97
Manitou #	715	+3,50
Mecatherm #	265	+4,37
NSC Groupe Ny	780	−2,50
Radiall #	620	−6,06
Sediver	—	—

Banco pour les banques

LES SUISSES ont donné un sérieux coup de main cette semaine à la Bourse de Paris mais pas suffisant pour faire passer au second plan le coup de gourdin asséné par les Sud-Coréens. En cinq séances, les valeurs françaises ont perdu 2,74 % à 2 830,26 points alors qu'elles avaient renoué avec leur niveau d'avant la crise asiatique huit jours auparavant. Depuis le début de l'année, les valeurs françaises gagnent encore 22,2 %.

VALEURS

La semaine avait bien démarré dans le sillage du mariage annoncé entre l'Union de banques suisses et la Société de banque suisse dopant l'ensemble du secteur bancaire et la cote en général. Pourtant, Gilbert de Miollis, gérant de portefeuilles chez Du Bouzet, mettait dès lundi un bémol à cette situation. Interrogé par Reuters, il reconnaissait que c'était toujours la spéculation sur la restructuration des banques et uniquement cela qui entraînait cette hausse. Il pronostiquait même que le marché devrait retomber rapidement, la portée de la crise asiatique n'ayant pas encore été pleinement prise en compte.

La progression du secteur bancaire a même permis à l'indice de référence de limiter ses pertes au cours de la séance de mercredi. Les premières valeurs à bénéficier de cette spéculation ont été la BNP, le Crédit commercial de France (CCF) et Paribas qui, selon les opérateurs, sont les cibles les plus évidentes pour d'éventuelles OPA sur les banques françaises. En cinq séances, la BNP a gagné 11,33 % à 336 francs. Sur la même période, le CCF s'est apprécié de 10,03 % à 428 francs. Paribas a également nettement progressé en gagnant 13,84 % à 506 francs. Des rumeurs de ramassage ont encore circulé sur le titre de la maison de la rue d'Antin. Le nom du courtier américain Merrill Lynch a été évoqué et Axa, étant, dans cette bataille de rumeurs, présenté comme le « chevalier blanc ». D'autres ont fait état d'une offre de la Générale sur Paribas au prix de 600 francs par titre. Les deux filiales de *Paribas*, Cetelem et *Compagnie bancaire*, qui font actuellement l'objet d'une offre publique d'échange (OPE) simplifiée de la part de leur maison mère, ont suivi le courant haussier. La Compagnie bancaire s'est appréciée de 10,38 % à 1 010 francs et le Cetelem a gagné 9,72 % à 858 francs.

Le Crédit lyonnais a également bénéficié de la bonne tenue des valeurs bancaires mais aussi d'un article du *Financial Times* évoquant une *prochaine mise sur le marché* de 20 à 30 % du capital de la banque publique. Celle-ci termine la semaine sur un gain de 13,14 % à 310 francs. Depuis le début de l'année, le titre affiche une progression de 133,1 %.

D'autres valeurs ont également retenu l'attention réussissant à faire *« mieux que le marché »*. Ainsi, Danone termine la semaine à 1 060 francs en hausse de 7,29 % sur son cours du vendredi 5 décembre. Le titre, valeur la plus active de la cote vendredi, *a continué son envolée* à la faveur de spéculations d'OPA de la part d'Ifil ou d'Unilever jugées peu crédibles par les analystes qui sont par ailleurs très positifs au plan fondamental sur la valeur.

Belle performance également pour Sidel qui termine la semaine sur un gain de 10,34 % à 386,20 francs après l'annonce que le britannique Bass commercialiserait de la bière dans des bouteilles en PET. Bouygues a gagné *7,38 % en cinq séance pour finir* à 713 *francs*, son plus haut niveau de l'année. Le groupe diversifié Bolloré est devenu le deuxième actionnaire de Bouygues en prenant une participation de 8,7 % dans le capital du groupe de BTP. Selon Bolloré cette participation est *« un investissement financier à long terme et à caractère amical »*, mais beaucoup d'opérateurs se disent convaincus que Bolloré continue de ramasser des actions du groupe.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	12-12-97	Diff.
Bertrand Faure	—	—
Labinal	1500	−3,22
Michelin	294	−12
Peugeot	649	−7,68
Plastic Omn.(Ly)	705	+2,47
Renault	165	−6,88
Sommer-Allibert	213	+12,22
Valeo	380,30	−9,25
Ecia	1098	+15,45
Sylea	557	+5,91

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	12-12-97	Diff.
BIC	397,10	−8,09
Chargeurs	332	−2,35
Clarins	434,90	−9,49
Deveaux(Ly)#	687	+2,99
DMC (Dollfus Mi)	102	−6,84
Essilor Intl	1715	−0,80
Hachette Fili.Med.	1192	−0,66
L'Oreal	2116	−8,37
Moulinex #	140	—
Salomon (Ly)	515	−0,19
Sanofi	594	−1,98
S.E.B.	800	−1,84
Skis Rossignol	109	−6,83
Strafor Facom	370	−0,53
Synthelabo	750	−3,84
Arkopharma#	300	−1,28
Boiron#(Ly)	323	−1,82

	12-12-97	Diff.
Devanlay	595	—
Gautier France #	255	−3,04
Guerbet	206	−0,96
Hermes Internat.1#	410	−3,77
Info Realite #	205	−3,71
Pochet	730	+9,77
Reynolds	350	+4,16
Robertet #	1019	−2,95
Smoby (Ly)#	505	−4,35
Virbac	433	—

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	12-12-97	Diff.
Bongrain	2510	—
Danone	1060	+7,28
Eridania Beghin	923	−2,84
Fromageries Bel	4350	−2,22
LVMH Moet Hen.	968	−5,56
Pernod-Ricard	325,80	−0,06
Remy Cointreau	91	−3,08
SEITA	225	−1,24
Brioche Pasq.(Ns)#	635	−3,20
L.D.C.	973	+0,51

DISTRIBUTION

	12-12-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	540	+4,04
Carrefour	2900	−3,97
Casino Guichard	328	−2,95
Castorama Dub.(Li)	700	−3,92
Comptoirs Mod.	2880	—
Damart	3831	+1,88

	12-12-97	Diff.
Galeries Lafayette	2714	+0,91
Groupe Andre S.A.	602	−0,48
Guilbert	815	+4,45
Guyenne Gascogne	1819	−5,99
Pinault-Print.Red.	3011	−3,53
Primagaz	478,90	−2,46
Promodes	2220	−2,84
Rexel	1726	+6,09
Monoprix	300	[illegible]
But S.A.	270,10	+1,82
Grandoptic.Photo #	967	+4,79
IMS(Int.MetalSer)#	71	−6,90
Manutan	459	+7,36
Rallye(Cathiard)Ly	270	+3,57
Rubis #	130	+4,48

AUTRES SERVICES

	12-12-97	Diff.
Accor	1077	+4,38
Atos (ex.Axime) CA	765	−2,91
BIS	490	[illegible]
Canal +	960	+4,76
Cap Gemini	468	+10,34
Cipe France Ly #	179,80	+2,74
Club Mediterranee	400	−9,88
Dassault Systemes	180	−2,70
Eaux (Gle des)	755	−5,88
Euro Disney	7,10	−4,89
Europe 1	1150	+3,60
Eurotunnel	5,85	−7,14
Gaumont #	394,40	+8,88
Havas	399	−4,85
Havas Advertising	786	+4,10

	12-12-97	Diff.
Infogrames Enter.	900	[illegible]
NRJ #	830	+4,59
Pathe	1095	−3,15
Publicis #	504	+1,20
S.I.T.A	1082	−2,78
Sodexho Alliance	3175	−6,20
Spir Communic. #	360	−4,98
Suez Lyon.des Eaux	634	−3,35
Technip	645	+2,87
G.T.I (Transport)	183	+4,58
Louvre #	311	+1,63
Altran Techno. #	1740	−5,89
Assystem #	185,20	+5,02
Fraikin 2#	325	−0,91
Groupe Partouche #	326	+10,79
M6-Metropole TV	620	+4,37
Norbert Dentres.#	736	−5,34
Sogeparc (Fin)	402,90	+6,72
TF1	605	+2,38

IMMOBILIER

	12-12-97	Diff.
Bail Investis.	810	+0,62
Finextel	107,10	−0,83
G.F.C.	525	[illegible]
Immeubl.France	350	−1,37
Klepierre	775	−0,51
Rue Imperiale(Ly)	5030	+1,56
Sefimeg CA	320	−0,92
Silic CA	820	+1,61
Simco	420,40	−0,11
UIF	392	−1,63
Unibail	590	+2,87

	12-12-97	Diff.
Fonciere (Cie)	585	—
Fonciere Euris	262	—
Fonc. Lyonnaise #	704	−0,42
Foncina #	490	−2,39
Imm.Plaine Monc.	177	−2,74
Im.Marseillaise	7390	−0,80
Frankoparis #	72,50	—
Immob.Batibail Ny#	232	−5,26
Immob.Hotel. #	20	—

SERVICES FINANCIERS

	12-12-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	325,20	−2,48
Axa	452,50	+1,18
Bancaire (Cie)	1010	+10,38
B.N.P.	336	+11,33
C.C.F.	428	+10,02
Cetelem	858	+9,71
CPR	459,50	−7,86
Cred.Fon.France	86,20	−4,22
Credit Lyonnais CI	310	+13,13
Cred.Nat.Natexis	355,20	+2,39
Dexia France	659	−1,34
GAN ex.dt sous.	135,90	+2,25
Interbail	162	−4,19
Locindus	755	−0,39
Paribas	506	+13,83
SCOR	290	−4,60
Selectibanque	67,80	+1,49
Societe Generale	841	+4,34
Sophia	228	−2,56
UIS	200	−1,76
Union Assur.Fdal	735	+6,52
Via Banque	174,50	+4,49
Worms & Cie	448	+0,44
France S.A	1160	+2,65
Immobanque	600	—
UFB Locabail	480,20	−3,96
Cardif SA	1120	+16,42
C.A. Paris IDF	767	+3,64
Factorem	640	−2,88
Fructivie	676	+7,98
I.C.C.	139,60	−0,99
Union Fin.France	572	+0,52

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	12-12-97	Diff.
Bollore Techno.	745	−5,93
Cerus Europ.Reun	35,35	+7,99
CGIP	1970	−2,61
Christian Dior	598	−4,16
Dynaction	152,20	−1,88
Eurafrance	2440	+3,87
Fimalac SA	450,50	−0,98
Gaz et Eaux	2510	+1,25
Lagardere	193,90	+6,89
Lebon	—	—
Marine Wendel	647	−7,17
Nord-Est	118	−0,08
Salvepar (Ny)	470	+4,67
Albatros Invest	155	+6,89
Burelle (Ly)	328,50	+9,50
Carbonique	10800	−0,91
Centenaire Blanzy	358,90	+9,42
F.F.P. (Ny)	238	−1,85
Finaxa	350,40	+8,11
Francarep	275,10	+1,51
Sabeton (Ly)	685	+3,78
Finatis(ex.Localn)	176	−12
Montaignes P.Gest.	2000	—
Siparex (Ly) #	116,90	+0,08

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 5 décembre

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION
Performance moyenne sur 1 an : 4,14 %, sur 5 ans : 44,68 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Slivarente	CL	1	8,85	30	57,23	245,11
Reflex Première (D)	STE CAF	2	8,08	7	63,96	1796,61
Reflex Première (C)	STE CAF	3	8,08	8	63,93	2220,03
Soprane Long Terme (D)	BACOT	4	8,05	104	46,67	5783,20
Soprane Long Terme (C)	BACOT	5	8,04	103	46,68	7683,44
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	6	7,57	—	—	130378,55
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	6	7,57	—	—	130378,55
CPR OAT-Plus	CPRGESTI	8	7,46	1	71,21	24440,81
Fructi-Première (C)	GRP BP	9	7,30	18	61,30	14501,91
Fructi-Première (D)	GRP BP	10	7,31	17	61,33	13005,95
Synthesis	CNCA	11	7,30	6	64,81	18330,47
Croissance Mercure (D)	EPARGNE	12	7,30	53	53,21	3328,81
Croissance Mercure (C)	EPARGNE	13	7,29	52	53,23	4896,26
Indosuez Long Terme (C)	INDOSUEZ	14	7,24	66	51,57	793,73
BIP OAT Index (C)	BIP	15	7,20	4	64,90	27043,32
BIP OAT Index (D)	BIP	16	7,20	5	64,84	19800,76
Indosuez Long Terme (D)	INDOSUEZ	17	7,18	69	51,14	454,79
OAT Indice Gestion	CDC GEST	18	7,01	2	68,99	20044,47
State Street OAT Plus (D)	STATE ST	19	6,98	11	62,33	1476,02
State Street OAT Plus (C)	STATE ST	20	6,98	12	62,31	1720,77
MDM Long Terme	MDMASSUR	21	6,98	21	60,65	170,73
Indosuez OAT (C)	INDOSUEZ	22	6,89	27	58,38	27987,67
Indosuez OAT (D)	INDOSUEZ	23	6,87	28	58,10	17201,05
Ecureuil Capitalisation	ECUREUIL	24	6,71	124	44,79	257,58
Fimindex Première	FIMAGEST	25	6,68	10	62,93	11970,38
Prévoyance Ecureuil	*ECUREUIL*	*26*	*6,67*	*140*	*42,59*	*106,36*
Primerus France Etat Long Term	CCF	27	6,64	32	56,12	1402,66
Lion Institutionnels	CL	28	6,53	24	59,98	49781,57
Natio Obligations Long Terme	BNP	29	6,48	29	57,43	226
Fructi-Capi	BQUE POP	30	6,47	134	42,83	62,66
MDM Première Catégorie	MDMASSUR	31	6,47	25	58,89	165,32
UAP Alto	UAP	32	6,40	14	61,63	173,04
Frasécur	B PARIBA	33	6,30	9	63,16	274742,83
AGF France Taux Fixe	AGF	34	6,27	41	54,33	7098,76
Natwest Long Terme (C)	NATWEST	35	6,11	—	—	1514,84
Primance (D)	SG	36	6,10	—	—	11908,36
Primance (C)	SG	37	6,10	—	—	14328,50
Natwest Long Terme (D)	NATWEST	38	6,09	—	—	1172,15
BRED Obli-Première	BRED	39	6,01	74	50,81	5039,38
Ecofi Première	ECOFI FI	40	5,94	86	49,12	1696,56
Egide Première	EGIDEFIN	41	5,93	96	47,56	15802,85
Bati Première	INVESTIM	42	5,93	23	60,10	24316,07
Haussmann Obligations	WORMS	43	5,83	67	51,29	1490,24
AXA France Obligations	AXA	44	5,80	22	60,62	179,98
Morgan Net	JP MORGA	45	5,79	40	54,78	2442,10
SGAM Première 7-10 ans (C)	SG	46	5,78	42	54,31	6462,95
SGAM Première 7-10 ans (D)	SG	47	5,78	43	54,31	5593,67
Morgan Première Catégorie	JP MORGA	48	5,77	36	55,15	1620,20
Lion Trésor	CL	49	5,75	44	54,15	2472,24
Sélection Rendement	CCF	50	5,73	56	52,66	228,53
Oblifutur (D)	CNCA	51	5,72	75	50,80	527,39
Oblifutur (C)	CNCA	52	5,70	76	50,77	550,39
Victoire Oblirea	COM FRAN	53	5,61	13	62,24	506,74
AXA Première (C)	AXA	54	5,56	54	53,21	146
AXA Première (D)	AXA	55	5,56	55	53,20	134,48
BFT Obligations	BFT	56	5,52	—	—	1104,67
AGF Oblig	AGF	57	5,46	70	51,12	1162,94
Lionplus (C)	CL	58	5,46	45	53,84	1565,53
Lionplus (D)	CL	59	5,45	46	53,83	1493,37
Sud Horizon	L.B.	60	5,45	89	48,60	414,68
Azur-Obligations (C)	GROUPAZU	61	5,40	15	61,50	345,65
Azur-Obligations (D)	GROUPAZU	62	5,40	16	61,50	334,12
Hervet Oblicroissance	HERVET	63	5,37	95	47,59	1762,82
Aires (C)	BGP	64	5,36	100	47,13	1186,44
Aires (D)	BGP	65	5,36	101	47,07	830,34
Union Capitalisation	CIC BUE	66	5,35	79	49,88	20127,12
Mutuassur Obligations	MRA	67	5,33	116	45,57	1215,16
Saint-Honore Capital	CF ROTHS	68	5,26	88	48,99	19662,69
Generali Rendement	GENERALI	69	5,26	154	39,62	10820,16
Ouest Oblig (D)	CIO	232	2,52	219	30,94	14786,53
Placements Valorisation (C)	NSM	233	2,52	156	39,34	24978,38
ABF Court Terme	ABF	234	2,50	210	31,85	1975,42
OBC Court Terme	OBC	235	2,50	—	—	115877,72
SNVB Epargne Dynamique (C)	SNVB	236	2,47	220	30,80	12080,16
SNVB Epargne Dynamique (D)	SNVB	237	2,47	221	30,79	10540,53
BIP Trésorerie	BIP	238	2,44	224	30,06	12536,37
Pyramides Placements	VERNES	239	2,44	225	29,62	45058,20
Sélection Court Terme	CCF	240	2,43	215	31,42	21100,43
Paribas Epargne (C)	B PARIBA	241	2,43	228	28,92	27941,83
Paribas Epargne (D)	B PARIBA	242	2,43	229	28,92	25177,90
Opfis CT+Sicav	ORSAY	243	2,43	—	—	308204
Etoile Oblicourterme (D)	CDT NORD	244	2,43	174	36,57	301,40
Etoile Oblicourterme (C)	CDT NORD	245	2,43	175	36,56	338,08
Real Sensible	SOFIDEP	246	2,41	—	—	1063,90
Barclays Première (D)	*BARCLAYS*	*247*	*2,40*	*186*	*35,26*	*16643,96*
Barclays Première (C)	BARCLAYS	248	2,40	185	35,27	22437,56
Sécuri-GAN (C)	GAN	249	2,40	172	36,71	13652,50
Sécuri-GAN (D)	GAN	250	2,39	173	36,71	12894,56
Uni-MT	SANPAOLO	251	2,27	195	34,34	1239,21
Sélection J	CCF	252	2,25	194	34,80	96972,85
Partner Options	LA MONDI	253	2,22	207	32,26	19181,23
Obli-CIAL Court Terme (C)	CIAL	254	2,19	226	29,40	13453,09
Obli-CIAL Court Terme (D)	CIAL	255	2,19	227	29,39	11277,07
BSD Valorisation (C)	BSD	256	2,09	234	26,86	166,80
BSD Valorisation (D)	BSD	257	2,09	235	26,86	159,74
Saint-Honore Associations	CF ROTHS	258	2,06	176	36,59	25616,02
Unipremiere – CT	SANPAOLO	259	1,96	199	33,42	1872,80
Natwest Taux Variable (C)	*NATWEST*	*260*	*1,92*	—	—	*1141,30*
Natwest Taux Variable (D)	NATWEST	261	1,92	—	—	1044,19
Midland Première	MIDLAND	262	1,85	217	31,32	2234,39
Provence Première Categ. (C)	HOTTINGU	263	1,66	138	42,78	84762,55
Provence Première Categ. (D)	HOTTINGU	264	1,66	137	42,80	67209,02
Obli Taux Variables	CDT NORD	265	0,98	—	—	512,42
Pyramides Oblivariables (D)	VERNES	266	0,81	—	—	10366,33
Pyramides Oblivariables (C)	VERNES	267	0,81	—	—	11808,74
Pasquier Varioblig	BIMP	268	0,44	—	—	10378,14
Iena Tec-10 (D)	BFT	269	0,26	—	—	1026406,05
Iéna Tec-10 (C)	BFT	270	0,23	—	—	1049425,72

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES
Performance moyenne sur 1 an : 3,55 %, sur 5 ans : 41,01 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 8,05 %, sur 5 ans : 48,96 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Indosuez Multiobligations	INDOSUEZ	1	21,30	1	95,11	917,42
Primerus Obligations Int.(D)	CCF	2	13,68	6	61,17	2262,11
Primerus Obligations Int.(C)	CCF	2	13,68	6	61,17	2262,11
UAP Altefi	UAP	4	12,61	17	55,62	231,55
Oblicic Mondial	CIC PARI	5	12,15	31	48,09	3934,37
Oblilion	CL	6	12,13	16	55,69	2191,55
Natio Inter	BNP	7	12,06	26	50,7	1085,45
State Street Obligations Monde	STATE ST	8	11,97	—	—	1319,36
AXA International Obligations	AXA	9	11,69	50	32,73	230,07
Nord-Sud Développement (D)	CDC	10	11,38	12	57,56	2436,46
Nord-Sud Développement (C)	CDC	11	11,38	13	57,56	2578,56
Fiminter	FIMAGEST	12	11,09	33	47,15	1738,76
Uni-Obligations	SANPAOLO	13	11,02	45	34,91	3512,52
Europe Première	CDC GEST	14	10,98	—	—	1361,15
Mondoblig (C)	BGP	15	10,63	48	33,53	170,11
Mondoblig (D)	BGP	16	10,61	49	33,48	140,38
Obligations Toutes Catégories	BRED	17	10,28	22	51,82	273,59
Cardif Obligations Internat.	CARDIF	18	10,06	—	—	121,71
AXA Europe Obligations	AXA	19	9,98	34	45,44	144,15
Indosuez Stratégie Monde (C)	INDOSUEZ	20	9,89	—	—	1498,30
Groupama Capitalisation	GROUPAMA	57	5,64	21	52,86	2056,38
Privoblig	BIMP	58	5,55	47	34,07	341,17
Victoire Andromede	ABEILLE	59	5,22	—	—	1441709,95
Geobilys (D)	SOGEPOST	60	4,90	—	—	636,23
Geobilys (C)	SOGEPOST	61	4,90	—	—	672,45
Orsay International Bonds	ORSAY	62	4,72	—	—	12207,58
Primset	SG	63	4,40	—	—	5845,32
Chateaudun Obligations	CPRGESTI	64	3,71	39	37,29	1752,94
Atlas Euroblig	ATLAS	65	3,45	38	40,34	1045,48
Cava Oblig	DUPONT	66	3,08	46	38,84	13173,64
RG Euro-Première	ROBECO	67	2,97	44	35,07	10040,65
CPR 1/3 Europe	CPRGESTI	68	2,80	42	35,53	16726
Alfi Premium	ALFI GES	69	2,80	43	35,33	98799,04
Paribas Trésorerie Plus	B PARIBA	70	2,26	51	30,59	133027,65
Elan Trésorerie Plus	ROTHSCHI	71	1,46	52	25,20	13532,82
	—	—	—	—	—	—

Les sicav obligataires ont agréablement surpris en 1997

L'ANNÉE aura été honorable pour les sicav obligataires. Sans atteindre les performances de 1995 ou de 1996, le cru 1997 s'annonce supérieur à ce qu'espéraient les gestionnaires en début d'année. Les meilleurs fonds investis en obligations françaises réalisent plus de 8 % de progression sur l'année alors que les gérants misaient sur une performance comprise entre 5 % et 6 %.

Les sicav obligataires ont bénéficié d'une série d'événements qui leur ont été favorables. D'abord, la crainte d'un relèvement des taux d'intérêt dans le monde s'est progressivement dissipée au fur et à mesure qu'avançait l'année. Ceux qui pensaient que le retour de la croissance sur le Vieux Continent allait s'accompagner d'une hausse des taux d'intérêt ont dû revoir leur jugement. *« La situation économique actuelle ne milite pas pour un relèvement »*, observe Roger Loeb, gestionnaire d'OAT Indice Gestion, une sicav de CDC Gestion, deuxième de notre classement pour sa performance sur cinq ans. *« En Europe, la reprise reste encore modeste. On n'arrive pas encore à trouver un relais interne à une croissance qui a été, jusqu'à présent, tirée par les exportations. Dans le reste du monde, la crise asiatique aura un impact sur la croissance »*, explique-t-il.

Résultat, les fonds qui se classent parmi les meilleurs sont ceux qui avaient fait le choix de maintenir une exposition élevée de leur portefeuille à l'évolution des taux. Ensuite, si les sicav obligataires n'ont pas pu bénéficier d'une baisse des taux comparable à celle enregistrée en 1995, certaines d'entre elles ont su tirer partie de l'aplatissement de la courbe des taux. L'écart entre les obligations émises à trente ans et celles d'une durée de vie de dix ans est passé de 300 centimes au début de l'année à environs 125 centimes aujourd'hui. *« C'est grâce à d'importants investissements entrepris dès 1996 sur des titres émis à plus de quinze ans que nous affichons une performance supérieure à 8 % sur un an »*, se félicite Sylvie Sénard, une des gestionnaires de Reflex Première, une sicav de SCAF, deuxième de notre classement.

La relative bonne surprise de cette année peut-elle se reproduire en 1998 ? En tout cas, les gestionnaires n'anticipent pas une forte hausse des taux l'an prochain. *« Une baisse des taux en Europe n'est pas à exclure »*, estime même Roger Loeb. Pourtant, il reste fort à parier que la situation ne sera pas aussi favorable que cette année. Les sicav obligataires ont maintenant en portefeuille une part de plus en plus importante de titres qui leur rapportent autour de 5,5 %.

Joël Morio

هكذا من الأصل

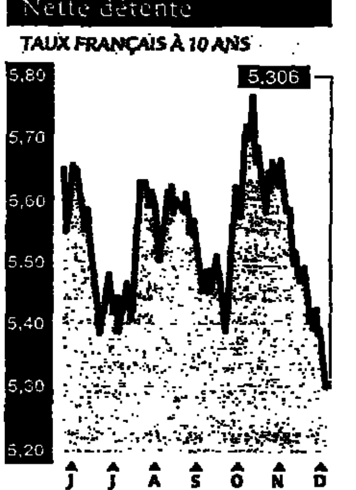
Les taux à long terme français tombent à leur plus bas historique

Les transferts de capitaux des marchés boursiers asiatiques vers les emprunts d'Etat des grands pays industrialisés provoquent une nette détente des rendements. Celui de l'obligation du Trésor français à dix ans est descendu jusqu'à 5,27 %

La crise financière en Corée du Sud s'est aggravée, cette semaine. Les opérateurs craignent que le plan de 57 milliards de dollars mis en place par le Fonds monétaire international (FMI) en faveur de Séoul ne soit *pas suffisant pour sauver les finances du pays.* Le won a perdu plus du tiers de sa valeur face au dollar en quatre jours. Les agences financières ont abaissé les notes at*tribuées aux emprunts émis par la Corée, et le quatrième courtier du pays a déposé son* bilan. La détérioration de la situation à Séoul profite, paradoxalement, aux marchés financiers occidentaux. Les places boursières af*fichent une belle résistance, tandis que les marchés d'emprunts, qui jouent le rôle de va*leur refuge, s'envolent. Les taux français à long terme sont tombés, vendredi, jusqu'à 5,27 %, un niveau qu'ils n'avaient atteint *que brièvement au cours de l'été 1963.*

LES NOMBREUX experts qui avaient prédit la fin de la tempête boursière *et monétaire en* Asie avec la mise en place du plan de sauvetage de 57 milliards de dollars du Fonds monétaire international *(FMI)* en faveur de la Corée du Sud s'étaient trompés. Depuis l'annonce, mercredi 3 décembre, de ce programme d'aide d'une ampleur sans précédent, la situation n'a fait qu'empirer dans la région. Le won sud-coréen et la Bourse de Séoul ont plongé cette semaine, entraînant dans leur sillage les marchés d'actions et les monnaies des pays voisins.

Pour Séoul, la situation financière apparaît inextricable. Plus le won baisse face au dollar et plus le coût de la dette extérieure sud-coréenne se renchérit, ce qui a pour conséquence d'augmenter la défiance des investisseurs à l'égard du pays et leur propension à vendre des wons. Rien ne paraît en mesure de stopper cette spirale baissière. Les mauvaises nouvelles se sont accumulées, en fin de semaine, à Séoul. La première a été la décision, jeudi 11 décembre, des agences financières américaines Moody's et Standard & Poor's, chargées d'évaluer la solvabilité des emprunteurs, d'abaisser les notes attribuées aux dettes de l'Etat sud-coréen et de *nombreuses banques et entreprises* du pays. Elles ont été ramenées à des niveaux proches des fameux *junk bonds*, ces obligations « pourries » à très haut risque émises par les petites entreprises privées, faisant entrer ces emprunts dans la catégorie spéculative.



Le marché obligataire français est soutenu par la crise financière asiatique.

Vendredi, le quatrième courtier sud-coréen, Dongsuh Securities, a déposé son bilan, devenant le deuxième établissement financier de ce type *dans la péninsule à fermer* ses portes en moins d'une semaine. Le même jour, la Banque coréenne de développement, première institution financière publique du pays, a annoncé qu'elle avait décidé de reporter à l'année prochaine son émission d'obligations de 2 milliards de dollars sur le marché américain en raison de l'absence de demande à un prix raisonnable. Les gestionnaires de fonds exigeaient une prime de 5 % au-dessus des emprunts du Trésor des Etats-Unis, alors que la banque s'attendait à payer une prime de seulement 3,5 %.

De façon plus générale, les opérateurs de marché craignent que Séoul ne se retouve très prochainement dans l'incapacité d'honorer le paiement de sa dette. Ils évaluent à plus de 100 milliards de dollars les besoins de financement de la Corée du Sud au cours des douze pro*chains mois, alors que les estima*tions précédentes mentionnaient seulement 60 milliards de dollars. Ils estiment par ailleurs que les réserves de changes de la banque centrale sont tombées à 6 milliards de dollars, un montant extrêmement faible puisqu'il ne représente que l'équivalent de deux semaines d'importations. Reflétant la gravité des difficultés financières dans la péninsule, Séoul aurait demandé au FMI de lui verser 21 milliards de dollars avant la fin de l'année, alors que le montant initialement prévu était de *9 milliards de dollars.*

La situation financière en Corée du Sud est aggravée par les incertitudes politiques liées à l'approche de l'élection présidentielle et aux propos ambigus tenus par plusieurs candidats à l'égard des mesures d'austérité économique imposées par le FMI. Les experts estiment dans ces conditions qu'il faudra attendre l'échéance du 18 décembre pour espérer un retour au calme à Séoul. L'attente risque d'être longue pour les nations voisines, où les difficultés coréennes ont détruit le fragile équilibre qui s'était installé depuis plusieurs semaines. La chute du baht thaïlandais et de la roupie indonésienne remettent notamment en cause la validité des plans d'assis*tance financière mis en place par le* FMI dans ces deux pays. Le dollar de Hongkong, pour sa part, qui avait résisté à la première vague d'attaques au mois d'octobre, se retrouve à nouveau sous pression, provoquant une remontée des taux d'intérêt dans l'ex-colonie britannique.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la crise asiatique présente pour l'instant des effets *« globalement positifs »* pour les marchés financiers occidentaux. Si elles connaissent des turbulences, les places boursières des grands pays industrialisés résistent dans l'ensemble très bien au choc. Les marchés obligataires, de leur côté, s'envolent, profitant du phénomène de *« flight to quality »* qui incite les investisseurs à acheter des emprunts d'Etat, actifs financiers réputés les plus sûrs. Aux Etats-Unis, le rendement du titre à trente ans est tombé – les taux baissent quand les cours montent – jusqu'à 5,96 % vendredi 12 décembre, son plus bas niveau depuis le mois de février 1996. En France, le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans a atteint vendredi 5,27 %, le niveau le plus faible de son histoire (déjà brièvement touché au mois de juillet 1963).

La forte – et inattendue – détente des taux d'intérêt à long terme, favorable aux investissements des entreprises et des ménages et à l'assai*nissement des finances publiques*, rend plus difficile encore l'évaluation de l'impact de la crise asiatique sur la croissance des économies européennes. A quelle hauteur la baisse des rendements permettra-t-elle de compenser les effets négatifs résultant du ralentissement des exportations occidentales vers l'Asie, de la compétitivité accrue des entreprises asiatiques après la dévaluation de leurs devises et de la fragilité accrue du système bancaire mondial ? Alors que le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, *a estimé jeudi que l'incidence* de la crise asiatique sur l'économie européenne sera *« modeste »*, les experts de l'institut de conjoncture IFO, réputé pour le sérieux de ses prévisions, estiment que la croissance de l'économie allemande se trouvera amputée de 0,25 % en 1998.

Pierre-Antoine Delhommais

Faiblesse de l'or

Les cours de l'or sont restés très faibles, vendredi 12 décembre (283 dollars l'once au fixing de Londres), en dépit des propos tenus, la veille, par le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, affirmant que les réserves de la future Banque centrale européenne (BCE) comprendront du métal jaune. Depuis plusieurs semaines, des rumeurs circulaient selon lesquelles la BCE ne posséderait que des réserves en devises, ce qui avait pesé sur les cours de l'or. M. Trichet a toutefois précisé que les banquiers centraux européens ont décidé de ne pas rendre publique leur position *exacte concernant* la part *de métal jaune qui sera contenue dans les* coffres de la BCE.

Le chiffre de 5 % du montant total des réserves, cité par le quotidien financier allemand *Boersen Zeitung, « ne correspond à rien de ce que j'ai entendu »*, a déclaré le gouverneur de l'institut d'émission.

Marché international des capitaux : vers un premier trimestre très chargé

LA CRISE coréenne aurait pris moins d'ampleur si elle avait été mieux gérée par Séoul ces tout derniers jours. Telle était du moins l'impression prévalant dans les milieux financiers qui déploraient la politique d'information suivie par les autorités coréennes. S'il y a *effectivement eu des maladresses à cet égard*, on peut espérer qu'elles soient vite corrigées. Il reste que dans une situation aussi difficile on redoute l'influence d'éléments de cette nature sur lesquels les professionnels ont peu de prise et qui contribuent à détériorer le sentiment du marché dans son ensemble.

Quoi qu'il en soit de l'évolution immédiate – que la Banque coréenne de développement parvienne ou non à lancer sous peu le grand emprunt obligataire en dollars dont il était question cette semaine ou que la Banque du Japon fournisse une aide financière à court terme à son homologue de Corée –, le fait est que les difficultés de la zone asiatique pour*raient contribuer à une augmentation du vo*lume des appels au marché au début de 1998. Les organisations supranationales de développement, en particulier, vont être mises davantage à contribution et, pour se procurer les ressources nécessaires, il leur faudra recourir à l'emprunt dans des proportions importantes.

Cela précise encore la perspective d'une avalanche de nouvelles émissions au premier trimestre, qui, de toute façon, devrait être plus chargé que d'habitude en raison du calendrier de l'Europe monétaire. Il convient de rappeler que, d'une manière générale, les emprunteurs sont de plus en plus nombreux à vouloir se signaler à l'attention des diffé*rentes catégories d'investisseurs*. Leurs ef*forts ont* de bonnes chances d'aboutir aussi longtemps qu'existent des monnaies nationales indépendantes en Europe. Ainsi, qui *veut atteindre les investisseurs français lance* des titres en francs et qui veut placer ses titres en Hollande a tout intérêt à libeller sa transaction en florins. Ces monnaies, certes, ne vont pas *disparaître* immédiatement, *mais* dans quelques mois leur cours vis-à-vis de l'euro sera fixé. Le risque de change entre la plupart des grandes devises de notre continent ayant alors disparu, la préférence nationale des investisseurs diminuera. Les emprunteurs auront alors perdu la possibilité d'augmenter leur notoriété là où ils sont encore peu connus et ils pourraient bien en souffrir le jour où existera le marché commun des capitaux. Ils pourraient bien être noyés *dans la masse des émetteurs qui se dispute*ront la faveur des investisseurs européens. Le seul moyen de se distinguer serait alors d'offrir un rendement supérieur aux autres. Un groupe d'émetteurs est particulièrement *bien* représenté parmi les candidats qui cherchent à lancer prochainement des obligations internationales : les entreprises industrielles et commerciales. Dans l'ensemble, elles ont été assez rares cette année à solliciter le marché. Beaucoup souhaitent s'émanciper et ne plus dépendre des crédits que leur consentent les banques.

Dans l'ensemble, les spécialistes ne s'attendent à un ralentissement de la cadence des nouvelles émissions que de la part des débiteurs dont le crédit est discuté. La crise coréenne a rendu improbable la réalisation prochaine de nombreux plans. Ainsi, ces derniers mois, une foule de projets en provenance *d'Europe centrale* et de l'Est *s'étaient* accumulés pour un montant total de l'ordre de 25 milliards de dollars. Dans la conjoncture actuelle, on ne donne vraiment de chance *qu'à des pays comme la Hongrie, la Pologne*, ou la République tchèque.

D'une manière générale, l'année 1997 a connu une explosion d'emprunts internationaux de débiteurs de ce genre, il y en a eu pour plus de 110 milliards de dollars, soit plus du double du volume de l'année précédente. De ce total, plus de 54 milliards ont été dirigés vers l'Amérique latine, environ 31 milliards vers l'Asie, 11,5 milliards vers l'Europe centrale et de l'Est, 7 milliards vers le Proche et *Moyen-orient* et 6 milliards vers des pays africains.

Dans les portefeuilles français, de tels titres sont assez peu représentés, à l'exception *peut-être de ceux émis par des débiteurs co*réens. Il faut dire que la Corée était, cet été encore, un emprunteur très estimé et que son crédit n'est vraiment discuté que depuis quelques semaines. Les investisseurs français sont parmi les plus conservateurs qui soient et le souvenir de la crise mexicaine de 1994 est très vif dans leur mémoire.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Force du café

Cours du robusta en dollars par tonne

1 800 · 1 700 · 1 600 · 1 500 · 1 400 · 1 780

17 juin · 25 juil. · 22 août · 19 sept. · 17 oct. · 14 nov. · 12 déc. — 1997

LA PRODUCTION de café du Brésil, numéro un mondial, devrait tenir ses promesses en 1997-1998, mais de forts doutes pèsent sur celle des pays d'Amérique centrale, en particulier de Colombie, où la récolte s'annonce moins belle que prévu. Le directeur général de la National Coffee *Growers'Federation*, Jorge Cardenas, a revu à la baisse une récolte initialement escomptée à 12,5 millions de sacs (de 60 kilos) et qui ne serait plus maintenant que de 10,8 millions de sacs. El Nino et la sécheresse qu'il a imposée sur les plantations ainsi que des maladies des caféiers sont les fauteurs de cette chute drastique.

L'assemblée annuelle de la Fédération a été l'occasion pour M. Cardenas de présenter ses estimations concernant la produc*tion mondiale*, qu'il a *chiffrée* à près de 97 millions de sacs. Le déficit résultant d'une consommation présumée à 100,4 millions de sacs serait alors couvert par les stocks dans lesquels puiseraient les pays consommateurs. Dans le détail, les arabicas creuseraient le trou dans l'offre mondiale, avec un déficit de 2,5 millions de sacs pour les arabicas doux lavés et de 3,6 millions pour les non-lavés brésiliens. En revanche, la récolte de robusta dégagerait un surplus de 2,7 millions de sacs. Le Vietnam n'y est pas étranger. Il faut dire que l'Indonésie, qui vient de perdre sa première place (pour le robusta) à son profit, n'a pas été *aidée par les événements*, et la pluie qui tombe d'abondance maintenant n'arrivera pas à effacer les pertes causées par la sécheresse et par les incendies. En outre, la moitié ou presque des plantations vietnamiennes est constituée de caféiers de moins de cinq ans d'âge, ce qui, indique un courtier de la banque néerlandaise ABN-AMRO, laisse bien augurer les récoltes à venir. Il donne celles de 1997-1998 à 5,8 millions de sacs (contre 100 000 sacs en 1995).

Les craintes d'une offre *moins* abondante ont porté les prix à la hausse. Le robusta, à Londres, se traitait en fin de semaine à 1 814 dollars pour le contrat de janvier, et à New York, l'arabica clôturait à 183,50 cents la livre pour décembre rapproché.

Carole Petit

Les Bourses occidentales résistent au rebondissement de la crise asiatique

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↘ –3,17%	↘ – 3,81%	↘ – 2,74%	↘ – 1,90%	↘ – 3,10%
15 904,30 points	7 838,30 points	2 830,26 points	5 045,20 points	4 061,91 points

EN DÉPIT de performances hebdomadaires plutôt médiocres, voire franchement mauvaises, les grandes places internationales occidentales ont fait preuve, dans leur ensemble, d'une bonne résistance face aux nouveaux développements de la crise asiatique. Une semaine plus tôt, cette dernière faisait figure d'incident de parcours. L'annonce d'un plan de sauvetage historique de 57 milliards de dollars du Fonds monétaire international en faveur de la Corée du Sud avait momentanément rassuré les opérateurs. Mais en milieu de semaine, les *inquiétudes* sur la Corée du Sud sont revenues sur le devant de la scène, à tel point que les agences de notation financières américaines Standard and Poor's et Moody's ont abaissé la note de sa dette en devises alors que la dette à court terme pourrait dépasser les 100 milliards de dollars, un chiffre nettement supérieur aux 66 milliards de dollars initialement annoncés.

Wall Street affiche le plus fort recul (– 3,81 %), suivie de près par Tokyo (– 3,17 %) et Francfort (– 3,10 %). La Bourse de Paris termine sur un recul de 2,74 %, alors que Londres, pourtant très vulnérable aux turbulences asiatiques, ne perd finalement que 1,9 %.

L'aggravation de la crise a pratiquement fait perdre à la Bourse new-yorkaise l'ensemble des gains qu'elle avait engrangés huit jours auparavant. L'impact de la crise sur les résultats des firmes américaines spécialisées dans le secteur technologique inquiète *sérieusement* les opérateurs. Cette inquiétude trouve sa traduction dans les cours du Nasdaq : si l'indice Dow Jones a baissé de 3,81 %, celui du Nasdaq a *reculé* de 5,96 %. Le prix élevé des actions de la haute technologie par rapport aux perspectives de résultats entraîne des *« réévaluations* [des cours] *si les prévisions* [de résultats] *ne sont pas satisfaites ou dépassées », a déclaré Marty Hurwitz, d'American* Express. *L'éditeur de logiciels* Oracle n'a pas échappé à la règle, son action chutant de 29 % mercredi après la publication d'un bénéfice décevant. *« La situation en Asie a certainement eu un impact sur nos résultats »*, a déclaré Jeffrey Henley, le directeur financier du groupe.

En outre, il semblerait qu'à l'approche de la fin de l'année, les gérants aient tendance à se délester des titres les moins performants de façon à ne pas présenter de valeurs décevantes à leurs clients.

En Europe, la méga-fusion bancaire en Suisse (Union de banques suisses et Société de banque suisse) et la fermeté du dollar ont au début de la semaine porté la Bourse de Francfort, *mais* le billet vert *et* les cours en Asie fléchissant, les investisseurs ont ensuite pris leurs bénéfices. L'indice DAX a terminé vendredi en baisse de 3,10 % à 4 061,91 points sur le marché électronique (2,09 % à 4 082,60 points à la *criée*), un recul *atténué in extremis par un rebond technique* vendredi de 1,13 %.

« A long terme, l'environnement reste favorable », souligne la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire boursier, qui prédit un DAX à 4 400 points dans les six mois et 10 % de hausse en 1998. En outre, elle a estimé logique cette nouvelle consolidation après la reprise de 18 % en moyenne des cours depuis le mini-krach de fin octobre.

SPÉCULATIONS DANS LA BANQUE

Le regroupement, annoncé lundi, des banques suisses UBS et SBS, qui ôte son rang de numéro un européen à la Deutsche Bank, a ravivé les spéculations d'OPA dans le secteur bancaire allemand, jugé trop émietté. Les actions des établissements financiers allemands ont toutes progressé.

La Bourse de Paris termine sur un recul de 2,74 %, repassant sous les 2 900 points qu'elle avait réussi à franchir une semaine plus tôt. Pour*tant, les analystes ne font pas* preuve d'un pessimisme exagéré : le stratège d'une grande banque française, tout en ne niant pas les incer*titudes à court terme, reste néan*moins optimiste à moyen terme avec un objectif de 3 300 points à la fin de 1998 grâce à la poursuite de la croissance, des taux longs toujours bas, des restructurations qui vont s'accélérer et une poursuite de la réallocation des actifs en faveur des actions.

Londres a remarquablemnent bien résisté cette semaine, ne perdant finalement que 1,90 %. Cette baisse est d'autant plus modérée qu'à la fin de la semaine passée, l'indice Footsie avait progressé de 6,44 %. La rechute en Asie n'aura finalement affecté la Bourse de Londres que pendant 24 heures, jeudi. Pendant le reste de la semaine, les échanges ont été relativement calmes à l'approche des fêtes de fin d'année. A l'image des autres places européennes, la méga-fusion *bancaire suisse a dopé les valeurs* bancaires. National Westminster qui fait figure de cible privilégiée en cas d'OPA a gagné 4 % et Barclays 6 %.

Ecrire qu'il y a peu de chances que la tendance s'améliore à la Bourse de Tokyo devient un lieu commun. Les investisseurs mettent, en effet, peu d'espoirs dans le plan de sauvetage économique préparé par le Parti Libéral Démocrate (LDP) au pouvoir, le second en près d'un mois, qui sera présenté mardi. Selon les rumeurs, le LDP devrait notamment adopter un programme de 500 milliards de yens de réductions d'impôts. Mais cette mesure ne semble pas impressionner les investisseurs. En outre, la Banque du Japon publiera lundi 15 décembre son rapport sur l'activité trimestrielle (*tankan*) dont les mauvais résultats sont déjà anticipés et devraient également peser sur les cours.

F. Bn

COMMUNICATION Après onze jours de grève, les personnels de France 3 devaient reprendre le travail, samedi 13 décembre. ● LE PROTOCOLE d'accord signé par six des huit organisations syndicales donne satisfaction à la plupart de leurs revendications, qui concernaient la production régionale, la durée du travail et les salaires. ● DES STATIONS régionales devaient encore se prononcer au cours d'assemblées générales dans la matinée de samedi. Le conflit laissera des traces, notamment dans les relations entre Paris et les régions. ● LA MIRE, qui monopolisait l'écran de France 3 depuis le début de la grève, a cédé la place aux programmes samedi à 0 heure. Cette image fixe, qui sert d'ordinaire au réglage des téléviseurs, aura obtenu, selon les calculs d'audience de l'institut Médiamétrie, jusqu'à 0,7 % de part de marché.

Les revendications des grévistes de France 3 ont été satisfaites

Après la signature, vendredi 12 décembre, d'un nouveau protocole d'accord entre la direction et six des huit organisations syndicales, le travail devait reprendre à France 3, samedi 13 décembre, mettant ainsi fin à l'un des plus longs conflits de l'audiovisuel

« COMME TOUT ACCORD, c'est un compromis, c'est-à-dire qu'on peut voir un verre à moitié vide ou à moitié plein, et ma conviction est que pour chacun le verre était assez plein », a déclaré Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, samedi 13 décembre, à l'issue de la dernière nuit de négociations avec les syndicats de France 3. Après onze jours de grève, les salariés de la chaîne publique se sont prononcés pour la reprise du travail dans la plupart des régions. Seules cinq stations, dont l'Ile-de-France, Nice, Dijon, Amiens et la rédaction nationale avaient décidé de reporter leur décision à samedi dans la matinée.

La plupart estiment que des *« avancées significatives »* ont été obtenues. En effet, sur tous les points à l'origine du conflit – production régionale, réduction du temps de travail et salaires –, les grévistes ont obtenu des réponses à leurs revendications. Six des huit organisations syndicales ont apposé leur signature au bas du protocole d'accord. Seuls les syndicats de journalistes CGT et CGC ont préféré attendre le résultat des dernières assemblées générales pour fixer leur conduite.

Dans la journée de vendredi, les grévistes de France 3 ont réalisé une sorte de première en matière de négociation sociale. Le refus par la presque totalité des régions d'avaliser le texte négocié par la direction et les syndicats a provoqué une situation inédite. Les négociations ont dû reprendre pour intégrer au texte les amendements rédigés par la base. Les demandes de modification allaient du point de détail à des changements plus importants d'un texte que les grévistes trouvaient trop imprécis.

DATES-BUTOIRS

Ils souhaitaient notamment un calendrier et des dates-butoirs pour l'application de certaines mesures. *« Le subjonctif était désagréable à nos oreilles »*, indique Jean-Paul, technicien à Bordeaux, où l'assemblée générale a réclamé que la rédaction de la partie sur les requalifications – c'est-à-dire la transformation des emplois précaires en postes à durée indéterminée – soit plus claire. Elle a aussi souhaité que l'expérimentation de la semaine de quatre jours, prévue pour les journalistes, soit étendue aux personnels techniques et administratifs, sur la base du volontariat.

A Strasbourg, les grévistes ont réclamé que, dans le cadre de l'introduction des nouvelles technologies, les garanties d'emplois soient renforcées. A Rennes, seule station qui avait *« suspendu le mot d'ordre de grève »*, *« l'insuffisance du budget alloué au développment régional »* était encore critiquée. Mais l'essentiel des revendications portaient sur la production régionale et les moyens pour la réaliser. Les grévistes voulaient des précisions et des garanties sur le contenu des vingt-six minutes hebdomadaires promises pour la diffusion de programmes régionaux. Ils souhaitent que cette émission ne soit pas casée sur un créneau horaire trop tardif en soirée ou le samedi après-midi. Certains voulaient aussi *« plus de transparence »* dans la comparaison des coûts de production entre le privé et le public.

Après avoir collecté toutes ces doléances, les négociateurs se sont retrouvés, vendredi entre 14 et 21 heures, pour les intégrer au six feuillets rédigés la veille. Durant ce long après-midi, les personnels de France 3, toujours en grève, ont attendu que le nouveau texte leur soit faxé afin d'en débattre une nouvelle fois. Les négociateurs ont dû patienter jusqu'à 22 h 30 pour que cette consultation soit terminée.

Si une reprise du travail durant le week-end ne fait guère de doutes, ce conflit – l'un des plus longs de l'audiovisuel public – laissera des traces dans la vie de l'entreprise. Au-delà du coût de la grève, estimé par la direction à près de 60 millions de francs en pertes publicitaires, ce conflit a détérioré le climat interne.

DISSENSIONS RÉGIONS / CAPITALE

Il aura, notamment, réveillé les dissensions entre les régions et la capitale. La manière dont certains journalistes parisiens, très en pointe dans le conflit, ont joué les boutefeux a exaspéré les personnels des régions. *« La rédaction nationale a fait des tentatives de désinformation. Elle a oublié que nos revendications portaient sur l'avenir et le développement des programmes régionaux pour mettre en avant leurs revendications égoïstes sur les salaires. Nous ne sommes plus sur la même longueur d'onde »*, estimait Marc Dehan, délégué CFDT à Clermont-Ferrand. Comme pour se dédouaner, la société des journalistes de la rédaction nationale a adressé au *Monde* une lettre dans laquelle elle lui reproche, ainsi qu'à *« d'autres médias* [d'avoir], *depuis quelques jours, tenté d'exploiter le filon douteux d'une division entre journalistes régionaux et parisiens »*.

Du côté des syndicats, le SNJ estime que *« France 3 vient de traverser la plus grave crise de son histoire, notamment parce que la direction n'a pas su entendre la voix des salariés et a perdu leur confiance »*. Xavier Gouyou Beauchamps a reconnu que la négociation avait été *« très difficile »* et que *« France 3 avait vécu une crise de développement entraînant une gamme de questions extrêmement large »*. Certains voient plus loin, comme Gérard Vallès, rédacteur en chef de Paris-Ile-de-France, pour qui *« la loi sur l'audiovisuel devra tenir compte de ce conflit, notamment de la revendication sur les régions »*.

Françoise Chirot

PROFIL

MICHEL, GRÉVISTE ET LOBBYISTE

Michel Déjean n'est pas allé manifester à Paris. *« Il n'y avait que vingt-six places. J'ai préféré laisser monter de jeunes collègues qui n'avaient jamais connu ça »*, explique le représentant syndical du SNRT-CGT de France 3 Sud, qui ne compte plus les conflits sociaux qu'il a vécus en bientôt quarante ans de carrière. Entré à la Radio télévision française en 1958, l'ancien technicien de maintenance est *« redescendu »* à Toulouse depuis 1975 à la faveur de l'éclatement de l'ex-ORTF. *« Je suis revenu dans mon pays d'origine »*, se félicite ce Tarn-et-Garonnais de 56 ans.

Même pour une promotion, Michel ne voudrait pas retourner à Paris. La télévision régionale, c'est dans sa région qu'il veut la faire. La question des écarts de salaires avec France 2 n'est certes pas négligeable aux yeux du syndicaliste, mais c'est l'avenir de France 3 qu'il cite au moment où se concluent les négociations entre l'intersyndicale et la direction de la chaîne. *« On a eu de belles avancées. Il faut conforter le point 1 sur la régionalisation »*, disait-il, vendredi soir 12 décembre, en guettant devant le fax le protocole d'accord qui devait venir de Paris.

Les grévistes de France 3 Sud ont passé la matinée de vendredi à rédiger des amendements au premier projet d'accord. *« On n'est pas toujours d'accord à 100 % entre nous, mais on reste soudés »*, se félicite Michel. Les grèves en intersyndicale regroupant l'ensemble des organisations et toutes les catégories de personnel ne sont pas monnaie courante à la station toulousaine. *« Il n'y a pas de coupure, mais deux statuts différents »*, estime le technicien cégétiste, mais *« dans les grands conflits, on s'est toujours retrouvés »*.

Cette grève est donc à ranger dans la catégorie des « grands conflits ». Elle génère des discussions bénéfiques. *« On ne peut pas faire une grève aussi puissante si on est en désaccord »*, énonce Michel Déjean, qui souhaite mettre à profit cette dynamique pour préparer la discussion autour de la future loi sur l'audiovisuel, qui devrait être examinée au Parlement au printemps. L'intersyndicale de France 3 Sud a multiplié les contacts avec les élus. *« On a encore trois mois devant nous »*, calcule Michel, qui s'apprête à passer de la grève au *lobbying*.

Stéphane Thépot

« Ben Hur ou la mire, c'est le même prix »

ELLE a disparu au milieu de la nuit. A l'heure où, en temps ordinaire, elle apparaît. La mire a cédé la place à un feuilleton, samedi 13 décembre à 0 heure. Reste à savoir si ce programme a fait davantage d'audience que l'image fixe qui, à part un interlude de quelques heures le 4 décembre, a monopolisé l'écran de France 3 pendant plus de dix jours. Selon les mesures de Médiamétrie, elle a réussi à capter un maximum d'audience d'environ 52 000 téléspectateurs, allant même jusqu'à fidéliser, en parts de marché, 0,7 % de l'audience.

Pour accompagner cette image fixe, Télédiffusion de France (TDF) a commencé par diffuser France Info, puis, sur une décision de France 3, France Musique. La radio en continu ayant sans doute un peu trop rendu compte de la grève de France 3, la direction des programmes aurait préféré donner ensuite l'antenne à une radio du service public moins « politique ».

Historiquement, la mire a été lancée pour permettre aux radioélectriciens d'étalonner les postes de télévision. Le dessin de la mire permet de restituer fidèlement l'image diffusée, en calant les formes géométriques (lignes, ronds, rectangles), ainsi que la gamme des différentes gradations chromatiques. Le *Glossaire de la production vidéo et film* précise que la mire couleur (datant de 1967), beaucoup plus géométrique, contient *« des signaux rouge, vert, bleu, jaune, cyan et magenta, plus le noir et le blanc du standard UER »*. *« Il est plus simple de régler un poste de télévision grâce à la mire que sur des programmes animés »*, explique-t-on chez TDF. A la direction du groupe, on précise que le coût de la diffusion ne varie pas, qu'il s'agisse d'une image fixe ou animée : *« Diffuser* Ben Hur *ou la mire, c'est le même prix. »*

Nicole Vulser

Le quotidien « El Espectador » passe sous le contrôle du plus puissant groupe économique de Colombie

BOGOTA
de notre correspondante

Une histoire se termine. *El Espectador*, le plus ancien et le plus indépendant des principaux quotidiens colombiens, dont plusieurs épisodes courageux ont marqué l'histoire du journalisme latino-américain, va être racheté par le plus puissant groupe économique du pays, le Grupo Empresarial Bavaria, ex-groupe Santodomingo.

Après plusieurs mois de rumeurs et de négociations, la famille Cano, fondatrice et actionnaire majoritaire du journal, est sur le point de céder 70 % de ses parts contre un investissement d'au moins 25 millions de dollars. *« L'injection* (d'argent frais) *que nous allons recevoir est nécessaire et bonne, mais toute la famille ressent une intense douleur à l'appliquer »*, nous a confié le directeur actuel, Guillermo Cano. Car, après cent dix ans de bagarres et d'irrévérences, les dettes et les pressions auront eu raison du quotidien.

Comble d'ironie, c'est le groupe économique qui concentre le plus de pouvoirs financier et politique en Colombie qui en prend le contrôle. Le Grupo Empresarial Bavaria a réalisé, en 1996, 671 millions de dollars de bénéfices et regroupe cent soixante quatorze entreprises, dont la cinquième brasserie au monde (Bavaria SA), la première compagnie aérienne du pays (Avianca) et la première chaîne de radiodiffusion colombienne (Caracol), dont la parisienne Radio-Latina est l'une des filiales.

Son principal actionnaire, Julio Mario Santodomingo, soixante-quatorze ans, est l'homme le plus riche du pays et sans doute le plus puissant : on lui prête le pouvoir de faire et défaire les présidents, et son soutien au chef de l'Etat, Ernesto Samper, en dépit du scandale narco-financier de la campagne électorale, n'est un secret pour personne. Ses appétits en matière de communication sont récents mais importants : il ne manquait plus qu'un quotidien à sa collection de médias. A quelques mois de l'élection présidentielle, la nouvelle acquisition pourrait ne pas être complètement anodine.

MAFIA ET ATTENTAT

Depuis le début des années 80, une série de difficiles batailles avaient considérablement affaibli le pouvoir économique d'*El Espectador*. La dénonciation des malversations financières du groupe Grant Colombiano, qui représentait alors 80 % du marché financier du pays, et qui, à la suite de cette campagne, a dû fermer ses portes, commença par asphyxier les rentrées publicitaires du journal.

Vint ensuite l'affrontement direct et sans concession avec la mafia de la drogue : en 1986, Guillermo Cano, le directeur du journal, était assassiné ; en 1989, une bombe détruisit complètement les locaux. *El Espectador* en fut réduit à une diffusion clandestine dans certaines villes du pays, notamment à Medellin où les « narcos » étaient puissants.

Avec l'arrivée, en 1990, de Cesar Gaviria à la présidence de la République, l'affrontement devint plus politique, le journal dénonçant les méfaits d'un néolibéralisme outrancier et les concessions faites aux barons de la drogue. Quant à l'actuel président, Ernesto Samper, éclaboussé par le scandale sur le financement de sa campagne électorale par l'argent de la drogue, les éditoriaux d'*El Espectador* demandèrent à plusieurs reprises sa démission.

Confronté depuis 1995 à la pire crise de liquidités de son histoire, le journal continuait à se battre sur des fronts tels que les droits de l'homme, où il ne rencontrait généralement pas ses confrères. Pourra-t-il continuer sur cette voie ?

Anne Proenza

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Jacques Duquesne a été élu président du conseil de surveillance de *L'Express*, la vice-présidence ayant été confiée au directeur général d'Havas, Eric Licoys, a annoncé, vendredi 12 décembre, le groupe Havas, propriétaire de l'hebdomadaire. Le président de la Société des journalistes de l'hebdomadaire, Vincent Hugeux, siégera également à ce conseil.**

■ **Le supplément magazine de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*** du vendredi 12 décembre est consacré aux 2,2 millions de Turcs, nés, vivant et travaillant en Allemagne. Les titres de la couverture du magazine sont tous rédigés en turc et mettent en vedette une jeune étudiante de Hambourg d'origine turque. Le supplément traite de culture, de gastronomie, de problèmes de société, et comprend un glossaire allemand-turc.

■ ***L'Equipe* et *L'Evénement du jeudi*** ont été désignés comme Etoiles de l'OJD (Organisme de justification de la diffusion) pour 1997, récompensant les plus fortes hausses de diffusion. Le quotidien sportif a progressé de 8,35 % et l'hebdomadaire de Thierry Verret de 30,18 %. Parmi les autres lauréats : *Le Quotidien de la Réunion*, *L'Echo du Berry* et *Informatiques magazine*.

Le Grand Prix de France de F1 est victime des humeurs de la Fédération internationale

L'absence de garantie gouvernementale sur les droits de télévision provoque la suppression de l'épreuve

Le Conseil d'Etat ayant émis un avis défavorable au projet de décret aménageant la loi Bredin sur l'accès à l'information, la Fédération automobile internationale (FIA) a refusé d'inscrire le Grand Prix de France de formule 1, organisé à Magny-Cours (Nièvre), à son calendrier 1998. Le gouvernement a promis une loi, en janvier, afin de régler le problème. Mais la décision de la FIA ne cache-t-elle pas autre chose ?

LE SORT du Grand Prix de France de formule 1 ne dépend plus des instances de la Fédération internationale automobile (FIA) mais des députés de l'Assemblée nationale. Vendredi 12 décembre, après que la FIA, réunie en conseil mondial, à Monaco, a décidé de ne pas inscrire l'épreuve au calendrier de la saison 1998 en raison de l'absence *« d'éléments nouveaux dans la loi française à propos des droits de télévision »*, les services du premier ministre ont annoncé que le gouvernement présenterait, en janvier 1998, un projet de loi mettant en harmonie la législation nationale et les exigences fédérales, afin de rattraper la situation.



FORMULE 1

Depuis 1992 et l'adoption de la loi Bredin, qui garantit le libre accès à l'information, les autorités de la F1, les chaînes de télévision non détentrices des droits de la F1 et les différents gouvernements français jouent une version tumultueuse de *« je t'aime, moi non plus »*. L'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA), animée par le puissant Bernie Ecclestone, veut faire respecter les accords d'exclusivité qu'elle a signés ; les télévisions interdites de circuits veulent faire respecter la loi et les ministres de la jeunesse et des sports veulent satisfaire toutes les parties.

Surtout, ils souhaitent que le Grand Prix de France de F1 ait lieu. Car pour faire avancer les choses, Bernie Ecclestone, fin diplomate déjà échaudé par la loi Evin réglementant sévèrement le partenariat alcool-cigarettes, menace de supprimer l'épreuve et d'installer à sa place une course organisée en Asie, où le législateur n'a pas la même notion de la santé publique. Alors, sans toucher aux textes de loi, Guy Drut (RPR) puis Marie-George Buffet (PC) ont imaginé qu'un décret bien troussé pouvait les tirer de ce mauvais pas et permettre aux bolides de tourner sur le circuit de Magny-Cours (Nièvre), comme si de rien n'était.

Les rédacteurs du ministère s'ingéniaient à concilier *« le droit à l'ensemble des médias d'avoir accès au circuit et à l'information, et de l'autre, le droit de l'organisateur de chercher un médium particulier pour la diffusion »*. Après de longues séances de travail, ils finissaient par soumettre des projets de texte visant *« à réglementer les conditions d'accès des journalistes aux enceintes sportives et à préciser les conditions d'exercice du droit à l'information, tout en garantissant les droits d'exploitation de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation sportive »*.

Le président de la FIA, Max Mosley, pourtant pressé par Bernie Ecclestone, était prêt à croire en la bonne volonté des pouvoirs publics français et à leur accorder un sursis. Las, le décret Drut était jeté aux oubliettes pour cause de changement de majorité et le décret Buffet a reçu un avis défavorable du Conseil d'Etat, qui a estimé, vendredi, que l'*« état actuel du droit ne permettait pas de prendre, par voie réglementaire, les dispositions projetées »*. Si le Grand Prix de France 1997 s'est couru (par courtoisie pour le gouvernement Jospin, tout juste aux affaires), l'édition 1998 était dans le collimateur.

RASSURER LES ÉLUS LOCAUX

Pourtant, le président Mosley et le ministre Buffet semblaient sur la même longueur d'ondes. *« Il y a une réelle volonté d'aboutir. Le ministre et son cabinet ont fait du bon travail, avec des idées originales et très intelligentes. Je suis optimiste »*, confiait Max Mosley, à l'issue de leur première rencontre officielle, le 4 novembre. *« La réunion a été très constructive (...). Nous avons élaboré, et pas seulement pour le Grand Prix de France, un décret qui, en responsabilisant les fédérations sur l'organisation de la présence des médias, permet de régler le problème »*, affirmait Marie-George Buffet.

Le Conseil d'Etat en a décidé autrement. La FIA a tranché dans le vif. Et le ministre était contraint de passer à l'attaque. Marie-George Buffet a donc suggéré, vendredi, qu'une loi vienne régler le problème une fois pour toute. *« Cela peut aller très vite »*, a-t-elle assuré à ceux que la lenteur du Parlement effraye. Quelques heures plus tard, Matignon officialisait la chose et annonçait même la date du débat : janvier 1998. Cela tombe bien, puisque selon Marie-George Buffet, qui doit revoir Max Mosley le 18 décembre pour *« garder le contact »*, janvier est bien *« la date butoir »*.

« Je reste convaincue que l'on peut obtenir ce Grand Prix », a-t-elle martelé pour rassurer, à la fois, les élus de la Nièvre – *« Nous souhaitons que les efforts accomplis pour valoriser Magny-Cours ne soient pas sacrifiés par le gouvernement »*, a déclaré Jean-François Bazin (RPR), président du conseil régional de Bourgogne –, les organisateurs de l'épreuve – *« Il s'agit de savoir si la France veut un Grand Prix »*, a lancé Roland Hodel, président du circuit – et TF1, qui détient le contrat d'exclusivité – *« Bientôt, ça va être de notre faute »*, a grommelé Jean-Claude Dassier, directeur des opérations et des sport.

Pendant ce temps, à Monaco, les responsables de la FIA continuent de jouer avec les nerfs de ce petit monde. *« Rien n'est définitif mais il est évident que le choses vont devenir de plus en plus difficiles »*, expliquait Max Mosley. *« Si les choses évoluent favorablement, il sera possible de réinscrire la France au calendrier 1999, mais pour 1998, cela devient difficile*, affirmait un membre de la Fédération. *Les écuries ont besoin de connaître exactement le nombre d'épreuves, les dates et les lieux. De plus, si jamais la situation était clarifiée, Magny-Cours deviendrait la dix-septième épreuve d'un calendrier très chargé... »*

Michel Dalloni

Le calendrier 1998

A l'issue de son conseil mondial, réuni à Monaco vendredi 12 décembre, la Fédération internationale automobile (FIA) a annoncé le calendrier suivant :

- **8 mars** : Australie (Melbourne)
- **29 mars** : Brésil (Sao Paulo)
- **12 avril** : Argentine (Buenos Aires)
- **26 avril** : Saint-Marin (Italie)
- **10 mai** : Espagne (Barcelone)
- **24 mai** : Monaco
- **7 juin** : Canada (Montréal)
- **12 juin** : Grande-Bretagne (Silverstone)
- **26 juillet** : Autriche (Spielberg)
- **2 août** : Allemagne (Hockenheim)
- **16 août** : Hongrie (Budapest)
- **30 août** : Belgique (Spa-Francorchamps)
- **13 septembre** : Italie (Monza)
- **27 septembre** : Luxembourg (Nürburgring)
- **11 octobre** : Portugal (Estoril)
- **1er novembre** : Japon (Suzuka)

Les épreuves du 30 août et du 11 octobre sont inscrites sous réserve d'accord avant le 31 décembre sur la question de la publicité pour le tabac en Belgique et de travaux sur le circuit d'Estoril pour le Portugal. Pour parer à toute éventualité, la FIA a mis en réserve deux épreuves, le Grand Prix de Chine et celui d'Afrique du Sud.

Les Belges tentent de sauver Spa-Francorchamps

BRUXELLES
de notre correspondant

La Belgique a évité le pire, la suppression du Grand Prix de Spa-Francorchamps prévu pour le 30 août 1998, mais ne dispose que d'un temps limité pour revoir sa législation sur l'interdiction de la publicité pour le tabac, condition mise par la FIA au maintien de l'épreuve au calendrier de la F 1.

Cette affaire déchaîne les passions en Belgique depuis le vote-surprise, le 27 novembre par le Sénat d'une loi interdisant totalement la publicité pour le tabac à compter du 1er janvier 1999, une mesure qui va au-delà de celles préconisées par l'Union européenne. Ce vote avait une connotation fortement communautaire : 30 des 33 sénateurs ayant voté pour cette loi étaient flamands, 22 des 27 opposants étaient francophones.

« C'est une manifestation supplémentaire de ce divorce rampant qui est en train de se produire en Belgique », constate le sénateur libéral Michel Forêt, l'un des principaux défenseurs de Spa-Francorchamps. La raison de ce clivage est simple : la quasi-totalité des épreuves de sport automobile se déroulent en Wallonie, apportant à cette région en crise quelques ressources bienvenues.

Ainsi, le Grand Prix de Belgique a attiré l'an passé 162 000 spectateurs, faisant de cette manifestation le plus grand rassemblement populaire annuel du pays. Cet afflux d'amateurs de sport mécanique, venus en majorité d'Allemagne, des Pays-Bas et de France, n'apporte pas moins de 200 millions de francs à l'économie de la région liégeoise, dont bénéficient pour l'essentiel des établissements du secteur touristique.

Le gouvernement de la région wallonne a introduit deux recours contre la loi votée par le Parlement. Le premier est déposé en référé au tribunal de Verviers, où il sera examiné jeudi 18 décembre. Il s'appuie sur une jurisprudence internationale qui permet à un citoyen victime de la violation d'une disposition de droit supranationale par une loi nationale d'en obtenir la suspension.

La Cour d'arbitrage constitutionnelle est également saisie, au motif que la loi votée par le Sénat ne concerne pas seulement la santé, qui est de la compétence de l'Etat fédéral, mais a également des incidences sur l'économie, une matière qui relève des régions. Le baron de Fierlandt, président du Royal Automobile Club de Belgique, qui représentait son pays à la réunion de Monaco, aurait préféré obtenir un sursis jusqu'au 28 février, pour que la lourde machine juridique et politique belge dispose du temps nécessaire pour revenir sur la loi votée.

Deux semaines, moins les jours fériés de fin d'année, où le Parlement ne siège pas, le délai semble bien court, mais pas impossible à tenir si les responsables belges estiment qu'il s'agit là d'un enjeu politique et économique de première grandeur.

Luc Rosenzweig

Les footballeurs brésiliens jouent en Arabie saoudite le crâne rasé

La « Seleçao » a remporté son premier match

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Au début du match, même les vétérans brésiliens du micro se sont quelque peu emmêlés dans leurs commentaires. Il fallait être, en effet, excellent physionomiste pour repérer certains membres de l'équipe nationale de football qui a triomphé, vendredi 12 décembre, en ouverture de la Coupe des confédérations, de l'Arabie saoudite (3-0), sur son terrain de Ryad.



FOOTBALL

Crâne impeccablement rasé à la mode des basketteurs américains, les onze titulaires et leurs remplaçants arboraient le look dégarni du plus célèbre d'entre eux, Ronaldo, émule, version football, de Michael Jordan. Selon *O Dia*, le principal journal populaire de Rio, *« la nuit des longs couteaux »*, celle qui fut propice à la tonte tous azimuts, n'a pas provoqué l'hilarité générale chez les tenants du titre.

Tenu pour l'intellectuel du groupe en raison de ses talents de polyglotte, Leonardo (Milan AC, ex-PSG) couvait, la veille de la partie, une colère noire au moment de présenter son nouveau profil aux envoyés spéciaux de son pays. Soucieux de *« ne pas alourdir l'atmosphère »* de la chambrée brésilienne, il s'est refusé à en dire plus. Quant à Gonçalves, *« doublure »* d'Aldair en défense centrale, il pleurait presque ses fausses tresses de rasta (2 000 francs mensuels de frais de coiffeur), emportées sous l'assaut des tondeuses déchaînées.

Légèrement agacé par cette histoire fleurant le bizutage sauvage, Mario Zagallo l'a mise sur le compte de l'*« oisiveté »* à laquelle ses joueurs sont contraints dans l'austère capitale du royaume wahhabite. Quant un reporter brésilien lui a demandé s'il n'envisageait pas de rejoindre le mouvement des *carecas* (chauves), l'entraîneur national, dont le sens de l'humour laisse souvent à désirer, a sèchement rétorqué : *« Le respect est une bonne chose et moi j'aime ça... »*

Récidiviste impénitent du coup tordu, Romario est désigné par la presse brésilienne comme le cerveau du raid controversé. Auteur de deux buts face aux Saoudiens, futur adversaire de la France lors de la prochaine Coupe du monde, le canonnier au petit gabarit s'est fraîchement converti à la coupe en boule de billard. Avec l'aide de plusieurs complices dont Junior Bahiano, le stoppeur bâti en lutteur de foire, il a réussi à propager, *manu militari* au besoin, une vogue qui ravit par ailleurs les dirigeants de Nike, le sponsor officiel de la glorieuse « Seleçao ».

Le soleil tapant dur sous ces latitudes, surtout sur les crânes lisses, les joueurs brésiliens restent – les représentants de la firme américaine à Ryad n'ont pas manqué de le noter – coiffés plus longtemps à l'entraînement de leur casquette frappée de l'emblème du géant de l'équipement sportif. Au demeurant, c'est le genre de détail qui crève l'œil averti quand on a décidé d'investir, en vertu d'un accord conclu en 1996, entre Nike et la Confédération brésilienne de football, 400 millions de dollars sur dix ans chez les quadruples champions du monde.

Jean-Jacques Sevilla

De nouveaux statuts juridiques pour les clubs de football français

L'UNION DES PRÉSIDENTS DE CLUBS de football (UPCF), réunie en assemblée générale, vendredi 12 décembre, à Paris, s'est déclarée favorable à l'évolution des statuts juridiques des clubs en sociétés anonymes classiques (*Le Monde* du 25 novembre). *« C'est un souhait et cela ne signifie pas qu'ils peuvent tous l'adopter à court terme »*, a insisté Philippe Diallo, directeur de l'UNCP. *« Le changement de statut juridique peut fournir une plus grande souplesse pour attirer les investisseurs privés »*, a indiqué Gervais Martel, président de l'UNCP et de Lens (D 1). *La cotation en Bourse sera une deuxième étape qui ne concerne que quelques grands clubs. »* Des discussions devraient s'engager, au mois de janvier, avec Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, sur le contenu d'une prochaine loi, indispensable à ce changement juridique.

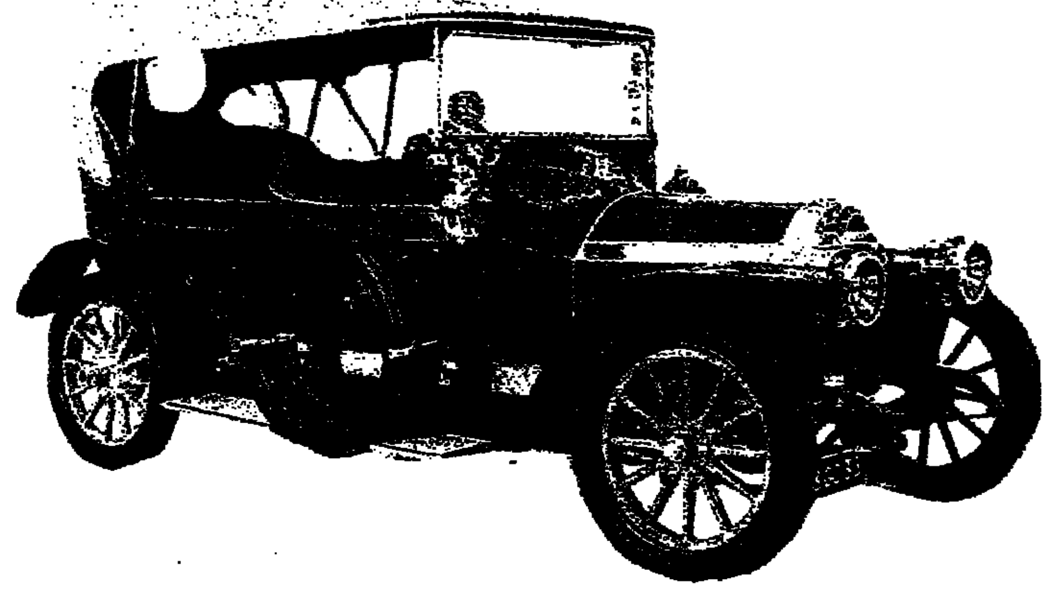
■ **La ville de Saint-Etienne** et le conseil général de la Loire ont désigné comme repreneurs de l'AS Saint-Etienne-Loire les deux associés Alain Bompard, PDG de la société parisienne Communication et programme, et Philippe Kohel, assureur à Saint-Etienne, a indiqué, vendredi 12 décembre, la mairie. Lundi, M. Bompard devrait être nommé membre du directoire du club et apporter environ 3 millions de francs dont a besoin le club forézien.

■ **Deux matches avancés de 25e journée** du championnat de France de deuxième division se sont disputés vendredi 12 décembre : Le Mans et Lille ont fait match nul (1-1) et Mulhouse a battu Toulon (4-0).

هكذا من الأصل

Le marché de la voiture ancienne reprend des couleurs

Les véhicules de collection se vendent mieux et leurs cotes sont à la hausse. Mais les amateurs sont devenus des experts et leur horizon s'élargit à des modèles moins chers et plus récents



La Lorraine Dietrich de 1912 qui, aux dernières enchères de l'année organisées au Palais des congrès à Paris, trouva acquéreur à 360 000 francs.

FAUT-IL vraiment croire, avec Me Hervé Poulain, grand ordonnateur des ventes aux enchères du Palais des congrès de Paris, que le mythe automobile ne se survit plus que dans sa forme héroïque qu'est la compétition et sa forme nostalgique qu'est la collection ? La formule est bien tournée mais elle est sans doute excessive.

L'affluence aux salons de l'automobile organisés ces derniers mois à Bordeaux, Lyon ou Toulouse n'incite pas forcément à la morosité. Il ne fait, en revanche, pas de doute que la passion pour les voitures anciennes n'a jamais été aussi vivace.

Les constructeurs vendent comme des petits pains de nouveaux modèles sportifs (Fiat Barchetta, roadsters Mercedes, BMW et MG, spider Renault, cabriolet Mazda MX 5) qui, multipliant les clins d'œil au style des années 50-60 et constituent autant d'hommages appuyés à l'âge d'or de l'automobile. Quant au marché des authentiques anciennes, il reprend des couleurs.

Les dernières enchères de l'année, organisées lundi 8 décembre dans l'enceinte du Palais de congrès de la porte Maillot, avaient des airs de célébration. Venues pour viser avec gourmandise les merveilles exposées sur place et remonter, rêveurs et le catalogue de la vente sous le bras, à bord de leur berline Diesel, plus d'un millier de personnes s'étaient retrouvées dans un gigantesque amphithéâtre. A leurs pieds trônaient quelques vedettes de la soirée, dont une Rolls-Royce Silver Ghost Springfield de 1925 dans sa somptueuse robe rouge deux tons.

Maître de cérémonie, Hervé Poulain a trouvé acquéreur pour chacun des quelque cinquante modèles proposés à la vente. Une Matra 670 B, troisième aux 24 Heures du Mans 1974, est partie à 4,5 millions de francs, une Lorraine Dietrich de 1912 trouva preneur à 360 000 francs, une sublime Facel Véga de 1964 fut emportée à 260 000 francs. Mais une Rolls-Royce Corniche de 1974 a été piteusement bradée à 170 000 francs. En revanche, son aînée de 1925 aura coûté un million de francs tout rond à son nouveau propriétaire. Venue par la route jusqu'au Palais des congrès, elle les valait bien.

Si la frénésie des années 1988-1991 est bien oubliée, il ne fait plus de doute que le cours de la voiture ancienne est à la hausse. *« Les spéculateurs en ont été pour leurs frais : le marché s'est stabilisé et assaini. Aujourd'hui, les prix dépendent exclusivement des collectionneurs, c'est-à-dire les gens qui achètent avec leur propre argent,* constate Me Poulain, qui assure que, désormais, *aucune banque n'accepte de prêter de l'argent pour acheter puis revendre une voiture ancienne. »* Frustrés d'émotions fortes, les amateurs de modèles de prestige commencent à retrouver quelques sensations. La plus grosse vente mondiale de l'année (7 427 218 francs, frais compris) a été réalisée en juin au Palais des congrès pour une Ferrari Barchetta Touring de 1950 que s'est offert un collectionneur mexicain.

Le coup de cœur, la nostalgie sont devenus plus importants que la valeur marchande

Les organisateurs de ventes aux enchères se lamentent d'ailleurs de voir les plus beaux fleurons quitter systématiquement le territoire national. *« Encore une voiture qui quitte la France. Messieurs, faites-vous mal ! »* a eu *beau lancer Me Poulain pendant la* vente du 8 décembre, rien n'y a fait. Les acheteurs étrangers, qui contribuent largement à la bonne tenue du marché, sont néanmoins les bienvenus : au Palais des congrès, les enchères s'inscrivent simultanément en francs, dollars, francs suisses, florins, deutschemarks et livres.

En regain, l'intérêt pour la voiture ancienne est devenu plus sélectif. Mieux informé, l'amateur garde la tête froide. Il ne se prosterne plus devant la première calandre chromée. Parmi les voitures de prestige, seule la cote des modèles d'exception s'est maintenue, ramenant quelques fausses valeurs, surtout parmi les anciennes anglaises et italiennes, à de plus justes proportions.

Désormais, une Ferrari Daytona *ne se vend plus 3 millions de* francs alors que ce modèle a été produit à plus de mille exemplaires. Le 8 décembre, une très belle Ferrari 365 GT (1971) n'a pas dépassé les 155 000 francs. Un peu plus tard, une Ford Mustang (1966) a été adjugée pour 145 000 francs avec un moteur tout neuf.



La Bizzarini de 1966, dont le moteur est d'origine Chevrolet Corvette, a été vendue au Palais des congrès, début décembre, à 931 000 francs.

L'horizon de l'amateur s'est aussi élargi. Il s'intéresse à des modèles moins chers et plus récents. Le coup de cœur, la nostalgie sont devenus plus importants que la valeur marchande. Tant mieux ! Désormais considérés comme dignes d'intérêt, les Renault 8 Gordini, les premières DS, les Peugeot 204 cabriolet et même les Fiat 500 (un joli modèle de 1969 a trouvé preneur à 28 000 francs au Palais des congrès) dynamisent le marché des modèles de moins de 50 000 francs.

La popularité du véhicule ancien, qu'illustrent la fréquentation grandissante du salon Rétromobile (du 6 au 15 février 1998), *mais aussi la multiplication*, à l'approche des beaux jours, des rassemblements de collectionneurs et le succès de certains titres de la presse spécialisée, contraste avec les difficultés que connaissent la plupart des quelque trente musées de l'automobile, presque tous privés. En un peu plus d'un an, trois d'entre eux (ceux de Reims, Rennes et Sanary-sur-Mer) ont fermé leurs portes, et leur collection se trouve éparpillée aux enchères. Manque de renouvellement, lassitude du public ? Là encore, les amateurs sont devenus plus exigeants.

Pour le décor, il reste fort heureusement quelques riches originaux qui, réfractaires à la logique dès qu'il s'agit d'automobile, se laissent guider par leur seule passion. Mise à prix 180 000 francs, un *incroyable* 4x4 Maserati « Cheetah » de 1989, aux lignes acérées et au moteur surpuissant mais réputé aussi à l'aise sur le sable qu'une Jeep Willys sur autoroute, a été cédée 430 000 francs au terme d'une enchère particulièrement âpre.

Jean-Michel Normand

★ Prochaines ventes aux enchères du Palais des congrès : 30 mars et 8 juin 1998 à 19 h 30. Renseignements au 01-42-46-81-81, ou sur internet www. poulainlefur. com

DÉPÊCHES

■ **MERCEDES.** La classe A *« a réussi le test de l'élan »* et *« est sûre dans toutes les situations »*, affirme Mercedes, qui a soumis sa voiture, modifiée, à plusieurs spécialistes de la presse qui en avaient sévèrement critiqué la tenue de route de la première version, au mois de novembre. La classe A, désormais équipée d'un système antidérapage (ESP) et dont les réglages de caisse ont été modifiés, doit être de nouveau commercialisée en février 1998.

■ **RENAULT.** Renault a annoncé le rappel de 160 000 voitures (les modèles Twingo, Clio et Laguna) en Europe pour *« vérifier le bon fonctionnement du système de gestion électronique »* des coussins gonflables (airbags). *« Dans certaines circonstances, une anomalie de fonctionnement liée à un phénomène d'électricité statique »* peut déclencher l'ouverture de l'airbag alors que la voiture est à l'arrêt. Les propriétaires des modèles concernés seront directement prévenus par Renault.

■ **La Mégane Scénic** vient d'être élue *« voiture importée de l'année »* au Japon par cinquante-six spécialistes de la presse automobile. La Scénic est importée dans ce pays en version 2 litres boîte automatique et direction à droite.

■ **Les tarifs du Grand Espace**, version rallongée de 27 centimètres, du monospace de Renault (*Le Monde* du 9 septembre), sont connus. Par rapport au modèle de référence, le supplément est de 14 000 francs, ce qui met la première version essence à 167 300 francs et la première version diesel à 193 500 francs. Depuis le mois d'octobre, l'Espace est le monospace le plus vendu en Europe.

■ **CONDUITE.** Un habitant de l'Orne, ancien mécanicien de l'armée de l'air et amateur de bon vin, Alain Liger, a présenté à la braderie de Paris un verre doseur d'alcoolémie pour éviter aux automobilistes de s'exposer aux accidents ou à la répression policière. Il porte, gravés, un graphique vertical du degré d'alcool et une échelle horizontale du poids du consommateur. En se remplissant il indique l'alcoolémie. Les paramètres n'étant pas identiques selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, Alain Liger a prévu deux verres différents.

■ ***CINÉMA.*** *Le film A toute vitesse, consacré à la formule Indy, est projeté* depuis le 3 décembre à la Géode, à la Cité des sciences de La Villette à Paris. Ce film de Steven Low met les spectacteurs à la place d'un pilote roulant à 370 km/h. Réservations au 01-36-68-29-30 (2,23 francs la minute).

■ **PEUGEOT.** Mise en service en mai 1995, la carte Peugeot vient d'accueillir son 200 000e bénéficiaire à l'occasion de la vente d'une berline 306. Cette carte de paiement acceptée au sein du réseau de la marque et reconnue par 140 000 commerçants en France, génère un capital-point à chaque achat. Le « bonus » ainsi cumulé est utilisable pour l'achat d'une voiture neuve, dans la limite de 6 000 francs.

■ **AUTOROUTE.** D'une longueur de 21 kilomètres, l'autoroute A 404 Saint-Martin-du-Frêne-Oyonnax (Ain) est ouverte à la circulation depuis le dernier week-end de novembre. Exploitée par la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR), elle a permis d'étudier, sur son tracé, cinq sites archéologiques, dont celui de Géovreissiat (deuxième millénaire avant J.-C.), d'une superficie de 14 000 mètres carrés.

Les trouvailles du Salon nautique au rayon accastillage

TOUS les ans, la quête est la *même : partir dans les allées du* hall 2 du Salon nautique international, rayon accastillage et équipement électronique, afin de trouver les nouveautés susceptibles de faciliter la vie à bord. Cette année – jusqu'au lundi 15 décembre, à Paris-Expo, porte de Versaille –, la moisson est riche.

Première trouvaille, que des plaisanciers rencontrés au stand de Profurl, fabricant français, n'hésitent pas à qualifier de *« révolution »* : la bôme à enrouleur de grand-voile. Le principe qui simplifie les manœuvres est connu depuis le siècle dernier, mais n'avait jamais eu bonne presse. Et pour cause : la voile prenait une forme inacceptable lors de l'enroulement et la partie arrière de la bôme descendait au fur, et à mesure de la réduction de surface.

La technique mise au point par Profurl – qui a équipé 90 % des bateaux du Vendée Globe – innove et risque de modifier le choix des skippers, volontiers amateurs d'enrouleurs de grand-voile, mais électriques et placés dans le mât comme leur en proposait jusqu'à maintenant le marché. Ici, le procédé est mécanique, donc sans risque de panne. La voile garde sa forme et ses lattes, ce qui n'est pas le cas avec un enrouleur de mât. De plus, la manœuvre est enfantine : une drisse pour hisser, une drosse d'enroulement pour réduire ou affaler. Le prix varie selon la taille du bateau, comptez 28 000 francs pour un 9-10 mètres, 33 000 francs pour un 11-13 mètres, et 48 000 francs pour un 14-16 mètres.

Autre arrêt nécessaire : le stand Wichard qui vient d'obtenir le premier prix du design et de l'innovation à Amsterdam, le salon des équipementiers, pour son mousqueton « double sécurité ». Ce dernier (disponible en jaune ou en bleu) présente un système de verrouillage automatique qui prévient de tout risque d'ouverture accidentelle. Le fabricant français devance la norme européenne que Bruxelles va fixer dans le domaine de la plaisance (amarres pour gilet de sauvetage), ainsi que pour d'autres utilisations de travail (chutes de hauteur, etc.). Conçu pour résister à des charges de plus de 1 500 kilos, le mousqueton Wichard est mis en vente aux environs de 120 francs.

« UN ÉQUIPIER TRÈS BALÈZE »

Troisième produit, qui n'est pas tout à fait une nouveauté, mais qui a peu fait parler de lui jusqu'à maintenant : une manivelle électrique de winch fabriquée par Modea, PME installée à Toussus-le-Noble (Yvelines), et qui devrait réjouir les équipières sollicitées à la manœuvre par tous les temps. La manivelle est l'équivalent – pour reprendre l'expression de son concepteur – *« d'un équipier très balèze et infatigable »*. L'engin permet de motoriser individuellement tous les winchs manuels d'un voilier et de hisser la grand-voile, de border les écoutes ou d'envoyer un équipier en tête de mât sans effort. Utile, mais consommateur d'électricité, obsession des skippers dont certains se refusent jusqu'à disposer d'un réfrigérateur ? La manivelle fonctionne avec un moteur de faible puissance (240 watts) tournant à 3 500 tours. La consommation moyenne est de 5 ampères l'heure... soit à peine une heure de fonctionnement de réfrigérateur. Son prix : environ 11 850 francs.

Enfin, pour tous les plaisanciers qui ne sont pas encore prêts à renoncer aux cartes marines, donc à avoir à bord un traceur de route qui les guide tout à fait électriquement, une solution médiane : le Yeoman Sport de fabrication anglaise, importée en France par MLR (seul fabricant européen de GPS). Cette fois, le traceur électrique (qui ressemble à une grosse souris d'ordinateur) est portatif et couplé à un GPS fixe ou portable. On glisse la carte dans une pochette plastique, qui est en réalité une tablette digitale qui reconnaît toutes les cartes, il suffit de rentrer les références de chacune d'entre elles. On place la souris sur la position du bateau, on la déplace ensuite vers la destination choisie, et automatiquement s'affichent le cap à suivre et la distance qui reste à parcourir. La nouveauté est la mobilité du dispositif. Plus besoin de descendre en cabine et de s'installer à sa table à carte... quel que soit le temps puisque le tout est étanche aux embruns. Prix : 5 500 francs.

Marie-Béatrice Baudet

هكذا من الاصل

Belle présence du soleil

AVANT une baisse sensible des températures en début de semaine prochaine, nous profiterons d'un dimanche agréable. L'anticyclone centré en Normandie nous préservera des intempéries. Sur le sud et l'ouest du pays, le soleil l'emportera sur le brouillard. Sur le nord-est, le temps sera humide.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie.– Le temps sera calme. Les brouillards matinaux auront parfois du mal à se dissiper en Normandie. Toutefois le soleil s'imposera l'après-midi. Après quelques gelées dans les terres, il fera 6 à 8 degrés.

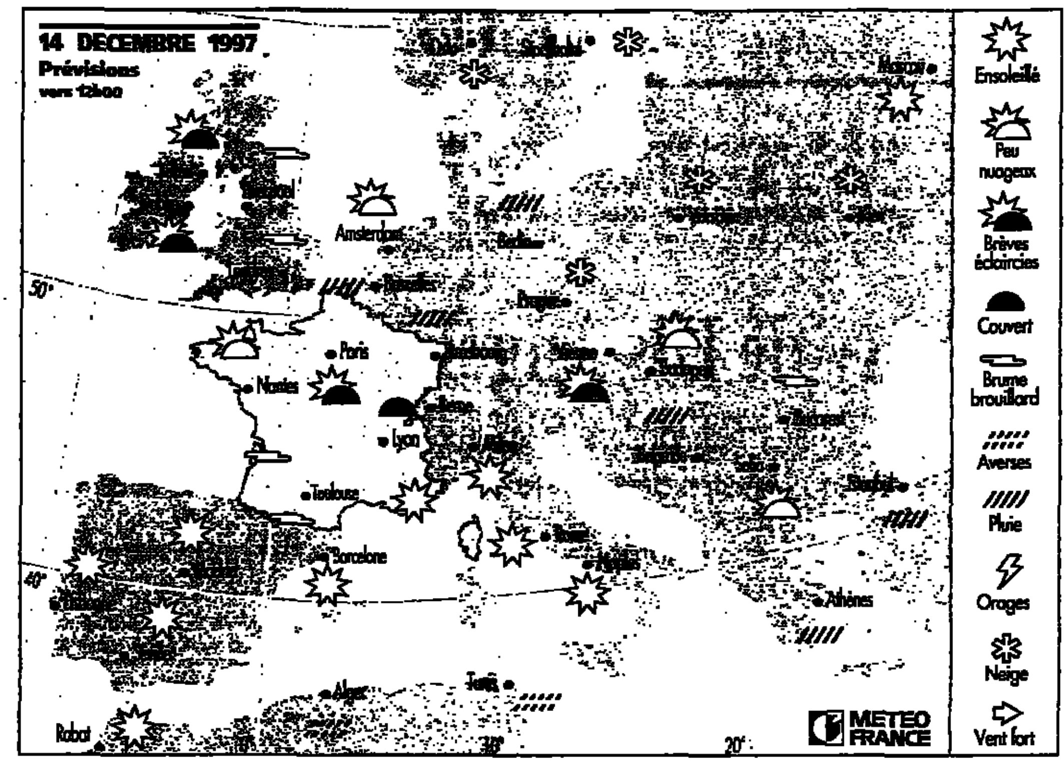
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des Flandres aux Ardennes, la grisaille sera tenace. De la pluie est prévue l'après-midi. Après le soleil matinal, des nuages s'infiltreront l'après-midi du pays de Caux à l'Ile-de-France. En revanche, le Centre bénéficiera du soleil après la dissipation des brumes. Il fera de 5 à 8 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Du sud de la Franche-Comté à la Bourgogne, le soleil du matin sera davantage contesté l'après-midi. Ces nuages occuperont déjà le ciel de la Champagne à la frontière allemande en matinée avec de petites pluies. Cependant, le nord de la Lorraine et le Bas-Rhin verront le ciel s'éclaircir en fin de journée. Il fera de 4 à 6 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brouillards dans les vallées, denses et localement givrants, se dissiperont en général avant la mi-journée. Le soleil brillera partout l'après-midi. Il fera de 6 à 12 degrés du Poitou au Pays basque.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée s'annonce bien ensoleillée. Seule la région lyonnaise verra quelques nuages passer l'après-midi. 3 à 6 degrés sont prévus.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – *Le soleil régnera en maître.* Le mistral soufflera à 60 km/h en rafales. Il fera de 10 à 13 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 14 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/29 P	KIEV	-5/-2 *	VENISE	3/8 C	LE CAIRE	11/21 S
				POINTE-A-PIT.	22/29 N	LISBONNE	8/12 S	VIENNE	1/4 N	MARRAKECH	7/21 N
				ST-DENIS-RÉ.	22/28 C	LIVERPOOL	6/9 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/19 P
				EUROPE		LONDRES	4/10 C	BRASILIA	20/25 P	PRETORIA	20/30 P
				AMSTERDAM	-2/6 S	LUXEMBOURG	0/4 P	BUENOS AIR.	15/25 S	RABAT	10/18 S
FRANCE métropole		NANCY	2/5 C	ATHENES	10/14 P	MADRID	-2/6 S	CARACAS	23/28 S	TUNIS	8/13 P
AJACCIO	5/13 S	NANTES	1/6 S	BARCELONE	4/10 S	MILAN	0/9 S	CHICAGO	-3/-1 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	3/10 S	NICE	6/13 S	BELFAST	7/10 N	MOSCOU	-17/-9 S	LIMA	22/27 N	BANGKOK	24/34 S
BORDEAUX	3/9 S	PARIS	4/7 N	BELGRADE	0/3 P	MUNICH	-2/2 P	LOS ANGELES	11/17 C	BOMBAY	18/29 S
BOURGES	1/6 N	PAU	1/10 N	BERLIN	0/3 P	NAPLES	6/11 S	MEXICO	3/13 S	DJAKARTA	26/31 N
BREST	4/7 S	PERPIGNAN	5/12 S	BERNE	-3/0 C	OSLO	-5/-2 *	MONTREAL	-12/-4 *	DUBAI	17/24 N
CAEN	4/6 N	RENNES	2/7 S	BRUXELLES	1/6 P	PALMA DE M.	1/12 S	NEW YORK	1/2 S	HANOI	14/22 N
CHERBOURG	1/7 N	ST-ETIENNE	1/4 N	BUCAREST	0/5 C	PRAGUE	-2/2 *	SAN FRANCIS.	12/14 P	HONGKONG	12/21 S
CLERMONT-F.	2/5 S	STRASBOURG	2/6 C	BUDAPEST	2/4 S	ROME	3/12 S	SANTIAGO/CHI	12/27 S	JERUSALEM	13/21 N
DIJON	0/5 N	TOULOUSE	3/8 S	COPENHAGUE	-3/0 P	SEVILLE	7/16 S	TORONTO	-3/0 N	NEW DEHLI	9/18 S
GRENOBLE	-1/5 S	TOURS	1/6 N	DUBLIN	8/10 N	SOFIA	-3/1 N	WASHINGTON	-1/6 S	PEKIN	-6/4 S
LILLE	4/8 C	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-1/5 P	ST-PETERSB.	-13/-8 N	**AFRIQUE**		SEOUL	-2/4 N
LIMOGES	1/5 N	CAYENNE	24/30 P	GENEVE	-1/5 N	STOCKHOLM	-4/0 *	ALGER	3/14 P	SINGAPOUR	26/30 C
LYON	1/6 N	FORT-DE-FR.	23/29 N	HELSINKI	-9/-5 C	TENERIFE	13/17 S	DAKAR	22/28 S	SYDNEY	23/26 P
MARSEILLE	1/10 S	NOUMEA	24/30 S	ISTANBUL	8/10 P	VARSOVIE	-6/2 *	KINSHASA	23/27 P	TOKYO	3/10 S

Situation le 13 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 15 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AUSTRALIE.** Une semaine à Sydney à partir de 7 990 F par personne en chambre double, et avec petits déjeuners, avec l'avion A/R (deux vols AOM directs par semaine), l'accueil et le transfert à l'arrivée. Offre *pour des départs programmés entre* le 5 mars et le 30 avril 1998, sous réserve de disponibilité. Renseignements à Légendes australiennes (tél. : 01-69-83-40-10).

■ **ALLEMAGNE.** Les 613 auberges de jeunesse du pays, de bon confort, n'augmenteront pas leurs tarifs en 1998. Le prix d'une nuit avec petit déjeuner coûte au minimum 15 DM (environ 52 F), et en moyenne 24 DM (autour de 84 F). Liste à l'Office national allemand du tourisme (tél. : 01-40-20-01-88). Pour y avoir accès, il suffit d'une carte de membre délivrée par la Fédération française des auberges *de jeunesse (70 F pour les moins* de 26 ans, 100 F pour les autres tél. : 01-42-85-55-40).

PRATIQUE

Des clubs permettent aux jeunes de découvrir l'océanographie

À L'ENTRÉE du jardin Atlantique, au-dessus de la gare Montparnasse, Arnaud est tombé en arrêt devant une porte avec cette plaque : « Garef océanographique ». *« Le héros de mon roman se nommait Océano. J'ai sonné »*, explique Arnaud. Dès l'entrée, son regard a plongé dans l'aquarium où évoluaient des merveilles mauves et mouvantes, des piranhas... Le couloir était décoré de photos de poissons-clowns multicolores, et de coraux, un agréable fumet *s'échappait d'une cuisine.*

Créé en 1995 avec le soutien de la mairie de Paris, le Garef océanographique est un club scientifique de loisirs pour les jeunes de quinze à vingt-quatre ans s'intéressant à la mer. *« Certains viennent avec des idées bien arrêtées. Ceux qui n'en ont pas peuvent s'intégrer aux projets en cours. Ce qui compte, c'est de faire avancer le bateau »*, explique Damien Bossut, le directeur.

Pour l'Année internationale du corail, en 1997, les jeunes du club ont réalisé une mission en mer Rouge associant deux pays riverains : Israël et la Jordanie. La première étape consistait à évaluer la faisabilité du projet, en faisant appel à un partenaire scientifique, le Palais de la découverte, qui a mis à la disposition du club un de ses biologistes, Yann Lefranc, pour coordonner le projet. Des contacts ont été pris avec le centre culturel français de Beersheva et du Néguev, le laboratoire inter-universitaire d'Eilat, en Israël, et la station de biologie marine d'Akaba, en Jordanie.

« La mer Rouge est la mer corallienne la plus proche, mais aussi la plus fragile », explique Agnès, la *plus ancienne adhérente, étudiante* en biologie. L'objectif de la mission était d'étudier la biologie des coraux, de dresser une carte mondiale de leur répartition, de s'informer des dangers qui les menacent : réchauffement de l'eau (au-delà de 30 degrés, le corail meurt), trop nombreuses plongées de débutants maladroits dans des régions très touristiques, rejets d'eaux usées, aménagements côtiers.

EILAT-AKABA VIA AUXERRE

Les deux missions en mer Rouge ont eu lieu pendant l'été, en 1996 à Eilat, et cette année en Israël et en Jordanie – les jeunes y ont participé pendant deux semaines. Elles ont *été soigneusement préparées :* ateliers, recherches bibliographiques, sortie géologique à la recherche du corail-fossile à Auxerre, initiation à la plongée sous-marine en piscine.

Chaque jeune prend en charge une activité. Par exemple, pour organiser la sortie géologique, Agnès a contacté une collectionneuse de fossiles pour se faire indiquer le lieu le plus approprié, elle a sollicité l'autorisation de ramener des échantillons et préparé pour les autres participants un exposé sur l'existence des coraux dans la vallée de l'Yonne il y a cent cinquante millions d'années.

Sur place, les jeunes ont procédé à des relevés. *« On déroule sur le fond un ruban de 20 mètres de long, et on note centimètre par centimètre, quelles sont les espèces de corail observées et les poissons rencontrés à proximité. S'il y en a beaucoup, c'est signe que le récif de corail est en bonne santé, car les poissons ont suffisamment de nourriture. S'il y en a peu, le corail est en danger. »*

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Au retour, un groupe se chargera du montage du film réalisé pendant la mission : *« J'ai pénétré pour la première fois de ma vie dans un studio »*, s'émerveille Pauline. Six d'entre eux sont allés le présenter au Festival de l'image sous-marine à Antibes. Le résultat de ces deux ans de travail sera exposé du 18 décembre au 27 janvier, au Palais de la découverte.

Toutes les idées n'aboutissent pas, comme celle de Thomas, qui, l'an dernier, voulait suivre les déplacements de requins-pèlerins en les équipant de balises. Les contacts avec un chercheur de l'Orstom (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) et l'étude préalable lui ont pris six mois. Mais l'aventure nécessitait des moyens techniques et financiers trop importants.

D'autres projets sont en gestation : un élevage de poissons-clowns à l'initiative de Cyrille, étudiant en biologie, *« pour observer les conditions de reproduction de ces poissons qui forment des couples permanents, et vivent en symbiose avec une anémone de mer qui leur offre sa protection »*. Mais, précise-t-il, il faut être trois au minimum, pour assurer un suivi permanent.

Marc, passionné d'archéologie sous-marine, souhaite se lancer à la recherche d'une épave échouée dans le sud de la France. Il a déjà commencé à se documenter dans les bibliothèques et sur Internet.

Enfin, il ne faut pas oublier les activités quotidiennes, comme l'observation et l'entretien des aquariums, et l'atelier hebdomadaire « cuisine de la mer ». Au programme, la découverte de la cuisine asiatique et des mille façons d'accommoder les algues. Un rendez-vous a été pris dans un restaurant japonais.

Chacun peut trouver sa place. Arnaud n'a aucune formation scientifique et ne connaît rien à la mer, mais il rêvait de créer un journal. Il a donc proposé ses services : le troisième numéro de leur mensuel de huit pages vient de sortir.

Michaëla Bobasch

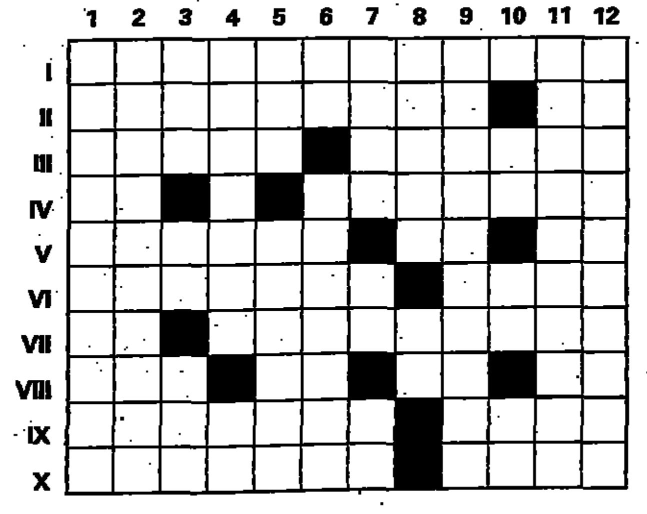
Informations pratiques

● **Exposition.** « De jeunes scientifiques à la recherche du monde corallien », du 18 décembre au 27 janvier, au Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, tous les jours sauf lundi, de 10 à 18 heures, 19 heures le dimanche.
● **Clubs.** Garef océanographique, 26, allée du Chef-d'Escadron, 75014 Paris, tél. : 01-40-64-11-99. Au Garef aérospatial, on construit actuellement une fusée expérimentale de 3,5 mètres de haut qui sera lancée de Kourou le 17 février 1998. Réalisation grâce à des ateliers d'électronique, d'informatique, de mécanique situés 2 à 6, rue Emile-Levassor, 75013 Paris, tél. : 01-45-85-56-13.
● **Tarifs.** Ces centres de loisirs sont subventionnés (180 000 francs chacun) par la Ville de Paris, qui fournit l'encadrement, les locaux, et alloue des crédits spécifiques à des opérations précises. Des partenariats sont établis avec le Centre national d'études spatiales, France Télécom-CNET et le groupe Société nationale des poudres et explosifs. Adhésion : 420 francs par trimestre, tarif dégressif selon l'assiduité.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97278

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Tartarinades. – II. Recherche ce qu'il y a de bon dans la vie. Dans la gamme. – III. Couche fine. Fit perdre la tête. – IV. Affirmation romane. Vérifiât la verticalité. – V. Une bague pour éviter les ruptures. Lumière du Nil. Introduit une hypothèse. – VI. Claque publique. Petit ensemble. – VII. Le titane. Vient de Pusan ou de Séoul. – VIII. Zone de libre-échange ouverte en 1994. Ouvre la marche. Négation. Au centre de Cannes. – IX. Utile en cas de besoins. Cancane dans la basse-cour. – X. Jamais contente. Naît en Allemagne et coule en République tchèque.

VERTICALEMENT

1. Toujours prêt à faire bouger le parti. – 2. Mettra dans l'ombre. – 3. Petite pièce en vers du Moyen Age. Lettres de refus. Attaché à l'envers. – 4. Pièces musicales. Négociation. – 5. Protège la poule et ses poussins. Drôle de mec ou petit chien. – 6. Donne la fièvre. Mettais la corde au cou. – 7. Maréchal de France, on lui doit la garde nationale mobile. La technétium. Note. – 8. Sa place est à la Bastille et au barreau. Maintient la confidentialité. – 9. Encadre les activités. – 10. Dans le verbe. Ile. Réunion ouverte à tous. – 11. Fruit d'une rencontre internationale. – 12. Rester en place.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97277

HORIZONTALEMENT

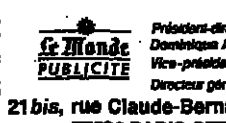
I. Francophonie. – II. Retardé. Sang. – III. Apogée. PC. Sa. – IV. Non être. Auer. – V. Cri. Entartré. – VI. Item. Ea. Siam. – VII. Le. Imite. Lie. – VIII. Irisés. Païen. – IX. Pensai. TNT. – X. Nacrées. Jets.

VERTICALEMENT

1. Francilien. – 2. Reporter. – 3. Atonie. Ipc (pic). – 4. Nage. Miser. – 5. Crête. Mène. – 6. Oder-Neisse. – 7. Pe. Etat. As. – 8. Epi. – 9. Oscars. – 10. Na. Utilité. – 11. Inséraient. – 12. Egarements.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



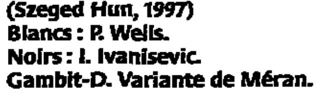
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS

N° 1770

MÉMORIAL MAROCZY
(Szeged Hun, 1997)
Blancs : P. Wells.
Noirs : I. Ivanisevic.
Gambit-D. Variante de Méran.



1. d4	d5	17. Fé3	Cxd3
2. ç4	ç6	18. Dxd3	Db7 (i)
3. Cç3	Cf6	19. Dh3! (j)	Tg8
4. é3	é6	20. f3	Td5 (k)
5. Cf3	Cb-d7	21. Ta-ç1!	Dd7 (l)
6. Fd3	dxç4	22. Cé2!! (m)	Txd1+
7. Fxç4	b5	23. Txd1	Dç8 (n)
8. Fd3	a6	24. Cç3! (o)	Fb7 (p)
9. é4	ç5	25. Dxb5+	Fç6
10. é5 (a)	çxd4	26. Dé2	Db7
11. Cxb5 (b)	axb5 (c)	27. Cé4	Fé7 (q)
12. éxf6	gxf6 (d)	28. Rh1	f5
13. 0-0 (e)	Db6	29. Cd6+	Fxd6
14. Dé2 (f)	Fa6 (g)	30. Txd6	h5
15. Td1!	Cç5 (h)	31. Fç5 (r)	Tg6
16. Cxd4	Td8	32. Dé5 (s)	abandon (t)

NOTES

a) La croisée des chemins de la variante de Méran. Deux plans sont à envisager : soit passer à l'attaque le plus vite possible *du R ennemi (10. é5 « at*taque Blumenfeld »), soit s'emparer du centre (10. d5 « attaque Reynold »).

b) Seule possibilité de prendre l'initiative.

c) 11..., Cxé5 et 11..., Cg4 sont d'autres possibilités.

d) 12..., Db6 a été longtemps consi*déré comme la suite la plus précise :* 13. fxg7, Fxg7 : 14. 0-0, Cç5 ; 15. Ff4, Fb7 ; 16. Té1, Cxd3 (Euwe joua contre Botwinnik au championnat du monde de 1948 : 16..., Td8 et se fit contrer en beauté après 17. Tç1, Td5 ; 18. Fé5!, Fxé5 ; 19. Txé5, Txé5 ; 20. Cxé5, Cxd3 ; 21. Dxd3, f6 ; 22. Dg3!!, fxé5 ; 23. Dxg7, Tf8 ; 24. Tç7!).

e) Ou 13. Cxd4.

f) 14. Fé4 semble moins fort : 14..., Fb7 ; 15. Fxb7, Dxb7 ; 16. Cxd4, Tg8 ; 17. f3, Cé5 ou Fç5.

g) Après 14..., b4 ; 15. Td1, Ta5 ; 16. Ff4, Fb7 les Blancs gagnent par 17. Cxd4!, Dxd4 ; 18. Fxb5!, Dxf4 ; 19. Txd7, Fa6 ; 20. Ta-d1!, Fxb5 ; 21. Td8+, Ré7 ; 22. Dxb5!, Txb5 ; 23. Td1-d7 mat.

h) Si 15..., Fç5 ; 16. a3!, Fd6 (ou 16..., Fb7 ; 17. Fxb5, Tg8 ; 18. b4, Fé7 ; 19. Txd4?, Dxd4!! ; 20. Cxd4, Fxg2 (Gelfand-Chirov, Linares, 1977) ; 17. b4, Cé5 ; 18. Fé4, Fb7 ; 19. Cxd4, Fxé4 ; 20. Dxé4, Td8 ; 21. Fé3! avec avantage aux Blancs (O. Rommanov-Zontab, Pardubice, 1995).

i) Et non 18..., Fç5 à cause de 19. Dé4! menaçant 20. b4 ni 18..., é5 ; 19. Té1, Fé7 (19..., éxd4 ; 20. Fxd4+, Fé7 ; 21. Da3) ; 20. Cf5, Txd3 ; 21. Fxb6 et les *Blancs sont mieux.*

j) Pare 19..., é5 et menace 20. Cxé6.

k) Si 20..., Fç5? ; 21. Cxé6!.

l) Si 21..., Fç5? ; 22. Cxé6!.

m) Ce recul du C qui empêche toujours la venue du F-R en ç5 fait apparaître la puissance des T blanches ainsi que la détérioration de la position ennemie.

n) Après 23..., Db7 ; 24. Dd3 gagne le pion h7.

o) Menace le pion b5 tout en visant la case é4.

p) Si 24..., Db7 ; 25. Cé4 et 26. Cd6+.

q) Et non 27..., *Fxé4 ; 28. fxé4,* Dxé4? ; 29. Db5+, Ré7 ; 30. Dd7 mat.

r) Menace 32. Txé6+.

s) Menace 33. Dh8+, Ré7 ; 34. Td8 mat.

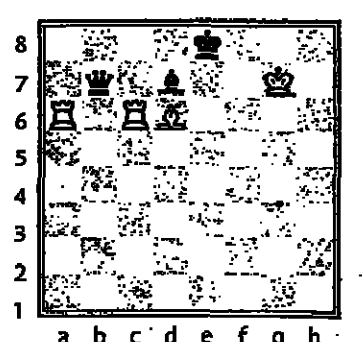
t) Si 32..., Tg8 ; 33. Txé6+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1769
M. N. KLINKOV (1963)

(Blancs : Ré7, Ta1, Fh5, Ca4, Pa6, ç6, d6. Noirs : Rç8, Db8, Td8 et f8. Pd7).

1. a7, Dxa7 ; 2. Cb6+, Dxb6 ; 3. Ta8+, Db8 ; 4. Txb8+, Rxb8 ; 5. ç7+, Rç8 ; 6. çxd8=D+, Txd8 ; 7. Fé8! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE N° 1770
A. S. GURVICH (1960)



Blancs (4) : Rg7, Ta6 et ç6, Pd6.
Noirs (3) : Ré8, Db7, Pd7.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

ARCHITECTURE Le centre Getty de Los Angeles, du nom du milliardaire du pétrole et collectionneur Jean-Paul Getty, ouvre ses portes mardi 16 décembre. Plus grand complexe culturel privé du monde, il est l'œuvre de l'architecte américain Richard Meier, prix Pritzker en 1988. ● EDUCATION artistique, information, recherches, édition, travaux de restauration à l'échelle internationale, conférences ont leur place dans cet immense campus blanc, qui s'étend sur 45 hectares et a coûté 1 milliard de dollars (6 milliards de francs). L'esplanade offre une vue à 360° sur l'océan Pacifique. ● L'APPARITION de cette citadelle des arts relance la question de l'identité culturelle de Los Angeles, ville souvent tenue pour négligeable selon les critères européocentristes de la culture et qui se lance aujourd'hui dans une série de grands travaux.

Le Centre Getty de Los Angeles s'offre sa plus belle œuvre d'art

Immense campus blanc ayant coûté 1 milliard de dollars, le village dominant la mégalopole californienne sera ouvert au public le 16 décembre. Signé par l'architecte Richard Meier, il dépasse de très loin, avec ses 45 hectares, les dimensions et l'ambition d'un musée

LOS ANGELES
correspondance

En ouvrant ses portes au public, le mardi 16 décembre, le centre Getty de Los Angeles confirme son titre de plus grand centre culturel privé au monde. Et celui d'une des plus belles réalisations architecturales de cette fin de siècle. Le petit musée de Malibu, créé par le milliardaire du pétrole et collectionneur Jean-Paul Getty, s'est métamorphosé en un immense campus, sorte de village blanc perché au sommet d'une colline de Brentwood.

Son style sagement moderne porte bien la marque de son maître d'œuvre, l'architecte américain Richard Meier, honoré du prestigieux prix Pritzker en 1988, et à qui l'on doit, entre autres réalisations, le siège de Canal Plus à Paris. Sur un terrain de 45 hectares, le nouveau centre Getty regroupe les différentes facettes de cette puissante galaxie, qui dépasse de loin l'ambition d'un simple musée. Education artistique, information, recherches, édition, travaux de restauration à l'échelle internationale, conférences... ont désormais leur place dans le complexe, qui a coûté 1 milliard de dollars (6 milliards de francs), à peine moins que le Grand Louvre.

STÉPHANE COMPOINT/SYGMA

Le Centre Getty de Los Angeles.

Pour le 1,3 million de visiteurs attendus chaque année, le parcours architectural débutera dans un parking au pied de la colline, où l'on est tenu d'abandonner son véhicule et d'emprunter un petit tramway électrique lent et, déjà, tout blanc. Le voyageur débarque sur une immense esplanade d'accueil, inondée d'un soleil que réfléchissent sans merci les surfaces... blanches.

LE CARRÉ ET LE CERCLE

Une fois l'œil acclimaté à tant de lumière, il faut bien constater que rien ne manque à l'horizon du nouveau Getty. Les six bâtiments disposés autour de l'esplanade abritent le musée, les cinq instituts, l'administration, une librairie, un restaurant et deux cafés, un auditorium de 450 places. Et on a droit à une vue à 360 degrés sur l'océan Pacifique, avec l'île de Santa Catalina, la grille urbaine de la mégalopole, les montagnes coiffées de neige, le ciel... Un panorama mémorable, magistralement découpé, cadré par l'architecture de Richard Meier. Son vocabulaire de base repose sur le carré et le cercle, savamment fragmentés par des fentes murales, des surfaces vitrées, des lucarnes, au travers desquelles la lumière met en valeur les volumes.

L'ensemble est rythmé, aéré par des balustrades, des coursives, des auvents incurvés, des brise-soleil, des pergolas... L'exposition inaugurale du nouveau Getty consiste d'abord à dérouler sous nos yeux la ville de Los Angeles, à qui cet architecte moderniste de New York rend un vibrant hommage. Le Getty a été critiqué pour son choix d'un site-perchoir synonyme d'élitisme et d'arrogance. Pourtant, loin d'écraser la ville, ce lieu l'intègre à l'expérience muséale avec une efficacité toute poétique. Et Meier, le grand gaillard à la crinière blanche et à l'air dégingandé qui nous fait visiter les lieux, a de quoi être heureux : il a achevé avec brio la plus grosse commande de sa carrière.

Il le doit en partie aux exigences particulièrement draconiennes de son client (*« le plus impliqué que j'ai connu »*, reconnaît-il), ainsi que des riverains qui, en réclamant que les bâtiments soient limités à trois étages, l'ont contraint à travailler sa monumentalité en version horizontale. Exercice réussi : l'impression de forteresse qu'on ressent de loin et en contrebas se dissipe. Le Getty est bien un campus accessible, à l'échelle humaine, qui offre *« des promenades sans fin des galeries aux jardins, des jardins aux galeries »*, explique John Walsh, le directeur du musée, qui a inscrit la fluidité de circulation comme un des points essentiels du programme. Et surtout, Meier, dérogeant pour la première fois à son usage exclusif des panneaux métalliques émaillés blancs, a ajouté une pierre millénaire à son vocabulaire moderne. Il a opté pour un travertin d'une carrière de Tivoli et usé d'une technique de coupe originale qui fait apparaître la texture, les fossiles, la présence tactile, les aspérités de ce beau matériau qui, du levant au couchant, capte les variations de lumière. Il a raison d'affirmer que cette pierre classique *« identifiera à jamais le Getty »*.

Le grand escalier d'honneur de l'esplanade mène au musée, dont l'entrée est organisée par une grandiose rotonde baignée de lumière. De là on aperçoit les cinq pavillons qui regroupent les galeries, reliés par des passerelles, autour d'une cour centrale avec plan d'eau. Puisque les antiquités gréco-romaines restent à Malibu (qui ouvre après rénovation en 2001), les galeries de Brentwood présentent les deux autres points forts des collections permanentes du Getty.

Quatorze salles sont occupées par les Arts décoratifs français du XVIII[e] siècle, un voyage anachronique dans le temps qui tranche étonnamment avec le parti pris moderne du bâtiment. Ces salles ont été conçues par Thierry Despont, un architecte français de New York qui, au grand regret de Meier, s'est aussi vu confier la décoration des vingt-deux galeries de peinture, où il a utilisé... des couleurs (sobres!).

Cette collaboration involontaire a pourtant donné d'excellents résultats. Le choix muséographique est intime, confortable pour le visiteur, et fait la part belle à la lumière naturelle grâce à l'éclairage zénithal de toutes les galeries, modulé et stabilisé par des claire-voies et par un réglage électronique variant en fonction du soleil. *« Cela recrée au mieux les conditions dans lesquelles les artistes peignaient »*, explique John Walsh. Les galeries de photographies proposeront en 1998 des expositions de Walker Evans, de Man Ray. Dans le pavillon ouest du musée, les néophytes peuvent s'initier au Web grâce à la salle Digital Experience, pilotée par l'Institut d'information, qui propose également une exposition sur la construction du musée.

Mais l'architecture de Meier fonctionne encore mieux quand il ne rivalise pas avec d'autres œuvres. Le meilleur exemple en est l'Institut de recherche sur l'histoire de l'art et des humanités, un phare rond placé à la pointe sud-ouest du site et orienté vers le calme de l'océan Pacifique. *« C'est le musée Guggenheim des bibliothèques, qui descend vers la profondeur du savoir »*, lance Meier. Le bâtiment est nanti, comme le musée de Frank Lloyd Wright, d'un escalier intérieur qui descend en spirale vers le cœur de la bibliothèque, dont les espaces sereins forment une puissante invitation à la recherche. Dopé par sa propre architecture, Meier rêve même de devenir un *« Getty scholar »* (un groupe d'une dizaine de chercheurs résidents travaillant sur un même thème qui est, cette année, la « représentation des passions »). Pour le public, l'accès à la bibliothèque de 750.000 ouvrages (dont le catalogue est entièrement répertorié sur IRIS) s'effectue sur rendez-vous téléphonique, avec justification des recherches.

BEAU TABLIER BLANC

L'architecte explique qu'il a souvent eu l'impression d'avoir non pas un, mais plusieurs clients, tant les attentes et les demandes des cinq instituts différaient. Pourtant il a su conserver une certaine unité à son village. Le bâtiment est abrite l'Education Institute for the Arts, voué à la formation artistique des écoliers américains, le Conservation Institute et le Grant Program. Le bâtiment nord est le siège de l'Information Institute et de l'administration.

Mais surtout, la réalisation de Richard Meier a répondu à la face cachée du programme. La villa de Malibu était tournée en dérision, tant pour son faux décor italien que pour ses collections inégales et ses acquisitions parfois douteuses. Depuis, sous la direction de Walsh et de Williams, la fondation a œuvré pour redresser sa réputation, retrouver une notion moins conservatrice et plus internationale du mécénat, et le bâtiment sur la colline a réussi exactement cela : Meier le moderniste a donné au Getty un beau tablier blanc d'écolière sage et studieuse, la preuve immaculée que ces nouveaux riches savent dorénavant bien mieux se tenir dans le monde des arts et qu'il est même impossible de compter, et d'y œuvrer, sans eux.

Claudine Mulard

Mission : internationale

***« Notre but est d'améliorer la compréhension et la préservation de l'héritage culturel mondial »*, annonce tout de go Harold Williams, le PDG du Getty Trust. Le Getty Grant Program accorde des bourses à des chercheurs et à des institutions d'une centaine de pays, et a déjà dépensé 70 millions de dollars (420 millions de francs) sur des projets tels que la restauration des grottes bouddhistes de Dunhuang en Chine, du fort Baltit au Pakistan, des mosaïques d'une église romaine, du musée de Carthage en Tunisie...**

Une subvention a permis à un professeur d'archéologie de Yale de restaurer en images virtuelles les couleurs d'origine des fresques du site maya de Bonampak au Mexique. Le Conservation Institute du Getty et la World Bank (affiliée à l'ONU), qui œuvrent déjà à la restauration architecturale de villes du Mali et ont un projet concernant Saint-Pétersbourg, viennent de formaliser un accord de coopération visant à protéger l'héritage culturel des pays en voie de développement. Enfin, le projet « Object I.D. » affiche, sur réseau, une sorte de bottin des objets d'art volés dans le monde entier pour faciliter leur identification et leur récupération.

1 milliard de dollars de travaux sur 88 000 m²

● **Renseignements pratiques et réservations.** (310) 440 7300. Admission : gratuite. Parking : 5 dollars. Ouvert tous les jours sauf lundi et jours feriés. Site Web : http ://www.getty.edu
● **Construction et jardins.** Coût : 1 milliard de dollars (6 milliards de francs). Surface habitable : 88 000 m². Travertin : 290 000 blocs pesant 16 000 tonnes. Panneaux émaillés : 40 000. Portes : 1 962. Arbres plantés : 8 000. Azalées dans le jardin central : 400. Cactus garden : 300 plantes.
● **Musée.** Valeur totale estimée des collections : 1 milliard de dollars. Nombre de salles : 54. Tableaux de maître : 400. Récente acquisition coûteuse : *Les Iris*, de Vincent Van Gogh (54 millions de dollars, 320 millions de francs). Photographies : 65 000.
● **Bibliothèque.** 750 000 ouvrages (catalogue accessible par le site Web)

Trop beau pour la Cité des anges ?

LOS ANGELES
correspondance

David Geffen a lâché cette bourde, juste après avoir visité le nouveau Centre Getty : *« Trop beau pour Los Angeles. »* Venant d'une personnalité hollywoodienne qui a donné son nom à l'annexe du Musée d'art moderne de la ville (le *Geffen Contemporary at Moca*), le verdict est étrange, mais fut abondamment repris par la presse américaine, car il renforce ce cliché qui fait de Los Angeles un lieu sans culture, un far-west sans valeurs. Pourtant, la mégalopole californienne possède une quarantaine de musées, onze universités, plus d'artistes en résidence que n'importe quelle autre ville au monde.

Certes, la création de Los Angeles est trop récente pour rivaliser sérieusement avec les collections européennes ou les musées new-yorkais. Pourtant dotés d'immenses moyens financiers (le don octroyé à la fondation par Jean-Paul Getty à sa mort en 1976 vaut aujourd'hui plus de 4 milliards de dollars, 24 milliards de francs), ses conservateurs ont tenté de bâtir des collections dignes de ce nom, et après un démarrage désordonné, et fortement contesté, ont enfin rationalisé et amélioré leur politique d'acquisitions. *« On fait au mieux avec ce qu'on a »*, reconnait humblement John Walsh, directeur du Musée Getty, qui a dû composer avec les goûts de leur bienfaiteur, lequel affectionnait principalement les arts décoratifs français du XVIII[e] siècle, les tableaux des maîtres classiques et les antiquités gréco-romaines.

GRANDS PROJETS

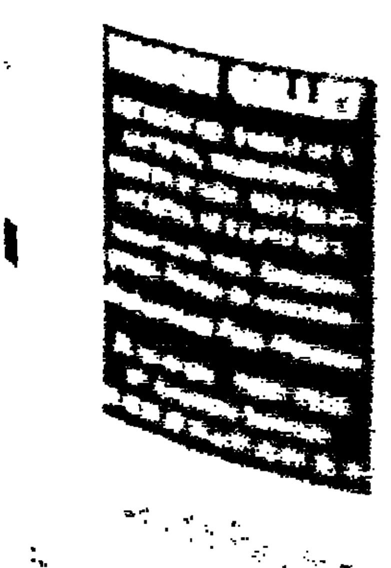
L'apparition de cette citadelle des arts qui ne peut échapper à la vue relance la question de l'identité de Los Angeles, une ville souvent renvoyée à une notion euro-centrée de « la culture ». C'est un des paradoxes fascinants du nouveau Getty, cette institution naguère figée sur les racines classiques du monde occidental, que de participer au processus de rééquilibrage culturel de la ville américaine la plus tournée vers le Pacifique, la plus indifférente à la vieille Europe. Peut-être est-ce un effet de l'architecture, plus que des meubles ou des tableaux, et du projet, plus que des objets?

On comprend alors pourquoi Meier affirme que le Getty va changer la ville. Son œuvre est la première d'une nouvelle série de projets qui, du Disney Concert Hall de Frank Gehry, dont la construction doit commencer bientôt, en passant par la cathédrale de l'architecte espagnol Rafael Moneo prévue pour 2000, et le design d'Universal City par le Néerlandais Rem Koolhaas, vont enrichir la ville. Une ville féconde en talents mais encore assez pauvre de ces grands repères civiques permanents qui fondent, précisément, une cité. D'autant que Los Angeles entend bien aborder le prochain millénaire en position de leader, ce qui implique, entre autres, l'affirmation de sa présence culturelle.

Le Getty lui-même ne veut pas être en reste. Non seulement le nouveau centre a pris soin de se positionner comme un grand lieu public (à coup de campagnes de promotion presque « populistes »), et de gommer l'aspect passéiste et élitiste de son institution pour se brancher sur la culture contemporaine, et les communautés alentour. Ainsi les conservateurs ont beaucoup vanté l'acquisition récente d'un très beau collage de David Hockney (*Pear Blossom Highway*), synonyme d'art contemporain produit localement.

Mais c'est donnant donnant : si le Getty contribue à sortir Los Angeles de la caricature trop facile qui est faite de la ville, c'est parce que le musée des objets anciens, présentés aujourd'hui dans une peau moderne, vise lui aussi la reconnaissance du XXI[e] siècle.

C. M.



Le lyrisme atlantique de Madredeus

Le groupe de Lisbonne réinvente l'âme portugaise

LISBONNE
de notre envoyée spéciale

C'est au Bairro Alto, quartier rescapé du grand tremblement de terre de 1755, que Madredeus, le groupe portugais le plus vendu à l'étranger, a scellé son destin. Lieu d'abandon et de misère, bordé de maisons de fado pour touristes, le Bairro Alto a été sauvé de la dérive par les jeunes des années 80, nés quand le Portugal s'engageait à fond dans les guerres coloniales. Les préadolescents de la « révolution des œillets » de 1974 firent, à leur majorité, des rues étroites du Bairro Alto le lieu de leurs déambulations nocturnes. A la fin des années 70, ils avaient pour héros Genesis, Yes, Lou Reed, Patti Smith. Mais ils continuaient de fêter la Saint-Jean à l'accordéon et *de fréquenter les bars de fado* amateur. Le rock portugais surgit ainsi, empreint d'un mélange de ruralité et d'ambitions internationales.

En 1980, le groupe GNR (Guarda Nacional Republicana, l'un des piliers du régime salazariste) révolutionne le paysage musical. Né à Porto, Rui Veloso, féru de blues, publie alors *Ar de rock* chez Valentim de Carvalho, une maison de disques chargée au début du siècle de distribuer His Master Voice au Portugal, devenue, en s'alliant avec EMI, le pilier de l'industrie discographique nationale. Dans la foulée, apparaissent Os Herois do Mar – « les héros de la mer ».

Sur scène, raconte Jorge Pires dans *Madredeus, um futuro maior* (éd. Circulo de Leitores), nos héros rockers exhibent des costumes évoquant les habits militaires du

Dans une ancienne taverne louche du Bairro Alto, une chanteuse interprète de vieux fados : Teresa

XVe siècle. Leurs chansons portent les grandes utopies portugaises : l'esprit d'aventure, l'attraction vers des terres lointaines et la mythologie. Une vraie réédition des *Lusiades* de Luis de Camoes. Taxés de *« post-fascisme »* par une gauche portugaise en quête de nouvelles valeurs, Os Herois do Mar, et leur leader, Pedro Ayres Magalhaes, ont du mal à expliquer qu'ils font de l'*agit prop* plutôt que de l'idéologie.

Fils d'officier, le guitariste et auteur Pedro Ayres est alors étudiant en psychologie. En 1982, avec des amis, il créé la Fondation Atlantica, maison d'édition indépendante. Sétima Legiao, autre groupe de rock étudiant, attiré par les racines celtes de la musique portugaise, y enregistre *A Um Desconhecido*, disque culte de cette époque. Chaque week-end, Setima Legiao et Herois do Mar font la fête au Bairro Alto.

En 1986, le Portugal intègre la *communauté européenne*. Pedro Ayres et Rodrigo Leao, le bassiste de Setima Legiao, cherchent un nouveau concept musical qui traduise l'*« âme portugaise »*. Ils recrutent un accordéoniste (populaire) et un violoncelliste (érudit), et partent en quête de l'essentiel : une voix.

Ils atterrissent dans les environs de l'avenue Roma, où répètent Os Amenti, un groupe de garage, cherchant à imiter l'*underground* londonien. Leur chanteuse, Teresa Salgueiro, a seize ans. Quelques jours plus tard, Pedro et Rodrigo, s'arrêtent au bar Gingao, une ancienne taverne louche du Bairro Alto devenue branchée. Au fond de la salle, une chanteuse interprète de vieux fados : c'est Teresa. *« Je passais*, dit-elle alors, *de nombreuses nuits dans les maisons de fado amateur, je chantais tout le temps. Je crois que je chante par dévotion. »* Le groupe Madredeus (le nom vient de concerts donnés dans l'église du Convento do Cristo dans le quartier de Madre de Deus) est né des hasards lisboètes.


XAVIER LAMBOURS/MÉTIS
Madredeus à l'Opéra Garnier, en 1996.

Déliée, libre et contrite, la musique de Madredeus aboutit à Lisbonne comme le Tage à la mer : elle vole aux étendues arides et lumineuses de l'Alentejo, aux vents de Tras-os-Montes et aux senteurs du Minho.

Le succès de Madredeus doit autant à la mise en lumière des archétypes portugais (de l'érudition *des musiques de cour* jusqu'au châle noir des *fadistas*) qu'à la grâce de Teresa Salgueiro. Fièvreuse, timide et passionnée, elle fait de l'émotion le centre de gravité du monde. Elle donne à Madredeus sa dimension *fadista*, ses déchirements voluptueux, la *saudade*, le manque.

Mais, Madredeus l'encadre. Selon Paulo Bragança, un des gourous du *novo fado*, plus rock que traditionnel, *« la mise en scène pratiquée par Madredeus est radicalement éloignée du fado. Leur musique impose une rigueur mathématique. Or le fado est flou, vagabond. »*

Comme hier Amalia Rodrigues, Madredeus fut vite promu par EMI et le ministère de la culture au rang d'ambassadeur du Portugal. Admiré, mais aussi battu en brêche par une partie de la critique de leur pays – le groupe fut souvent comparé au rosé matteus, vin national sans saveur et largement exporté –, Madredeus dément sa non-consistance en un film, *Lisbon Story* de Wim Wenders, sorti en 1994. En trois albums, *Existir*, *Espirito da Paz* et *Aïnda*, sorte de bande-son du film de Wenders, le groupe lisboète tourne autour du non-dit, de la chimère, avec une élégance impressionniste.

En 1995, Rodrigo Leao quitte le groupe. Deux ans plus tard, c'est le tour de Gabriel Gomes (accordéon) et de Francisco Ribeiro (*violoncelle). Il* faut inventer une autre alchimie, moins acoustique (le retour du synthétiseur), moins attachée à la terre. Les quatorze chansons du nouvel album, *O Paraiso*, et le spectacle, où ne figurent aucun ancien titre, dévoilent l'édifice Madredeus : la voix de Teresa Salgueiro et l'esthétique pan-portugaise de Pedro Ayres. *Aïnda* était une caravelle, *O Paraiso* est une hirondelle.

Véronique Mortaigne

★ Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 heures, le 13, à 20 heures, et le 14, à 19 heures (concerts complets, restent des places debout). Tél. : 01-47-00-55-22. 195 F.

TROIS QUESTIONS À *PEDRO AYRES MAGALHAES*

1 Après leur départ, des musiciens de Madredeus ont engagé une polémique avec vous – qui avez été fondateur du groupe – à propos de l'utilisation du nom « Madredeus ». Quelle en a été l'issue ?

Un accord à l'amiable. Ils ont accepté que nous conservions le nom de « Madredeus », à condition de payer. Nous avons reconnu, très facilement, qu'ils avaient participé au choix de ce nom, à la composition, au travail du groupe. Nous leur versons donc des royalties. Même si ce n'est pas tout à fait normal, puisqu'ils touchent ainsi des droits sur des titres qu'ils n'ont pas composés.

2 On reproche souvent à la chanson portugaise d'être trop triste. Mais peut-elle exister sans référence à la mélancolie ?

Je préfère parler de tristesse plutôt que de mélancolie. La tristesse est un état passager, comme la nostalgie. Cela n'exprime pas la fin d'un parcours. Et puis, toutes nos chansons ne transmettent pas uniquement des pensées tristes. Il ne faut pas oublier qu'il y a deux Portugal. L'un, petit, situé en Europe, l'autre, plus grand, celui de la langue, de la culture portugaise. La musique brésilienne n'est pas toute mélancolique, et pourtant c'est aussi une musique portugaise, comme la musique cap-verdienne, mozambicaine, angolaise...

3 Quelle métaphore vous semble la plus juste pour évoquer Lisbonne ?

A porta do mar (« la porte de la mer »). Il y a à Lisbonne, à côté de la Praça do Comercio, deux colonnes situées au bord du Tage. Pour beaucoup, elles symbolisent la porte de départ et d'arrivée sur le continent européen. A cet endroit, des escaliers descendent jusqu'au fleuve. On peut considérer qu'ils représentent la liaison facile et obligatoire avec l'eau, qui, en fait, d'une manière ou d'une autre, est unie à tous les épisodes de notre histoire.

Propos recueillis par Patrick Labesse

Le plaidoyer de Catherine Trautmann en faveur de la déconcentration

DANS SON DISCOURS d'inauguration des nouveaux locaux de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la région Centre et à l'occasion du 20e anniversaire des DRAC, Catherine Trautmann a lancé, jeudi 11 décembre à Orléans, un plaidoyer en faveur de la déconcentration des crédits du ministère de la culture. Depuis les lois de décentralisation de 1982, la rue de Valois a en effet progressivement délégué la gestion de ses crédits à ses bras régionaux, les vingt-cinq DRAC, sous le contrôle des préfets de région. L'objectif est clair : obtenir une gestion des deniers plus proche des citoyens.

« Ma volonté constamment réaffirmée depuis juin dernier est de poursuivre et d'amplifier le mouvement de déconcentration, a affirmé Mme Trautmann. *Ainsi, les crédits déconcentrés augmenteront fortement en 1998, de l'ordre de 400 millions de francs pour le seul titre IV, représentant le budget d'intervention du ministère de la culture. »* Ce titre IV contient les crédits les plus sensibles, ceux alloués à la création, essentiellement le spectacle vivant et les arts plastiques. Sur 3,3 milliards de francs qu'il contient, 1,7 milliard de francs seront déconcentrés en 1998 – soit la moitié. Ce taux de 50 % de déconcentration correspond d'ailleurs à celui de l'ensemble des crédits du ministère de la culture (15 milliards de francs environ), Mme Trautmann notant qu'il *« a progressé de 22 points par rapport à 1990 »*.

« DEVOIR NATIONAL »

Les 400 millions de francs concernent notamment les crédits aloués aux 61 scènes nationales et à une bonne partie des centres dramatiques et chorégraphiques nationaux. Les établissements qui échappent au transfert devraient voir leurs subventions déconcentrées en 1999. Mme Trautmann a ajouté que le *« mouvement de déconcentration des emplois se poursuivra » – soit une cinquantaine* de postes par an. Cette déconcentration inquiète fortement les milieux artistiques (*Le Monde* du 28 mai). Tout en jugeant le projet *« généreux »*, nombre de responsables culturels installés en régions, notamment ceux du théâtre, redoutent *« les potentats locaux »* – DRAC, villes, régions, départements, préfets – à un moment où plusieurs budgets sont en crise et que les attaques contre la création se multiplient, avec Châteauvallon comme référence.

Mme Trautmann, tout en avouant *« comprendre ces inquiétudes »*, a répondu de façon cinglante : *« On a pu lire, ici et là, que les nouvelles mesures de déconcentration (...) équivalaient à un abandon, et que la soumission aux intérêts locaux, à l'opinion majoritaire, voire aux idéologies extrémistes, mettraient en péril la capacité de création et d'innovation de nos institutions artistiques. Cet amalgame n'est pas tolérable. Je fais pleine confiance aux préfets, aux directeurs régionaux des affaires culturelles et à leurs collaborateurs pour mettre en œuvre une politique culturelle nationale exigeante et tournée vers l'avenir. »*

Le ministre a ajouté que *« la déconcentration ne signifie pas l'autonomie et l'indépendance »* mais qu'elle s'inscrit dans *« une politique unique de l'Etat »*. Et d'égratigner au passage *« les organismes du spectacle vivant »* qu'elle incite à s'investir *« davantage dans la recherche de publics, dans la sensibilisation des jeunes, dans la lutte contre l'exclusion. C'est un devoir national »*. De telles initiatives *« ne peuvent être conduites efficacement que si elles sont confiées aux services déconcentrés, qui sont les seuls capables de trouver les partenaires, de mesurer les enjeux au plus près des besoins, de réaliser et d'évaluer »*. Mme Trautmann a enfin envisagé d'organiser *« un colloque au printemps »* pour *« définir les enjeux du développement culturel dans les régions à l'orée du XXIe siècle »*.

Michel Guerrin

Paris 2000 ou le temps des cloches

CURIEUX ! La première idée qui vient devant le florilège Paris 2000 présenté par le maire de la capitale est celle d'un canular. On vous annonce ainsi, sans blaguer l'amarrage le 1er avril de deux mille poissons géants sur le cours de la Seine (car, nous rappelle-t-on, *« fluctuat nec mergitur »*), la fonte de *« la plus grosse cloche du monde »*, 32 tonnes, sur l'île au Cygne, le lâcher de trois montgolfières pour contempler Paris de 150 mètres de haut, la plus grande table du monde aux Champs-Elysées, sorte d'hommage insigne à la gastronomie française. Un congrès de mathématiciens, des cartes Paris 2000 pour les jeunes. Et voici un œuf, un œuf blanc, oui oui, et qui contient des téléviseurs, et qui descend de la tour Eiffel. Qui, de son côté, s'en va jouer une sorte de remake d'*Objectif Lune*. La passerelle des Arts, celle-là *même dont une copie a été promise à la* malheureuse Kyoto, serait *« givrée »* et convertie en patinoire, un genre de concerto pour cols du fémur.

La place de la Concorde, obélisque aidant, servira en été de cadran solaire (si si !), fatale concurrence pour la place de l'Etoile, elle-même devenue *« la plus grande horloge du monde »* grâce à ses douze avenues. A-t-il dû rire notre Mourousi national, le « M. An 2000 » de la capitale, en concoctant cet inventaire qui devrait aussi comprendre une *« machine à moudre le temps » !*

« CHERCHEZ L'ERREUR »

Pour donner le change, il a glissé à l'intention de Jean Tiberi, à qui on ne le fait pas, quelques projets du genre « cherchez l'erreur », car elles ont un vague air de sérieux. Par exemple une reconstitution du Salon de l'auto 1901 qui aurait lieu en 1999 *dans le Grand Palais..., dont la réouverture* n'est prévue par le ministère de la culture qu'en l'an 2000. Ou encore la tour de la Terre, dessinée par Nicolas Normier, qui avait plutôt réussi les deux tours de la Liberté, aux Tuileries en 1989.

Haute de 200 mètres, plantée dans les terres vierges de la ZAC Massena, mi-acier pour la solidité, mi-bois pour passer la main dans le dos des écologistes, elle serait le symbole du *« droit de vivre dans la dignité sur une terre préservée »*. Réponse des intéressés, tout au moins l'association Robin des Bois : la tour serait en fait une *« insulte définitive* (...), *le tombeau des Penans de Bornéo, des Pygmées d'Afrique centrale, des Indiens d'Amazonie et des minorités arctiques »*. Elégamment, la Ville, qui fait à sa manière le tri dans l'importance des sujets, entend se projeter dans le futur, elle militera pour la diffusion des trithérapies contre le sida. Il y aura aussi le premier *grand rassemblement mondial* de Harley Davidson, la Harley World Pride, spécialité bien parisienne. La Seine jumelée avec les grands fleuves du monde.

Enfin, un *revival* du festival de Woodstock, trente ans après, avec un hommage à Jimi Hendricks et un rassemblement de tous les *guitar heroes* de notre temps pourrait rassembler jeunes et vieux à l'hippodrome de Longchamp. Pourquoi pas ? Reste à trouver les fonds pour toutes ces bonnes idées. Car les Parisiens n'auront pas à payer un centime. Ce seront des mécènes, des entreprises (à 60 %), et les participants enthousiastes d'une *« souscription publique »* (40 %). Rendez-vous le 23 avril pour faire le tri avec le maire de Paris et, toujours en vedette américaine, Yves Mourousi. Il n'est pas absolument certain que Jean-Jacques Aillagon, chargé au niveau national de la Mission an 2000, ait très envie de venir ce jour-là faire la cloche.

Frédéric Edelmann

هكذا من الأصل

Nijinski-Fokine, la bataille du talent contre le génie

Les frères ennemis, les deux noms légendaires des Ballets russes sont réunis à l'Opéra Garnier

L'Opéra Garnier présente, depuis mercredi 10 décembre, *L'Après-midi d'un faune*, un condensé de génie de dix minutes signé Vaslav Nijinski, aux côtés des *Sylphides*, du *Spectre de la rose*, et de *Petrouchka*, trois ballets de Michel Fokine. Toute la chorégraphie du *Faune* est là, corps tout en angles et pourtant élastiques ; coiffe bouclée et cornue. Mais dans le rôle titre Kader Belarbi ne ferait pas de mal à une nymphette.

SOIRÉE FOKINE/NIJINSKI, OPÉRA GARNIER, les 13, 15, 17, 18, 20, 24, 25, 27, 28 et 30 décembre, 19 h 30. Mº Opéra. De 30 F à 395 F. Tél. : 08-36-69-78-68.

L'Opéra Garnier affiche, depuis mercredi 10 décembre, un programme Fokine/Nijinski. Ces deux noms, qui incarnent la légende des Ballets russes de Diagbilev, cachent en réalité une terrible affaire de jalousie ! Tant que Nijinski (1889-1950), danseur prodige quasi autiste, transcende les œuvres de Fokine (1880-1942), chorégraphe-phare de la compagnie : tout va bien. Mais que Nijinski, encouragé par Diaghilev soi-même, s'essaie à composer un ballet : la guerre éclate. C'est la bataille du talent, immense, contre le génie.

Nijinski a seulement vingt-trois ans quand il signe son premier ballet, *L'Après-midi d'un faune*, sur la musique de Debussy (la première a lieu le 29 mai 1912 au Châtelet, à Paris). A peine dix minutes de danse. Chef-d'œuvre. Celui qu'on croyait être la créature de Diaghilev, prêt à créer dans l'esprit de la voix de son maître, s'inscrit dans la modernité d'une Isadora Duncan.

Et court à sa perte. « *Bronia, comme Vaslav triomphe. C'est fini maintenant. Il ne m'écoutera jamais plus* », dit Diaghilev à Bronislava Nijinska, la sœur du danseur, elle-même interprète aux Ballets russes. C'est sur sa sœur que Nijinski façonne ses mouvements contraints, ses dissymétries, ses angularités, inspirés des corps des fresques de la Grèce archaïque, jetant les pointes et les tutus aux orties, fou de musique, de rythme, exigeant que ses pas soient exécutés au millimètre près.

L'histoire tranche avec les féeries russes : un faune s'amuse à effrayer six nymphes, et si la septième l'attire, il préfère dérober son écharpe. Qu'il retourne sur son rocher s'allonger sur le tissu convoité, que son corps soit secoué de quelques spasmes sans équivoque, on est loin des rêveries de la jeune vierge du *Spectre de la rose* de Fokine ! Masturbation et fétichisme. *L'Après-midi d'un faune* est une œuvre de rupture. Donc de scandale.

Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, en fustige la pornographie et se ridiculise. Rodin dans *Le Matin* crie son enthousiasme : « *Plus de saltations, plus de bonds, rien que les attitudes et les gestes d'une animalité à demi inconsciente* (...). *Le corps tout entier signifie ce que veut l'esprit : il atteint au caractère à force de rendre pleinement le sentiment qui l'anime ; il a la beauté de la fresque et de la statuaire antiques ; il est le modèle idéal d'après lequel on a envie de dessiner, de sculpter* (...). » Mortifié, délaissé, Fokine s'en va.

Le 19 mai 1913, Nijinski récidive pour la création du *Sacre du printemps* de Stravinsky. Autre triomphe, autre scandale qui achèvera d'aiguiser toutes les jalousies. Même le compositeur, faux frère, s'en mêlera, reprochant au chorégraphe son manque de musicalité... Tous contre un. Hallali. Nijinski échappe au cercle de Diaghilev. Il épouse l'apprentie danseuse hongroise Romola de Pulszki, acte suprême de désobéissance. Diaghilev, son mentor, le renvoie des Ballets russes par une simple lettre. Nijinski, incompris, broyé, peut devenir fou.

CROQUER DE LA NYMPHE

Comme s'il existait une loi non écrite édictant qu'on ne peut pas être à la fois un danseur de génie et un chorégraphe qui trace l'avenir. Nijinski, sommé de choisir, ne l'a pas voulu. Qui après lui peut danser le Faune ? Noureev y excellait. Son faune tenait du fauve, avide à croquer de la nymphe. Dans cette nouvelle distribution de l'Opéra Garnier : Kader Belarbi se mesure au rôle. On dirait un bébé faune qui imiterait son papa.

Et pourtant personne à l'opéra n'a de meilleur physique pour ce ballet, sinon Wilfried Romoli. Toute la chorégraphie est là, les fameuses mains qui fendent l'espace, doigts groupés, pouce bien dégagé, le corps tout en angles et pourtant élastique ; le pipeau dont il joue ; le collant léopard doté d'une petite queue, la coiffe bouclée et cornue, les sandalettes dorées à brides. La musique de Debussy qui évoque la sieste. La forêt enchantée et multicolore du rideau de scène de Léon Baskt. Rien à faire : ce faune-là ne ferait pas de mal à une nymphe.

Et Fokine dans cette soirée ? *Les Sylphides*, *Le Spectre de la rose*, *Petrouchka*, ces trois ballets (vus et revus, aimés) pâlissent de l'éclat des dix minutes du *Faune*. Retenons cependant l'arrivée de Nicolas Le Riche dans *Le Spectre*, malgré la musique jouée trop fort. On connaît l'histoire : une jeune fille s'assoupit en rentrant du bal. En songe, elle voit l'homme qui l'a troublée. On sent Nicolas Le Riche pénétré du souvenir de Nijinski créant le rôle, en 1911. On partage son émotion. Il méritait plus que tous, ce soir-là, son titre d'étoile. Mille fois plus que Fanny Gaïda, sa partenaire. Totalement absente.

Dominique Frétard

Un conte désenchanté chez les enfants du bout du monde

LA VIE D'UN CLOU, conception et mise en scène de Wladyslaw Znorko. Avec Antonella Amirante, Elisabeth Ernoult, Colm O'Bric, Mary Jordan et les enfants de l'école de Dunquin (Irlande).
THEATRE DU POINT-DU-JOUR, 7, rue des Aqueducs, Lyon 5e. Tél. : 04-78-36-67-67. Mardi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; mercredi et jeudi à 19 h 30. Durée : 1 h 30. De 50 à 100 F. Jusqu'au 13 décembre.

L'école et le pub de Dunquin (Dun Chaoin en gaélique) peuvent se vanter d'être les plus à l'ouest d'Europe. Rien au-delà de cette péninsule irlandaise battue des vents, sinon l'archipel des îles Blasket, les dernières terres aperçues du *Titanic* lors de son périple inachevé. Quand on arrive à ce bout du monde, dit Wladyslaw Znorko, « *le corps et l'esprit s'éparpillent* », il faut faire demi-tour pour se ressaisir. Réflexe de sauvegarde qu'il a eu la toute première fois, affrontant à pied et en pleine nuit les quatre heures de route qui le séparaient de Dingle : l'autocar ne passe que deux fois par semaine et ce n'était pas le bon jour.

Quelques mois plus tard, installé dans le village voisin de Ballyferriter, au-delà d'un torrent et d'une allée de fuchsias géants, il commençait de rédiger l'*Almanach des naufrages*, d'où allait sortir son avant-dernier spectacle, *Ulysse à l'envers*. Les fuchsias ont refleuri trois fois, et la communauté de Dunquin a adopté ce poète venu de l'Est, toujours prêt à donner un coup de main pour transférer des moutons d'une île à l'autre, et aussi beau parleur (en anglais approximatif) que le *Playboy of the Western World* de Synge.

Znorko a même réussi cet exploit de se faire prêter les enfants du pays, dont certains n'avaient jamais vu un feu rouge, pour une virée théâtrale sur le continent. Au lendemain de la création de *La Vie d'un clou* à Dunquin, où sept d'entre eux affrontaient les planches aux côtés de quatre adultes, ils sont partis pour une tournée en Belgique et en France en compagnie de leurs instituteurs Micheal et Mairin. C'est au Théâtre du Point-du-Jour, à Lyon, que s'achève le voyage.

Le public ne va pas trouver, dans cette *Vie d'un clou*, un documentaire sur la vie quotidienne des enfants d'Irlande. Il n'est pas dit là que Stiofan aime le foot, que Caroline fait de la poterie et que Niamh rêve en écoutant les disques des Boyzone et des Spicegirls. Il n'est pas question davantage du combat des gens de Dunquin, paysans et pêcheurs pour la plupart, contre la rudesse des éléments. Ou plutôt, si *la Vie d'un clou* en parle, c'est sur un mode znorkien, donc irréaliste forcément, entre évocation onirique et conte-cauchemar.

Dans ses *Rêveries sur l'enfance et la jeunesse*, Yeats raconte ce plus ancien souvenir : assis sur les genoux de quelqu'un, il « *regarde par une fenêtre irlandaise un mur couvert de plâtre craquelé qui s'effrite* »... Znorko a-t-il lu ces lignes au retour d'une de ses visites chez le libraire de Galway ? C'est en tout cas de la double vision d'enfants regardant par la fenêtre et d'un monde menacé de destruction qu'est né son spectacle. Un poème théâtral sur l'attente du retour des proches partis ailleurs pour étudier, gagner leur vie ou tenter la fortune, et sur la résistance d'une communauté habituée à se battre contre la misère et les intempéries.

TOURBILLON D'OMBRES

Le lieu scénique tient de l'école et de la cabane : une construction de planches où sont retenus des enfants prisonniers d'un « *prophète* » (Colm O'Bric, gérant de l'auberge de jeunesse de Dunquin), sorte de Prospero qui aurait abusé de la Guinness. Aux abords de la cabane, la compagne du prophète, mégère un rien hystérique (l'actrice irlandaise Mary Jordan), se querelle avec deux sirènes pêchées au fond d'on ne sait quelle légende gaélique (Antonella Amirante et Elisabeth Arnoult) : deux Mélusines du pays des morts chargées de faire régner ordre et désordre au logis. Les cris qui rythment le spectacle rivalisent en intensité avec la guitare électrique de Gilbert Gandil et les fracas océaniques ou ferroviaires de la bande-son.

Mieux vaut ne pas chercher à comprendre ce qui se passe, mais se laisser prendre à cette violence sonore et à la magie des lumières, d'autant plus belles, comme toujours chez Znorko, que faites avec les moyens les plus rudimentaires : une ampoule balancée au bout d'une canne à pêche au-dessus d'un plafond à claire-voie, par exemple, produit un fantasmagorique tourbillon d'ombres. Quant aux enfants, il faut les regarder comme eux-mêmes regardent le monde, avec leur gravité de possesseurs d'une connaissance perdue. Tant pis s'il n'y a rien de réconfortant dans leur attente, ni dans la fête qu'ils préparent pour célébrer les retours espérés : les lettres tombées du ciel ne contiennent que du sable, et le repas de Noël, dans la solitude de ce bout du monde, est le rite d'apprentissage du désenchantement.

Bernadette Bost

INSTANTANÉ

UN BOUQUET DE CANINES

Vénéneuse, la dame ? Impossible d'imaginer, lorsque l'on rencontre cette adorable sexagénaire américaine, qu'elle est l'auteur de ces fleurs si troublantes : le sourire est doux, l'œil bon et pétillant, le ton de voix presque humble. Elle prend son temps : sa première exposition personnelle date d'un peu moins de dix ans, en 1988, au New Museum of Contemporary Art de New York, et c'est la première fois qu'elle montre son travail en Europe.

Un regard trop rapide sur ses sculptures pourrait provoquer un haussement d'épaules : Maxine Hayt façonne des fleurs artificielles, qui sont sagement alignées sur les murs de la galerie, fragiles objets posés sur des tablettes et abrités sous du Plexiglas. Lorsque l'on s'en approche, il faut se rendre à l'évidence : la paroi transparente est plutôt là pour protéger le visiteur.

Car les corolles s'ouvrent en des formes très suggestives, vaginales pour tout dire. Et elles ont des dents. Pointues, acérées, cruelles, des crocs de prédateurs. En guise d'armature, Maxine Hayt utilise en effet des mâchoires de requin. L'ossature soutient une toile de nylon, qui est enduite de peinture à la cire. C'est cette dernière matière qui procure à ses sculptures un aspect lisse, chaud et doux, si attirant. Les couleurs ont la même ambiguïté : suaves ou purpurines au premier abord, elles s'avèrent acides, pour qui cherche à en percer les nuances. De même, il ne vaut mieux pas interroger l'artiste sur la nature exacte de fragiles filets blancs qui émergent de certaines de ses étamines : à toutes les matières, Maxine Hayt préfère utiliser les os de pénis de visons et de ratons laveurs... Fragiles et féroces à la fois, ces sculptures sont parmi les objets les plus dérangeants et les plus fascinants qui se puissent voir à Paris aujourd'hui.

Harry Bellet

★ Maxine Hayt, « Fleurs du mal », galerie Farideh Cadot, 77 rue des Archives, Paris 3e. Tél. : 01-42-78-08-36. Jusqu'au 31 janvier 1998.

SORTIR

PARIS

« Un marathon à New York »
Samedi et dimanche, la Cité de la musique continue d'explorer la musique américaine connue et moins connue, fondatrice ou relevant de l'épiphénomène. En tout état de cause, les œuvres programmées au cours de ces deux journées sont à découvrir absolument.
Œuvres de John Cage, Charles Ives, Thelonious Monk, Scott Joplin, George Crumb, Steve Reich, Morton Feldman, Luciano Berio...
Cité de la musique et autres lieux avoisinants, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mº Porte-de-Pantin. Concerts de 15 heures à 22 h 30, le 13 ; 15 heures et 16 h 30, le 14. Tél. : 01-44-84-44-84. De 35 F à 160 F.

Misa flamenca
Enrique Morente, l'un des plus grands créateurs et rénovateurs du chant flamenco, présente pour la première fois à Paris la *Misa flamenca*. Une messe originale puisqu'il insère dans les temps de l'ordinaire les vers de grands poètes espagnols, tels ceux, intenses, de saint Jean de la Croix, mystique célèbre du XVIe siècle.
Conciergerie, salle des Gens-d'Armes, 1, quai de l'Horloge, 1er. Mº Cité. 20 h 30, le 13. Tél. : 01-44-70-64-10. 130 F.

Zhivaro
Claude Barthélémy, Sylvain Kassap, Didier Levallet, Jacques Mahieux, Gérard Marais et Henri Texier ont fondé Zhivaro il y a dix ans. Conception collective – en partie politique donc – de la création musicale, possibilités d'y créer ce qui ne peut être fait ailleurs, goût du spectacle, de l'amitie. Invités nombreux dont Jean-François Canape, François Corneloup, Alain Jean-Marie, Evan Parker, Louis Sclavis...
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, 14e. Mº Cité-Universitaire. 21 heures, le 13. Tél. : 01-45-89-38-69. 100 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Betty Boop Confidential
dessin animé de Max Fleischer et Dave Fleischer (Etats-Unis, 1 h 24).
Le Cousin
d'Alain Corneau (France, 1 h 52).
Happy Together
de Wong Kar-Wai (Hongkong, 1 h 36).
L'homme qui dort
de Kohei Oguri (Japon, 1 h 43).
Milice, film noir
documentaire d'Alain Ferrari (France, 2 h 18).
Poussières d'amour
de Werner Schroeter (France-Allemagne, 2 h 12).
Les Raisons du cœur
de Markus Imhoof (France-Suisse-Allemagne, 1 h 45).
La Souris du Père Noël
Dessin animé de Vincent Monluc (France, 30 mn).
Spawn (*)
de Mark A. Z. Dippé (Etat-Unis, 1 h 30).
Tempête dans un verre d'eau
d'Arnold Barkus (France, 1 h 35).
Une vie moins ordinaire
de Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1 h 43).
XXL
d'Ariel Zeitoun (France, 1 h 35).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Remise en forme
Galerie Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mº Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-40-27-05-55. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 13 décembre au 31 janvier.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Till Fellner (piano)
Vainqueur du concours Clara Haskil en août 1995, le pianiste autrichien Till Fellner est un musicien aussi intelligent que sensible.
Schubert : *Moments musicaux D 780, Wanderer-Fantaisie*. Schoenberg : *Petites Pièces pour piano op. 19.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 14. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Dianne Reeves Quartet
Voix puissante, charnelle, mouvements du corps en accord. L'une des rares chanteuses de jazz à sortir du modèle commun.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 heures, le 14. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Daniel Bourquin
Léon Francioli
Daniel Bourquin (saxophones) et Léon Francioli (contrebasse) ont été parmi les favoris du festival de Rive-de-Gier.
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Mº Saint-Paul, Rambuteau. Tél. : 01-42-71-38-38. 17 heures, le 14. Entrée libre sur réservation.

Filao
par les Colporteurs, saltimbanques et musiciens, mise en scène de Laszlo Hudi, avec Agathe Olivier, Antoine Rigot (funambules), Kathleen Reynolds (danseuse), Alain de Moyencourt (illusionniste)...
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. 20 h 45, le 13 ; 16 heures, le 14. Tél. : 01-64-62-77-77. De 75 F à 125 F.

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. 20 h 30, le 14. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 185 F.

Le court-métrage en bref
L'Agence du court-métrage présente la Collection RADI 97 (Réseau alternatif de diffusion), un programme de onze films acquis cette année et proposé par le RADI, créé en 1989 et qui compte actuellement 230 salles.
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 20 h 30, le 15. Tél. : 01-43-80-03-00.

RÉSERVATIONS

Et soudain, des nuits d'éveil
d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Solei, route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 26 décembre. 19 heures, du mardi au samedi ; 13 heures, dimanche. Tél. : 01-43-74-24-08. 110 F et 150 F.

DERNIERS JOURS

14 décembre :
Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Robert Cantarella.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mº Gabriel-Péri. 20 heures, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.
18 décembre :
Apologétique
d'Olivier Py et Jean-Damien Barbin, mise en scène d'Olivier Py.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. 19 h 30, le mardi ; 20 h 30, du mercredi au samedi, 15 h 30 le dimanche. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.

هكذا من الاصل

SAMEDI 13 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.15 **D.O.A.** ■ ■
De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Nuits blanches à Seattle** ■
De Nora Ephron (Etats-Unis, 1993, 105 min). TSR

23.00 **La Vérité sur Bébé Donge** ■ ■
D'Henri Decoin (France, 1951, N., 115 min). Ciné Cinéfil

23.50 **Alien 3** ■
De David Fincher (Etats-Unis, 1991, 115 min). TSR

0.55 **Les Cinq Secrets du désert** ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.00 **Moonlight et Valentino** ■
De David Anspaugh (Etats-Unis, 1996, v.o., 100 min). Canal +

1.55 **Fame** ■
D'Alan Parker (Etats-Unis, 1980, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

2.35 **Evensong** ■
De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

4.15 **L'Atalante** ■ ■ ■
De Jean Vigo (France, 1934, N., 85 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Autour du *Monde*. LCI
14.15 et 14.55, 15.35, 18.20, *18.45* ▶ *Les Leçons de l'Histoire* : réactions. Journée de la citoyenneté. La Cinquième
0.00 Spécial procès Papon. Invités : Henry Rousso, Annette Wieviorka, Serge Barcellini. Histoire

MAGAZINES

19.00 T.V. +. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 13/12/1947. Répression à Madagascar : un avocat témoigne. Invité : Yves Dechezelles. Arte
20.45 Le Club. Edouard Molinaro. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Hervé Drévillon, Pierre Assouline, Frédéric Ferney. Histoire
21.40 Metropolis. Arte
22.05 Cap'tain Café. Invités : Ménélik, Clarika, Denis Bortek. France Supervision
22.20 T'as pas une idée ? Invitée : Anne Sinclair. Canal Jimmy
23.00 Strip-tease. Maîtres et contremaîtres. Elles et les garçons. Nonnettes et ménettes. Parfums de femmes. France 3
0.25 Musique et Cie. Des enfants au chœur. France 3
1.10 ▶ La 25e Heure. La Colonne Chamanov. France 2

DOCUMENTAIRES

18.20 Lisbonne africaine. Planète
18.35 Un portrait au nom de Ramsès II. France Supervision
19.15 Une leçon particulière de musique avec Yvonne Loriod. France Supervision
19.30 Femmes et société. Mohamed, Eminé, Kenny vont à l'école. Téva
19.45 Ombre et lumière. Henri Decoin, cinéaste. Ciné Cinéfil
20.35 Michel Portal. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Ramsès II, le favori des dieux. Arte
21.00 La Leçon de musique de Pierre Schaeffer. Muzzik
21.30 Karsha, la route de la rivière gelée. TMC
21.55 Une leçon particulière de musique avec Scott Ross. Muzzik
22.55 Soweto : histoire d'un ghetto. [3/3]. Planète
23.40 Music Planet. Ben Harper and the Innocent Criminals. Arte
23.50 La Balade du caribou. Planète
0.45 Bobby Kennedy par lui-même. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 Biathlon. Coupe du monde. Sprint dames. Eurosport
14.00 Rugby. Championnat de France. Bourgoin - Pau. Canal +
14.00 Bobsleigh. Coupe du monde. Bob à deux. Eurosport
17.55 Football. D2 : Nancy - Niort. Eurosport
20.00 Snooker. Open d'Allemagne. Demi-finale. Eurosport

MUSIQUE

19.25 Solti's Bartok in Budapest. Muzzik
20.30 Europa Konzert 1997. France Supervision
22.05 Sting : Ten Summoners Tales. Paris Première
23.00 Cesaria Evora. France Supervision
23.00 Intermezzo. Mise en scène de John Cox. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Les Chemins de l'égalité. De Kenneth Fink. Ciné Cinémas
20.30 La Grande Béké. D'Alain Maline [1 et 2/2]. Festival
20.35 ▶ Mauvaises affaires. O De Jean-Louis Bertucelli. Canal +
20.55 Onassis, l'homme le plus riche du monde. De Waris Hussein [1 et 2/2]. Téva
22.40 Tous les hommes de Sara. De Gian Paolo Tescari. RTL 9
23.30 Qui a tué Vicky Gilmore ? O De Charles Correll. M 6
23.50 La Liberté d'aimer. D'Agnès Delarive. Festival
0.35 L'Or et le Sang. De Giacomo Battiato [3/3]. Arte

SÉRIES

20.00 FX, effets spéciaux. Rollie monte au créneau. Série Club
20.30 Derrick. Le théâtre de la vie. Le monde de Billie. RTL 9
20.50 Le Caméléon. Chaque tableau a son histoire. M 6
21.30 Jake Cutter. La grande classe. Série Club
21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. Les ailes de minuit. M 6
22.15 Columbo. Votez pour moi. TSR
22.40 Profiler. O L'anneau de feu. M 6
22.40 Fallen Angels. Meurtre en diagonale. Un seul être vous manque. Arte
0.10 Nestor Burma. Pas de bavards à la Muette. RTL 9
0.30 Star Trek : la nouvelle génération. Piégés ! (v.o.). Canal Jimmy
1.20 Seinfeld. (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **De 14.00 à 18.55 La Cinquième**
Journée de la citoyenneté
Pour son troisième anniversaire, la chaîne de la connaissance propose un programme réalisé avec des lycéens, *1940-1997, les leçons de l'Histoire*. Procès Papon, enquête sur l'ère Vichy, rencontre avec des résistants, visite du camp de concentration d'Auschwitz en compagnie d'anciens déportés, analyse du révisionnisme, information sur les génocides et les crimes contre l'humanité... Cinq heures de réflexion sur le passé récent, et sur la responsabilité de l'Etat et des citoyens.

● **23.00 Ciné Cinéfil**
La Vérité sur Bébé Donge
Un industriel dauphinois qui se débat contre la mort cherche à comprendre pourquoi, après dix ans de mariage, sa femme l'a empoisonné. Henri Decoin signait là une des meilleures adaptations d'un roman de mœurs de Simenon, par la mise en scène, l'atmosphère, la vision subjective du personnage de Jean Gabin, et l'interprétation de Danielle Darrieux, fermée sur son mystère. – *J. S.*

● **1.10 France 2**
La 25e heure
De février à juillet 1996, Konstantin Kamroukov, un soldat russe armé d'une caméra vidéo 8 mm, a filmé son séjour en Tchétchénie, ses camarades, sa colonne de blindés errant au gré de la guerre qui a ravagé cette petite République sécessionniste du sud de la Russie. *La Colonne Chamanov* est le montage de ces plans crus, entrecoupé d'interviews du soldat Konstantin. Même s'il n'a pas la force d'un film de Schoendoerffer, ce reportage, qui montre la guerre de l'intérieur, dans toute sa banalité, est un document exceptionnel,

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses, Météo, Simple comme...
20.50 Election de Miss France 1998.
23.25 Patinage artistique. Championnat de France.
0.35 Formule foot.
1.10 TF1 nuit, Météo.
1.20 Embarquement porte n° 1.
1.45 Histoires naturelles.

FRANCE 2

18.50 Farce attaque... Biarritz.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Faites la fête. Spécial Amérique du Sud.
23.25 Du fer dans les épinards.
0.55 Journal, Météo.
1.10 ▶ La 25e Heure. La Colonne Chamanov.

FRANCE 3

18.45 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 0.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Finale des Dicos d'or 1997
23.00 Strip-tease. Maîtres et contremaîtres. Elles et les garçons. Nonnettes et nénettes. Parfums de femmes.
0.10 Soir 3.
0.25 Musique et Cie. Des enfants au chœur.
1.25 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.50 et 22.05 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Mauvaises affaires. Téléfilm de Jean-Louis Bertucelli.
22.15 Jour de foot.
23.00 Personnel et confidentiel. Film de Jon Avnet.
1.00 Moonlight et Valentino ■ Film de David Anspaugh (v.o.).

ARTE

19.00 KYTV.
19.25 et 1.55 Les Secrets du Nil.
19.30 Histoire parallèle. 1947 : Répression à Madagascar.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Ramsès II, le favori des dieux.
21.40 Metropolis.
22.40 Fallen Angels. 22.40 Meurtre en diagonale, d'Alfonso Cuaron. 23.10 Un seul être vous manque..., de Jonathan Kaplan.
23.40 Music Planet. Ben Harper and the Innocent Criminals.
0.35 L'Or et le Sang. Téléfilm de Giacomo Battiato [3/3].

M 6

19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.50 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. 21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.40 O Profiler.
23.30 Qui a tué Vicky Gilmore ? Téléfilm O de Charles Correll.
1.15 DJ d'une nuit.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Comédie-Française. *Le Profanateur ; La Révolte et le Sacré*, de Thierry Maulnier.
22.35 Opus. Le CDMC a vingt ans.
0.05 Le Gai Savoir. Martine Segalen.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 A l'Opéra. *Rienzi*, opéra de Wagner.
23.07 ▶ Présentez la facture. L'Orchestre des Champs-Elysées.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo.
20.40 Stendhal et la musique. Œuvres de Pergolèse, Haydn, Cimarosa, Mozart, Beethoven, Rossini.
22.40 Da Capo. Œuvres de Brahms, Schubert.

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

17.30 **L'Appel du destin** ■
De Georges Lacombe (France, 1952, N., 100 min). Ciné Cinéfil

18.15 **Bronco Apache** ■ ■
De Robert Aldrich (Etats-Unis, 1954, 85 min). Ciné Cinémas

20.30 **Les Cinq Secrets du désert** ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

20.30 **L'Indiscrétion** ■
De Pierre Lary (France, 1982, 100 min). Ciné Cinémas

20.30 **Furie** ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1978, 125 min). RTL 9

20.35 **Week-end à Zuydcoote** ■ ■
D'Henri Verneuil (France, 1964, 125 min). TMC

20.50 **Spécial police** ■
O De Michel Vianey (France, 1985, 95 min). TF 1

20.50 **Pharaon** ■
De Jerzy Kawalerowicz (Pologne, 1966, 135 min). Arte

21.00 **Malcolm X** ■ ■
De Spike Lee (Etats-Unis, 1992, v.o., 200 min). Paris Première

22.10 **L'Aventure de Madame Muir** ■ ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

22.10 **Les Griffes de la nuit** ■
Δ De Wes Craven (Etats-Unis, 1984, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

22.20 **La Vengeance d'une femme** ■ ■ ■
De Jacques Doillon (France, 1989, 135 min). Téva

22.30 **Je vais craquer** ■
De François Leterrier (France, 1979, 90 min). TV 5

22.35 **Le Monstre du train** ■
De Roger Spottiswoode (1980, 100 min). RTL 9

0.40 **La Huitième Femme de Barbe-Bleue** ■ ■
D'Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). France 3

1.15 **D.O.A. (Dead on Arrival)** ■ ■
De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

1.15 **Le Regard d'Ulysse** ■ ■
De Théo Angelopoulos (France - Grèce, 1995, 170 min). Ciné Cinémas

4.20 **Le Syndrome de Stendhal** ■ ■
De Dario Argento (Italie, 1996, v.o., 115 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.05 et 23.15 Polémiques. France 2
12.10 et 23.10 Autour du *Monde*. LCI
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Invitée : Nicole Notat. LCI
19.00 Public. Jean-Pierre Chevènement. TF1
20.00 Spécial procès Papon. Invités : Henry Rousso ; Annette Wieviorka ; Serge Barcellini. Histoire
23.15 Dimanche soir. Invité : Laurent Fabius. France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. Durringer - Gens. La Cinquième
10.55 Droit d'auteurs. La Cinquième
12.25 Arrêt sur images. La Cinquième
13.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Egypte. Histoire
13.15 Les Quatre Dromadaires. Le Triomphe des eaux. France 3
13.55 La Planète ronde. La Coupe du monde de football en 1954. La Cinquième
16.25 Le Sens de l'Histoire. L'honneur des quatre-vingts. La Cinquième
16.40 Naturellement. Le Monde du National Geographic : Le puma, lion des Andes. France 2
20.50 Zone interdite. Le cœur d'un autre. Mamans en prison. Escort Boy. M 6
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. [3/3] Etranges étrangers. Histoire
22.25 Viva. Suisse romantique : les Japonais adorent. TSR
23.45 Musiques au cœur. Disque... disque... rage ! France 2
0.35 Droit de cité. TSR
0.55 Savoir plus santé. L'obésité. France 2

DOCUMENTAIRES

18.45 Soweto : histoire d'un ghetto. [3/3]. Planète
19.00 Ecoute le monde. Ray Lema. Tout partout partager. Paris Première
19.25 Un portrait au nom de Ramsès II. France Supervision
19.30 Femmes dans le monde. Algérie : les Femmes en première ligne. Téva
19.40 La Balade du caribou. Planète
20.35 Bobby Kennedy par lui-même. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. Le temps des pharaons. Arte
21.00 Au nom de l'honneur. TV 5
22.00 Corpus Christi. [3/5]. Roi des Juifs. Histoire
22.40 Lignes de vie. De l'autre côté du périphérique. [2/2]. Le meilleur de l'âme. France 2
23.00 Les Nouveaux Explorateurs. La science et le sport. Planète
0.00 L'Histoire oubliée. [3/6]. Les goumiers marocains. Histoire

SPORTS EN DIRECT

13.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant messieurs (2e manche). Eurosport
13.45 Biathlon. Coupe du monde. Relais dames. Eurosport
14.15 Bobsleigh. Coupe du monde. Bob à quatre (2e manche). Eurosport
15.30 Hippisme. Grand National de trot. Finale. France 3
16.00 Athlétisme. Championnat d'Europe de cross country. Eurosport
18.00 Football. Coupe des Confédérations. Australie - Brésil. Eurosport
20.00 Snooker. Open d'Allemagne. Finale. Eurosport
20.15 Football. Championnat de D 1. 20.30 Paris-SG - Metz. Canal +

MUSIQUE

20.00 Le Christ au mont des Oliviers. Muzzik
20.30 L'Elixir d'amour. Mise en scène de Frank Dunlop. France Supervision
22.35 J'Asie Jazz Japon. Fumio Itabashi Mix Dynamite. France Supervision
0.20 Jazz à Vienne. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.55 Coup de chance. De Pierre Aknine. Téva
0.20 Poulet tout terrain. De Daniel Janneau. TF 1

SÉRIES

19.00 Demain à la une. O Arme fatale. M 6
20.00 Seinfeld. Poulet au vinaigre (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. Contorsions (v.o.). Canal Jimmy
21.00 Une fille à scandales. C'est compliqué, les histoires d'amour (v.o.). Canal Jimmy
21.55 Un cas pour deux. Manipulation. France 3
22.10 Spawn. Souls in Balance (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Twin Peaks. Episode n° 10 (v.o.). Série Club
22.35 New York Police Blues. Alice a disparu (v.o.). Canal Jimmy
23.20 Spin City. Souvenirs, souvenirs (v.o.). Canal Jimmy
2.00 KYTV. Raser les murs (v.o.). Arte
3.45 Bottom. Terror (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **22.40 France 2**
Lignes de vie :
De l'autre côté du périph'

Toute la vie aux Grands-Pêchers

SECOND VOLET du formidable documentaire de Bertrand et Nils Tavernier (*« Le Monde Télévision-Radio-Multimédia » daté 30 novembre-1er décembre*). On se souvient de la polémique : dans une lettre adressée aux cinéastes en guerre contre la loi Debré sur l'immigration, Eric Raoult, alors ministre délégué à la ville et à l'intégration, les avait invités à passer un mois en banlieue, *« afin de mieux apprécier l'ampleur des difficultés »*.

Tavernier père et fils n'ont pas passé un mois mais cinq à la cité des Grands-Pêchers, à la porte de Paris. Quittant le ton du pamphlet de la première partie (réponse très personnalisée et plutôt véhémente à l'ancien ministre), ils tissent ici la chronique des vies à Montreuil-sous-Bois. Ils ont écouté tout le monde, ceux qui se plaignent des immigrés, des boîtes à lettres cassées, comme ceux qui sont heureux dans leur cité, les adolescents qui se disent harcelés par les flics comme les flics qui ont leurs angoisses. Reprenant un à un les arguments, les réalisateurs confrontent les témoignages. Un gardien de la paix agressé ? Rumeur de drogue dans un foyer africain ? Ils vont voir. Bertrand Tavernier communique sa curiosité insatiable du réel, en empathie avec les gens. Le film se construit dans un mouvement de mise en perspective qui donne la mesure de la complexité des problèmes et permet de voir les carences de l'Etat. Arrêt de la construction de logements sociaux, classes qui ferment, chômage...

Les Tavernier dressent le constat des vies malmenées, mais également les générosités déployées par ceux qui se sont investis dans une convivialité à construire. Bouba, l'éducateur exigeant comme une lame, François Fontaine, chômeur transformé en homme au foyer, Coco, l'épicier marocain, Marie-Jo Tirat qui fait du soutien scolaire, le responsable du foyer malien, la famille Gemo. Tant d'autres, citoyens ordinaires et extraordinaires, qui fabriquent un tissu social et que les Tavernier nous rendent familiers. Ce film radical, émotivement et politiquement, désigne des responsables. Sous la banlieue, il découvre « l'âme ». Un document-événement.

Catherine Humblot

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.05 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.55 Pacific Blue.
16.50 Disney Parade.
18.00 Patinage artistique. Championnat de France.
19.00 Public. Invité : Jean-Pierre Chevènement.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses, Météo, Simple comme...
20.50 Spécial police ■ Film O de Michel Vianey.
22.25 Ciné dimanche.
22.35 Les Loups de haute mer. Film d'Andrew V. McLaglen.
0.20 Poulet tout terrain. Téléfilm de Daniel Janneau.
1.50 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.30 et 15.55 Dimanche Martin.
15.05 Le Client.
16.40 Naturellement. Le Monde du National Geographic.
17.35 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.25 Stars'n Co.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Intersection. Film de Mark Rydell.
22.40 Lignes de vie. De l'autre côté du périphérique [2/2].
23.30 Journal, Météo.
23.45 Musiques au cœur. Disque... disque... rage !
0.55 Savoir plus santé.
1.50 Polémiques.

FRANCE 3

13.15 Les Quatre Dromadaires. Chroniques de l'Amazonie sauvage [9/12].
14.12 Keno.
14.20 Un cas pour deux. Amour paternel.
15.20 Sports dimanche. 15.30 Hippisme. 16.15 Patinage artistique. Canada Pro Figure of Skating.
17.25 Corky, un enfant pas comme les autres.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.00 Météo.
20.15 Mister Bean.
20.50 Derrick. Un événement pas banal.
21.55 Un cas pour deux. Manipulation.
23.05 Soir 3.
23.15 Dimanche soir.
0.00 Lignes de mire.
0.40 La Huitième Femme de Barbe-Bleue ■ ■ Film d'Ernst Lubitsch (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.35 La Semaine des Guignols.
14.00 Dimanche en famille.
14.05 Monolithe. Téléfilm de John Eyres.
▶ En clair jusqu'à 17.15
15.40 Stress à l'école.
17.15 Babylon 5.
18.00 Super Noël. Film de John Pasquin.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.30 et 22.30 Flash infos.
19.45 Ça cartoon.
20.15 Football. Championnat de France D1. 20.30 PSG - Metz.
22.35 L'Equipe du dimanche.
1.05 Les Affinités électives. Film de Paolo et Vittorio Taviani.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Lumières du music-hall.
13.55 La Planète ronde.
14.55 Splendeurs impériales.
16.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.25 Le Sens de l'Histoire. L'honneur des quatre-vingts.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq.
19.00 Drôle de ciné.
19.25 et 0.10 Les Secrets du Nil.
19.30 Maestro. Un siècle de danse [2/4].
20.25 Une danse, le temps d'une chanson.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Soirée thématique. Le temps des pharaons.
20.50 Pharaon ■ Film de Jerzy Kawalerowicz.
23.05 Les Héritiers de Champollion.
0.05 Bibliographie.
1.05 Metropolis.

M 6

13.20 La Vengeance d'un père. Téléfilm de Billy Hale [1 et 2/2].
17.10 Le Retour de Sandokan. Feuilleton d'Enzo G. Castellari [2/4].
19.00 Demain à la une. O Arme fatale.
19.54 6 minutes / Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 Sport 6.
20.50 Zone interdite. Le cœur d'un autre. Mamans en prison. Escort Boy.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. Pompage, recyclage, télescopage. La saga des marques : Schweppes.
23.20 Les Plaisirs d'Hélène. Téléfilm Δ de Joe d'Amato.
0.55 Sport 6.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Culture physique.
19.00 Dimanche musique.
20.30 Laissez-passer.
21.30 Le Concert. Musiciens du Rajasthan. Divana, enregistré au Théâtre de la Ville.
22.35 Atelier de création radiophonique. Etudes arlésiennes.
0.05 Radio archives. Alexandre Kerenski [3].

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien.
20.30 Concert international. Orchestre symphonique de la Radio de Tokyo. Œuvres de Ravel, Rachmaninov, Grieg.
22.00 Voix souvenirs. Enzo de Muro Lomanto.
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Hamlet*, opéra de Thomas, par le Chœur Ambrosian et le Philharmonic de Londres, Thomas Hampson, baryton.
22.15 Soirée lyrique... (suite). Thomas Hampson.

هكذا من الأصل

Le Monde

DIMANCHE 14 - LUNDI 15 DÉCEMBRE 1997

Néron à la maison

par Pierre Georges

SI L'ON DEVAIT en croire le quotidien travailliste israélien *Haaretz*, le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, serait encerclé. Il n'aurait plus qu'à se rendre à des forces nettement supérieures en nombre et en pouvoir. *« Sur le front intérieur, Bibi doit faire face à un Néron féminin, qui menace à tout propos de l'humilier. Sur le front extérieur, il a affaire à une femme qui, malgré ses douces apparences maternelles, dissimule un gourdin derrière son dos. »*

Laissons de côté Mamie Gourdin, alias Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américain. Mais Néron à la maison, voilà qui devient plus alléchant. C'est peu dire que ledit *« front intérieur »*, Sarah Nétanyahou, trente-neuf ans, l'épouse à son Bibi, a plutôt mauvaise presse ces temps-ci au pays.

Un autre quotidien, l'indépendant *Yediot Aharonot*, cité par l'AFP, l'aime tellement qu'il n'a pas consacré moins de huit pages, vendredi, aux menus travers, exigences diverses et colères somptueuses de Mme Nétanyahou. Un vrai portrait, en pied, d'une personne instable, égocentrique, irascible, tyrannique et jalouse. Tout Néron, en somme. Ou plutôt, toute Poppée, la seconde épouse de l'empereur, qui inspira au mieux le despotisme incendiaire de son aimable conjoint.

Le *Yediot*, enquête faite, croit pouvoir confirmer le diagnostic : Sarah Nétanyahou serait devenue totalement ingouvernable. Et de citer quelques exemples. Elle aurait demandé à un assistant de goûter une bouteille de vin *« de peur qu'il ne soit empoisonné »*. Jeté ses chaussures *« mal cirées »* à la figure d'une domestique. Exigé d'avoir un bureau, un porte-parole et deux secrétaires aux frais des contribuables. Accepté des cadeaux indus. Chassé un conseiller de M. Nétanyahou de sa place d'avion pour y installer son porte-parole.

Et, cerise sur le gâteau, elle aurait fait, en public, une scène abominable à son époux, ainsi rapportée par le *Yediot* : *« Ses cris ont fait trembler les studios de télévision lorsque la chanteuse Ofra Haza a effleuré l'épaule de son mari, durant une émission en direct. Quand ce dernier a tenté de la calmer, elle l'a menacé de porter plainte à la police contre lui pour coups et blessures. »*

Faut-il croire en cette version de la Mégère pas tout à fait apprivoisée ? Se fier au contraire aux démentis indignés de M. Nétanyahou face à cette *« campagne de diffamation »* et à la réfutation en bloc par Mme Nétanyahou des accusations portées contre elle ? Comment savoir, dès lors que les Nétanyahou furent les premiers, lui notamment, à mettre leur vie privée sur la place publique, par l'aveu télévisuel de quelque infidélité.

En France, pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Ou pas encore à le raconter. Le seul couple néronien de notre connaissance, couple aux affaires, pas à la ville, serait à la rigueur ce fameux attelage Allègre-Royal, qui tourmente le mammouth et livre aux syndicats du secondaire une vraie guerre du feu éducatif. Quand ce n'est pas lui qui cogne, c'est elle qui tabasse ! Numéro inédit de duettistes. Il n'y a pas de gentil inspecteur au commissariat de la rue de Grenelle. Sauf qu'à force de cogner sur ce pauvre mammouth, cela va bien finir par laisser des traces. Ailleurs que dans les sondages.

Michel Deschamps a été réélu secrétaire général de la FSU

La lutte contre les « ghettos scolaires » reste une priorité

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

« Le ministre de l'éducation a tenu à me faire savoir hier qu'il souhaitait rencontrer, dès la semaine prochaine, une délégation de la FSU pour prendre connaissance des décisions du congrès. » En clôturant, vendredi 12 décembre à Toulouse, le deuxième congrès de la Fédération syndicale unitaire (FSU), son secrétaire général Michel Deschamps, réélu à l'unanimité, pouvait se satisfaire d'avoir créé avec le congrès *« une situation nouvelle »* entre la Rue de Grenelle et la principale fédération d'enseignants (*Le Monde* du 13 décembre).

Les relations grinçantes que le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, entretient avec le monde enseignant – malgré les 300 rencontres organisées avec les syndicats depuis juin, dont le ministère a pris le temps d'établir la liste – pourraient donc prendre un tour plus civil. *« Nous faisons des propositions pour l'école. Nous proposons au premier ministre d'engager une négociation globale »*, a rappelé la première organisation du secteur éducatif, qui compte 185 885 adhérents. En fin de parcours, les 800 congressistes avaient adopté par 92 % des voix leur « projet éducatif » portant sur la démocratisation du système éducatif, qu'ils estiment « grippée ». *« La priorité absolue, c'est de combattre l'exclusion en luttant contre les ghettos scolaires »*, a rappelé Denis Paget, secrétaire national du SNES (second degré). *« L'école doit se transformer pour être plus démocratique. (...) Elle doit contribuer à résorber les inégalités »*, proclame la résolution générale.

UNE CULTURE COMMUNE

Les congressistes ne pouvaient que s'accorder sur ces objectifs généraux, mais les moyens et les méthodes ont, comme toujours, suscité plus de débats. Comment, en particulier, faire accéder les élèves à une *« culture commune »* sans créer de voies diversifiées qui deviennent fatalement des filières ? En évitant de trop rentrer dans le détail, le congrès a préservé son unanimité.

« Il est vrai qu'il est plus facile de s'entendre quand le Snetaa [Syndicat national des enseignants du technique] *n'est pas là »*, faisait remarquer en aparté un enseignant. Et la satisfaction exprimée par Michel Deschamps en fin de congrès ne pouvait faire oublier les sujets qui fâchent. L'absence du Snetaa, qui regroupe 45 % des professeurs de lycée professionnel, en est un. S'il n'est plus question pour l'instant que ce syndicat quitte la FSU, la solution adoptée par le congrès ne peut être que transitoire. La situation du Snetaa reste suspendue à son congrès du mois de mars, lors duquel les adhérents auront à s'exprimer.

Autre sujet de souci interne, la succession de Michel Deschamps qui, atteint par la limite d'âge, ne devrait pas aller au bout de son nouveau mandat de trois ans. La situation incertaine du Snetaa et la position ferme adoptée par son secrétaire général Bernard Pabot à l'égard de la direction de la FSU, ont sans doute empêché Michel Deschamps de proposer une direction collégiale lors de ce congrès, comme il semblait en avoir l'intention. Le congrès de Toulouse a réussi à éviter une crise et a même connu un succès certain. Il reste pourtant à bien des égards un congrès d'attente.

Béatrice Gurrey

Une nouvelle crise divise la majorité FN de Toulon

Le maire annonce l'exclusion du conseiller Jean-Pierre Albertini

TOULON
de notre correspondant régional

« M. Jean-Pierre Albertini est exclu de la majorité municipale de Toulon pour ne pas avoir respecté les règles élémentaires de fidélité indispensables à la bonne marche de notre action municipale », écrit Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon et député du Var, dans un communiqué officialisant la nouvelle crise qui affecte son équipe. Permanent du Front national, M. Albertini sera de surcroît *« déféré devant la commission de discipline de la fédération »* de son parti, fédération dont il était attaché de presse.

Ce chargé de mission auprès de M. Le Chevallier, avec qui il faisait du bateau, s'occupait de la « vie des quartiers », l'un des axes essentiels de l'action du Front national à Toulon. Ancien employé municipal, licencié par un conseil de discipline sous l'ancienne équipe Trucy (UDF), M. Albertini était candidat à la candidature dans le cinquième canton, en plein cœur de la ville : il se trouvait ainsi en conflit avec Dominique Michel, adjoint délégué à l'urbanisme et, à ce titre, responsable de la société d'économie mixte chargée de la réhabilitation du centre. La guerre entre les deux hommes avait pris un tour public, M. Albertini diffusant un libelle intitulé : *Désertez donc du FN, M. Michel !*, accusant son adversaire de manquer de *« volonté morale, éthique et politique »*, de fuir *« tel un cul serré le débat contradictoire interne »* et de beaucoup d'autre choses encore, explicites ou sous-entendues. Sommé trois fois par son ami le maire d'interrompre cette campagne, le postulant n'a rien voulu entendre. La sanction est tombée, le maire regrettant que celui qui fut *« un bon militant ait été victime de mauvaises influences, malheureusement toujours présentes dans le Var »*. Interrogé, M. Le Chevallier refuse de préciser quelles sont ces influences.

Cette rupture suit de près une autre crise qui avait vu le maire priver sa troisième adjointe, Eliane Guillet de la Brosse, conseiller général, de sa délégation aux affaires sociales et familiales. Ce retrait faisait suite à l'abstention de l'adjointe, au conseil municipal, sur un dossier présenté par l'épouse du maire, Cendrine Le Chevallier, elle-même adjointe à la jeunesse et l'enfance : il s'agissait de l'achat par la ville d'un domaine destiné à installer des colonies de vacances pour 7 millions de francs. Mme de la Brosse a eu sa revanche puisque le conseil d'administration du centre communal d'action sociale l'a élue de nouveau vice-présidente contre le candidat du maire.

Ces batailles sont d'autant plus notables qu'elles ont lieu autour de dossiers qui sont au cœur de l'action de la municipalité. Le Front national avait promis de se débarrasser de la société d'économie mixte, dont s'occupe aujourd'hui M. Michel, dans son programme municipal. Sa volte-face avait provoqué les premiers accrochages, violents, mais restés internes, au sein de la majorité. Les accusations lancées par M. Albertini sur la gestion de la SEM résonnent d'autant plus fort que nombre d'élus de la majorité d'extrême droite n'ont toujours pas digéré le virage opéré sous la pression de M. Le Chevallier.

Quant à Mme de la Brosse, qui était en charge de l'essentiel du travail social, elle se trouve dans une situation embarrassante pour le maire : toujours adjointe, mais écartée des affaires, elle a réussi à garder son poids dans le CCAS et n'a aucune intention d'abandonner son siège de conseiller général. Elle postule même à une place sur la liste des élections régionales, tablant sur son poids politique dans la ville et sur le soutien de Jean-Marie Le Pen.

Michel Samson

Un élu de Vitrolles est mis en examen

GILLES LACROIX, conseiller municipal (FN) de Vitrolles, dans les Bouches-du-Rhône, a été mis en examen, vendredi 12 décembre, pour *« complicité de violence en réunion, avec arme et préméditation »* et *« complicité de destruction de biens »*. M. Lacroix est soupçonné d'avoir fait partie du commando de six à dix hommes qui avait agressé des routiers grévistes sur un barrage, le 5 novembre à l'aube, dans la zone industrielle de Vitrolles (*Le Monde* du 7 novembre).

Outre M. Lacroix, deux employés municipaux ont été mis en examen par le juge d'instruction Véronique Gouton, du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. Il s'agit d'Yvain Pottiez, employé des services sociaux, et de Patrick Bunel, responsable des services de sécurité de la ville. Les trois hommes ont été laissés en liberté.

Les agresseurs, armés de barres de fer, le visage dissimulé, avaient blessé trois routiers et endommagé plusieurs véhicules sur le barrage de l'Anjoly. Cette opération avait permis à plusieurs camions de sortir des parkings de la société des Transports frigorifiques européens (TFE), située à une cinquantaine de mètres du barrage, et d'emprunter à contre-sens l'autoroute A 55 pour aller effectuer des livraisons de produits périssables. Le 6 novembre, le directeur de l'agence locale de TFE et deux salariés de cette entreprise avaient été mis en examen pour *« complicité de violence avec arme »* et pour *« complicité de dégradation ou de destructions de véhicules »*. Ils avaient été laissés en liberté.

A l'époque des faits, la direction nationale de TFE avait nié toute implication dans cette opération. Le président du groupe, Bertrand Le Mintier, avait interprété ces incidents comme un *« malheureux concours de circonstances dont ont été victimes nos camionneurs et les routiers grévistes »*. Les enquêteurs auraient retrouvé les agresseurs grâce au numéro d'immatriculation de leur véhicule, relevé par un témoin.

L'élu vitrollais mis en examen vendredi soir est délégué à la vie associative au sein du conseil municipal dirigé par le maire d'extrême droite, Catherine Mégret, épouse de Bruno Mégret, délégué général du Front national. La municipalité de Vitrolles a vivement protesté contre la mise en cause de M. Lacroix et de deux employés municipaux. *« Il s'agit de manœuvres policières sans fondement, qui constituent un nouveau montage politicien contre le Front national à la veille des élections régionales »*, a-t-elle fait savoir dans un communiqué.

Philippe Broussard

Tirage du *Monde* daté samedi 13 décembre : 490 061 exemplaires

Dans « Le Monde diplomatique » de décembre

« DÉSARMER les marchés », titre *Le Monde diplomatique* de décembre, qui consacre un dossier à la débâcle financière des Bourses d'Asie et à la menace que la frénésie spéculative fait planer sur les économies réelles. Partout, de la Corée à l'Argentine, l'héritage de l'Etat-providence est mis en cause. Mais des résistances s'organisent, y compris aux Etats-Unis et en France, où la grève des chauffeurs routiers a révélé le caractère aberrant des politiques de transport européennes.

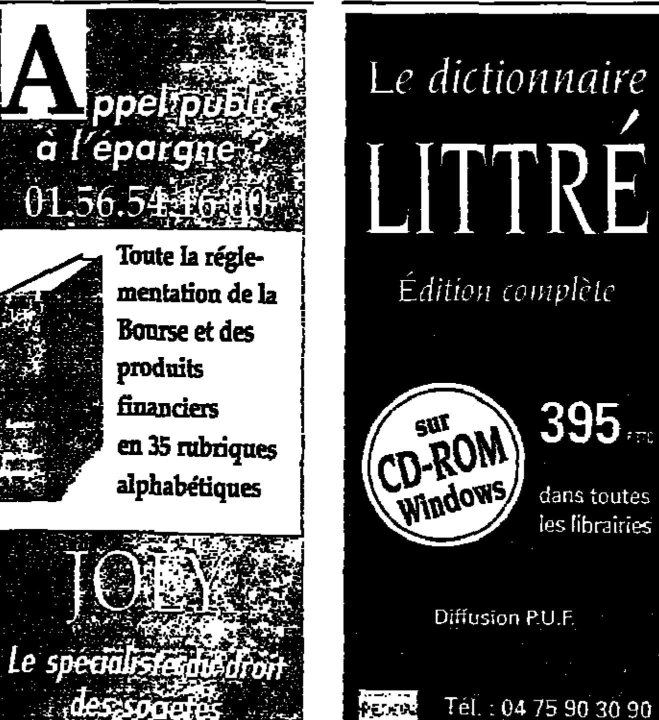
« A qui profite la confusion ? », s'interroge le mensuel, analysant un *Livre noir du communisme* qui tente d'établir une analogie entre nazisme et communisme.

Egalement au sommaire : un ensemble sur la nouvelle donne au Proche-Orient, les déconvenues de la croisade américaine contre Bagdad, l'expulsion des Palestiniens (1947-1949) ; reconstruction et droits de l'homme en République démocratique du Congo ; les dangereuses multinationales du lait en poudre ; etc.

★ En vente chez votre marchand de journaux. 22 francs.

DÉPÊCHE

■ BREST : la construction d'une deuxième plate-forme pétrolière a été confiée à la DCN (direction des chantiers navals, rattachée au ministère de la défense) par Sedco Forex, une société du groupe Schlumberger, indiquait vendredi 12 décembre une source très proche du dossier. La DCN assurera la maîtrise d'œuvre de cet ouvrage, qui correspond à 1,8 million d'heures de travail. Trois cent mille heures *reviendraient à la DCN de Lorient (Morbihan). Les chantiers de* l'Atlantique à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) seraient également associés. – *(Corresp.)*





La remise des prix « Le Monde » de la recherche universitaire

CHAQUE ANNÉE, près de 10 000 thèses de doctorat sont soutenues dans les universités françaises. Pour valoriser quelques-unes des meilleures d'entre elles et aider à leur diffusion *« en dehors du champ clos des spécialistes », Le Monde de l'éducation, de la culture et de la communication* a créé le prix *Le Monde* de la recherche scientifique, dont les lauréats ont été désignés, vendredi 12 décembre, lors d'une réception organisée dans le grand auditorium de la Bibliothèque nationale de France.

Parmi une centaine d'ouvrages présentés, le jury, présidé par le sociologue Edgar Morin, a privilégié ceux qui, dans le domaine des arts, des lettres et des sciences humaines, *« s'inscrivent dans un réel effort de décloisonnement des disciplines et font circuler les savoirs compatibles »*. Les auteurs primés seront publiés dans une nouvelle collection, « Partage du savoir », à paraître prochainement aux éditions Grasset.

Cette première initiative, à laquelle se sont associées la Fondation Banques CIC pour le livre et la fondation suisse Charles Léopold Mayer, s'inscrit *« dans une volonté de couronner des travaux de recherche audacieux* (...), *de sortir des chemins balisés du prêt-à-penser et d'animer le débat d'idées »*, comme l'a précisé Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*. Elle est aussi un *« hommage et à un appui à la jeunesse »*, a salué Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, qui a souhaité l'élargissement de ce prix à d'autres cultures que francophones.

Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a lui aussi plaidé en faveur de la reconnaissance des jeunes talents et encouragé les efforts d'ouverture pluridisciplinaire *« pour rendre compte de la complexité du monde »*. *« La thèse,* a-t-il conclu, *est un moment d'insolence scientifique. Les jeunes chercheurs ne sont pas encore trop respectueux du savoir de leurs maîtres et possèdent des connaissances suffisantes pour innover. »*

● **Les lauréats du prix** *Le Monde* de la recherche universitaire : Pierre-Yves Beaurepaire (université d'Artois) : *L'autre et le frère. L'étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle.* Raymonde Coudert (université Denis-Diderot-Paris-VII) : *Du féminin dans* A la recherche du temps perdu *de Marcel Proust.* Marie-Cécile Moulinier (université Lumière-Lyon-II) : *Sage-femme et sida : la naissance, un défi à la mort.* Oka vu On'Okundji (université Jean-Moulin-Lyon-III) : *Ethique négro-africaine et technoscience moderne. Défi pour des nouvelles orientations dans l'Afrique contemporaine* et Tracey Simpson (université de Pau) pour *L'intertextualité de l'œuvre poétique de Jim Morrisson.*

